Soixante-dix-neuvième année. — N° 267. Le Numéro : 4 francs. Vendredi 14 Novembre 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL : 100.97, Paris. —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. (Pays accordant 50 % sur les tarifs postaux	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. (Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires ; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes* ; — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 100-97 Paris).

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 47-884 relative à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1144 tendant à l'ouverture d'un crédit de 100 millions de francs pour secourir les sinistrés de Tunisie (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1366 modifiant l'organisation et la procédure de la cour de cassation (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1496 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles) (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1497 portant autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics, fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1947 et relative à diverses dispositions d'ordre financier (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1552 relative à la clôture et à la liquidation du compte spécial « Ravitaillement général de la nation en temps de guerre » créé par le décret du 1er septembre 1939, modifié par l'acte dit loi du 22 février 1943 provisoirement applicable (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1622 tendant à accorder le bénéfice de la grâce amnistiante à certaines personnes condamnées en vertu de l'ordonnance du 26 décembre 1944 pour des faits commis dans les départements du Bas-Rhin, et du Haut-Rhin (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1625 visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1626 tendant à compléter l'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1629 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites : grands conseils (rectificatif) (p. 11231).

Loi n° 47-1853 portant statut organique de l'Algérie (rectificatif) (p. 11231).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décret n° 47-2148 du 13 novembre 1947 portant transfert de la direction de la documentation à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement) (p. 11231).

Décret n° 47-2149 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées en application de la loi du 25 juin 1947 (p. 11231).

Décret n° 47-2150 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres (services de l'information) en application de la loi du 25 juin 1947 (p. 11234).

Décret n° 47-2151 du 13 novembre 1947 portant annulation et ouverture de crédits au titre de différents ministères, comme conséquence de l'intervention du décret n° 47-1843 du 18 septembre 1947, réorganisant la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air et la gendarmerie maritime (p. 11236).

RAVITAILLEMENT

Arrêté du 10 novembre 1947 relatif à la déclaration et au contrôle des stocks de viande congelée (p. 11238).

Arrêtés portant nominations de régisseurs comptables (directions départementales du ravitaillement) (p. 11238).

FRANCE D'OUTRE-MER

Décrets du 10 novembre 1947 portant promotions, reclassements et conférant l'honorariat (administrateurs des colonies et administrateurs des services civils de l'Indochine) (p. 11239).

Décret du 13 novembre 1947 plaçant dans la position de mission au Cameroun (p. 11241).

Arrêté du 10 novembre 1947 portant délégation de signature (p. 11241).

Arrêtés portant promotion, réintégration, mise en disponibilité, modification de situation administrative et admission à la retraite :

Administration générale de colonies (p. 11241).

Enseignement aux colonies (p. 11241).

Infirmières coloniales (p. 11241).

Transmissions coloniales (p. 11241).

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés du 7 novembre 1947 portant remises de débets (p. 11241).

Arrêtés portant admissions à la retraite, mutations et nomination (administration centrale et services extérieurs) (p. 11241).

Ministère de la justice.

Décret du 11 août 1947 portant autorisation d'acceptation d'un legs fait à la grande chancellerie de la Légion d'honneur (p. 11242).

Décret n° 47-2152 du 12 novembre 1947 portant règlement d'administration publique pour le tarif des greffiers d'Algérie en matière musulmane (p. 11242).

Décret du 12 novembre 1947 déléguant un magistrat dans les fonctions de procureur de la République (p. 11243).

Décret du 12 novembre 1947 portant révocation d'un suppléant de juge de paix (p. 11243).

Arrêté du 7 novembre 1947 portant nomination d'un secrétaire de la commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés (p. 11243).

Ministère des affaires étrangères.

Exequatur accordés à des consuls (p. 11243).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 12 novembre 1947 portant rattachement de la commune de Carpiquet (Calvados) au canton de Caen-Ouest (p. 11243).

Décret du 12 novembre 1947 autorisant les travaux d'agrandissement du cimetière de Puteaux (Seine) (p. 11243).

Médaille d'honneur de la police française (p. 11243).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 21 octobre 1947 portant création de brevets militaires de pilote de planeurs et réglementant la délivrance de ces brevets (p. 11243).

Arrêtés du 28 octobre 1947 portant homologation de grades au titre des F.F.C.I. à titre posthume (p. 11244).

Arrêté du 13 novembre 1947 désignant les membres du cabinet militaire (marine) du sous-secrétaire d'Etat à l'armement (p. 11261)

Arrêté portant titularisations dans les cadres complémentaires (services extérieurs de la guerre) (p. 11261).

Instruction du 8 novembre 1947 relative au concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens en 1948 (p. 11262).

Décision portant radiation des contrôles de l'école militaire interarmes (rectificatif) (p. 11262).

Listes des candidats de la classe 1947/1 admis au peloton d'élèves aspirants de réserve (armée de terre) (p. 11262).

Inscription au tableau d'avancement des sous-officiers de l'armée de l'air (année 1947) et nominations correspondantes (rectificatif) (p. 11267).

Ministère des affaires économiques, des travaux publics et des transports, de la reconstruction et de l'urbanisme.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

Arrêté du 4 novembre 1947 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11267).

RECONSTRUCTION ET URBANISME

Arrêté déclarant l'urgence des travaux de reconstruction dans des communes sinistrées (rectificatif) (p. 11267).

Ministère des finances.

Décret n° 47-2153 du 4 novembre 1947 portant modification du décret du 29 septembre 1935 relatif à la réorganisation du service des alcools (p. 11275).

Décret n° 47-2154 du 12 novembre 1947 relatif à l'organisation de la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel (p. 11275).

Décret n° 47-2155 du 12 novembre 1947 portant attribution d'indemnités aux comptables du Trésor chargés du contrôle des casinos et de l'encaissement de l'impôt progressif sur les jeux dans ces établissements (p. 11275).

Décret n° 47-2115 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 29 septembre 1945 et de la loi du 25 avril 1946 en ce qui concerne l'embauchage et le reclassement du personnel des organismes d'assurances, de réassurances ou de capitalisation (rectificatif) (p. 11276).

Arrêté du 30 octobre 1947 approuvant le transfert du portefeuille de contrats d'une société de capitalisation (p. 11276).

Ministère de l'agriculture.

Décrets du 10 novembre 1947 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Têt inférieure, sur le territoire des communes de Fillols et de Vernet-les-Bains (Pyrénées orientales) (p. 11267).

Décret n° 47-2156 du 12 novembre 1947 relatif aux indemnités des rapporteurs près la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail (p. 11267).

Arrêtés portant titularisations, réintégrations, mutation, mise en disponibilité, acceptation de démissions, révocations, admissions à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (directions des services agricoles et eaux et forêts) (p. 11268).

Listes de groupements corporatifs et de coopératives agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole (rectificatifs à des listes antérieures et 12e liste) (p. 11268).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret n° 47-2157 du 13 novembre 1947 transférant au ministère de l'industrie et du commerce les attributions concernant la cinématographie (p. 11281).

Décret n° 47-1747 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux et fixant les modalités du calcul de l'indemnité allouée aux titulaires de redevances tréfoncières (rectificatif) (p. 11281).

Arrêté du 8 novembre 1947 autorisant l'emploi d'un appareil électrique dans les mines grisouteuses (p. 11281).

Arrêté du 10 novembre 1947 portant nomination des membres du conseil d'administration du centre d'études techniques de l'automobile et du cycle (p. 11282).

Arrêtés portant détachements (administration centrale) (p. 11282).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés du 31 octobre 1947 approuvant des délibérations des conseils des universités d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Nancy conférant le titre de docteur *honoris causa* à des savants étrangers (p. 11282).

Arrêtés des 3 et 6 novembre 1947 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 11282).

Arrêté complétant la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie (p. 11282).

Arrêtés portant nominations et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (enseignement supérieur) (p. 11282).

Ministère des affaires sociales et des anciens combattants.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modifiant la composition du comité technique national provisoire interprofessionnel (rectificatif) (p. 11276).

Arrêté créant une commission chargée d'étudier les modifications à apporter à l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux travailleurs salariés et assimilés des professions non agricoles, en ce qui concerne l'assurance-vieillesse (rectificatif) (p. 11276).

Circulaire n° 308 S. S. du 7 novembre 1947 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens pour soins aux assurés sociaux (p. 11276).

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Arrêté du 10 novembre 1947 désignant les membres des commissions départementales instituées par le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 relatif à l'amnistie (p. 11279).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 11282).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Nomination de membres d'organisme extraparlementaire. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 11283).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Sociétés étrangères d'assurances: Avis d'agrément de représentants responsables (p. 11283).

Avis de tirage de la trente-septième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 11284).

Avis relatif au tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1947 (p. 11284).

Situation de la Banque de France et de ses succursales (p. 11284).

Annonces (p. 11285).

DÉBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPAREMENT AU PRIX DE 2 FR. 50 LE NUMÉRO)

N° 115

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 novembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 4991).

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 13 novembre 1947. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2101).

LOIS

Loi n° 47-884 relative à la conservation du souvenir du débarquement allié en Normandie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 mai 1947: page 4703, 1re colonne, avant-dernier et dernier alinéa; 2e colonne, 1er et 2e alinéa, 1re ou 2e ligne de chaque alinéa, au lieu de: « ...poste kilométrique », lire: « ...point kilométrique ».

Loi n° 47-1144 tendant à l'ouverture d'un crédit de 100 millions de francs pour secourir *les sinistrés* de Tunisie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 juin 1947: page 5895, 2e colonne, article unique, 7e et 8e ligne, au lieu de: « Chapitre 51 (nouveau)... », lire: « Chapitre 510 (nouveau)... ».

Loi n° 47-1366 modifiant l'organisation et la procédure de la cour de cassation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 juillet 1947:

Page 7142, 3e colonne, article 6, 1re ligne, au lieu de: « L'assemblée plénière... », lire: « L'assemblée plénière civile... ».

Page 7145, 1re colonne, article 55, 1re ligne, au lieu de: « ...opéré en vertu de... », lire: « ...opérée en vertu de... ».

Loi n° 47-1496 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1947 (dépenses civiles).

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1947: page 7927, dans le titre de cette loi, *in fine*, au lieu de: « ...(dépenses civiles) », lire: « ...(services civils) ».

Loi n° 47-1497 portant autorisation de percevoir les impôts, droits, produits et revenus publics, fixant l'évaluation des voies et moyens du budget général pour l'exercice 1947 et relative à diverses dispositions d'ordre financier.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 août 1947: page 8008, 1re colonne, article 24, 4e ligne, lire: « L'amortissement »; article 27, 7e et 8e ligne, lire: « ...l'ordonnance du 8 août 1945... »

Loi n° 47-1552 relative à la clôture et à la liquidation du compte spécial « Ravitaillement général de la nation en temps de guerre », créé par le décret du 1er septembre 1939, modifié par l'acte dit loi du 22 février 1943, provisoirement applicable.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 août 1947: par suite du maintien des articles 3 *bis* et 7 *bis*, la numérotation des articles est à modifier.

Loi n° 47-1622 tendant à accorder le bénéfice de la grâce amnistiante à certaines personnes condamnées en vertu de l'ordonnance du 26 décembre 1944 pour des faits commis dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1947: page 8566, 3e colonne, dans le titre de cette loi, 1re et 2e ligne, lire: « Loi n° 47-1622 du 28 août 1947 accordant le bénéfice... ».

Loi n° 47-1625 visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1947: page 8630, 2e colonne, article 2, 1re et 3e ligne, lire: « Les viandes congelées... sont stockées... ».

Loi n° 47-1626 tendant à compléter l'article 3 de la loi du 5 avril 1947 relative au remplacement des conseillers de la République décédés, démissionnaires ou invalidés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 août 1947: page 8631, 1re colonne, dans le titre de cette loi, 1re et 2e ligne, lire: « Loi n° 47-1626 du 29 août 1947 complétant l'article 3... ».

Loi n° 47-1629 fixant le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence des assemblées de groupe en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française dites: Grands Conseils.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 août 1947:

Page 8656, 1re colonne, article 27, 2e alinéa, 6e et 7e ligne, lire: « ...article 54 de la présente loi ... »; 3e colonne, article 36, avant-dernière ligne, lire: « ...par décret pris ... »; article 38, 4e, avant-dernière ligne, lire: « ...donnés ou pris à ferme ... ».

Page 8657, 1re colonne, article 38, 4e alinéa (11e), 6e et 7e ligne, lire: « ... demandée par un étranger ou dans l'intérêt d'un étranger. En cas de désaccord... ».

Loi n° 47-1853 portant statut organique de l'Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 septembre 1947:

Page 9170, article 7, 4e alinéa, au lieu de: « deux élus annuellement par l'assemblée à raison d'un par collège », lire: « deux élus annuellement par l'assemblée à raison de un par collège ».

Page 9178, article 35, *in fine*, au lieu de: « l'objet de la session extraordinaire est limitativement précisée par la convocation », lire: « l'objet de la session extraordinaire est limitativement précisé par la convocation ».

Même page, article 45, 2e alinéa, au lieu de: « est également nulle de plein droit toute délibération quel qu'en soit l'objet, prise en dehors des sessions légales de l'assemblée », lire: « Est également nulle de pein droit toute délibération, quel qu'en soit l'objet, prise... ». (Le reste sans changement.)

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Décret n° 47-2148 du 13 novembre 1947 portant transfert de la direction de la documentation à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement, complété et modifié par les décrets des 9 mai et 22 octobre 1947;

Vu le décret du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le président du conseil des ministres exerce les attributions antérieurement dévolues au ministre de la jeunesse, des arts et des lettres en matière de documentation.

La direction de la documentation et de la diffusion est transférée à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

Art. 2. — L'article 3 du décret du 5 avril 1947 est abrogé en tant que de besoin.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Décret n° 47-2149 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère des forces armées en application de la loi du 25 juin 1947.

RAPPORT

La commission interministérielle instituée en exécution des prescriptions de la loi du 25 juin 1947, portant réalisation d'économies et aménagement de ressources, a fixé les réductions de personnels susceptibles d'être imposées à l'administration centrale du ministère des forces armées qui, en venant se substituer dans la nouvelle organisation gouvernementale aux trois anciens ministères de l'air, de la guerre et de la marine, a permis la mise en place d'une organisation plus souple et plus homogène des organismes centraux des départements militaires.

En effet, pour l'instant, dans le cadre de la réorganisation qu'impose cette nouvelle articulation, l'administration centrale a seule été examinée, les services extérieurs devant faire l'objet d'une étude ultérieure. Il en sera de même pour les directions industrielles (direction des études et fabrications d'armement, direction technique industrielle, direction des constructions et armes navales, direction des poudres) et le service des essences qui, disposant de budgets annexes doivent, comme l'a estimé la commission, conserver à la charge de ceux-ci tous leurs personnels civils et militaires sans les faire figurer parmi ceux de l'administration centrale.

La création du ministère des forces armées doit entraîner en particulier:

La substitution d'un seul cabinet ministériel aux trois cabinets civils et militaires de l'organisation antérieure;

La création d'une direction générale du contrôle se substituant aux trois anciennes directions de contrôle de l'air, de la guerre et de la marine;

La création d'un secrétariat général constituant auprès du ministre l'organe de haute direction et de coordination administrative et financière nécessaire dans un ministère de l'importance du ministère des forces armées. Le secrétaire général devant, en dehors d'une section législative commune, grouper sous son autorité une direction commune du budget comprenant trois sous-directions: du budget, de la comptabilité et du contentieux, une direction commune des personnels civils, comprenant trois sous-directions: des personnels civils de l'administration centrale, des personnels civils extérieurs, du matériel de l'administration centrale, enfin une direction commune des programmes.

Ces directions viendront se substituer aux multiples services existant actuellement et entraîneront en outre la disparition de la direction de l'administration générale de l'ancien secrétariat d'Etat à la présidence du conseil, de la section administrative de l'ancien ministère de la marine et de certains services autrefois rattachés aux anciens cabinets;

La création d'une direction générale des personnels militaires assurant la coordination des directions et services chargés de la gestion des personnels militaires des armées de terre, de mer et de l'air, les directions d'armes de l'ancien ministère de la guerre devant être supprimées à compter du 1er janvier 1948;

La subordination pour la gestion administrative au directeur général des personnels militaires d'une direction des écoles groupant les organismes chargés auparavant des établissements d'instruction des trois armées, les directives techniques restant de la compétence des états-majors;

Le groupement en une seule direction des trois anciennes directions du service de santé;

La création d'un seul service social pour l'ensemble des trois armées;

Le groupement sous une même autorité, à partir du 1er avril 1948, des services chargés dans les anciens départements ministériels des travaux immobiliers et du domaine militaire;

La subordination à l'autorité du chef du service central hydrographique de la marine des services géographiques et photographiques des armées de terre et de l'air, permettant de tirer le meilleur parti des moyens matériels communs;

Le groupement des services centraux des sécurités militaire, navale et aérienne;

La création d'un service central commun aux trois services des transmissions de l'air, de la guerre et de la marine;

La substitution d'un seul bureau scientifique à ceux existants;

La suppression des services de presse et d'information des trois anciens ministères, les seules attributions maintenues de ces services étant, en principe, restituées aux deuxièmes bureaux des états-majors qui demeurent chargés de grouper les informations purement militaires;

La suppression le 1er janvier 1948 de la délégation générale F. F. C. I. et à cette même date le passage au ministère des anciens combattants des problèmes posés par la liquidation de certaines charges de la guerre et qui n'ont plus leur place au ministère des forces armées (pension des veuves, questions F. F. C. I., F. F. L., réformes, etc.).

La commission, en même temps qu'elle étudiait les économies que devait apporter cette nouvelle organisation, a examiné quelles réductions de personnels pourraient être réalisées dans les organismes existant auparavant dans les trois ministères.

L'application de ces deux principes, réorganisation, compression d'effectifs, a ainsi permis la suppression, compte non tenu des emplois de direction dont il est fait état par ailleurs:

Au titre de l'ancien ministère de la guerre, de:

Trois cent cinquante et un emplois tenus par des officiers;

Trois cent quatre-vingt-deux emplois tenus par des sous-officiers;

Quatre cent quarante-quatre emplois tenus par des personnels civils,

Au titre de l'ancien ministère de la marine, de:

Cinquante et un emplois tenus par des officiers;

Cent vingt-huit emplois tenus par des officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots;

Soixante-neuf emplois tenus par des personnels civils.

Au titre de l'ancien ministère de l'air, de:

Quarante-huit emplois tenus par des officiers;

Cent quarante-six emplois tenus par des sous-officiers;

Soixante-dix-huit emplois tenus par des personnels civils.

Les compressions de personnels affectent ainsi un total de quatre cent cinquante officiers, six cent cinquante-six sous-officiers, cinq cent quatre-vingt-onze personnels civils, et ont principalement porté:

Pour l'ancien ministère de la guerre: sur le cabinet, l'état-major de l'armée, la direction de l'action sociale et culturelle, enfin la direction du recrutement. Ces deux derniers organismes n'étant avant guerre que de simples bureaux, il est apparu nécessaire de ramener leurs effectifs à un niveau comparable à celui d'avant guerre.

Pour l'ancien ministère de la marine: sur le cabinet, qui s'était gonflé de nombreux organismes qui n'étaient pas à leur place dans un cabinet, sur la direction des personnels militaires, enfin sur la direction du commissariat.

Pour l'ancien ministère de l'air: sur l'état-major de l'armée de l'air, dont les effectifs avaient plus que doublé par rapport à 1938, et sur le service des personnels civils de l'armée de l'air, dont les effectifs avaient augmenté considérablement depuis 1938.

Ces compressions d'effectifs énumérées ci-dessus portent aussi bien sur les personnels appartenant organiquement aux administrations centrales, ou qui y sont détachés, que sur les personnels qui, tout en comptant à l'effectif des services extérieurs, exercent en fait leurs fonctions dans les administrations centrales.

Il a été en effet décidé, dans un souci d'honnêteté et de clarté, de faire apparaître dès le prochain budget les militaires et les fonctionnaires appartenant à cette dernière catégorie dans les chapitres de l'administration centrale.

On a cherché à faire porter les réductions de personnels en premier lieu sur les personnels militaires dont la vocation normale n'est pas de servir dans les administrations centrales.

Les suppressions d'emplois tenus par des personnels civils ont atteint par priorité les catégories de personnels auxiliaires ou temporaires, en évitant dans toute la mesure du possible que soit porté atteinte aux personnels titulaires et en particulier aux administrateurs civils, dont le corps nouvellement créé n'a pu atteindre ses effectifs complets.

De même, il a été tenu le plus grand compte des péréquations de grade, afin de respecter les taux fixés dans chaque catégorie par le statut de la fonction publique.

En ce qui concerne plus particulièrement les postes de directeurs, sous-directeurs et chefs de services civils ou militaires, la suppression de seize postes de directeurs, quatre postes de sous-directeurs et deux postes de chefs de service permettra de compenser la création prévue du poste de secrétaire général et de deux postes de directeurs généraux du contrôle et des personnels militaires.

Ainsi, la réorganisation envisagée, génératrice d'économies, semble être de nature, tout en assurant un meilleur fonctionnement de l'administration centrale du ministère des forces armées, à donner une première satisfaction au Parlement dans son désir maintes fois exprimé de voir mettre sur pied une organisation militaire plus souple, plus moderne et plus économique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi du 25 juin 1947, et en particulier son article 1er;

Vu la loi du 3 septembre 1947 fixant les modalités de licenciement des fonctionnaires de l'Etat et de dégagement des cadres;

Vu le décret n° 47-2110 du 31 octobre 1947 relatif aux attributions du ministre des forces armées;

Vu l'avis du comité interministériel,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés au ministère des forces armées les emplois prévus à l'état annexé au présent décret et figurant au 1er octobre 1947 au titre des organismes suivants de l'administration centrale:

a) *Ancien département de la guerre.*

Cabinet civil et cabinet militaire, état-major de l'armée, directions du contrôle, du budget et du contentieux, des personnels civils, de la justice militaire et de la gendarmerie, de l'infanterie, de la cavalerie et de l'arme blindée, du train, de l'artillerie, du génie, des transmissions, du matériel, des troupes coloniales, du service de l'intendance, du service de santé, du service du recrutement, de l'action sociale et culturelle, des prisonniers de guerre de l'Axe.

b) *Ancien département de la marine.*

Cabinet civil et militaire, section administrative, direction du contrôle, état-major général, direction des personnels militaires, direction du service de santé, direction des travaux immobiliers et maritimes, direction centrale du commissariat, service central hydrographique, direction de la comptabilité et des personnels civils, direction de la justice maritime, direction du service social.

c) *Ancien département de l'air.*

Cabinet civil et militaire, état-major général, direction du contrôle, direction des personnels civils, services des télécommunications, direction du commissariat, service du personnel de l'armée de l'air, service de santé, service du matériel.

d) *Ancien secrétariat d'Etat à la présidence du conseil.*

Administration générale et délégation générale F. F. C. I.

Art. 2. — Un nombre équivalent en grade de personnels militaires des trois armées correspondant aux suppressions d'emplois fixées par le présent décret sera remis à la disposition de leur arme ou service d'origine en attendant les mesures générales de compression des effectifs.

Art. 3. — Les personnels civils recevront application de la loi du 3 septembre 1947 fixant les modalités de licenciement des fonctionnaires et de dégagement des cadres.

Art. 4. — Les annulations de crédits correspondant aux suppressions d'emplois prévues à l'article 1er ci-dessus seront réalisées par décret, contresigné par le ministre des finances dans les conditions prévues par la loi du 25 juin 1947 susvisée.

Art. 5. — Le ministre des finances et le ministre des forces armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et soumis à la ratification du Parlement.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

SERVICES	EMPLOIS SUPPRIMÉS	OBSERVATIONS
Administration centrale de l'ancien ministère de la guerre.	**1° A compter du 15 décembre 1947.**	
	a) *Personnel militaire.*	
	1 général de division.	
	4 généraux de brigade.	
	11 colonels ou assimilés.	
	22 lieutenants-colonels ou assimilés.	
	55 commandants ou assimilés.	
	109 capitaines ou assimilés.	
	59 lieutenants ou assimilés.	
	18 sous-lieutenants.	
	91 adjudants-chefs.	
	82 adjudants.	
	17 sergents-majors ou maréchaux des logis-majors.	
	40 sergents-chefs ou maréchaux des logis chefs.	
	34 sergents ou maréchaux des logis.	
	22 hommes de troupe.	
	41 P. F. A. T.	
	b) *Personnel civil.*	
	2 agents supérieurs.	
	55 agents de bureau du cadre complémentaire.	Dont 5 emplois vacants.
	5 agents de service du cadre complémentaire.	Dont 2 emplois vacants.
	46 auxiliaires de bureau.	Dont 20 emplois vacants.
	20 auxiliaires de service.	
	1 vérificateur comptable.	Emploi vacant.
	20 commis d'ordre et de comptabilité (titulaires).	Emplois vacants.
	2 agents secondaires.	Emplois vacants.
	70 commis administratifs (personnels civils extérieurs).	
	7 aides-commis (personnels civils extérieurs).	
	140 auxiliaires de bureau (personnels civils extérieurs).	
	6 auxiliaires de service (personnels civils extérieurs).	
	30 ouvriers affiliés à la loi du 21 mars 1928 (personnels civils extérieurs).	
	40 ouvriers affiliés aux assurances sociales (personnels civils extérieurs).	
	2° A compter du 1er janvier 1948.	
	Personnel militaire.	
	1 colonel.	
	3 lieutenants-colonels.	
	12 commandants.	
	29 capitaines.	
	24 lieutenants.	
	3 sous-lieutenants.	
	10 adjudants-chefs.	
	13 adjudants.	
	1 sergent-chef.	
	1 sergent.	
	3° A compter du 1er mars 1948.	
	Personnel militaire.	
	15 adjudants-chefs.	
	9 adjudants.	
	4 sergents-chefs.	
	2 sergents.	
Administration centrale de l'ancien ministère de la marine.	**1° A compter du 15 décembre 1947.**	
	a) *Personnel militaire.*	
	1 contre-amiral.	
	3 capitaines de vaisseau.	
	6 capitaines de frégate.	
	11 capitaines de corvette.	
	20 lieutenants de vaisseau.	
	6 enseignes de vaisseau.	
	128 officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots.	
	b) *Personnel civil.*	
	42 ouvriers.	
	27 auxiliaires de bureau.	
	2° A compter du 1er avril 1948.	
	Personnel militaire.	
	2 capitaines de corvette.	
	2 lieutenants de vaisseau	

SERVICES	EMPLOIS SUPPRIMÉS	OBSERVATIONS
Administration centrale de l'ancien ministère de l'air.	**A compter du 15 décembre 1947.** a) *Personnel militaire.* 1 colonel. 5 lieutenants-colonels. 10 commandants. 19 capitaines. 11 lieutenants. 2 sous-lieutenants. 3 aspirants. 17 adjudants-chefs. 12 adjudants. 21 sergents-chefs. 29 sergents. 64 hommes de troupe. b) *Personnel civil.* 1 dame sténodactylographe. 8 agents de bureau du cadre complémentaire. 20 auxiliaires temporaires de bureau. 20 auxiliaires temporaires de service. 7 auxiliaires temporaires de bureau (personnels civils extérieurs). 2 agents sur contrat (personnels civils extérieurs). 20 ouvriers (personnels civils extérieurs).	
Pour l'ensemble des anciens départements militaires.	1° **A compter du 1er janvier 1948.** 11 directeurs militaires. 1 sous-directeur militaire. 2° **A compter du 1er avril 1948.** 1 directeur militaire. 3° **A la disparition des titulaires actuels.** 4 directeurs civils. 3 sous-directeurs civils. 2 chefs de service civils.	

Décret n° 47-2150 du 13 novembre 1947 portant réalisation d'économies au titre du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres (services de l'information) en application de la loi du 25 juin 1947.

RAPPORT

Le comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947 pour l'application de l'article 1er de la loi du 25 juin 1947 a procédé à l'examen des services de l'information. Il a réalisé des économies par une série de fusions, de transferts et de compressions, dont l'ensemble aboutit à la suppression de ce qui s'appelait autrefois le ministère de l'information et qui constituait récemment un élément essentiel du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

La direction des services français d'information à l'étranger est atteinte à la fois par une double mesure de compression et de transfert qui aboutit à sa suppression en tant que service propre et à celle de la plupart des postes d'information à l'étranger. Le comité interministériel n'a pas entendu détruire comme inutile un outil administratif qui a rendu de grands services. Mais il a paru nécessaire, dans l'état actuel de la balance des comptes, de renoncer à certaines activités dispendieuses de devises.

Cette diminution de la présence française à l'étranger pourra ne pas être proportionnelle à l'économie réalisée. En effet, le transfert aux affaires étrangères des ressources maintenues permettra de poursuivre à moindres frais une partie de l'entreprise. Ce département recevra, à l'occasion du budget de 1948, une dotation supplémentaire de 90 millions (soit 30 p. 100 du budget de la direction des services français à l'étranger), à charge de continuer d'assumer à l'administration centrale et au dehors certaines des activités jugées les plus indispensables.

Le comité a estimé qu'après cette décision, il n'y avait plus de raisons valables de maintenir groupés les éléments subsistants de l'ancien ministère de l'information. C'est ainsi que la direction de la documentation constituera, sous la haute autorité du président du conseil et dans le cadre du secrétariat général du Gouvernement, un service interministériel de documentation. Cette mesure sera assortie d'une réorganisation complète des services de même nature qui ont proliféré dans différents ministères avec un particularisme souvent regrettable, et de la revision de leur budget. Elle doit aboutir à la suppression de ces services en tant que tels, et à des compressions sur la direction de la documentation elle-même, donc à de très sérieuses économies. L'ensemble des activités en cause devra être coordonné, quitte à laisser subsister, là où la nécessité s'en fera sentir, un très petit nombre de spécialistes chargés plus particulièrement de travaux d'études dans tel ou tel département ministériel.

La direction de la presse, sensiblement réduite (une partie de ces réductions prenant effet au 1er juillet 1948 seulement), est également rattachée, après fusion avec le service juridique, à la présidence du conseil. Elle comprendra, en outre, en vue d'assurer la liquidation des services de l'information supprimés par le présent décret, un échelon liquidateur qui devra avoir terminé ses travaux, au plus tard, pour le 1er juillet 1948, date à laquelle il disparaîtra.

Le présent décret a pour objet de traduire les mesures ci-dessus énoncées.

Le président du conseil des ministres,

Vu la loi du 25 juin 1947, et notamment son article 1er;

Vu la loi du 3 septembre 1947 fixant les modalités de licenciement des fonctionnaires de l'Etat et de dégagement des cadres;

Vu l'avis du comité interministériel institué par le décret du 8 juillet 1947;

Sur le rapport du ministre des finances,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés au ministère de la jeunesse, des arts et des lettres (services de l'information) les emplois prévus à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sont transférés du budget du ministère de la jeunesse, des arts et des lettres au budget de la présidence du conseil les emplois prévus à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Les postes d'information à l'étranger sont supprimés, ainsi que les emplois correspondants.

Art. 4. — Sont supprimés au 1er juillet 1948, à la présidence du conseil, sur les emplois transférés par l'article 2 ci-dessus, les emplois prévus à l'état C annexé au présent décret.

Art. 5. — Des décrets ultérieurs prononceront les annulations de crédits correspondant aux suppressions d'emplois prévues aux articles ci-dessus.

Art. 6. — Le ministre des finances et le ministre chargé de la jeunesse, des arts et des lettres sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et soumis à la ratification du Parlement.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Etat A. — *Etat des suppressions d'emplois décidées au titre des services de l'information.*

SERVICES	EMPLOIS SUPPRIMÉS	OBSERVATIONS
Services centraux	2 directeurs. 2 directeurs adjoints et sous-directeurs. 1 inspecteur général. 6 chefs de bureau. 4 sous-chefs de bureau. 18 rédacteurs. 21 commis. 13 sténodactylographes. 1 surveillant chef. 1 huissier du ministre. 1 inspecteur 23 collaborateurs techniques 39 agents techniques. 4 agents contractuels de bureau. 32 auxiliaires de bureau. 37 auxiliaires de service.	

Etat B.

1° *Etat des emplois transférés à la présidence du conseil (Services administratifs de la présidence du conseil).*

SERVICES	EMPLOIS TRANSFÉRÉS	OBSERVATIONS
Services centraux	1 directeur. 2 sous-directeurs. 4 chefs de bureaux. 13 sous-chefs de bureaux. 17 rédacteurs. 1 chef de groupe. 7 commis. 2 sténodactylographes. 36 collaborateurs techniques. 21 agents techniques. 25 auxiliaires de bureaux. 10 auxiliaires de service.	

2° *Etat des emplois transférés à la présidence du conseil (Services chargés de la presse et de la liquidation des anciens services de l'information).*

SERVICES	EMPLOIS TRANSFÉRÉS	OBSERVATIONS
Services centraux	1 chef de service. 1 sous-directeur. 4 chefs de bureaux. 5 sous-chefs de bureaux. 19 rédacteurs. 1 chef de groupe. 14 commis. 7 sténodactylographes. 14 collaborateurs techniques. 6 agents techniques. 1 agent contractuel de bureau. 10 auxiliaires de bureau. 5 auxiliaires de service.	
Services intérieurs	30 collaborateurs techniques. 20 auxiliaires de bureau.	

Etat C. — *Etat des emplois supprimés le 30 juin 1948 à la présidence du conseil.*

SERVICES	EMPLOIS SUPPRIMÉS	OBSERVATIONS
Services centraux	1 sous-directeur. 2 chefs de bureau. 2 sous-chefs de bureau. 11 rédacteurs. 1 chef de groupe. 5 commis. 2 sténodactylographes. 6 collaborateurs techniques. 5 agents techniques. 8 auxiliaires de bureau.	Dont 1 chargé de la liquidation des services de l'information. Dont 1 chargé de la liquidation des services de l'information. Dont 4 chargés de la liquidation des services de l'information. Dont 3 chargés de la liquidation des services de l'information. Dont 3 chargés de la liquidation des services de l'information. Dont 3 chargés de la liquidation des services de l'information. Dont 2 chargés de la liquidation des services de l'information.
Services extérieurs	30 collaborateurs techniques. 20 auxiliaires de bureau.	

Les autres suppressions d'emplois sont faites au service juridique et de presse.

Décret n° 47-2151 du 13 novembre 1947 portant annulation et ouverture de crédits au titre de différents ministères, comme conséquence de l'intervention du décret n° 47-1843, du 18 septembre 1947, réorganisant la gendarmerie nationale, la gendarmerie de l'air et la gendarmerie maritime.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi n° 47-1127 du 25 juin 1947;

Vu la loi n° 47-1426 du 1er août 1947;

Vu la loi n° 47-1496 du 13 août 1947;

Vu la loi n° 47-1429 du 1er août 1947;

Vu le décret n° 47-1843 du 18 septembre 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Sur les crédits provisoires ouverts au budget de la marine pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1947, par la loi et le décret du 1er août 1947, une somme de 15 millions 976.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état A annexé au présent décret.

Art. 2. — Sur les crédits provisoires ouverts au budget de l'air, pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1947, par la loi et le décret du 1er août 1947, une somme de 15.650.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 3. — Sur les crédits ouverts au budget des travaux publics et des transports au titre de l'exercice 1947, par la loi du 13 août 1947, une somme de 6.110.000 F est définitivement annulée, conformément à l'état C annexé au présent décret.

Art. 4. — Il est ouvert au ministre des forces armées, en addition aux crédits provisoires accordés pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1947, par la loi et le décret du 1er août 1947, des crédits s'élevant à la somme de 28.337.000 F; ces crédits sont répartis par chapitre, conformément à l'état D annexé au présent décret.

Art. 5. — Il est ouvert au président du conseil (services de la France d'outre-mer), en addition des crédits provisoires accordés pour les mois d'août, de septembre, d'octobre et de novembre 1947, des crédits s'élevant à la somme de 4.402.000 francs; ces crédits sont répartis par chapitre, conformément à l'état E, annexé au présent décret.

Art. 6. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et soumis à la ratification du Parlement.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Etat A. — *Tableau, par chapitre, des annulations de crédits effectuées sur le budget de la marine.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS	MONTANT DES ANNULATIONS
		francs.
	Marine.	
	SECTION I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
103	Personnels des corps sédentaires	11.456.000
	5e partie. — Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
301	Service des subsistances. — Matières et indemnités représentatives	2.447.000
309	Frais de déplacement	400.000
311	Instruction. — Ecoles	10.000
	Total pour la section I	14.313.000
	SECTION II. — OCCUPATION	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
150	Personnel. — Soldes et indemnités	1.496.000
	5e partie. — Matériel. — Fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
350	Dépenses de matériel	167.000
	Total pour la section II	1.663.000
	Total pour la marine	15.976.000

Etat B. — *Tableau, par chapitre, des annulations de crédits effectuées sur le budget de l'air.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS	MONTANT DES ANNULATIONS
		francs.
	Air.	
	SECTION I. — METROPOLE, AFRIQUE DU NORD ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
104	Personnel militaire. — Officiers. — Solde et indemnités	600.000
105	Personnel militaire. — Sous-officiers et troupe. — Soldes et indemnités	13.300.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
501	Habillement, campement, couchage, ameublement, chauffage, etc.	1.750.000
	Total pour l'air	15.650.000

Etat C. — *Tableau, par chapitre, des annulations de crédits effectuées sur le budget des travaux publics et des transports.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS	MONTANT DES ANNULATIONS
		francs.
	II. — TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS MARINE MARCHANDE	
	4e partie. — Personnel.	
125	Personnel des services de l'inscription maritime	1.410.000
	Total pour la marine marchande	1.410.000
	III. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE	
	4e partie. — Personnel.	
150	Gendarmes et autres militaires. — Solde et indemnités	3.400.000
	5e partie. — Matériel et fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
318	Remboursement des frais de déplacement et de missions	100.000
325	Gendarmes et autres militaires. — Alimentation	800.000
	6e partie. — Charges sociales.	
400	Allocations familiales	400.000
	Total pour l'aviation civile et commerciale	4.700.000
	Total pour l'état C	6.110.000

Etat D. — *Tableau, par chapitre, des crédits ouverts au budget de la guerre.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS	MONTANT DES OUVERTURES
		francs.
	Guerre.	
	SECTION I. — METROPOLE ET AFRIQUE DU NORD	
	B. — GENDARMERIE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
122	Gendarmerie. — Solde des officiers	600.000
123	Gendarmerie. — Solde des sous-officiers	23.100.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
323	Gendarmerie. — Matériel et entretien	2.400.000
	Total pour la section I	26.100.000
	SECTION II. — OCCUPATION	
	B. — GENDARMERIE	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
154	Solde de la gendarmerie. — Officiers	70.000
155	Solde de la gendarmerie. — Sous-officiers	1.700.000
	5e partie. — Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	
339	Gendarmerie. — Matériel et travaux d'entretien	467.000
	Total pour la section II	2.237.000
	Total pour l'état D	28.337.000

Etat E. — *Tableau, par chapitre, des crédits ouverts au budget de la France d'outre-mer.*

NUMÉROS des chapitres.	LIBELLÉS	MONTANT DES OUVERTURES
		francs.
	France d'outre-mer.	
	II. — DEPENSES MILITAIRES	
	TITRE Ier. — DÉPENSES ORDINAIRES	
	4e partie. — Personnel.	
152	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel officier	4.100.000
153	Solde de l'armée et indemnités. — Personnel sous-officiers	4.302.000
	Total pour l'état E	4.402.000

RAVITAILLEMENT

Déclaration et contrôle des stocks de viande congelée.

Le président du conseil des ministres et le ministre de l'agriculture,

Vu l'ordonnance du 3 août 1944 relative aux commissions consultatives régionales et départementales du ravitaillement général;

Vu l'article 7 (1er alinéa) de l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, par l'effet duquel sont provisoirement maintenus en application l'acte dit loi du 17 septembre 1940, relative à la distribution des denrées et produits soumis à des mesures de rationnement, ensemble les textes subséquents qui l'ont complété ou modifié;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 relative aux prix;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu la loi n° 46-2141 du 4 octobre 1946 relative à la répression de certains crimes contre le ravitaillement et la santé de la nation;

Vu la loi n° 47-587 du 4 avril 1947 complétant et modifiant la législation économique;

Vu la loi n° 47-1625 du 29 août 1947 visant à la réalisation d'un plan de congélation de la viande;

Vu le décret n° 47-140 du 16 janvier 1947 portant création de conseils de la viande;

Vu le décret du 12 juin 1947, modifié le 4 septembre 1947, relatif aux services du ravitaillement;

Vu l'arrêté du 30 août 1947 relatif à la déclaration et au contrôle des stocks de denrées et produits alimentaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Toute personne physique ou morale inscrite au registre du commerce ou des métiers et qui détient une quantité de viande congelée de bœuf, veau, porc ou mouton supérieure au total à 300 kilogrammes, est tenue de souscrire, dans les conditions prévues au présent arrêté, une déclaration détaillée des quantités détenues.

Les sociétés comportant plusieurs établissements doivent souscrire une déclaration distincte au titre de chaque établissement.

Art. 2. — Les déclarations qui devront être souscrites selon les modalités prévues à l'article 2 de l'arrêté du 30 août 1947 relatif à la déclaration et au contrôle des stocks de denrées et produits alimentaires seront obligatoirement établies conformément au modèle annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions des articles 1er et 2 ci-dessus, les exploitants d'entrepôts frigorifiques bénéficieront du régime prévu à l'article 3 de l'arrêté du 30 août 1947 susvisé.

Art. 4. — Les commissions d'investigation des stocks visées à l'article 6 de l'arrêté du 30 août 1947 sont habilitées, dans les conditions prévues aux articles 6 à 8 dudit arrêté, à concourir au dénombrement et au contrôle des stocks de viande congelée.

Art. 5. — Les directeurs départementaux du ravitaillement général sont tenus de communiquer aux conseils départementaux de la viande tous renseignements concernant les stocks de viande congelée et de s'en faire assister dans les conditions prévues par le décret n° 47-140 du 16 janvier 1947.

Art. 6. — Les personnes visées aux articles 1er, 2 et 3 du présent arrêté devront pouvoir justifier à tout moment, à la demande des fonctionnaires ou agents des services du ravitaillement général ou des services de contrôle compétents, de l'exactitude des déclarations qu'elles ont souscrites, de l'existence des quantités déclarées, ainsi que de la provenance ou de la destination des quantités entrées ou sorties entre deux déclarations successives.

Art. 7. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté et notamment la détention illicite des stocks de viande congelée, le défaut ou l'inexactitude des déclarations, seront constatés, poursuivis et réprimés dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945, par la loi n° 46-2141 du 4 octobre 1947 et par la loi n° 47-587 du 4 avril 1947.

Art. 8. — Le directeur de l'approvisionnement, le directeur des programmes et de la consommation, le directeur général du contrôle et des enquêtes économiques, le directeur des industries et commerces de l'alimentation et le directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1947.

Le président du conseil des ministres.
PAUL RAMADIER.

Le ministre de l'agriculture,
MARCEL ROCLORE.

Mod. M. V. 1.

Département de.....

Mois de..... 194.....

Commune de.....

.....

DECLARATION DE STOCKS DE VIANDE CONGELÉE

Cadre réservé à l'administration.

Déclaration mensuelle de M. .....
Profession .....
Adresse .....
Lieu précis où le stock est déposé.....
ou { en son nom personnel.....
{ au nom de.....
(Rayer les mentions inutiles.)

ÉTAT RECAPITULATIF

GROUPE	DENRÉES OU PRODUITS	STOCKS — Poids brut en kilogrammes. — Viandes de boucherie.	STOCKS — Poids brut en kilogrammes. — Viandes destinées à la fabrication.	CONDITIONNEMENT	OBSERVATIONS
Bœuf	Viande congelée.....				
Veau	Viande congelée.....				
Porc	Viande congelée.....				
Mouton	Viande congelée.....				

(1) Propriétaire, détenteur, mandataire dûment habilité du propriétaire ou du détenteur.

Le ..... 194.....

Signature et qualité du déclarant (1):

Cachet de l'établissement:

Directions départementales du ravitaillement.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, M. Brebion (Marcel), rédacteur hors classe à la direction départementale de Seine-et-Marne, est désigné provisoirement dans ce département, à compter du 1er juillet 1947, en qualité de régisseur comptable, chargé de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières de régisseur de recettes et de régisseur d'avances au titre de l'un des deux comptes spéciaux cités précédemment.

Par arrêté du 30 octobre 1947, l'arrêté du 20 août 1947 chargeant provisoirement des fonctions de régisseur comptable à la direction départementale de la Manche, à compter du 1er août 1947, M. Maignant (Marcel), rédacteur de 1re classe à cette direction, a été rapporté.

Par arrêté du 30 octobre 1947, M. Maignant (Marcel), rédacteur de 1re classe à la direction départementale de la Manche, est désigné provisoirement dans ce département, à compter du 1er juillet 1947, en qualité de régisseur comptable chargé de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnements en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières, de régisseur de recettes et de régisseur d'avances au titre de l'un des deux comptes spéciaux cités précédemment.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, M. Reneteau (Jean), chef de section de 5e classe à la direction départementale de la Gironde, est chargé, dans ce département, à compter du 1er juillet 1947, en qualité de régisseur comptable de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières, de régisseur de recettes et de régisseur d'avances au titre de l'un des deux comptes spéciaux cités précédemment.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, M. Augier (Gaston), chef de section de 1re classe à la direction départementale des Bouches-du-Rhône, est chargé, dans ce département, à compter du 1er juillet 1947, en qualité de régisseur comptable, de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières, de régisseur de recettes et de régisseur d'avances au titre de l'un des deux comptes spéciaux cités précédemment.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, les chefs de section dont les noms suivent sont désignés dans les départements ci-après en qualité de régisseurs comptables chargés de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers, et de la liquidation du compte spécial Ravitaillement général de la nation en temps de guerre, à compter du 1er juillet 1947:

M. Guy (Georges), chef de section de 5e classe. — Ain.

M. Gantois (Henri), chef de section de 2e classe. — Aisne.

M. Thouvenot (Léon), chef de section de 5e classe. — Allier.

M. Huc (Ferdinand), chef de section de 1re classe. — Alpes-Maritimes.

M. Moranne (Pierre), chef de section hors classe. — Ardèche.

Mlle Hosselet (Georgette), chef de section de 5e classe. — Ardennes.

M. Grimal (Maurice), chef de section de 3e classe. — Ariège.

M. Jamet (René), chef de section de 5e classe. — Aube.

M. Saille (Félix), chef de section de 5e classe. — Aude.

M. Barbolosi (Jean), chef de section de 1re classe. — Aveyron.

M. Bastien (Pierre), chef de section de 5e classe. — Basses-Alpes.

M. Cœudevez (Léon), chef de section de 5e classe. — Belfort (territoire de).

M. Martignon (Henri), chef de section hors classe. — Basses-Pyrénées.

M. Destour (Louis), chef de section de 3e classe. — Cantal.

M. Bonte (René), chef de section de 1re classe. — Charente.

M. Buanic (Jean), chef de section de 5e classe. — Bas-Rhin.

M. Pages (Marcel), chef de section de 5e classe. — Charente-Maritime.

M. Haas (Roger), chef de section de 2e classe. — Cher.

M. Couvet (Jean), chef de section de 5e classe. — Corrèze.

Mme Quenel (Aline), chef de section de 5e classe. — Corse.

M. Bisneur (Gaston), chef de section de 2e classe. — Côtes-du-Nord.

M. Blocquel (Julien), chef de section de 1re classe. — Côte-d'Or.

M. Polveche (René), chef de section de 5e classe. — Creuse.

Mlle Debord (Marguerite), chef de section de 1re classe. — Dordogne.

M. Thuillier (Robert), chef de section de 1re classe. — Doubs.

Mme Gelas-Sauvaire (Simone), chef de section de 5e classe. — Drôme.

M. Delobel (Jean), chef de section hors classe. — Eure.

M. Manach (Félix), chef de section de 5e classe. — Eure-et-Loir.

M. Le Gars (Yves), chef de section de 5e classe. — Finistère.

M. Oliver (Raymond), chef de section de 1re classe. — Gard.

M. Goudemand (Eugène), chef de section de 1re classe. — Gers.

M. Bouillaud (Elie), chef de section de 2e classe. — Hautes-Alpes.

Mme Bugard (Juliette), chef de section de 5e classe. — Haute-Garonne.

M. Sagne (François), chef de section de 1re classe. — Haute-Loire.

M. Parisel (Gaston), chef de section de 3e classe. — Haute-Marne.

M. Soubde (Jean), chef de section de 1re classe. — Hautes-Pyrénées.

M. Royer (Henri), chef de section de 5e classe. — Haut-Rhin.

M. Meyer (Emile), chef de section de 1re classe. — Haute-Saône.

M. Fargeot (Pierre), chef de section de 5e classe. — Haute-Savoie.

M. Girard (Maurice), chef de section de 5e classe. — Haute-Vienne.

M. Guillot (André), chef de section de 5e classe. — Indre.

M. Sauzon (Henri), chef de section hors classe. — Hérault.

M. Roger (Maurice), chef de section de 5e classe. — Ille-et-Vilaine.

M. Poisson (Marcel), chef de section hors classe. — Indre-et-Loire.

Mlle Rivet (Antoinette), chef de section de 2e classe. — Isère.

M. Raymond (André), chef de section de 4e classe. — Jura.

M. Dubois (Modeste), chef de section hors classe. — Landes.

M. Farge (Raymond), chef de section hors classe. — Loire.

M. Barre (Justin), chef de section de 5e classe. — Loire-Inférieure.

M. Provost (Gaston), chef de section de 3e classe. — Loiret.

M. Bicand (Jean), chef de section de 1e classe. — Loir-et-Cher.

M. Azam (Edouard), chef de section hors classe. — Lot.

M. Tournez (Louis), chef de section de 1re classe. — Lot-et-Garonne.

Mme Simonnet (Germaine), chef de section de 5e classe. — Lozère.

M. Dolbeau (René), chef de section de 4e classe. — Maine-et-Loire.

M. Duthilleul (Joseph), chef de section hors classe. — Marne.

M. Coignard (Robert), chef de section de 2e classe. — Mayenne.

M. Collot (Jean), chef de section de 1re classe. — Meurthe-et-Moselle.

M. Beguinet (André), chef de section de 5e classe. — Meuse.

M. Musset (Jean-Baptiste), chef de section de 1re classe. — Morbihan.

M. Sinou (Pierre), chef de section de 5e classe. — Moselle.

M. Guenecret (Georges), chef de section de 5e classe. — Nièvre.

M. Lecluse (Eugène), chef de section hors classe. — Nord.

M. Laigneau (Roger), chef de section hors classe. — Orne.

M. Roques (Pierre), chef de section hors classe. — Puy-de-Dôme.

M. Bunel (André), chef de section hors classe. — Pyrénées-Orientales.

M. Mourier (Jean), chef de section de 1re classe. — Rhône.

Mme Bourdon (Andrée), chef de section de 2e classe. — Saône-et-Loire.

Mlle Abbal (Paule), chef de section de 1re classe. — Seine.

M. Pinguet (René), chef de section de 2e classe. — Seine-Inférieure.

M. Rocca (Noël), chef de section de 5e classe. — Savoie.

M. Lasnier (Maurice), chef de section hors classe. — Seine-et-Oise.

M. Janot (Eugène), chef de section de 1re classe. — Somme.

Mme Salardenne (Gisèle), chef de section de 5e classe. — Tarn.

Mme Rondeaux (Eliette), chef de section de 2e classe. — Tarn-et-Garonne.

Mlle Doyen (Andrée), chef de section de 5e classe. — Var.

M. Valette (Roger), chef de section hors classe. — Vaucluse.

M. Guilloton (Henri), chef de section de 5e classe. — Vendée.

M. Deverge (Eugène), chef de section de 2e classe. — Vienne.

M. Roubinet (André), chef de section de 1re classe. — Vosges.

M. Quirille (Ernest), chef de section de hors classe. — Yonne.

M. Carles (Jean-Marie), chef de section de 5e classe. — Bordeaux (transit).

M. Curtin (Joseph), chef de section de hors classe. — Marseille (transit).

M. Junck (Valentin), chef de section de hors classe. — Paris (transit).

M. Delavier (Marcel), chef de section de 2e classe. — Rouen (transit).

Le cautionnement constitué par ces agents est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'ils effectuent en qualité de comptables matières, de régisseurs de recettes et de régisseurs d'avances au titre des comptes spéciaux Ravitaillement général de la nation en temps de guerre, Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, M. Monsigny (René), vérificateur comptable de 3e classe à la direction départementale du Pas-de-Calais, est chargé à cette direction de la gestion des comptes spéciaux Approvisionnements en denrées et produits alimentaires et Transports routiers et de la liquidation du compte spécial Ravitaillement général de la nation en temps de guerre, à compter du 1er juillet 1947.

Le cautionnement constitué par cet agent est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'il effectue en qualité de comptable matières, de régisseur de recettes et de régisseur d'avances des comptes spéciaux Ravitaillement général de la nation en temps de guerre, Approvisionnement en denrées et produits alimentaires et Transports routiers.

Par arrêté en date du 30 octobre 1947, les vérificateurs comptables des services extérieurs dont les noms suivent sont chargés de la liquidation du compte spécial Ravitaillement général de la nation en temps de guerre dans les départements ci-après, auxquels ils sont actuellement affectés, à compter du 1er juillet 1947:

M. Cantin (René), vérificateur comptable de 3e classe à la direction départementale de la Gironde.

M. Hennequin (René), vérificateur comptable de 3e classe à la direction départementale des Bouches-du-Rhône.

M. Martin (René), vérificateur de 3e classe à la direction départementale de Seine-et-Marne.

M. Mugler (Frédéric), vérificateur comptable de 3e classe à la direction départementale de la Manche.

Le cautionnement constitué par ces agents est affecté solidairement à la garantie des opérations qu'ils effectuent en qualité de comptables matières, de régisseurs de recettes et de régisseurs d'avances au titre du compte spécial Ravitaillement général de la nation en temps de guerre.

FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 10 novembre 1947 portant promotion d'administrateur des colonies.

Par décret en date du 10 novembre 1947, sont promus au grade d'administrateurs de 1re classe des colonies, à compter du 6 octobre 1947:

MM. Corbier (Auguste-François).
Lavelaine de Maubeuge (Jean-Michel).
Richard de Chicourt (Maurice).

Décret du 10 novembre 1947 portant promotion d'administrateurs des colonies.

Par décret en date du 10 novembre 1947, sont promus, à compter des dates et aux grades indiqués ci-après, les administrateurs des colonies dont les noms suivent:

A. — *Au grade d'administrateur de 1re classe.*

I. — A compter du 1er août 1947.

1 MM. Salasc (Léon-Jean-Auguste).
2 Holdèrer (Pierre-Maurice).
3 Meiffre (François).
4 Lami (Pierre-Auguste).
5 Millo (Pierre-François).
6 Robin (René-Laurent).
7 Henrion (Frédéric-Maurice).
8 Joncour (Edouard-René).
9 Troadec (René).
10 Cagnat (Lucien-Henri).
11 Chimier (Armand-Pierre).
12 Merlo (Christian-Marie).
13 Leglise (Jean-Maurice-Gérard).
14 Chauveau (François-Joseph-Philippe).

II. — A compter du 8 octobre 1947.

1 MM. Tomasini (Paul-Marie).
2 Beck-Ceccaldi (Charles-Jules).
3 Bezian (Louis-Martial).
4 Courret (André-Jules).
5 Herse (Pierre-Joseph-Louis).
6 Nobili (Pierre-Félix).
7 Colombani (Ignace-Jean).
8 de Pindray d'Ambelle (Antoine-Auguste).
9 Gouriou (René).
10 Maresceaux (Albert-Auguste).
11 Berger (Henri-Félix).

B. — *A la 2e classe du grade d'administrateur.*

A compter du 1er juillet 1947.

MM. Antonetti (Pierre).
Bée (Clotaire-Alexandre).
Beraud (André-Yves-Pierre).
Boutonnat (Charles-Joseph).
Briand (Joseph-Guillaume).
Buisson (Emile-Marcel).
Castel (Remy).
Chabanon (Paul).
Chardonnet (Robert-Marc-Louis).
Colombani (Don-Jean).
Domergue (Jean-Firmin).
Ferrie (Georges-Louis-Jean).
Gabriaud (Amboise).
Gadon (Jean).
Gainet (Henri-Maurice).
Guiraudet (Auguste-Félix).
Lafitedupont (Jean-François-Bernard).
Lantier (Lucien-Léon).
Latour (Robert).
Luccioni (Antoine-Michel).
Mailler (Paul).
Marmiesse (Charles).
Marnay (Pierre-François-André).
Martin (Robert-Lucien-Joseph).
Meker (Maurice).
Menez (Raymond-Pierre-Marcel).
Michel (Didier-Etienne).
Mornet (Jacques-Charles).
Not (Jean-Henri-Joseph).
Perilhou (Jean-Albert-Félix).
Picandet (André-Jean-Marcel).
Poiret (Jules-Georges).
Rang des Adrets (Sander-Frédéric).
Robin (Jean-Henri-Marie).
Spacensky (Yvan-Georges).
Tanguy (Alexandre-Lucien).
Vaudian (Raymond-Maxime).
Villandre (Jean-Jacques).

C. — *Au grade d'administrateur de 3e classe*

I. — A compter du 1er juillet 1947.

1 MM. Barthelemy (Yves).
2 Gremillon (Robert-Marie).
3 Rollet (Louis-Félix).
4 Becquey (Georges-Henri-Marie).
5 Vidal (Jean-Baptiste-Albert).
6 Chaumet (François-Paul-René).

II. — A compter du 1er août 1947.

1 MM. Gery (René-Charles-Laurent).
2 Pedoya (Maurice-Joseph).
3 Labarthe (Jean-Roger).
4 Henri (Paul-Marc-Louis).
5 Lecomte (Henri-André).
6 Julien (Pierre-Maurice).
7 Vallée (Michel-Marie-André).
8 Berre (Henri-François-Marie).
9 Moncoucut (André).
10 Vial (Maurice-Jean-Eugène).
11 Lagarde (Alain-Joseph).
12 Crus (Raymond-Georges).
13 Roux (Louis-Michel).
14 Chautard (Emile-Joseph).
15 Febreau (Richard).
16 Alleman (Paul).
17 Hainque (Jean-Ernest-Edouard).
18 Michelis (Jean-Jacques-Emile).
19 Bourgine (Maurice).
20 Doz (Lucien).
21 Combe (Roger-Emile-Antoine).
22 Meusy (Jean-Charles).
23 Joffre (André-Joseph-Aimé).
24 Puig (Jean-Pierre).
25 Reuter (Michel-Jacques-Philippe).
26 Froelich (Jean-Claude-Edouard).
27 Labaysse (Maurice-Jean).
28 Bugaud (Jacques).

D. — *A la 1re classe d'administrateur adjoint.*

I. — A compter du 1er juillet 1947.

MM. Alfonsi (Fernand).
Bailly (Maurice-Yves-Roland).
Bijon (André-Marie).
Boyer (Jean-Marie-Claude).
Bulle (Marcel-Léon-Louis).
Colin (Charles-Michel-Joseph).
Cros (Jean-François).
Delattre (Max-Marie).
de Gentile (Paul-Marie).
Devys (Stéphane).
Jacob (Lucien-François).
Jacob (Robert-Jean).
Laurens (Paul-Maurice).
Leduc (François).
Le Glatin (Jean-Yves).
Marty (Antoine).
Montout (Victor-Irénée).
Pau (Gabriel-Félix).
Payet (Pierre).
Riou (Jean).
Foucart (Jean-Henri).
Guilbot (Gaston).
Hénard (Guy).
Rouil (Faustin-Paul).
Seiler (Emile).
Tersarkissoff (Georges).

II. — A compter du 1er août 1947.

MM. Arnould (Maurice-Louis).
Auzuret (Michel).
Beal dit Raynaldy (Georges).
Bec (Roger).
Blot (Lucien).
Bonnefoi (Raoul).
Brustlein (Charles).
Carret (Jean-Paul).
Chevallier (Bernard).
Coqueraux (Robert).
Cornu (Daniel).
Delauney (Maurice-Charles).
de Cargouet (Alain).
de Reilhan de Carnas (Marie-Joseph).
Doret (Robert).
Fouace (Michel-Marie).
Fourgeaud (André-Pierre).
Fralon (Jean-Baptiste).
French (Guy).
Gentil (Pierre-Aristide).
Georgy (Guy-Noël).
Giacobetti (Jacques).
Graziani (Jean-Louis).
Gondran (René).
Guillard (Jacques).
Guy (Maurice).
Imbert (Fernand-Isidore).
Joud (Edmond).
Jourdain (Marcel).
Laprun (Edouard).
Lestringant (Jacques).
Massieux (Jean-Christian).
Mignon (Albert).
Occis (André-Emile).
Petit-Jouan (Albert-Pierre).
Robert (Jean-Jacques).
Roustan (René-Maurice).
Salvadori (Jean).
Tarnier (Pierre).
Villanove (Raymond).
Villeneuve (Pierre-Louis).
Zundel (Pierre).

E. — *A la 2e classe du grade d'administrateur adjoint.*

I. — A compter du 1er juillet 1947.

MM. Angelier (René).
Benjamin (Jean-Ernest).
Boyer (Robert).
Elisée (Paul).
Le Bellec (Guy).
Mader (Gaston).
Maniel (Pierre).
Minet (Jacques).
Moreau (René-Dominique).
Paillas (Aimé).
Théodore (Jean-Joseph).

II. — A compter du 1er août 1947.

MM. Couder (Paul).
Masson (Paul).
Mistral (Jean-Edouard).
Prestat (Gérard).
Rousseau (Bernard).
Voegtlin (Paul).

Les promotions prennent effet à compter des dates indiquées à l'article 1er tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Décret du 10 novembre 1947 portant promotion d'administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 10 novembre 1947, sont promus, à compter des dates et aux grades indiqués ci-après, les administrateurs des services civils de l'Indochine, dont les noms suivent:

A — *Au grade d'administrateur de 1re classe.*

A compter du 8 octobre 1947.

1 MM. Moll (Henri-Louis).
2 Larivière (Jean-Louis-Auguste).
3 Ferlande (Lucien-Jules-Amédée).
4 Benard (Jean-Maxime).
5 Garric (Charles-Auguste).

B. — *A la 2e classe du grade d'administrateur.*

I. — A compter du 1er janvier 1947.

MM. Bruneton (Eric-Ernest).
Bouteille (Michel-Jean).
Cazenave (André-Georges).
Colonna (Come-Damien).
Corbin (Yves-Marie).
Coville (Jean-Paul-Antony).
Daunic (Henri-Louis-Amédée).
Montheard (Henri-Denis).
Moulin (Marcel-Jules-Félix).
Muracciole (Jean).
Nerac (Yves-René-Gabriel).
Nosmas (Lionel-Jules).
Plsier (Georges-Léon-Pierre).
Ropion (Robert).
De Verdilhac (Antoine-Marie).
Emiry (Olivier-Jean).
Hibon (André-Jean-Marie).
Lamarque (Henri-Albert).
Lançon (Raoul-Paul-Marie).
Legros de Blainville (Paul-Georges).
Saigne (Léon).
Silvestre de Sacy (Jean-Marie).
Valençot (Georges).
Vincent (Jean-André-Léon).
Winlrebert (Michel).

II. — A compter du 1er juillet 1947.

MM. Cattan (Henri-Léon).
Dumont (Edouard-Théodore-Marie).
Faure (Daniel-Jean-Marie).
Gabarre (Marcel-Antoine-Henri).
Kanony (Jean-José).
Lefevre (Lucien-Pierre-Etienne).
Lorans (Raymond).
Lucas (Roger-Fernand).
Pargoire (Jacques-Joseph).
Tonal (Louis-Pierre-Joseph).
Thomas-Degouy (Claude-Charles).

C. — *Au grade d'administrateur de 3e classe.*

I. — A compter du 1er janvier 1947.

1 MM. Ramadier (Jean-Paul).
2 Riner (Gaston-Emile-Marcel).
3 Gipoulon (Henri).
4 Pellier (Camille-Victor-Charles).
5 Dupré (Henri-Gabriel-Jean).
6 Henry (Jacques-Dominique-Lucien).
7 Le Treut (Yves-Jules-Marie).
8 Clech (Guy).
9 Herisson (Claude-Gaston-Léon).
10 Dufour (Adrien-Marie-Henri).
11 Barthelemy (Raymond-Marc).
12 Celeste (Roger-Raymond).
13 Le Jariel (Raymond-Gabriel).

II. — A compter du 8 octobre 1947.

1 MM. Beliet (Germain-Antoine).
2 Sicurani (Jean-Charles).
3 Mahé (Louis-Paul).
4 Goutorbe (Lucien).
5 Jallon (Georges-Camille).

D. — *A la 1re classe du grade d'administrateur adjoint.*

I. — A compter du 1er janvier 1947.

MM. Arnaud (Georges-Victor-Maurice).
Axelrad (Edouard).
Besse (Georges-Théodore-Louis).
Butlin (Pierre-Georges).
de Christen (Xavier-Marie).

MM. de Montigny (Hippolyte-Louis).
Doustin (Daniel).
Gabrillagues (Fernand).
Jansolin (Raymond-Jean-Marie).
Laveyssière (Gabriel-Marie-Jean).
Perrier (Joseph-Henri-Yves).
Pham-Dang-Cao (Pierre).
Rahm (Henri-Antoine).
Roly (Jean-Michel).
Rostain (Claude-François).

II. — A compter du 1er juillet 1947.

MM. Arnould (Michel-Adolphe).
Bazin (Maurice-Marcel-Paul).
Baudouy (Paul).
Bauduin (Claude-Jules-Louis).
de Bascher (Gonzalve-Louis).
Desjardins (Joseph-Gustave).
Doillon (Albert-Noé).
Giraudon (François-Marie).
Goarin (Jean-Marie-Albert).
Harrois (Jules-François).
Herly (Jean-Lucien-Emile).
Massin (Pierre-Lucien).
Mathis (Bernard).
Simondet (Jean).
Thiercy (Georges-Henri-Joseph).

III. — A compter du 1er août 1947.

MM. Blisson (Henry-Claude-Alain).
Gonçalves-Caminha (Pedro).
Goupy (Léonard-Bruno-Antoine).
Solier (Guy-Marie-François).
Videau (Daniel-Jean).

E. — *A la 2e classe du grade d'administrateur adjoint*

I. — A compter du 1er janvier 1947.

MM. Amelot (André-Louis).
Chapuis (Edouard-Henri).
Dompgnac-Latour (Paul-Marie).
Meillon (Gustave).

II. — A compter du 1er août 1947.

MM. Cariven (Georges-Paul).
Carle (Pierre-Louis-Joseph).
Chandernagor (André-Edmond).
Guenanff (Maurice-Joseph-Marie).
Guillo (Robert-René-Georges).
Fèvre (Jean-Auguste).
Valladon (Jacques-Vincent).
Vinay (Bernard-Marie).

Les promotions ci-dessus prennent effet à compter des dates indiquées à l'article 1er, tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté.

Décret du 10 novembre 1947 portant promotion d'un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 10 novembre 1947, M. Maillard (Benjamin), administrateur de 2e classe des services civils de l'Indochine, est promu administrateur de 1re classe, à compter du 6 octobre 1947.

Décret du 10 novembre 1947 portant reclassement d'un administrateur des services civils de l'Indochine.

Par décret en date du 10 novembre 1947, M. Duplessis-Kergomard (Jean), précédemment administrateur de 3e classe des services civils de l'Indochine, est reclassé comme administrateur de 2e classe, à compter du 1er août 1946.

Décret du 10 novembre 1947 portant reclassement d'administrateurs des colonies.

Par décret en date du 10 novembre 1947, les administrateurs des colonies dont les noms suivent sont reclassés comme indiqué ci-après:

M. Marchesseau (Gaston-Léon), précédemment administrateur de 2e classe, à compter du 1er janvier 1945, est reclassé dans ce grade, à compter du 1er juillet 1944.

M. Loudet (René-Laurent), précédemment administrateur de 2e classe, à l'échelon après deux ans, à compter du 21 juin 1946, est reclassé dans ce grade, à l'échelon après deux ans, à compter du 21 mai 1946.

M. Bacou (Paul-Justin-Louis), précédemment administrateur de 3e classe, à compter du 1er janvier 1947, est reclassé dans ce grade, à compter du 1er janvier 1946.

Décret du 10 novembre 1947 portant collation de l'honorariat.

Par décret en date du 10 novembre 1947, l'honorariat du grade d'administrateur de 1re classe est conféré à M. Mercat (Emile-Alain-Roland), administrateur de 2e classe des colonies en retraite.

Décret du 13 novembre 1947 plaçant dans la position de mission au Cameroun.

Par décret en date du 13 novembre 1947, M. Battu est placé dans la position de mission au Cameroun, pour compter du 11 septembre 1947, en vue d'étudier et de coordonner l'organisation des coopératives dans ce territoire.

Délégation de signature.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer, en date du 10 novembre 1947, délégation permanente est donnée à M. Laurent (Edouard), général de brigade, directeur du cabinet militaire du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, pour signer au nom du ministre, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Administration générale des colonies.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer, en date du 6 novembre 1947, M. Clua (Georges-Gilbert), chef de bureau de classe exceptionnelle d'administration générale des colonies autres que l'Indochine, a été placé dans la position de disponibilité sans traitement, pour une période d'une année, renouvelable, dans les conditions fixées par l'article 64 du décret du 2 mars 1910, pour compter du 1er mai 1947.

Enseignement aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 octobre 1947, M. Rouelle (Raymond-René) est promu économe de 4e classe, pour compter du 1er janvier 1947.

Infirmières coloniales.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 24 septembre 1947, Mme Jonval, née Boumail, sage-femme coloniale de 4e classe, a été réintégrée dans le cadre des sages-femmes et infirmières coloniales, à compter du 1er septembre 1947.

Transmissions coloniales.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer, en date du 7 novembre 1947, les arrêtés nos 3873 du 8 août 1946 et 267 du 17 février 1947 portant intégrations et promotions de personnel dans le cadre général des transmissions coloniales ont été rapportés en ce qui concerne M. Yven (André).

M. Yven (André) a été intégré dans le cadre général des transmissions coloniales, pour compter du 1er octobre 1944, tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec le grade de receveur, en conservant une ancienneté civile de 3 mois et 5 mois 27 jours de rappels pour services militaires.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé du ministère de la France d'outre-mer, en date du 7 novembre 1947, M. Soulier (Jean-Marie), receveur supérieur de 2e classe après deux ans du cadre général des transmissions coloniales, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite pour ancienneté.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Remises de débets.

Par arrêtés du ministre des finances et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (postes, télégraphes et téléphones), en date du 7 novembre 1947, il a été fait remise:

A Mme veuve Fèvre, gérante de cabine téléphonique à Paris, de la somme, en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 27 novembre 1946;

A Mme veuve Cayet, factrice auxiliaire des postes à Marseille, de la somme, en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 21 décembre 1946.

Administration centrale.

Par arrêtés du 4 novembre 1947, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A compter du 1er janvier 1948, M. Arbonnet, agent supérieur de 1re classe.

A compter du 1er décembre 1947, Mme Beney, commis d'ordre et de comptabilité.

Services extérieurs.

Par arrêtés du 4 novembre 1947, ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

(A compter du 1er janvier 1948.)

M. Cornet, inspecteur général adjoint à Paris, direction des ateliers et du dépôt central du matériel.

M. Cornilleau, inspecteur général adjoint à l'inspection générale.

M. Hémery, inspecteur général adjoint à Paris-recherches et contrôle techniques.

M. Bon, directeur régional des services postaux à Dijon.

M. Rousseaux, directeur régional des services à Clermont-Ferrand.

M. Laplerre, directeur des services extérieurs à l'imprimerie des timbres-poste.

M. Meline, directeur des services extérieurs à Paris, ligne de l'Est.

M. Padovani, directeur des services extérieurs à Guéret.

M. Pavaut, directeur des services extérieurs à Besançon.

M. Pinault, directeur des services extérieurs à Vannes.

M. Senaux, directeur des services extérieurs à Mâcon.

M. Valéry, directeur des services extérieurs à Lons-le-Saunier.

M. Bouan, inspecteur à Chaumont.

M. Brismur, inspecteur à Angers.

M. Coste, inspecteur à Toulouse-services postaux.

M. Lemaire, inspecteur à Nancy-services postaux.

M. Pejoine, inspecteur à Alger.

M. Terrade, inspecteur au Mans.

M. Maingaud, chef de section principal à Paris-bureau central radio.

M. Perrier, chef de section principal à Lyon-chèques.

M. Tavin, chef de section principal à Lyon interurbain.

M. Charvet, receveur de classe exceptionnelle à Lyon-R. P.

M. Deparday, chef de centre de classe exceptionnelle à Paris-ligne du Sud-Est.

M. Marguerie, chef de centre de classe exceptionnelle à Paris-interurbain.

M. Ferrandon, receveur hors classe à Nice-R. P.

M. Voyle, receveur hors classe à Grenoble-R. P.

M. Foucher, chef de centre hors classe à Paris-Vaugirard.

M. Mesnilgrente, chef de centre hors classe à Versailles-central.

M. Knoll, chef de centre hors classe à Clermont-Ferrand-télégraphe.

M. Authie, receveur de 1re classe à Bayeux.

M. Crepin, receveur de 1re classe à Paris-XIII.

M. Fabre, receveur de 1re classe à Mantes-Gassicourt.

M. Favennec, receveur de 1re classe à Madagascar.

M. Malosse, receveur de 1re classe à Romans.

M. Martinetti, receveur de 1re classe à Bastia.

M. Masson, receveur de 1re classe à Villefranche-sur-Saône.

M. Paris, receveur de 1re classe à Paris-1er.

M. Raynier, receveur de 1re classe (chargé de fonctions receveur hors classe) à Toulouse-R. P.

M. Rivière, receveur de 1re classe à Vierzon.

M. Venturini, receveur de 1re classe à Constantine-R. P.

M. Violeau, receveur de 1re classe à Paris-96

M. Frindel, chef de centre de 1re classe à Chartres-téléphone.

M. Preuilh, chef de centre de 1re classe à Bordeaux-palais Gallien.

M. Pieven, chef de centre de 1re classe à Oran-central.

M. Bethune, chef de centre de 1re classe à Angoulême-télégraphe et téléphone.

M. Henry, chef de centre de 1re classe à Sète-télégraphe et téléphone.

M. Olry, chef de centre de 1re classe à Nîmes-télégraphe et téléphone.

M. Hervé, receveur de 1re classe à Orléans-R. P

Les receveurs de 2e classe désignés ci-après:

MM. Alran, de Paris-73.
Arnaud, de Charenton-le-Pont.
Banuls, d'Alger-bourse.
Bertrand, de Saint-Flour.
Biscarrat, d'Ambérieu-en-Bugey.
Bonnefis, d'Hendaye.
Bouchet, de Paris-VI.
Buchweiller, de la Garenne-Colombes.
Daffaure, de Bordeaux-Bastide.
Dublanc, de Pont-l'Evêque.
Duvault, de Lyon-Vaise.
Fourcault, d'El Biar.
Guilleminault, de Fontenay-sous-Bois centre.
Hugot, de Madagascar.
Joly, de Champagnole.
Le Brusq, de Morlagne.
Lecouffe, d'Hussein Dey.
MM. Malherbe, de Guise.
Mathieu, de Nogent-le-Rotrou.
Maubert, de Bagnères-de-Bigorre.
Meyer, de Paris-127.
Nitsche, de Paris-79.
Parrod, de Paris-106.
Rayat, de Souk-Ahras.
Renaud, de Briey.
Tanguy, de Paris-60.
Tassot, de Rethel.
Tourdjmann, de Miliana.
Vaisson, d'Ambert.
Valette, de Paris-65.

M. Boisseau, chef de centre de 2e classe à Dijon-gare.

M. Cassin, chef de centre hors classe à Limoges-chèques.

M. Lapeze, chef de centre de 2e classe à Versailles-caisse nationale d'épargne.

(A compter du 21 novembre 1947.)

M. Alary, receveur de 2e classe à Lyon-Grôlée.

Par arrêté du 4 novembre 1947, ont été mutés, les inspecteurs de l'école nationale supérieure des postes, téléphones, télégraphes, désignés ci-après:

A Paris-services télégraphiques et téléphoniques, M. Talau.
A Tulle, M. Delpy.
A Nantes, M. Verrier.
A Ajaccio, M. Mison.
A Bordeaux-services postaux, M. Le Teste.
A Saint-Brieuc, M. Pierre.
A Paris-services postaux, M. Martin.
A Châteauroux, M. Moreau.

Par arrêté du 6 novembre 1947, a été nommé receveur de 2e classe à Castelnaudary: M. Charrier, inspecteur à Tours.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 11 août 1947 portant autorisation d'acceptation d'un legs fait à la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

Par décret du 11 août 1947, le grand chancelier de la Légion d'honneur, au nom de la Légion d'honneur, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions imposées, le legs fait par M. le docteur André Castex, suivant son testament survisé du 1er février 1939, et consistant en une somme de 20.000 F sous le titre de Fondation du docteur Castex, dont les arrérages devront être exclusivement employés à l'attribution d'un prix de chant annuel à la maison d'éducation de la Légion d'honneur de Saint-Denis.

Décret n° 47-2152 du 12 novembre 1947 portant règlement d'administration publique pour le tarif des greffiers d'Algérie en matière musulmane.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 17 avril 1889 et l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation de la justice musulmane en Algérie;

Vu l'article 18 du décret du 1er août 1902 réglementant la tutelle en Kabilie;

Vu le décret du 5 septembre 1945;

Vu le décret du 3 juin 1946;

Vu l'article 10 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie;

Vu l'article 1042 du code de procédure civile aux termes duquel « il sera fait, tant pour la taxe des frais que pour la police des tribunaux, des règlements d'administration publique »;

Vu l'ordonnance du 8 septembre 1945;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les émoluments alloués aux greffiers des diverses juridictions d'Algérie pour les actes ou formalités de procédure en matière musulmane sont égaux à ceux fixés par le tarif général des greffiers en matière civile et commerciale:

Art. 2. — Toutefois pour les actes ou formalités ci-après énumérés, l'émolument alloué est égal, savoir:

Pour la rédaction et l'inscription au registre spécial, quand il y a lieu, de tout avertissement ou avis prescrit aux articles 28, 31, 33, 41, 43 et 44 du décret du 17 avril 1889, 14, 18, 29, 30 et 42 de l'ordonnance du 23 novembre 1944: au double de l'émolument fixé pour la notification d'une décision.

Pour les actes d'opposition au jugement par défaut, en première instance et en appel: à l'émolument fixé pour tout acte fait ou transcrit au greffe et ne donnant pas lieu à un émolument particulier.

Pour la rédaction par le greffier de la justice de paix de la déclaration d'appel et la constitution du dossier d'appel: à l'émolument fixé pour tout acte fait ou transcrit au greffe et ne donnant pas lieu à un émolument particulier.

Pour la réunion du conseil de famille prévu à l'article 18 du décret du 1er août 1902 sur la tutelle en Kabylie: au double de l'émolument fixé pour tout acte fait ou transcrit au greffe et ne donnant pas lieu à un émolument particulier. (si le mineur est indigent, il n'est rien dû au greffier).

Pour extrait de la délibération dudit conseil de famille si besoin est: à l'émolument fixé pour un rôle (si le mineur est indigent il n'est rien dû au greffier).

Pour récépissé, délivré par les greffiers des tribunaux de première instance, de la consignation de l'amende par l'appelant: au double de l'émolument fixé pour l'état de frais.

Pour le dépôt au greffe de la cour d'appel de la requête en annulation: à l'émolument pour tout acte fait ou transcrit au greffe et ne donnant pas lieu à un émolument particulier.

Pour le dépôt au greffe de la cour d'appel des mémoires relatifs à une requête en annulation: à l'émolument fixé pour tout acte fait ou transcrit au greffe et ne donnant pas lieu à un émolument particulier.

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, et notamment celles des articles 1er à 13 du décret du 3 juin 1946.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré en français et en arabe au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 12 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 12 novembre 1947 déléguant un magistrat dans les fonctions de procureur de la République.

Par décret en date du 12 novembre 1947, M. Aydalot, substitut du procureur général près la cour d'appel de Paris, est délégué dans les fonctions de procureur de la République adjoint près le tribunal de première instance de la Seine.

Décret du 12 novembre 1947 portant révocation d'un suppléant de juge de paix.

Par décret en date du 12 novembre 1947, M. Pengaou, suppléant du juge de paix de Ploeuc (Côtes-du-Nord), est révoqué.

Commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés.

Par arrêté du 7 novembre 1947, est nommé secrétaire de la commission de réforme du code de commerce et du droit des sociétés, M. André Sauvageot, magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice, ayant rang de substitut de procureur de la République de 1re classe.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Emile Dehaye en qualité de consul de Belgique à Nantes, avec juridiction sur les départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée (excepté Saint-Nazaire).

L'exequatur est accordé à M. Hernan Quinones Olarte, en qualité de consul général de la République de Colombie au Havre.

L'exequatur est accordé à M. Altamir de Moura, en qualité de consul des Etats-Unis du Brésil à Alger, avec juridiction sur les départements d'Alger, de Constantine et d'Oran.

L'exequatur est accordé à M. Louis Arnaud, en qualité de vice-consul de Grèce à Bône.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 12 novembre 1947 portant rattachement de la commune de Carpiquet (Calvados) au canton de Caen-Ouest.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2604 du 2 novembre 1945, relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu la délibération du conseil municipal de Carpiquet en date du 18 juillet 1945;

Vu l'avis du conseil général du Calvados en date du 20 septembre 1946;

Vu l'avis du préfet;

Ensemble les autres pièces du dossier;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète:

Art. 1er. — La commune de Carpiquet (canton de Tilly-sur-Seulles, arrondissement de Caen, département du Calvados) est rattachée au canton de Caen-Ouest (même arrondissement, même département).

Art. 2. — Ce rattachement s'effectuera avec toutes les conséquences qu'il comporte et, notamment, les suivantes: les indemnités qui pourraient être dues par les officiers publics ou ministériels bénéficiant du rattachement seront réglées à l'amiable entre les intéressés sous le contrôle du Gouvernement, ou fixées par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, pris après avis du procureur général près la cour d'appel, pour les greffiers, et après avis de la chambre de discipline et du tribunal, pour les autres officiers publics ou ministériels.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Décret du 12 novembre 1947 autorisant les travaux d'agrandissement du cimetière de Puteaux (Seine).

Par décret en date du 12 novembre 1947, ont été autorisés les travaux à entreprendre par la ville de Puteaux, en vue de l'agrandissement de son cimetière sur des terrains sis sur le territoire de la commune de Nanterre (Seine), figurant au cadastre sous les nos 129, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 146, 147, 148, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160 et 163 de la section AM, tels qu'ils sont représentés par les teintes rose, jaune et verte, sur le plan approuvé.

La commune de Puteaux est tenue d'observer les prescriptions sanitaires formulées dans le rapport susvisé du géologue et ci-dessous énumérées:

a) Le cimetière sera entouré d'une zone non-aedificandi de 4 m de largeur;

b) Par arrêté municipal, il sera interdit de creuser des puits à moins de 100 m des murs d'enceinte. Les puits actuels devront être comblés ou du moins munis d'une plaque émaillée bien apparente portant « Eau dangereuse » ou « Eau non potable ». Toute autorisation de construire dans cette même zone entraînera automatiquement l'obligation d'installer l'eau sous pression. Les maisons ou logements actuels qui ne seraient pas encore pourvus d'une telle distribution devront l'être avant de pouvoir commencer les travaux.

Les inhumations ne pourront avoir lieu que durant une période de trente années, à compter de la mise en service effective des terrains déterminés à l'article 1er du présent décret.

Médaille d'honneur de la police française.

Par arrêté en date du 1er octobre 1947, la médaille d'honneur de la police française a été décernée, à titre exceptionnel, au corps urbain de la police de Brest.

Corps d'élite, s'est distingué particulièrement, le 28 juillet 1947, lors de la catastrophe provoquée par l'explosion du navire norvégien *Océan Liberty* dans le port de Brest. A réussi, sous le commandement intérimaire du commissaire Le Goan, dans des circonstances extrêmement périlleuses et difficiles, à maintenir l'ordre tout en participant activement à l'organisation des secours. A, par son courage civique et sa conception du devoir, donné un magnifique exemple qui fait honneur au corps de la police.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Création de brevets militaires de pilote de planeurs et réglementation de la délivrance de ces brevets.

Le ministre de l'air,

Vu l'arrêté du 26 mai 1939 réglementant la pratique du vol sans moteur,

Arrête:

Art. 1er. — Il est créé deux catégories de brevets militaires de pilotes de planeurs:

Brevet militaire de pilote de planeur léger;
Brevet militaire de pilote de planeur lourd.

Art. 2. — Le brevet militaire de pilote de planeur léger pourra être délivré aux militaires de tous grades des différents corps ou cadres de l'armée de l'air dans les conditions prévues par l'arrêté du 26 mai 1939.

Ce brevet pourra être délivré à des militaires n'appartenant pas à l'armée de l'air dans les conditions qui seront fixées par décret ministériel.

L'examen médical prévu à l'article 3 (§ C) de cet arrêté sera passé dans un centre médical du personnel navigant de l'armée de l'air; les conditions d'aptitude sont les mêmes que celles imposées aux candidats au brevet de pilote de tourisme.

Le personnel militaire détenteur d'un brevet délivré à titre civil, en application de l'arrêté du 26 mai 1939, pourra obtenir par équivalence le brevet militaire correspondant, sur demande adressée au ministère de l'air (service du personnel de l'armée de l'air).

L'acquisition du brevet militaire de planeur léger n'entraîne pas classement dans une des spécialités de l'armée de l'air.

Art. 3. — Le brevet de pilote militaire de planeur lourd sera provisoirement réservé au personnel de l'armée de l'air remplissant les conditions suivantes:

1° Avoir subi au préalable un examen médical d'aptitude dans un centre du P. N. de l'armée de l'air, les conditions minimum d'aptitude étant celles exigées pour le pilotage des avions de liaison;

2° Etre titulaire du brevet militaire de pilote d'avion, être classé dans le P. N. et justifier d'un minimum de 500 heures de vol effectuées comme pilote d'avion ou de planeur;

3° Avoir effectué préalablement sur planeur lourd 24 heures de vol, dont 4 heures de vol de nuit, en double commande et en vol seul, avec un minimum de cinquante atterrissages de jour et vingt atterrissages de nuit.

Ce personnel devra, en outre, effectuer avec succès les épreuves suivantes:

a) *Epreuves aériennes.*

Un voyage pleine charge, relaxation à distance sur la dernière route, altitude 1.000 m (durée: une heure);
Un atterrissage en un point précis, pleine charge, relaxation à 800 m;
Un tour de piste de nuit, relaxation à 800 m, atterrissage de nuit.

b) *Epreuves théoriques.*

Connaissance du vol;
Matériel en service; planeur et accessoires;
Météorologie et aérologie.

c) *Epreuves pratiques.*

Exercices de centrage d'un planeur lourd;
Vérification d'entretien et contrôle de réparation d'un planeur lourd;
Exercice de link-trainer.

Fait à Paris, le 21 octobre 1947.

ANDRÉ MAROSELLI.

Homologation de grades au titre des F. F. C. I.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur le rapport du délégué général pour le règlement et la liquidation des Forces françaises combattantes de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 28 mai 1947 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume, les personnels ci-après des Forces françaises de l'intérieur.

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
M. Rebière (Philippe), né le 8 février 1909.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Potreau (Théophile), né le 25 avril 1895.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Citerne (Georges), né le 6 mars 1906.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Robillard (André), né le 10 septembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Dumais (Paul), né le 22 février 1895.
M. Sedillot (Pierre), né le 13 mai 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Lis (Marcel), né le 2 juin 1902.
M. Vauvillers (Raymond), né le 18 octobre 1901.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Le Gall (René), né le 25 octobre 1917.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Carlron (Marcel), né le 18 mai 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Carlier (Pierre), né le 12 octobre 1920.
M. Girardy (Roger), né le 20 avril 1906.
M. Avril (Roger), né le 21 février 1912.
M. Legrand (Jean), né le 10 septembre 1922.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chaumette (Georges), né le 2 mars 1889.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Duquesne (Jean), né le 23 octobre 1913.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mathieu (Robert), né le 22 février 1915
Harris (Isidore), né le 31 mars 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1941.)
Ribon (Edouard), né le 11 août 1880.

(Pour perndre rang du 1er avril 1941.)
Lisiecki (Stanislas), né le 30 octobre 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Penel (Guy), né le 2 mars 1923.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Darracq (Pierre), né le 14 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Rousseau (Louis), né le 1er mars 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Garnier (Albert), né le 6 octobre 1899.
Brochu (Guy), né le 13 février 1925.
Longeville (Camille), né le 15 décembre 1905.
Vaillant (Jean), né le 10 juillet 1925.
Nimal (Alfred), né le 23 mars 1922.
Verbois (Théophile), né le 18 janvier 1900.
Landry (Gaston), né le 21 juin 1919.
Perret (André), né le 16 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Fredon (Pierre), né le 5 décembre 1902.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lefevre (René), né le 14 août 1922.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Grellat (Roger), né le 6 avril 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Guillemain (Maurice), né le 23 décembre 1894.
Zerarka (Akcène), né le 11 novembre 1917.
Lefevre (Jean), né le 20 juillet 1926.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Tempez (André), né le 22 janvier 1897.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
M. Dubois (Willy), né le 15 juillet 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Beaucourt (Emile), né le 22 novembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Delecluse (Paul), né le 10 octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Bernard (Maurice), né le 26 juin 1892.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Demaret (Emile), né le 8 septembre 1910.
M. Rousselle (Rémy), né le 11 janvier 1888.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
M. Delettrez (Germain), né le 27 décembre 1912.
M. Gugelot (Louis), né le 22 mars 1936.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
M. Brule (Michel), né le 26 février 1914.
M. Planchon (Robert), né le 5 décembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
M. Laloux (Hector), né le 18 décembre 1884.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
M. Fréville (Marcel), né le 14 février 1899.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
M. Deruy (Raymond), né le 18 février 1917.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
M. Lhommet (Julien), né le 30 avril 1897.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
M. Wallard (René), né le 25 juin 1904.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Langlet (Auguste), né le 31 décembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Copin (Georges), né le 1er avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Lataplie (Georges), né le 4 juin 1905.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Letombe (Ernest), né le 28 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Prevost (Albert), né le 3 juillet 1892.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Bolle (Lucien), né le 6 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Angelo (Paul), né le 25 décembre 1917.
M. Audrieux (Charles), né le 20 septembre 1903.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
M. Brasseur (Eugène), né le 22 janvier 1913.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
M. Psaute (François), né le 6 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Derisset (Robert), né le 9 juin 1898.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Bodart (Joseph), né le 27 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
M. Suchet (Marceau), né le 13 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
M. Darras (Maurice), né le 20 décembre 1887.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Pouchain (Alfred), né le 22 novembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Devigne (Georges), né le 17 novembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Souart (Edmond), né le 15 novembre 1908.
M. Blondel (Louis), né le 13 août 1889.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Bollard (Charles), né le 10 juin 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Balin (André), né le 7 octobre 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Cornez (Robert), né le 23 février 1910.
M. Labar (Pierre), né le 14 avril 1905.
M. Vanoutreve (Maurice), né le 6 janvier 1904.
M. Poirette (Raymond), né le 16 mars 1928.
M. Stievenard (René), né le 25 janvier 1910.
M. Debever (Marcel), né le 17 juin 1908.
M. Dehaeck (Louis), né le 2 novembre 1907.
M. Ambroise (Roger), né le 28 février 1909.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Duconseille (Jules), né le 23 mars 1925.
M. Etchegoyhen (Roger), né le 2 avril 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Etienne (Jean), né le 17 février 1899.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Fernez (Jules), né le 26 juillet 1891.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Danjoux (Augustin), né le 30 avril 1907.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Noyelles (Jules), né le 12 février 1908.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Leroy (Gaston), né le 2 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Devliéger (Emile), né le 6 mai 1907.
Devos (Jules), né le 31 octobre 1912.
Maisonneuve (Lucien), né le 28 février 1908.
Lancelot (Marcel), né le 24 décembre 1905.
Roussel (Marcel), né le 23 février 1921.
Rultel (André), né le 7 août 1911.
Hocquette (Léon), né le 3 novembre 1912.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Paul (Philippe), né le 13 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Litty (André), né le 26 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Debarge (Jean), né le 14 avril 1924.
Chemin (Jean), né le 24 janvier 1907.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Canivez (Jean), né le 9 août 1900.
Crépin (Aimé), né le 3 janvier 1901.
Lannoy (Gaston), né le 31 janvier 1895.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
Dandré (Marcel), né le 8 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Lesage (Léopold), né le 6 janvier 1893.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Baudaillier (Kléber), né le 10 novembre 1904.
Vermalen (Albert), né le 10 décembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Marlard (Jules), né le 25 mars 1910.
Parent (Lucien), né le 17 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Paque (Marcel), né le 12 août 1902.
Krystkowiak (Joseph), né le 9 février 1909.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Pese (André), né le 25 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942).
Trannin (Auguste), né le 8 février 1913.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Fayeulle (Pierre), né le 7 mars 1921.
Finet (André), né le 30 mai 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Santerne (Georges), né le 26 juillet 1924.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Robert (Henri), né le 19 février 1892.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Masclef (Norbert), né le 25 août 1895.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Gaudefroy (Roland), né le 13 janvier 1925.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Pierre (Emile), né le 14 octobre 1887.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Defresnes (Charles), né le 2 août 1923.
Quinzin (Gaston), né le 5 février 1898.
Olivier (Claude), né le 8 février 1924.
Guerlot (André), né le 19 mars 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Manon (Louis), né le 3 mai 1891.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Carpentier (Gaëtan), né le 20 juin 1890.
Louart (Alphonse), né le 7 janvier 1895.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dejardin (Marcel), né le 8 août 1919.
Szafraniec (Wladyslas), né le 20 juin 1902.
Lambert (Moïse), né le 30 août 1902.
Delanoe (Marius), né le 28 novembre 1917.
Dupont (Charles), né le 3 mars 1907.
Durocher (Roger), né le 24 mai 1921.
Level (Roger), né le 26 décembre 1923.
Lucas (Georges), né le 5 juin 1923.
Marquis (Lionel), né le 5 janvier 1922.
Martin (Aimé), né le 20 décembre 1922.
Rabier (Georges), né le 5 février 1925.
Verstraete (Léon), né le 15 août 1910.
Delbassée (Edouard), né le 10 janvier 1903.
Vaze (Alfred), né le 28 mai 1924.
Taureau (Edmond), né le 11 septembre 1899.
Sénéchal (André), né le 18 novembre 1924.
Morcels (Robert), né 15 juillet 1903.
Met (Francis), né le 17 décembre 1914.
Métivier (Georges), né le 7 septembre 1917.
Melon (Gustave), né le 1er février 1913.
Doumoulin (André), né le 2 avril 1921.
Desbonnet (Henri), né le 10 septembre 1898.
Degousée (Alfred), né le 5 juillet 1897.
Chartier (Louis), né le 16 janvier 1903.
Loucheur (Raymond), né le 30 janvier 1901.
Laurent (Helmuth), né le 17 août 1918.
Pluquet (Henri), né le 2 septembre 1911.
Richard (René), né le 18 novembre 1907.
Jourdan (Fernand), né le 26 janvier 1912.
Lherbier (Augustin), né le 23 mai 1905.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Facq (Gilbert), né le 13 novembre 1921.
Havet (Léon), né le 8 mars 1906.
Szarek (Louis), né le 3 octobre 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Pluchard (Joseph), né le 16 février 1895.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Lheureux (Joseph), né le 27 avril 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Simon (Alexandre), né le 1er mai 1906.
Rose (Marcel), né le 9 décembre 1924.
Joris (Eugène), né le 24 septembre 1920.

Art. 2. — Sont homologués à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Louviot (Victor), né le 19 janvier 1921.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Mezen (Marcel), né le 8 décembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Bouchard (Pierre), né le 25 juin 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Mabile (Henri), né le 9 avril 1897.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Barrière (Albert), né le 18 mars 1890.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Drouillas (Emile), né le 28 janvier 1908.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Marie (Louis), né le 27 août 1892.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Burel (Jean), né le 1er décembre 1890.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Palmier (Marcel), né le 25 avril 1907.
M. Desgranges (Gustave), né le 4 décembre 1898.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Guillard (Robert), né le 2 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Grivilers (Charles), né le 14 février 1902.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Merrien (François), né le 16 février 1921.
M. Voisin (Georges), né le 29 juillet 1895.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Viault (Louis), né le 5 décembre 1883.
M. Marijuan (Louis), né le 20 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Allainguillaume (François), né le 28 août 1909.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Demaison (Jean), né le 31 mars 1910.
M. Hallet (Pierre), né le 6 avril 1893.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Le Pape (Marcel), né le 9 décembre 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Collet (Jean), né le 8 août 1925.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Toannen (Yves), né le 1er mai 1912.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Azœuf (Marie-Louise), née le 25 novembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cheminel (François), né le 26 novembre 1924.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Lebreton (Henri), né le 31 août 1893.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Brun (Lucien), né le 15 mai 1908.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Domengie (Yvan), né le 9 novembre 1921.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
M. Brunet (Jean), né le 23 mars 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Kopp (Raymond), né le 20 juin 1917.
M. Renaudie (Norbert), né le 11 juillet 1921.
M. Dedolin (André), né le 22 mars 1914.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Brunet (Lucien), né le 5 avril 1923.
M. Montinard (André), né le 5 janvier 1920

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Fouassier (André), né le 15 novembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Souan (Michel), né le 4 novembre 1909.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Wirth (Eugène), né le 18 juin 1916.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Bault (Jean), né le 2 septembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Poignault (Lucien), né le 18 février 1915.
Emery (André), né le 4 juillet 1912.
Bardeche (Marcel), né le 5 mai 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Beaufils (Maurice), né le 18 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Bosca (Salvator), né le 5 février 1898.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Garcia (Robert), né le 5 janvier 1905.
Dubar (Marcel), né le 17 janvier 1921
Muntzer (Roger), né le 13 mars 1924.
Bascoulergue (Jean), né le 12 février 1926.
Georges (François), né le 23 septembre 1920.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Laridan (Léon), né le 11 février 1893.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Baspeyras (Gaston), né le 28 mai 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cousin (Jules), né le 16 janvier 1921.
Denis (Félicien), né le 16 mai 1896.
Mery (Georges), né le 2 mai 1921.
Salsac (André), né le 17 avril 1924.
Cannel (Robert), né le 3 janvier 1914.
Guirmandie (Henri), né le 12 mai 1914.
Redon (Paul), né le 16 mai 1908.
Dupuy (Pierre), né le 13 février 1913.
M. Garcia (Denis), né le 26 juillet 1909.
Armand (Léon), né le 3 avril 1911.
Brachet (Roger), né le 2 novembre 1923.
Tricoulet Touron (Robert), né le 25 décembre 1883.
Cassou de Saint-Mathurin (Guy), né le 5 octobre 1921.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Durand (Georges), né le 21 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Boury (Pierre), né le 16 octobre 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Pottier (Jean), né le 15 juin 1913.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Valet (Jean), né le 24 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chabannes (Georges), né le 19 janvier 1925.
Stoffel (René), né le 3 avril 1915.
Barjon (Robert), né le 10 mai 1917.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Laguens (Louis), né le 3 février 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Frenkel (Boris), né le 21 février 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bersac (Jules), né le 15 octobre 1887.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Lion (Antonin), né le 10 mai 1895.
M. Soubiran (Henri), né le 30 janvier 1893.
M. Lion (Raoul), né le 4 juillet 1897.
M. Sabatie (Louis), né le 28 août 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Quilliard (François), né le 19 juillet 1902
M. Murguet (Georges), né le 30 mars 1912.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Freyssinet (Marcel), né le 22 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Géraud (Jean), né le 12 avril 1923.

Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Biraben (Georges), né le 20 mai 1925.
M. Bouet (Antoine), né le 29 novembre 1875.
M. Tylex (François), né le 17 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Lehmann (Charles), né le 23 décembre 1912.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Azemar (Robert), né le 24 juin 1923.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Troussel (Jacques), né le 16 juin 1924.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Danzas (Marcel), né le 1er mai 1905.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Audéon (Alexis), né le 28 septembre 1942.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Clerc (Jean), né le 22 août 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Barthe (Raoul), né le 23 janvier 1914.
Piquêpe (Bernard), né le 7 février 1900.
Bocquereau (René), né le 20 décembre 1919.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Loubière (Yvon), né le 1er mai 1909.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Icart (André), né le 2 juillet 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Saint-Martin (Franc), né le 18 octobre 1905.
Amiel (René), né le 20 mars 1916.
Combet (Henri), né le 21 février 1926.
Crémoux (Jean), né le 13 avril 1913.
Desgrousilliers (Yves), né le 26 août 1918.
Fabre (Laurent), né le 11 janvier 1924.
Puech (Louis), né le 20 avril 1921.
Darenne (Maurice), né le 23 avril 1922.
Coucut-Saute (André), né le 21 août 1910.
Bauer (André), né le 10 juin 1921,

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lacaze (Roger), né le 14 octobre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Audouy (Fernand), né le 17 mai 1902.

Art. 3. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur:

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Jappin (Marcel), né le 12 août 1913.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Manaux (Georges), né le 13 avril 1908.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Unterwald (Marcel), né le 20 avril 1898.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Guibal (René), né le 16 juin 1915.
M. Renault (Pierre), né le 2 septembre 1905.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Collot (Clovis), né le 3 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Cailleux (Léon), né le 19 mai 1912.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Van Heeghe (Jean), né le 1er septembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Chuquet (Maurice), né le 16 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
André (Antoine), né le 24 janvier 1906.
Pottelain (Edmond), né le 6 novembre 1905.
Lachasse (Gilbert), né le 28 octobre 1903.
Brion (Jean), né le 10 février 1908.
Jouard (Robert), né le 21 décembre 1921.
Lefèvre (Maurice), né le 28 avril 1901.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Potée (Pierre), né le 10 avril 1906.
Gueusquin (Gilbert), né le 23 juin 1911.
Petit (André), né le 28 octobre 1905.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Higelin (Jean), né le 1er janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Villemin (Roger), né le 23 mai 1910.
Thumann (Charles), né le 26 mai 1893.
Savary (Henri), né le 29 mai 1914.
Flamant (André), né le 21 juillet 1918.
Cortel (Gabriel), né le 25 mars 1913.
Romanens (Fernand), né le 6 décembre 1921.
Leblanc (Lucien), né le 5 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)
Pfister (Joseph), né le 29 août 1903.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Clément (Eugène), né le 21 mars 1923.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)
Nam (Georges), né le 19 février 1916.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Nicolas (Francis), né le 7 juillet 1883.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Clerc (Paul), né le 22 janvier 1900.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Lafosse (Camille), né le 11 janvier 1912.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Quignard (Maurice), né le 29 novembre 1897.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Schaeffer (Paul), né le 22 décembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Coulier (Joseph), né le 23 juillet 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Guiller (Paul), né le 17 août 1923.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Gaspard (Raymond), né le 26 août 1910.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Magnin (Gilbert), né le 12 avril 1918.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Maitre (Paul), né le 5 mars 1920.
M. Rech (Charles), né le 11 septembre 1926.

Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Rebilly (Pierre), né le 6 mai 1906.
M. Bocher (Lucien), né le 30 avril 1900.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Sens (Serge), né le 11 avril 1923.
M. Guillemet (André), né le 8 juin 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Grange (Francis), né le 11 septembre 1913.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Leroy (Raymond), né le 15 janvier 1906.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Bribant (Marcel), né le 25 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dubois (André), né le 16 février 1911.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Watelet (Charles), né le 25 février 1915.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Auduc (Eugène), né le 14 février 1923.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Thouvenin (Maurice), né le 22 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ribatto (Serge), né le 28 juin 1915.
Gerrin (Paul), né le 10 mars 1908.
Famin (Edmond), né le 24 mai 1912.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Lefils (André), né le 15 septembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Rathueville (Guy), né le 23 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Duband (André), né le 5 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Plumerel (Raoul), né le 5 octobre 1902.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Boulanger (Maurice), né le 20 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Giroux (André), né le 28 mai 1921.
Girard (Serge), né le 24 juillet 1922.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Lathuillière (Georges), né le 21 mars 1925.
Michel (Maurice), né le 28 avril 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Bertholino (Georges), né le 27 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Bartoli (Marcel), né le 1er février 1923.
Bertrand (Roger), né le 3 octobre 1925.
Charbonneau (Georges), né le 23 avril 1922.
Fayard (Jean), né le 1er mars 1925.
Gobert (Roger), né le 30 avril 1923.
Hergott (Alphonse), né le 28 septembre 1925.
Jaco (Henri), né le 18 avril 1923.
Josserand (Pierre), né le 24 novembre 1925.
Lucotte (Marcel), né le 29 janvier 1924.
Madore (Louis), né le 21 décembre 1912.
Pitot (Joseph), né le 7 février 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lagneau (Gabriel), né le 14 juillet 1915.
Delavolaine (Henri), né le 23 août 1910.
Monnier (Robert), né le 13 janvier 1925.
Aubrun (Alyne), née le 2 mai 1900.
Boillot (Léonce), né le 24 mai 1901.
Chaillet (Albert), né le 16 juillet 1923.
Demenitroux (Lucien), né le 14 octobre 1906.
Lacombe (Roger), né le 11 septembre 1916.
Mauron (Robert), né le 29 mai 1921.
Petot (Marcel), né le 14 octobre 1924.
Rommelaère (Bernard), né le 5 avril 1926.
Naudin (Pierre), né le 30 juillet 1925.
Monnaire (Jean), né le 16 août 1911.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Genet (Pierre), né le 29 juin 1908.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Hezard (Gilbert), né le 22 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Chambard (René), né le 3 juin 1909.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Bey (Georges), né le 17 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Trontin (Robert), né le 4 mai 1924.
Couette (Lucien), né le 8 juillet 1924.
Piquet (Roland), né le 1er mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Damidaux (Marc), né le 25 mars 1925.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Regnaut (Lucien), né le 10 février 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Smeets (Albert), né le 15 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Naudot (Louis), né le 5 octobre 1892.
Litaudon (Benoît), né le 11 juillet 1888.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chevalier (Arthur), né le 26 août 1893.
Mohamed (Amédée), né le 14 octobre 1927.
Mercanti (Sylvia), né le 9 février 1924.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Biton (Eugène), né le 5 juillet 1916.

Art. 4. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur:

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Pinard (Joseph), né le 28 juillet 1903.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Barjansky (Yvan), né le 14 mai 1913.
M. Isabella (Hector), né le 21 juin 1912.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Vacher (Francisque), né le 16 octobre 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Hainchelin (Charles), né le 2 août 1901.
M. Meyer (Maurice), né le 6 juillet 1917.
M. Angeli (Antoine), né le 10 mars 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Simonnet (Eugène), né le 2 septembre 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Deslandes (Fortuné), né le 27 janvier 1894.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Canis (François), né le 27 juillet 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Duclos (Jean-Louis), né le 13 août 1880.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Zmuda (François), né le 7 octobre 1902.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Cotterlaz-Rannard (Lucien), né le 19 février 1922.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Coulil (Adrien), né le 16 septembre 1913.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Martzolf (André), né le 30 septembre 1908.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Mioche (Annet), né le 5 décembre 1885.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Dufournet (Francis), né le 14 avril 1901.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chouvet (Amédée), né le 3 octobre 1887.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Gayton (Antoine), né le 14 mars 1892.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Blanc (Arthur), né le 8 août 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vauris (Jean), né le 21 avril 1900.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dacheux (Louis), né le 2 août 1902.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Rennard (François), né le 12 avril 1894.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Pellet (Gustave), né le 17 mars 1895.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Carrier (Roger), né le 24 février 1921.
Tury (Claudius), né le 9 octobre 1911.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Croizet (Roland), né le 15 août 1920.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chappaz (Claudius), né le 20 septembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Lavorel (Jean), né le 12 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Nallet (Jean), né le 3 juin 1923.
Fabbri (Adler), né le 21 janvier 1918.
Tourraille (Jean), né le 20 mai 1918.
Vebret (Jean), né le 13 mai 1923.
Pradier (Pierre), né le 20 décembre 1921.
Pinet (Pierre), né le 21 mai 1906.
Torralba (Pierre), né le 10 février 1888.
Foyer (Auguste), né 8 décembre 1922.
Engel (Maurice), né le 5 août 1909.
Blanc-Massit (Pierre), né le 4 janvier 1915.
Caire (André), né le 17 septembre 1920.
Rouyet (Ernest), né le 26 décembre 1897.
Puvel (Georges), né le 6 octobre 1923.
Mathon (Sylvain), né le 28 janvier 1908.
Billon (Jean), né le 28 avril 1906

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vachaud (Augustin), né le 8 juillet 1903.
Pugnere (Paul), né 9 octobre 1923.
Marcon (Auguste), né le 30 octobre 1923.
Guillemard (Roger), né le 6 novembre 1918.
Giaretto (Noël), né le 20 décembre 1925.
Seux (Antoine), né le 13 août 1923.
Robert (André), né le 15 mai 1920.
Munch (Henri), né le 20 juin 1916.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Anderson (Harold), né le 5 septembre 1911.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Doucet (Jean), né le 18 novembre 1889.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Polaz (Paul), né le 19 janvier 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mounier (Gabriel), né le 9 novembre 1923.
Rouhaud (Jean), né le 6 mars 1921.
Bemer (Marie), né le 31 octobre 1924.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Grimaldi (Jean), né le 15 juillet 1905.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Burle (Albert), né le 15 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Castellarnau (Pierre), né le 31 mai 1917.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Calazel (Léo), né le 8 février 1926.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cornil (Alphonse), né le 26 octobre 1879.
Fantino (Marius), né le 30 octobre 1900.
Morales (Jean), né le 24 janvier 1894.
O'Sughrue (Lucien), né le 23 mars 1904.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Albert (Marius), né le 20 mars 1910.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Apollin (Pierre), né le 20 octobre 1921.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Magliano (Nicolas), né le 27 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Guidi (Serge), né le 26 juin 1899.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Pauselli (François), né le 14 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ypekjian (Yervante), né le 17 juillet 1897.
Cravi (Charles), né le 7 mai 1923.
Genouillac (Antoine), né le 6 février 1902.
Glanton (François), né le 18 juillet 1912.
Gilloux (Paul), né le 25 avril 1921.
Graffino (Joseph), né le 24 novembre 1925
Raibaut (Joseph), né le 5 novembre 1906.
Regis (Etienne), né le 24 mars 1913.
Rovera (Michel), né le 10 mai 1927.
Sanguinetti (Odette), née le 21 juillet 1913.
Tron-Gianet (Joseph), né le 9 janvier 1908.
Vial (Honoré), né le 25 octobre 1922.
Catalan (Léon), né le 26 avril 1901.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Tironi (Mario), né le 21 juillet 1920.
Vitione (Jean), né le 2 janvier 1922

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Gueno (Félix), né le 7 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Scarella (André), né le 6 juillet 1925.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Pastorelli (Joseph), né le 12 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Levine (Jacob), né le 27 mars 1924.
Fakiella (Adolphe), né le 8 avril 1923.
Ferraris (Victor), né le 23 août 1925.
Luquet (Laurent), né le 8 mai 1927.
Malaussena (Jean), né le 15 mai 1899.
Maurel (Victor), né le 17 août 1923.
Minchella (Roland), né le 12 octobre 1923.
Raybaud (Humbert), né le 6 juillet 1925.
Rossi (Basile), né le 15 mars 1927.
Sini (Marcel), né le 5 avril 1925.
Thibaud (Roland), né le 21 novembre 1926.
Funel (Robert), né le 19 février 1925.

Etrangers.

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Bjstock (Chune), né le 22 octobre 1923.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Szymczak (Stanislas), né le 27 avril 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Stelmaszak (Henri), né le 28 août 1923.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Pevny (Wladimir), né le 6 mai 1924.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Wojcik (Waclan), né le 18 septembre 1919.

Art. 5. — Le numérotage des régions militaires correspond à l'organisation territoriale actuelle.

Fait à Paris, le 28 octobre 1947.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur le rapport du délégué général pour le règlement et la liquidation des forces françaises combattantes de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 28 mai 1947 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur:

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Goupil (Robert), né le 30 juin 1892.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
M. Dutilloy (Jean), né le 24 juillet 1897.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
M. Maury (Edouard), né le 1er juillet 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Hildevert (Charles), né le 4 août 1897.
M. Brover-Rabinovici (Maurice), né le 16 décembre 1907

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Damous (René), né le 19 février 1908.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Bolzer (Pierre), né le 27 avril 1913.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Walle (Louis), né le 21 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Chomton (Gilbert), né le 14 mai 1916.
M. Pérignon (Raoul), né le 29 juillet 1910.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Quillet (Paul), né le 25 avril 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Becque (Roger), né le 12 janvier 1901

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Martin (Marcel), né le 10 octobre 1919.
M. Kien (Louis), né le 4 février 1902.
M. Pommet (Roland), né le 29 octobre 1925.
M. Vauthier (René), né le 13 avril 1910.
M. Cousin (Albert), né le 18 décembre 1914.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Durand (André), né le 9 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vigouroux (Paul), né le 13 avril 1923.

Dans le grade d'ajdudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Van-Der-Snickt (René), né le 4 juin 1912.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Desroches (Cyrille), né le 25 juin 1888.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lemaître (Roger), né le 14 septembre 1904.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Schoenhaar (Charles), né le 20 novembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Sautet (François), né le 25 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Dessier (Maurice), né le 25 juin 1924.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Brolly (Maurice), né le 20 mars 1880.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Calvet (Jean), né le 19 février 1925.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Delbes (Jeanne), née le 4 février 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Leroy (Louis), né le 14 janvier 1911.
Bailly (Gabriel), né le 11 juillet 1901.
Nadaire (Lucien), né le 12 août 1899.
Fougeroux (André), né le 8 novembre 1909.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 11 septembre 1941.)
Pozzi (Félix), né le 12 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Perthuis (Hilaire), né le 24 avril 1910.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Tachnoff (Robert), né le 6 juin 1908.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Rongière (Jean), né le 9 avril 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Jacquier (François), né le 18 juin 1903.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Lepitre (Louis), né le 3 juin 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Laplerre (Robert), né le 8 février 1913.
Nascimbeni (Louis), né le 30 septembre 1915.
Blois (Gaston), né le 17 février 1906.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Gérard (Daniel), né le 18 décembre 1912.
Clément (Lucien), né le 10 juin 1907.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Kalinierenko (François), né le 3 octobre 1919.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Kimpe (Paul), né le 28 mars 1901.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Fournaise (Adrien), né le 7 septembre 1902.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1941.)
M. Terryn (Henri), né le 27 février 1908.
M. Thumerelle (Achille), né le 30 juillet 1909.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
M. Douay (Daniel), né le 21 mai 1891.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
M. Leblond (Fernand), né le 15 juin 1908.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Dizy (Alfred), né le 10 novembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Descamps (René), né le 8 février 1906.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Allain (Emile), né le 7 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Merchez (Aimé), né le 20 janvier 1917.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Legout (Robert), né le 11 juin 1922.
M. Roland (Camille), né le 7 avril 1896.
M. Grebaut (Jules), né le 15 août 1923.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Desort (Hubert), né le 27 février 1898.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
M. Papiez (François), né le 5 juin 1910.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
M. Elard (Georges), né le 1er octobre 1920.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Hascoet (Jean), né le 8 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Senechal (Arthur), né le 8 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Leblon (Adolphe), né le 11 mai 1891.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Munier (André), né le 4 juin 1918.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Wadoux (Pierre), né le 20 mars 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Hocrie (Diégo), né le 30 décembre 1902.
M. Simono (Maurice), né le 23 octobre 1901.
M. Perrod (Jean), né le 26 mars 1922.
M. Malesieux (Georges), né le 13 juillet 1897.
M. Fievet (Jean), né le 11 février 1924.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
M. Lefebvre (Georges), né le 3 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Georgelin (Robert), né le 16 avril 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Olivier (Clément), né le 21 janvier 1906.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Josson (Charles), né le 14 août 1909.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Rollot (Robert), né le 10 février 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Devrainne (Simon), né le 18 février 1908.
Pastol (René), né le 13 janvier 1907.
Depoorter (Robert), né le 7 août 1912.
Camain (Roger), né le 29 avril 1906.
Beugnies (Armand), né le 3 juillet 1899.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Durand (Maurice), né le 26 mai 1915.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Desailly (Henri), né le 17 septembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Guiet (André), né le 25 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Raymond (Marcel), né le 5 juillet 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Willot (Maurice), né le 2 septembre 1920.
Lesage (Charles), né le 17 juillet 1922.
Dumont (Robert), né le 9 janvier 1903.
Ribart (Norbert), né le 22 décembre 1909.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Leverd (David), né le 21 octobre 1888.
Petit (André), né le 21 juillet 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Dauchez (Joseph), né le 23 juin 1904.
Henon (Auguste), né le 10 juin 1908.
Joly (Arthur), né le 10 mars 1897.
Uliani (Gabriel), né le 19 octobre 1887.
Gillot (Louis), né le 21 mai 1898.
Lacaille (Louis), né le 29 janvier 1897.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Delecourt (Jean), né le 17 juin 1896.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1941.)
Leroy (Gaston), né le 16 avril 1893.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
Pouilie (Lucien), né le 10 mars 1898.
Parent (Hubert), né le 22 mars 1901.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1941.)
Neze (Amédée), né le 1er juillet 1897.
Byk (Boleslaw), né le 22 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1942.)
Favier (Alphonse), né le 14 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
Defrance (Henri), né le 10 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Couture (Roland), né le 28 novembre 1914.
Bouyssou (Fernand), né le 19 février 1902.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Occre (François), né le 21 avril 1903.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Brunelle (Paul), né le 30 août 1874.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Moret (Alfred), né le 7 septembre 1886.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
François (André), né le 2 mars 1912.
Zabiaux (Georges), né le 1er mars 1904.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Soudain (Jenny), née le 4 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Lanoy (Suzanne), née le 8 juillet 1913.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Scherer (Adolphe), né le 31 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Maréchal (Robert), né le 28 avril 1911.
Paplomatas (Spiridon), né le 21 juillet 1923
Potaczek (Joseph), né le 11 juillet 1925.
Touze (Jean), né le 2 octobre 1899.
Vasseur (Jean), né le 2 juin 1923.
Moreau (Maurice), né le 12 avril 1913.
François (Raymond), né le 8 novembre 1901.
Eloy (Jean), né le 11 février 1920.
Brlys (Maurice), né le 27 avril 1895.
Caillet (Gabriel), né le 26 juillet 1896.
Denis (Maurice), né le 29 décembre 1919.
Haudecœur (Léon), né le 1er février 1891.
Descamps (Gérard), né le 24 décembre 1902
Flohart (Hector), né le 22 juillet 1891.
Fresier (Albert), né le 5 avril 1893.
Perlot (Aimé), né le 14 août 1920.
Tellier (Maurice), né le 27 juillet 1919.
Demazure (Pierre), né le 22 janvier 1924.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bazin (Emile), né le 13 septembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Borgniet (Raymond), né le 24 janvier 1916.
Martin (André), né le 4 décembre 1916.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1941.)
Iziwinski (Francis), né le 26 septembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
Duda (Martin), né le 11 novembre 1888.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
Fifer (Joseph), né le 9 décembre 1893.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Guilbeau (Théodore), né le 24 mai 1895.
Szydlowski (Joseph), né le 22 février 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.
Martin (Raymond), né le 15 décembre 1917.
Le Roux (Pierre), né le 14 février 1925.
Dehay (André), né le 14 juin 1923.

Art. 2. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur:

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Moreau (Jean), né le 10 octobre 1910.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Jacq (Fernand), né le 12 janvier 1908.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
M. Gourmelon (Yves), né le 21 décembre 1913.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
M. Fougeard (René), né le 15 mai 1902.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Nicolas (Ange), né le 29 janvier 1902.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Le Pape (Auguste), né le 21 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Boudon (Roger), né le 12 février 1909.
M. Rialland (Pierre), né le 25 août 1922.
M. Delourmel (Jean-Louis), né le 1er avril 1921.
M. Delatre (Roland), né le 3 août 1922.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vigouroux (Robert), né le 23 juin 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Jegard (Marcel), né le 4 janvier 1898.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Carichon (René), né le 7 février 1913.
Vetie (Marcel), né le 20 février 1915.
Houguet (Marcel), né le 3 août 1921.
Plunet (Jean), né le 22 juin 1925.
Le Ber (François), né le 10 avril 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Rouault (André), né le 3 juillet 1925.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Le Bris (Eugène), né le 12 juin 1913.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Pedrono (Raymond), né le 2 décembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Morvan (Jean), né le 21 février 1919.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chesne (Eugène), né le 18 septembre 1912.
Nauleau (Joseph), né le 29 juin 1915.
Letort (Robert), né le 3 février 1920.
Roussel (Henri), né le 15 novembre 1901.
Ruelen (Pierre), né le 26 juillet 1923.
Penard (Charles), né le 17 février 1907.
Gaberel (Jean), né le 9 novembre 1898.
Braud (Marcel), né le 24 janvier 1903.
Bourre (Maurice), né le 20 décembre 1914.
Boulanger (Marcel), né le 12 février 1920.
Keruzore (François), né le 1er avril 1926.
Julien (Hervé), né le 11 novembre 1919.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Lebuanec (Arthur), né le 1er septembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Ropars (Jean), né le 18 novembre 1906.
Portanguen (Marcel), né le 20 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Le Bail (Marcel), né le 27 octobre 1916.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Geni (Yves), né le 5 août 1899.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Le Vern (Jean), né le 19 août 1920.
Le Clech (Michel), né le 11 janvier 1914.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Delaçourtie (André), né le 31 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Devaux (Robert), né le 16 avril 1895.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Theillaud (John), né le 27 novembre 1889.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Sagols (Jean), né le 26 septembre 1922.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Thiebaud (Henri), né le 15 octobre 1901
M. Albert (Louis), né le 14 mars 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Brunot (Martin), né le 5 juillet 1895.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Lajudie (Maurice), né le 11 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Van-Wymeerche (Paul), né le 6 septembre 1894.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Berque (Amédée), née le 9 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Lefort (Adolphe), né le 30 avril 1889.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Perrin (André), né le 6 janvier 1903.
M. Pelingre (Alphonse), né le 1er août 1906.
M. Duthil (Jean), né le 11 août 1923.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Godeas (Enzo), né le 31 août 1925.
M. Piquepaille (Henri), né le 6 mars 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

Nadaud (Pierre), né le 16 octobre 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Germain (Léon), né le 7 août 1900.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Fave (Léonce), né le 15 mars 1885.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Chasseing (Vincent), né le 22 janvier 1896.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Germain (Gabriel), né le 14 avril 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Sauzet (Alexandre), né le 14 novembre 1901.
Balse (Paul), né le 5 mai 1905.
Casse (René), né le 21 juin 1906.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Meslier (Taxile) né le 19 avril 1879.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Girere (Jean), né le 8 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Vincent (Roger), né le 8 juin 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Thomas (Ernest), né le 9 novembre 1901
Sauviac (Albert), né le 28 mars 1911
Dube (Georges), né le 27 janvier 1915
Galvaing (Louis), né le 29 octobre 1919.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Landy (Fabienne), née le 27 avril 1921

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Cousson (Honorine), née le 20 décembre 1895.
Bouhard (Julien), né le 20 juin 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Peltriaux (Albert), né le 7 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Fradon (André), né le 16 novembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Laurent (Espérance), né le 21 février 1906.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Cailleau (François), né le 12 août 1888
Bonet (Arsène), né le 30 octobre 1888.
Volion (Constant), né le 14 février 1893.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Marouby (Antonin), né le 27 septembre 1899.
Pluviaud (Georges), né le 21 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gillardie (René), né le 12 mai 1919

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Montferrand (Emile), né le 1er novembre 1918.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Pechieras (René), né le 22 octobre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Filhol (Marguerite), née le 22 mai 1924.
Souan (Denis), né le 21 mai 1889.
Casse (René), né le 12 janvier 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cessat (Georges), né le 1er juillet 1883.
Tetard (René), né le 22 mars 1923.
Borie (Martial), né le 8 janvier 1921.
Laguerite (Paul), né le 31 octobre 1924.
Sabatier (Raymond), né le 14 mars 1924.
Levy (Jean), né le 24 juin 1903.
Fleury (Pierre), né le 19 novembre 1909.
Moulinat (Camille), né le 30 janvier 1914.
Pierron (Jean), né le 5 février 1914.
Richert (Léon), né le 13 novembre 1925.
Petronio (Joseph), né le 23 mai 1921.
Hervé (Marcel), né le 1er juin 1923.
Jean (Lucien), né le 16 octobre 1922.
Capdevielle (Jean), né le 13 juillet 1918.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Espargilliere (Raymond), né le 21 novembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Langenus (Théodore), né le 27 juillet 1914.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Claude (André), né le 19 octobre 1920.

Art. 3. — Sont homologués, à titre posthume, les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur :

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Guillemain-Tarayre (Jacques), né le 9 octobre 1914.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Caminel (Jean), né le 28 juillet 1885.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Ruhlmann (Marcel), né le 21 mai 1906.
M. Trallquant (Salomon), né le 14 septembre 1907.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Lannette-Vergez (Jean), né le 23 janvier 1924.
M. Duffort (Norbert), né le 10 juillet 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lascombes (Roger), né le 8 décembre 1896.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Vidal (Justin), né le 27 avril 1891.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Sentenac (Roger), né le 1er septembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Arnal (André), né le 5 février 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Troncy (François), né le 31 janvier 1892.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Bessières (Raoul), né le 14 avril 1899.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Saint-Avit (Julie), née le 14 avril 1899.
Buffières (Antoinette), née le 7 mars 1898.
Marques (Armand), né le 25 mars 1915.
Simo (Pierre), né le 15 février 1912.
Pierret (Albert), né le 21 avril 1911.
Hengy (Gustave), né le 15 décembre 1921.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Bouguier (Edmond), né le 31 octobre 1890.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Galland (Paul), né le 12 mars 1915.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Garitan (Roger), né le 18 avril 1900.
M. Labarre (Pierre), né le 17 février 1909.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bouche (Pierre), né le 13 janvier 1912.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
M. Brecheisen (René), né le 23 octobre 1904.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
M. Meyer (Robert), né le 25 octobre 1914.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Jacquinod (André), né le 2 décembre 1913.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Soulier (Marcel), né le 2 décembre 1898.
M. Goldstein (Victor), né le 3 novembre 1912.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Chevrier (Paul), né le 8 octobre 1925.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Marchand (Charles), né le 5 janvier 1909.
Edelbloude (Jean), né le 18 juillet 1906.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Henry (Jean), né le 16 août 1912.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Laine (Georges), né le 19 mars 1923.

Dans le grade de sergent-chef

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Morsa (Jean), né le 22 juin 1913.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
Fuchs (Paul), né le 2 octobre 1901.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Willien (René), né le 11 avril 1899.
Heren (Emile), né le 24 novembre 1920.
Fister (Maurice), né le 3 février 1911.
Robert (Edmond), né le 1er décembre 1897.
David (Henri), né le 16 juillet 1907.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Henriet (Roger), né le 25 décembre 1907.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Comte (Louis), né le 24 novembre 1874.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Rondeau (Alfred), né le 1er décembre 1891.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Pagnon (Emile), né le 18 janvier 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bordes (André), né le 21 août 1920.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1941.)
M. Repiquet (Ernest), né le 20 novembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
M. Chiquois (Hubert), né le 6 août 1902.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Perreau (Maxime), né le 4 juin 1909.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Girardot (Paul), né le 16 juin 1911.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Varrey (Roger), né le 13 mars 1923.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Bodevin (Félix), né le 9 mars 1902.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Demianiw (Henri), né le 4 septembre 1919.
M. Henry (Jules), né le 18 mai 1902.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Botte (Fernand), né le 12 juillet 1921.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Doiret (Roger), né le 30 juin 1924.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Freby (Louis), né le 16 février 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vignaud (Augustin), né le 7 décembre 1899.
Bouillot (Jean-Marie), né le 30 août 1907.
Brenon (Léon), né le 19 février 1915.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Monval (Charles), né le 25 septembre 1919.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Renard (Julien), né le 16 juin 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Barbieri (Antoine), né le 7 septembre 1913.
Lassarre (René), né le 12 janvier 1921.
Vezian (Alphonse), né le 12 juin 1918.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Andriot (Maurice), né le 25 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Moreau (Jacques), né le 30 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Maucolot (Roger), né le 23 mars 1925.
Bruley (Pierre), né le 1er janvier 1909.
Pesslot (Louis), né le 4 juin 1914.
Beninger (Marcel), né le 18 février 1903.
Evrard (Fernand), né le 22 février 1921.
Laurent (René), né le 7 février 1923.
Martinant (Claudius), né le 19 octobre 1906.
Dumont (Pierre), né le 17 juin 1926.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Fournier (Gratien), né le 19 juin 1906.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Guérain (Jean), né le 18 juillet 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cadet (Marc), né le 10 septembre 1919.
Berthuet (Jean-Baptiste), né le 18 avril 1915.
Durin (Raymond), né le 22 août 1914.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Chambar (Roger), né le 1er août 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Robin (Marcel), né le 28 octobre 1922.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Pontet (Henri), né le 27 janvier 1899.
M. Chastang (Léopold), né le 27 novembre 1907.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Bernard (Johannes), né le 26 juillet 1898.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Krol (Paul), né le 26 juillet 1898.
M. Michel (Pierre), né le 7 mars 1921.
M. Johanny (Noël), né le 31 octobre 1920.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Mouchel (Marcel), né le 6 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Huant (Robert), né le 17 mai 1901.
M. Mosse (Robert), né le 25 mai 1918.
M. Escoffier (Georges), né le 30 juin 1921.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Lescoute (René), né le 25 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Baillet (Jean), né le 1er janvier 1925.
M. Levy (Fernand), né le 8 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vibboud (Marius), né le 18 août 1914.
M. Roure (Raymond), né le 2 mai 1923.
M. Dupouy (Jean-Pierre), né le 25 mai 1923.
M. Lennoz-Gratin (Fernand), né le 8 mars 1925.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Roux (Marius), né le 22 mai 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Busca (Guy), né le 14 mai 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Le Guillou (Jean-Michel), né le 31 juillet 1915.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Regard (Jérémie), né le 21 février 1883.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Barrier (André), né le 8 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Béranger (Paul), né le 7 juillet 1897.
Peyrard (Joseph), né le 1er mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Boissier (Pierre), né le 1er août 1916.
Bouchaudy (Jean), né le 11 juin 1891.
Rozier (Raymond), né le 23 avril 1892.
Cognet (Albert), né le 18 janvier 1901.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Sérange (Jean), né le 20 juin 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dardik (Sylvain), né le 21 septembre 1894.
Calvet (Edmond), né le 22 avril 1924.
Samuel (Marcel), né le 28 janvier 1914.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Darigon (Albert), né le 6 août 1901.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Tref (Jean), né le 8 janvier 1898.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Coudert (Albert), né le 26 mai 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Signoret (Marcel), né le 10 avril 1912.
Paccot (Edmond), né le 9 mai 1921.
Jawetz (Joseph), né le 2 janvier 1905.
Droz (Alix), né le 15 juillet 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Raffaldi (Jean), né le 25 janvier 1922.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Barbi (Marius), né le 8 septembre 1902.
Peillet (Henri), né le 17 avril 1908.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Coudert (Robert), né le 10 septembre 1925.
Béchet (Roger), né le 23 février 1920.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Caillet (Etienne), né le 1er août 1925.
Cugnet (René), né le 15 décembre 1876.
Viollet (Louis), né le 8 octobre 1918.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Basinet-Delfour (Charles), né le 1er décembre 1919.
Chenu (Marcel), né le 1er mars 1919.
Mathey (Jules), né le 4 mai 1884.
Lombard (André), né le 24 juillet 1921.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Maury (Yves), né le 8 septembre 1922.
Capaldi (Ernest), né le 13 décembre 1914.
Jarles (Maxime), né le 19 mai 1901.
Goulpier (Etienne), né le 9 février 1918.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Broutechoux (Roger), né le 20 juillet 1922.
Iannello (Salvator), né le 8 juillet 1905.
Vincent (Raymond), né le 19 juillet 1923.
Mérand (Henri), né le 8 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Chapelle (Michel), né le 5 septembre 1886.
Coudert (Benoni), né le 3 juillet 1907.
Dubreuil (Marcel), né le 20 juillet 1909.
Sulchard (Emile), né le 14 décembre 1908.
Pague (Henri), né le 30 mai 1885.
Frossard (Marc), né le 9 octobre 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Rousselet (Roger), né le 19 janvier 1921.
Capital (Anastasie), née le 1er avril 1920.
Marquet (Elie), né le 14 février 1925.
Dugat (René), né le 15 mai 1921.
Musset (Marcel), né le 27 mai 1925.
Lecomte (Gaston), né le 30 novembre 1919.
Alroux-Granli (Camille), né le 24 août 1909.
Arnoux (Gaston), né le 13 janvier 1920.
Bolton (Marcel), né le 11 novembre 1914.
Isnard (Marius), né le 6 mars 1909.
Jouvinroux (Marc), né le 3 mars 1925.
Reverdy (Louis), né le 27 novembre 1883.
Rey (Ernest), né le 4 octobre 1923.
Leroy (Paul), né le 17 septembre 1919.
Mounier (André), né le 19 août 1911.
Malhelet (François), né le 23 mars 1914.
Dorotte (Jean), né le 3 mai 1925.
Desormières (Auguste), né le 19 janvier 1910.
Dory (Xavier), né le 12 septembre 1924.
Chabannes (Jean), né le 16 février 1922.
Gourdon (Marcel), né le 13 février 1915.
Gabin (René), né le 5 décembre 1920.
Joly (Joseph), né le 16 juillet 1926.
Guinot (Robert), né le 27 septembre 1923.
Bonnefond (Jean), né le 24 février 1914.
Viret (Pierre), né le 15 août 1925.
Testud (Gabriel), né le 12 juin 1924.
Rousset (Jean), né le 6 janvier 1925.
Maurice (Claudius), né le 20 janvier 1921.
Mogège (André), né le 9 mars 1903.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Blain (Léa), née le 22 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Aubert (Bernard), né le 24 août 1922.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Brun-Cosme (Joseph), né le 30 septembre 1910.

(Pour prendre dang du 1er décembre 1943.)
Gaillard (Michel), né le 25 avril 1927.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Devouassoud (Henri), né le 28 juillet 1905.
Rouge (Georges), né le 17 novembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Ducarre (Aimé), né le 29 juin 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Dajean (Jean), né le 6 juillet 1917.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Tremouille (René), né le 3 mars 1924.
Delhome (Gaston), né le 14 janvier 1905.
Frachon (Gaston), né le 8 juin 1914.
Brunet (Denis), né le 15 juillet 1923.
Verdier (Jean), né le 3 mai 1922.
Weizstein (Roger), né le 16 juin 1902.
Gayvallet (Jean), né le 1er juin 1902.
Viguier (Louis), né le 1er août 1896.
Labonne (Pierre), né le 27 juillet 1912.
Lavest (Pierre), né le 20 avril 1925.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Gresse (Louis), né le 21 février 1898.
Cayrier (Georges), né le 18 juin 1881.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Coudert (François), né le 11 décembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Navrot (Henir), né le 30 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Richard (Victor), né le 5 décembre 1919.
Richard (Pierre), né le 30 juin 1920.
Bied (Louis), né le 23 avril 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Coupat (Daniel), né le 15 mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Stanislas (Georges), né le 26 août 1924.
Beuf (Claudius), né le 7 février 1906.
Demandier (René), né le 27 juillet 1925.
Cottard (Rémi), né le 28 octobre 1919.
Lamorlette (Jean), né le 19 octobre 1922.
Maghetti (Gothard), né le 3 août 1915.
Eparvier (Ernest), né le 8 mars 1908.
Sola (Serge), né le 9 juin 1922.
Trottet (Henri), né le 9 juin 1908.
D'Ovidio (Jean), né le 29 octobre 1921.
Michallet (Charles), né le 1er mai 1917.
Archer (Elie), né le 15 octobre 1922.
Berthon (Albert), né le 25 janvier 1921.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Giusti (Antoine), né le 29 avril 1906.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Vincetti (Dominique), né le 27 septembre 1916.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Fabre (Auguste), né le 22 décembre 1896.
M. Fabre (Emile), né le 24 février 1894.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Cencial (Adam), né le 12 novembre 1911.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
M. Peres (Jacques), né le 9 octobre 1925.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Sebaoun (Paul), né le 15 février 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bassolo (Joseph), né le 28 janvier 1921.
M. Lafont (Basile), né le 7 avril 1920.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Lusinghi (Jean), né le 12 février 1922.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Perrissol (Louis), né le 5 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Arzial (Louis), né le 7 novembre 1925.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Tric (Raoul), né le 5 juin 1905.
Allemand (Abel), né le 23 janvier 1907.
Ferrari (Ange), né le 17 mai 1923.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mauger (Rolland), né le 10 février 1910.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mondet (Alfred), né le 25 juin 1920.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Scarella (André), né le 2 juillet 1923.
Benoit (Pierre), né le 1er juin 1922.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Pascal (Roger), né le 20 novembre 1914.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Roux (Albin), né le 24 décembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Fuentes (Florial), né le 28 mars 1919.
Colban (Auguste), né le 18 juillet 1924.
Cros (Eugène), né le 19 août 1902.
Gironne (Jean), né le 24 janvier 1922.
Kettschau (Jean), né le 1er janvier 1922.
Marco (Joseph), né le 18 juillet 1910.
Puppo (Harmel), né le 1er juillet 1924.
Perez (Miquel), né le 24 décembre 1896.
Pagliuzza (Georges), né le 24 juin 1924.
Salasc (Roger), né le 14 juillet 1910.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Fonmarty (Elie), né le 14 juin 1904.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Nicolai (Dominique), né le 4 janvier 1918.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Imbert (Lucien), né le 15 janvier 1921.
Blaise (Jean), né le 12 mars 1925.
Ricci (René), né le 1er novembre 1920.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bielher (Paul), né le 12 juin 1923.
Mariani (Dominique), né le 21 décembre 1924.

Art. 4. — Le numérotage des régions militaires correspond à l'organisation territoriale actuelle.

Fait à Paris, le 28 octobre 1947.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur le rapport du délégué général pour le règlement et la liquidation des forces françaises combattantes de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 28 mai 1947 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Riou (Jean), né le 17 octobre 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Louvigny (Henri), né le 13 mars 1916.
M. Croisille (Gaston), né le 27 septembre 1894.
M. Larsen (Lauritz), né le 18 mai 1912.
M. Fenin (Paul), né le 16 décembre 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Quinet (Marcel), né le 3 janvier 1918.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Spoden (Jean), né le 28 février 1899.
M. Chartraire (Lucien), né le 23 septembre 1905.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Gautier (Albert), né le 1er février 1911.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Lebihan (Albert), né le 12 décembre 1899.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Michelet (Paul), né le 3 août 1900.
Provot (Emile), né le 1er avril 1918.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Valette (Marc), né le 20 mai 1892.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Thomoux (Paul), né le 31 juillet 1900.
Ramain (Jean-Pierre), né le 15 février 1922.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Gaire (Edouard), né le 9 février 1897.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Corroyer (Jean), né le 10 juin 1898.
M. Clercq (Charles), né le 30 août 1886.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Fatoux (Paul), né le 25 mai 1892.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)
Jordana (Gilbert), né le 23 mai 1900.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Birat (Albert), né le 10 mai 1904.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Leleu (Georges), né le 25 août 1899.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lefebvre (Marcel), né le 5 juillet 1912.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Trumelet (Georges), né le 29 octobre 1894.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Maichaux (Gabriel), né le 4 février 1909.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Le Flao (André), né le 9 décembre 1919.
M. Cornaly (Eugène), né le 23 mai 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Tumoine (Pierre), né le 26 mars 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Delamotte (Jules), né le 12 novembre 1914.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Turquis (Francis), né le 30 janvier 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Gaulvet (Richard), né le 23 février 1905.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Travers (René), né le 1er juillet 1890.

Dans le grade d'adjudant.

Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Dubois (Victor), né le 31 mai 1902.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.
Didier (Edouard), né le 13 octobre 1915.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Gomichon-Mame (Antoinette), née le 21 janvier 1881.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
Leberre (Yvan), né le 17 novembre 1911.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Peimot (Félix), né le 8 janvier 1923.

(Pour prendre du 1er juin 1944.)
Hauray (Louis), né le 25 août 1910.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
M. Seroux (Emile), né le 5 septembre 1898.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Meneger (Léon), né le 30 juillet 1888.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Pachot (André), né le 31 mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Lamoureux (Louis), né le 29 août 1901.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Lemaire (René), né le 20 avril 1919.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Dupeyron (Albert), né le 29 avril 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Pirodeau (Amédé), né le 8 avril 1913.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Piot (Charles), né le 18 septembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lévy (Claude), né le 22 décembre 1922.
Lebon (René), né le 6 janvier 1919.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
Lagrange (Henri), né le 26 décembre 1917.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Noutari (Robert), né le 29 avril 1912.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Vignes (René), né le 30 avril 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Champ (François), né le 14 mai 1924.
Danjon (Marcel), né le 20 octobre 1920.
Gady (Julien), né le 11 janvier 1923.
Mandinaud (Eugène), né le 25 avril 1902.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Mounier (Roger), né le 13 novembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Champemont (Henri), né le 29 octobre 1910.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
Rouffanche (Maurice), né le 12 septembre 1920.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Coste (Rémy), né le 16 février 1909.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Miannay (Guy), né le 18 août 1923.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lambert (Emile), né le 12 janvier 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gerdessus (Auguste), né le 7 septembre 1923.
Plagnet (Firmin), né le 14 septembre 1908.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Paillard (Louis), né le 3 février 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Dechaseaux (François), né le 8 mars 1909.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Gilland (Paul), né le 10 mars 1910.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Douart (Charles), né le 8 janvier 1911.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Zimmermann (André), né le 13 mai 1907.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gode (Léon), né le 4 janvier 1904.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Gobet (Cécile), née le 20 juin 1912.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
Barroyer (Léon), né le 1er juillet 1904.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Blondiaux (Laure), née le 18 août 1892.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Groll (André), né le 29 mars 1905.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Mangin (Jean), né le 1er septembre 1919.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Braganti (Robert), né le 1er mars 1920.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Reyneau (Valentin), né le 18 avril 1911.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Grosclaude (Georges), né le 28 août 1910

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Penel (Pierre), né le 3 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Kibleur (Jean), né le 25 septembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Burlaud (Jean), né le 25 février 1901.
M. Boisse (René), né le 16 février 1902.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Bouvet (John), né le 31 mai 1902.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Peillex (Jean), né le 10 octobre 1919.
M. Lemaire (Jacques), né le 22 mars 1922.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Desbiolles (Marius), né le 9 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Mouret (Paul), né le 7 mars 1921.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Lemaire (Frédéric), né le 17 janvier 1920.
Pireyre (Lucien), né le 14 janvier 1903.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Genissieux (Augustin), né le 25 mai 1893.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

Berthuet (Roger), né le 21 décembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Duvigean (Marcel), né le 9 octobre 1917.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

Tupin (Raymond), né le 27 septembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Vissac (Elie), né le 30 octobre 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Barthomeuf (Jean), né le 30 octobre 1913.
Dugat (Marcel), né le 5 mars 1924.
Vryens (Gérard), né le 5 avril 1899.
Jumontier (André), né le 21 mai 1922.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Sarzier (François), né le 30 octobre 1899.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

André (Gaston), né le 11 juin 1920.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Gallois (Antoine), né le 11 janvier 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bellemin (Georges), né le 29 septembre 1921.
Buisson (Marius), né le 27 octobre 1894.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

M. Simonin (Roger), né le 31 mai 1897.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)

M. Fontenaille (Jean), né le 30 novembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Ninck (Francis), né le 28 septembre 1913.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Cros (Emilien), né le 12 octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Robert (René), né le 16 novembre 1902.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Robert (Ferdinand), né le 1er mars 1903.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Joseph (Georges), né le 14 mai 1920.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)

Simon (François), né le 12 septembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

Grangeon (Henri), né le 12 mars 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bonnefoy (Fernand), né le 22 août 1907.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Grandon (Basile), né le 5 novembre 1902.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

Coste (Georges), né le 11 octobre 1914.
Bœuf (Marcel), né le 23 septembre 1915.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

Labalette (Maurice), né le 4 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

Viglieno (René), né le 3 janvier 1921.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

Mira (Gonzalès), né le 26 avril 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

Pesquie (Emmanuel), né le 4 novembre 1926.
Girodo (Dominique), né le 6 janvier 1909.

Art. 2. — Sont homologués à titre posthume les personnels ci-après des Forces françaises de l'intérieur.

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Georges (Pierre), né le 21 janvier 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Arnould (Louis), né le 21 décembre 1906.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Mouthenot (Fernand), né le 8 juin 1918.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Delpeux (Henri), né le 3 octobre 1905.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Le Roux (Louis), né le 19 juillet 1928.
Pelletier (André), né le 15 février 1925.
Doniol (Jean), né le 18 octobre 1926.
Lainard (Jean), né le 23 octobre 1925.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Lambert (Paul), né le 11 janvier 1906.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Monnier (René), né le 20 juillet 1918.
M. Le Brun (Corentin), né le 17 mai 1920.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Yvon (Joseph), né le 17 mai 1919.
Coadou (Emile), né le 15 mai 1913.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Le Garrec (Raymond), né le 8 mars 1913.
Jouet (Jules), né le 27 mars 1903.
Havet (Nicolas), né le 2 juin 1916.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

André (Yves), né le 18 mai 1904.
Le Tiec (André), né le 5 février 1910.
Van Laethen (Marcel), né le 31 octobre 1910.
David (Adrien), né le 2 septembre 1898.
Goulhen (Jean), né le 6 avril 1921.
Le Draoulec (Noël), né le 6 mars 1916.
Le Garrec (Pierre), né le 18 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Danielou (Emile), né le 23 novembre 1913.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Bernard (Jérôme), né le 17 février 1924.
Le Moal (Marcel), né le 31 août 1921.
Cloaguen (Yves), né le 8 février 1914.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Le Bec (Albert), né le 14 janvier 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Mary (Gabriel), né le 13 février 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

Derrien (Georges), né le 12 mars 1921.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Perrineau (Marc), né le 19 septembre 1918.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Flor (Raoul), né le 16 juin 1911.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

Rouland (Henri), né le 23 octobre 1918.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Durieux (Olivier), né le 29 septembre 1923.
Charles (René), né le 20 avril 1920.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Chabasse (Pierre), né le 3 décembre 1924.
Saillard du Rivault (Hugues), né le 11 janvier 1923.
Teillier (Marcel), né le 10 décembre 1919.
Chevreuil (Guy), né le 14 janvier 1920.
Jeaud (Albert), né le 11 mai 1918.
Duvialard (Pierre), né le 28 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Maitre (Julien), né le 4 juin 1917.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gauduchon (Aimé), né le 30 décembre 1911.
Oswald (Marcel), né le 13 janvier 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Charrier (Pierre), né le 15 juillet 1920.
Lenzini (Alidierie), né le 4 août 1904.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Denis (Jules), né le 22 avril 1904.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Helias (Paul), né le 24 juin 1913.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Orus (Jean), né le 26 novembre 1923.
M. Bebengut (Charles), né le 10 mars 1922.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Talou (Jean), né le 27 juillet 1924.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Courrestole (André), né le 29 mars 1920.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)
Auplais (Raymond), né le 21 juillet 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Causse (Jean), né le 2 août 1922.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Thesseyre (Pierre), né le 31 mars 1925.
Rivière (Julien), né le 5 juillet 1911.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Laurent (Pierre), né le 26 mars 1910.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Parmentier (Michel), né le 11 octobre 1917.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Kieffer (Robert), né le 14 juin 1913.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gollentz (Eugène), né le 23 mars 1909.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dlinoye (Maxime), né le 17 décembre 1922.
Mennezin (Marcel), né le 19 janvier 1924.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Jourdan (Gabriel), né le 16 février 1904.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Pralon (Robert), né le 1er mars 1920.
Boulègue (Marcel), né le 8 janvier 1921.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Dumont (Bernard), né le 20 août 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Puibourdin (Marcel), né le 1er septembre 1944.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Mazeau (Etienne), né le 18 mars 1898.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Cazenavette (Pierre), né le 12 juin 1911.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. de More-Pontgibaud (Aimery), né le 30 mars 1917.
M. Marcadier (Marc), né le 29 avril 1918.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Savary (Gaston), né le 7 mai 1920.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Borelli (Elie), né le 20 décembre 1916.
Ricottier (Claudius), né le 21 août 1919.
Chambert (Louis), né le 18 février 1923.
Boudergue (Pierre), né le 23 mai 1918.
Hertz (André), né le 19 janvier 1912.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chalier (Gustave), né le 30 août 1907.
Lafourcade (Louis), né le 2 mars 1924.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Benel (Roger), né le 24 août 1913.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lapierre (René), né le 23 juin 1910.
Chabrier (Jean), né le 5 avril 1923.
Breuzard (Raymond), né le 5 mai 1905.
Arnaud (Jean), né le 18 décembre 1923.
Assant (Jean), né le 6 février 1924.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Catty (Léopold), né le 10 janvier 1915.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Michard (Abel), né le 11 juillet 1921.
Chavrot (André), né le 18 août 1915.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Cambier (Victor), né le 18 octobre 1923.

Dans le grade de caporal.

Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Dupont (André), né le 11 novembre 1926.
Raynaud (Alexandre), né le 19 février 1925.
Lamboux (Maurice), né le 11 décembre 1921.
Grasset (Aimé), né le 17 juillet 1924.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Legrand (Marcel), né le 23 septembre 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Maurel (Etienne), né le 15 août 1920.
M. Le Cam (Louis), né le 1er août 1917.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Rovis (Jean), né le 9 août 1924.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cabeddu (Charles), né le 18 octobre 1927.
Maltese (Paul), né le 18 décembre 1920.
Drujon (Jean), né le 6 août 1904.
Barbero (René), né le 1er janvier 1925.
Perrissol (Raymond), né le 22 février 1924.
Santucci (Rodolphe), né le 5 avril 1925.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Toscano (Baptistin), né le 23 janvier 1923.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cogno (Georges), né le 7 novembre 1924.
Demichelis (Jean), né le 28 novembre 1926.
Lizarde (Michel), né le 17 février 1923.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Renaglia (Joseph), né le 7 septembre 1914.
Bielher (Paul), né le 12 juin 1923.

Art. 3. — Le numérotage des régions militaires correspond à l'organisation territoriale actuelle.

Fait à Paris, le 28 octobre 1947.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Sur le rapport du délégué général pour le règlement et la liquidation des forces françaises combattantes de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 28 mai 1947 portant délégation d'attribution au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur, disparus:

1re REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Vanuxem (Jean), né le 18 décembre 1899.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vie (Yves), né le 12 août 1913.
M. Solard (Raymond), né le 2 août 1896.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M Berthereau (Paul), né le 25 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Lafitan (arcel), né le 21 juin 1898.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
M. Rozinoer (Jean), né le 27 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Hirtz (Claude), né le 19 mai 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Michel (Roger), né le 18 mai 1920.
M. Angelard (Lucien), né le 20 septembre 1911.
M. Beaufils (Louis), né le 31 décembre 1896.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
M. Verhaegne (Henri), né le 29 août 1895.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Pichon (Robert), né le 16 octobre 1920.
M. Jame (Jacques), né le 10 août 1925.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Chesneau (Paul), né le 6 novembre 1906.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Banaigs (Jacques), né le 30 janvier 1895.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
Abribat (Georges).

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Aiou (Jules), né le 7 octobre 1903.
Aiou (Sarah), née le 7 août 1912.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Briffaut (Lucien), né le 17 février 1902.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Chauveau (Jean), né le 6 mars 1914.
Legrand (Jean), né le 23 mai 1914.
Roberty (Dominique), né le 15 septembre 1900.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Blandin (Louis), né le 22 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Neselhauf (Robert), né le 26 janvier 1920.

2e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Liebault (Jean), né le 4 mai 1916.
M. François (Bernard), né le 11 juillet 1918.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
M. Cajlle (Paul), né lt 4 octobre 1895.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
M. Tersin (André), né le 5 septembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Lejosme (Roger), né le 25 avril 1911.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Lambrechts (Jean), né le 27 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Vezier (Serge), né le 23 juin 1915.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Louchart (André), né le 22 mai 1908.
M. Cerisier (Marcel), né le 27 avril 1908.
M. Laucher (Louis), né le 14 décembre 1892.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1941.)
M. Gouilliard (Marcel), né le 23 août 1903.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
M. Boulet (Abel), né le 17 mai 1909.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Desablens (Raymond), né le 29 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Villain (Edgard), né le 29 novembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Minguet (Rodolphe), né le 27 mars 1904.
M. Le Bars (Guillaume), né le 1er septembre 1901.
M. Michaud (Léonard), né le 17 décembre 1902.
M. Robeine (Marc), né le 28 avril 1888.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Cousin (Marguerite), né le 18 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vannymilbeke (Hilaire), né le 14 juin 1925.
M. Devos (Alphonse), né le 15 juin 1903.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Duquesne (Abel), né le 23 juin 1921.
M. Lenne (Marcel), né le 11 novembre 1924.
M. Moura (Armel), né le 17 juillet 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
Cachera (Augustin), né le 17 août 1902.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er août 1941.)
Masse (Maurice), né le 5 mars 1898.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1942.)
Bommart (Louis), né le 24 mars 1893.
Galle (Paul), né le 27 octobre 1910.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Taverne (Fernand), né le 20 mai 1913.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Tilmont (Clément), né le 18 décembre 1905.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Guern (Louis), né le 20 décembre 1892.
Pagnoux (André), né le 10 juillet 1923.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Grosclaude (Eugénie), née le 31 juillet 1898.
Grosclaude (Georges), né le 2 avril 1894.
Caulet (François), né le 21 juillet 1905.
Lemaitre (Joseph), né le 3 avril 1893.
Baheux (René), né le 25 septembre 1898.
Balmino (Jean), né le 17 mars 1894.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Touze (Roland), né le 2 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vikoski (Paul), né le 4 juillet 1899.
Wascin (Ignace), née le 30 mai 1921.
Guilbert (Georges), née le 15 septembre 1913.
Gras (Joseph), né le 9 septembre 1916.
Jouve (Pierre), né le 15 août 1903.
Pinte (Raymond), né le 29 janvier 1915.
Minotti (Joseph), le 26 octobre 1916.
Lepretre (Victor), né le 5 mai 1909.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
Lambrecht (Jules), né le 29 janvier 1895.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
Delgrande (Amand), né le 18 mai 1887.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Avoine (Hippolyte), né le 14 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Bernier (Gaston), le 23 décembre 1919.
Dupont (Léon), le 18 mars 1902.
Bouge (Maurice), né le 13 avril 1922.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Caux (Fuscien), né le 2 avril 1919.
Leroy (René)), né le 18 août 1917.
Milon (René), né 1er juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Lejeune (Pierre), né le 2 août 1904.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Chorlet (André), né le 11 novembre 1917.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Darthois (Roger), né le 27 janvier 1907.
Nef (Roger), né le 5 septembre 1921.
Lehu (Alfred), né le 31 octobre 1895.
Alcais (Christian), né le 15 janvier 1923.
Hochedez (Lucien), né le 15 août 1923.
Petit (Augustin), né le 8 avril 1900.
Menochet (Pierre), né le 7 octobre 1911.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
Thauvoye (Raymond), né le 6 novembre 1920.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Martens (Ernest), né le 6 juillet 1921.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Bleau (Arthur), né en 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Lachaussée (René), né le 14 août 1901.

3e REGION MILITAIRE

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Chargelegue (Louis), né le 27 juillet 1892.

Dans le grade capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Le Garrec (Pierre), né le 3 août 1902.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Coeffard (Edouard), né le 10 octobre 1891.
M. Cussonneau (Joseph), né le 7 avril 1889.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Rollo (Joseph), né le 10 janvier 1891.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Talec (Aimé), né le 28 septembre 1894.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Resle (Jean-Pierre), né le 10 décembre 1941.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Talard (Joseph), né le 11 juillet 1939.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Le Moigne (Joseph), né le 8 novembre 1938.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Simon (René), né le 12 novembre 1919.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Berthelemy (Jean-Louis), né le 20 octobre 1920.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Le Floch (Jean-Louis), né le 31 octobre 1919.
M. Le Floch (Joseph), né le 21 décembre 1895.
M. Oger (René), né le 2 septembre 1905.
M. Cormerais (Alfred), né le 8 décembre 1918.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Pelet (René), né le 2 mars 1920.
M. Le Berre (Jean), né le 10 janvier 1917.
M. Sizun (Yves), né le 12 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Froger (Robert), né le 2 décembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Grall (Pierre), né le 7 mai 1921.
M. Le Janne (Hervé), né le 28 novembre 1917.
M. Le Pezennec (Théophile), né le 27 janvier 1901.
M. Queau (Edouard), né le 19 avril 1909.
M. Le Gall (Jean-Marie), né le 21 septembre 1907.
M. Bauvin (André), né le 30 novembre 1901.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Milin (Marcel), né le 26 juin 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Burckel (Louis), né le 18 mai 1924.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Elarit (Roger), né le 22 septembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Guinvarch (Jean), né le 19 décembre 1909.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Masse (Marcel), né le 12 octobre 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Cadot (Maurice), né le 14 septembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Mertens (Théophile), né le 7 novembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Friant (Michel), né le 28 octobre 1917.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Moysan (Pierre), né le 14 septembre 1908.
L'Horset (Louis), né le 5 août 1912.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Derrien (Mathieu), né le 17 avril 1909.
Diquelou (Pierre), né le 2 août 1909.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
Mace (Hippolyte), né le 8 février 1923.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Legris (Jean), né le 13 mars 1923.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Duflot (Hector), né le 15 septembre 1881.
Enizan (Anne-Marie), née le 1er mars 1922.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Le Bihan (Jean-Louis), né le 23 septembre 1922.
Esvan (Théodore), né le 3 août 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Seac'h (Jean), né le 27 mars 1922.
Guinvarc'h (François), né le 22 novembre 1919.
Giocondi (Jacques), né le 24 mai 1915.
Adam (Georges), né le 25 janvier 1919.
Volant (Pierre), né le 15 septembre 1925.
Le Hellaye (Marcel), né le 8 juin 1924.
Perrin (Marcel), né le 1er septembre 1921.
Tanneau (Pierre), né le 31 octobre 1924.
Le Trequesser (Joseph), né le 7 juillet 1907.
Lozac'h-Briac (Yves), né le 17 août 1920.

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
Kervarec (Henri), né le 31 août 1924.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Jacopin (Marcel), né le 23 septembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Lemée (Pierre), né le 6 septembre 1899.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Le Mestique (Lucien), né le 16 septembre 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Gevaër (Marcel), né le 20 mars 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Le Fouest (Alain), né le 30 mars 1923.
Roudot (Gaby), né le 5 novembre 1922.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Verneau (Jean), né le 20 août 1921.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Le Du (Jean), né le 3 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Guillemot (Louis), né le 9 octobre 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Baut (François), né le 14 novembre 1920.

Art. 2. — Sont homologués les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur, disparus:

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Bonneau (Arsène), né le 3 août 1884.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Bockler (Henri), né le 4 juin 1887.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Charles (Paul), né le 25 mai 1895.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Levy (Georges), né le 9 janvier 1900.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Stivil (André), né le 10 octobre 1909.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Cabanes (Jean), né le 25 avril 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Gelos (Jean-Paul), né le 24 décembre 1896.
M. Lair (Jean), né le 13 mai 1909.
M. Monteil (Pierre), né le 22 mai 1910.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Berth (Jean), né le 18 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Delalez (Jean), né le 8 novembre 1913.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Solomagne (Julien), né le 23 février 1901.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Laurent (Raymond), né le 31 août 1911.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
M. Rebec (Edouard), né le 8 mai 1909.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
M. Joubert (André), né le 30 août 1900.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Cazeneuve (Jean), né le 13 juillet 1912.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Mangot (Antoine), né le 9 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Le Floch (Joseph), né le 23 décembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Cruchon-Faye (Maurice), né le 13 février 1911.
M. Guillebaud (Louis), né le 4 janvier 1910.
M. Laroche (Maurice), né le 17 juillet 1902.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bourdeau (André), né le 8 février 1922.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Cervoni (Pierre), né le 29 juillet 1914.
Godard (Robert), né le 4 avril 1906.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
Boivin (Albert), né le 11 décembre 1882.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Bontemps (Roger), né le 21 octobre 1911.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bonnefond (Georges), né le 1er août 1919.
Clérin (Camille), né le 11 juillet 1911.
Bettembourg (Marcel), né le 25 octobre 1907.
Villeneuve (Jean), né le 7 avril 1908.
Didelot (Léon), né le 16 décembre 1908.
Danthony (François), né le 18 juillet 1908.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Eloy (Henri), né le 1er juin 1916.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Tirand (Abel), né le 2 septembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Percher (Jean), né le 17 mars 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Coste (Jacques), né le 22 février 1927.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Pajeot (Lucien), né le 6 juin 1893.
Larnaud (Georges), né le 7 octobre 1925.
Baudiffier (Marcel), né le 2 décembre 1925.
Jacques (Jean), né le 28 janvier 1925.

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Dausse (Louis), né le 25 janvier 1912.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Renaud (Philibert), né le 20 septembre 1909.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Calvayrac (Henri), né le 27 août 1912.
M. Soler (Louis), né le 10 juillet 1900.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Trincal (Henri), né le 12 mars 1908.
M. Rieutord (Jean), né le 17 juin 1914.
M. Louvard (Pierre), né le 19 août 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Bonneau (Roger), né le 17 juillet 1881.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Lafay (Lucien), né le 3 juin 1905.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Miquel (Georges), né le 24 mai 1912.
M. Bertino (Louis), né le 23 septembre 1909.
M. Lagasquie (François), né le 3 janvier 1906.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Berahard (René), né le 29 novembre 1919.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Dutcich (Lucie), née le 13 décembre 1900.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Fuchs (Paulette), née le 20 janvier 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Rigaud (Roger), né le 27 avril 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Larroque (Germain), né le 8 décembre 1921.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Valmy (André), né le 9 novembre 1892.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Sarrat (Eugène), né le 21 octobre 1891.

Dans le grade d'adjudant.

Barbe (Jean-Baptiste), né le 27 juillet 1895.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Trousset (Marcel), né le 28 septembre 1919.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Bernardet (Jacques), né le 15 décembre 1922.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Gros (Jean), né le 18 mai 1923.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Desson (René), né le 7 octobre 1916.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Léon (William), né le 20 avril 1909.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Alquier (Eugène), né le 19 mars 1924.
Ferrand (Jean), né le 2 octobre 1922.
Soula (Louis), né le 30 juin 1926.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Jaubert (Louis), né le 21 décembre 1889.

6e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Gresil (Jean-Louis), né le 29 octobre 1903.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Hantzberg (Philippe), né le 28 février 1900.
M. Lebrun (René), né le 2 janvier 1899.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Ducerisier (Georges), né le 2 octobre 1911.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Nouque (Henri), né le 23 mai 1913.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Guignard (André), né le 2 mars 1912.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
M. Virtel (René), né le 13 septembre 1907.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Amet (Louis), né le 5 juillet 1902.
M. Beaugeois (Ernest), né le 18 juin 1913.
M. Claverie (Pierre), né le 1er mai 1913.
M. Clévy (Adrien), né le 5 avril 1898.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Arnould (Albert), né le 30 mai 1898.
M. Nicaise (Marcel), né le 4 mars 1891.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
D'Habit (Paul), né le 11 septembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Lardier (Auguste), né le 18 mai 1915.
De Angeli (Fernand), né le 4 novembre 1908.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Loctin (Fernand), né le 28 mai 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Buck (Emile), né le 24 décembre 1886.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Blot (Edouard), né le 13 avril 1909.
M. Baron (René), né le 29 juillet 1920.
M. Kocheisen (Marcel), né le 22 mars 1901.

7e REGION MILITAIRE

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Varenne (Georges), né le 4 septembre 1896.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Thill (François), né le 21 septembre 1898.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Dimanche (Georges), né le 6 mars 1912.
M. Rilly (Jacques), né le 24 octobre 1920.
M. Lesuisse (Eugène), né le 11 novembre 1919.
M. Renaud (Jean), né le 3 décembre 1903.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
M. Poillot (Henri), né le 29 avril 1901.
Miget (Charlotte), née le 6 juillet 1904.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Villeminot (Pierre), né le 14 avril 1913.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Perrodin (Raoul), né le 27 septembre 1895.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Thuringer (Maurice), né le 20 juillet 1910.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Laureau (Gabriel), né le 19 juin 1894.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Blondeau (Emile), né le 10 janvier 1884.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Scheuch (Eugène), né le 27 mai 1897.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Reuchet (Auguste), né le 2 mai 1894.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Goichot (Henri), né le 30 juillet 1916.
M. de Chargère (Yves), né le 30 octobre 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Valnet (Fernand), né le 28 janvier 1892.
M. Thenard (Robert), né le 6 mai 1924.
M. Soret (Louis), né le 20 mai 1909.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)
M. Rougeol (Jean), né le 20 décembre 1923.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Girardot (Charles), né le 11 avril 1925.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Parietti (René), né le 9 avril 1914.
M. Charruet (Gaston), né le 23 avril 1926.
M. Camille (Jean), né le 27 janvier 1920.
M. Moreau (André), né le 17 juin 1921.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Leblanc (Paul), né le 23 janvier 1884.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Berlin (André), né le 23 mai 1907.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)
Anglard (Jean), né le 21 juillet 1907.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
Rey (Paul), né le 23 décembre 1903.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Gauthier (Paul), né le 21 février 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Boudillet (Charles), né le 12 avril 1921.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Dessol (Georges), né le 2 octobre 1904.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Grosjean (Fernand), né le 4 février 1920.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Gros (Roger), né le 5 janvier 1914.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Nevers (Georges), né le 5 janvier 1912.
Pradeau (Daniel), né le 16 février 1924.
Demorey (Albert), né le 14 juin 1902.
Noant (Pierre), né le 13 juillet 1923.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
Chabanna (Georges), né le 21 septembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
Mauvais (Léon), né le 24 janvier 1903.
Ponsot (Henri), né le 23 novembre 1904.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
Angelard (René), né le 25 mars 1918.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Vieillard (Charles), né le 28 août 1903.
Ravelle-Chapuis (Gaston), né le 21 décembre 1910.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Rimbert (René), né le 13 mai 1921.
Monamy (Gabriel), né le 1er mars 1922.
Barillot (Georges), né le 7 septembre 1924.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Durand (Georges), né le 22 avril 1911.
Audrerie (André), né le 23 décembre 1898.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Gousselet (Henri), né le 24 mai 1922.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bodoignet (Robert), né le 20 août 1917.
Lavaillotte (Georges), né le 21 avril 1915.
Nogent (Georges), né le 21 octobre 1912.
Treflot (François), né le 14 décembre 1914.
Colntet (Pierre), né le 14 novembre 1922.
Quanquin (René), né le 4 août 1925.
Quanquin (Lucien), né le 4 août 1925.
Stucki (Maurice), né le 15 décembre 1919.
Vincent (Jean), né le 24 février 1927.
Py (Louis), né le 26 avril 1900.
Baudoin (Maurice), né le 9 octobre 1922.
Bertrand (Roger), né le 27 décembre 1925.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
Cholley (Robert), né le 9 janvier 1920.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Masuyer (Robert), né le 17 avril 1926.
Ronveaux (Lucien), né le 19 novembre 1920.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Barbey (Jean), né le 25 juillet 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Souyri (Fernand), né le 8 novembre 1879.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Marteau (Fernand), né le 15 mai 1920.
Gault (Georges), né le 6 juillet 1925.
Gounot (André), né le 29 mars 1926.

Art. 3. — Sont homologués les personnels ci-après des forces françaises de l'intérieur, disparus :

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Billon (Claudius), né le 13 février 1896.

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Welloff (Pierre), né le 18 mars 1904.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Lhomenhde (Julien), né le 20 février 1895.
M. Legay (Adrien), né le 11 novembre 1900.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bardet (René), né le 20 janvier 1901.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Tourrette (Henri), né le 8 avril 1901.
M. Leclanche (Camille), né le 1er juin 1921

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Félix (René), né le 12 janvier 1916.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Gelas (André), né le 27 novembre 1902.
M. Jomard (Claudius), né le 12 septembre 1901.
M. Chene (Jean), né le 16 février 1908.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Terrasse (Raymond), né le 29 août 1908
M. Salacroup (Jean), né le 27 décembre 1900
M. Garmy (Léon), né le 19 décembre 1902.
M. Rosenstein (Emile), né le 22 mai 1909.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Chartron (René), né le 2 août 1903.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Lacour (Gabriel), né le 5 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Degerine (Marcel), né le 5 mai 1918.
M. Pelisson (Cyprien), né le 1er juin 1893.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Plane (Christian), né le 28 septembre 1920.
M. Bader (Samuel), né le 19 juin 1920.
M. Faverjon (Louis), né le 16 février 1906.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Groslier (Jean-Jacques), né le 14 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Boyer (Georges), né le 1er janveir 1922.
M. Poügheon (Jean), né le 29 décembre 1887.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Beck (Maurice), né le 30 octobre 1910.
M. Sabatier (Henri), né le 26 septembre 1920.
M. Servajean (Claude), né le 7 juillet 1895.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Steele (Raymond), né le 15 décembre 1917.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Lafon (Jean-Pierre), né le 24 mars 1902.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Citerne (Auguste), né le 26 mai 1906.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Servant (François), né le 27 janvier 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Guarchero (Louis), né le 30 avril 1893.
M. Pinet (Julien), né le 20 juillet 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Feline (Marcel), né le 5 septembre 1906.
M. Morey (Léon), né le 2 décembre 1923.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Lambert (Paul), né le 2 juillet 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Grosso (Angelo), né le 24 janvier 1921.
M. Quidort (Joseph), né le 30 mai 1920.

Dans le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
Bonet (Raymond), né le 12 juillet 1906.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Sauvagnat (Maurice), né le 6 avril 1897.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
Millat-Garus (André), né le 1er septembre 1900.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Gruin (Roger), né le 20 mars 1907.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Faye (Maurice), né le 28 décembre 1905.
Avel (Joanny), né le 21 mars 1899.

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Favier (Jules), né le 7 juillet 1896.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Guérin (Alexis), né le 24 août 1907.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
Barraire (Francisque), né le 1er février 1904.
Manlez (Léon), né le 26 décembre 1901.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
Coutaz (Marin), né le 22 décembre 1907.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
Vigier (François), né le 25 mars 1921.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
Lutz (Charles), né le 20 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Dubol (Robert), né le 25 mars 1925.
Ducret (Georges), né le 13 juillet 1925.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Jeanbet (Françis), né le 8 juin 1922.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Brochand (Georges), né le 22 août 1922
Castelain (Michel), né le 10 août 1922.
Barrat (Emile), né le 28 janvier 1883.
Botteri (Roger), né le 13 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Berger (René), né le 25 juillet 1920.
Monterrat (Raymond), né le 11 mai 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vignal (Georges), né le 24 février 1928.
Jouvenceau (Annet), né le 10 avril 1911.
Chomette (Jean), né le 19 mars 1899.
Achard (Marius), né le 20 janvier 1905
Desmedt (Albert), né le 4 juin 1909.
Bussière (André), né le 25 avril 1922.
Toniello (Gaëtan), né le 7 août 1913.
Meunier (Maurice), né le 7 mai 1925.
Fournet (Edmond), né le 24 février 1919.
Lacombe (Antoine), né le 23 juin 1898.
Chauveix (Yvon), né le 7 juillet 1923.

Dans le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Paquet (Antonin), né le 16 août 1925.

(Supplément.)

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
Allemand (René), né le 23 juin 1920.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Schmidt (Charles), né le 2 juin 1920.

Dans le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Bouchet (Paul), né le 21 mai 1924.
Bardin (Antoine), né le 8 octobre 1905.

9e REGION MILITAIRE

Dans le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. de Reynies (Albert), né le 24 août 1900

Dans le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Thiallier (Pierre), né le 20 septembre 1912.

Dans le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)
M. Trouve (Henri), né le 15 septembre 1890.

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Morel (Roger), né le 14 juillet 1905.

Dans le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Cherpin (René), né le 7 novembre 1901.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Tarquin (Edgard), né le 30 juin 1921.
M. Stefani (Jean), né le 10 septembre 1908.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Nobili (François), né le 24 juin 1899.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Rolland (Emile), né le 25 juillet 1900.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Fallik (David), né le 16 mars 1909.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Richier (Albert), né le 8 avril 1893.)

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Deschamps (Henri), né le 5 août 1913

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Aglhon (Jules), né le 22 décembre 1897.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Guérin (Robert), né le 7 janvier 1913.
M. Amaire (Marcel), né le 5 mars 1911.
M. Martin (Raymond), né le 26 juillet 1912.

Dans le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Clément (Aimé), né le 6 février 1911.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Gabert (Augustin), né le 13 juillet 1898.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Reveilles (Antoine), né le 13 décembre 1916.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Ganguet (Joseph), né le 2 février 1921.
M. Fey (Michel), né le 6 avril 1922.
M. Casanova (Marc), né le 21 décembre 1915.
M. Nouvel (Gustave), né le 11 octobre 1913.

Dans le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Kauffmann (Robert), né le 27 janvier 1914.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Raux (Raymond), né le 29 septembre 1921.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Godchot (Raymond), né le 8 octobre 1915.
M. Bellegarde (Adrien), né le 8 décembre 1925.
M. Arnaud (Marius), né le 12 novembre 1915.

Dans le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
Desandre (René), né le 15 janvier 1923.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chabrier (Louis), né le 24 octobre 1910.

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Berre (Eugène), né le 26 novembre 1906.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
Chabrier (René), né le 19 décembre 1912

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Grisoni (Padoue), né le 6 juin 1920
Bonhomme (Jean), né le 16 septembre 1924.

Etrangers.

4e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
Sanchez-Garcia (Alberto), né le 6 mai 1924.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Palmino (Guido), né le 26 juillet 1889

5e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
Rosowski (Jean), né le 10 juillet 1903.

8e REGION MILITAIRE

Dans le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Vierrat (Salvador), né le 26 juin 1923.

Art. 4. — Les homologations prononcées au titre des articles ci-dessus acquièrent le caractère d'homologation, à titre posthume, dès l'établissement de l'acte de décès.

Art. 5. — Le numérotage des régions militaires correspond à l'organisation territoriale actuelle.

Fait à Paris, le 28 octobre 1947.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
PAUL BÉCHARD.

Cabinet militaire (marine) du sous-secrétaire d'Etat à l'armement.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'armement,

Vu les décrets des 22 et 31 octobre 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 31 octobre 1947 relatif aux attributions du ministre des forces armées;

Vu le décret du 4 novembre 1947 portant notamment délégation de signature au sous-secrétaire d'Etat à l'armement pour les affaires antérieurement dévolues au ministre de la marine.

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet militaire (marine) du sous-secrétaire d'Etat à l'armement est composé comme suit:

M. le capitaine de vaisseau Baudouin, directeur du cabinet.

M. le capitaine de corvette Philippon.

M. le capitaine de corvette Daille.

M. le capitaine de corvette Tetrel.

M. l'ingénieur mécanicien principal Parayre.

M. l'officier de justice maritime de 2e classe Coudert.

M. l'officier principal des équipages de la flotte Hall, chef du secrétariat.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet jusqu'au 1er janvier 1948, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

JOANNÈS DUPRAZ.

Services extérieurs de la guerre.

Par arrêté du 13 octobre 1947, les employés auxiliaires temporaires des services extérieurs dont les noms suivent sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après, à compter du 1er juillet 1947:

1re REGION

Agents de bureau.

Mme Guérineau (Hélène), agent de bureau de 2e classe.

M. Lasserre (Edouard), agent de bureau de 3e classe.

Mme Le Roux, née Taddei (Joséphine), agent de bureau de 3e classe.

Mme Hovaguimian, née Fondard (Raymonde), agent de bureau de 4e classe.

2e REGION

Agents de bureau.

M. Fournier (Jules), agent de bureau de 4e classe.

M. Blas (Georges), agent de bureau de 5e classe.

3e REGION

Agents de bureau.

Mme Tessier, née Derrien (Marie-Françoise), agent de bureau de 2e classe.

Mme Marie, née Aubaud (Geneviève), agent de bureau de 3e classe.

6e REGION

Agents de bureau.

Mme Labet (Angèle), agent de bureau de 2e classe.

8e REGION

Agents de bureau.

Mme veuve Giraud, née Touzel (Marie), agent de bureau de 2e classe.

M. Lagoutte (Marcel), agent de bureau de 2e classe.

M. Billaud (Roch), agent de bureau de 3e classe.

Mme Figuet, née Mallein (Angèle), agent de bureau de 3e classe.

9e REGION

Agent de service.

M. Ficher (Georges), agent de service de 3e classe.

(*Supplément.* — Fin.)

Instruction du 8 novembre 1947 relative aux concours d'admission à l'école navale et à l'école des élèves ingénieurs mécaniciens en 1948.

I. — DISPOSITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS

a) *Limites d'âge.*

Pourront seuls bénéficier d'exceptions aux limites d'âge réglementaires:

1° Les candidats qui, anciens prisonniers, déportés ou mobilisés (avant le 1er janvier 1945, sauf pour ceux des forces d'Extrême-Orient) auront subi une interruption d'une année au moins dans leurs études (A. M. du 7 juin 1945 et du 19 janvier 1946);

2° Les résidents dans les territoires d'outre-mer ou à l'étranger et appartenant à l'une des catégories suivantes:

Candidats empêchés de se présenter aux concours par suite de l'interruption des communications avec la métropole, due aux événements de guerre (A. M. du 10 juin 1946);

Candidats éloignés par suite des hostilités de tout établissement susceptible de les préparer auxdits concours (A. M. du 10 juin 1946).

Les candidats appartenant aux catégories susvisées seront autorisés à se présenter à autant de concours qu'ils auraient pu le faire sans les événements de guerre. Ils devront pour bénéficier de cette mesure bienveillante fournir la preuve, certifiée par une autorité officielle, que les événements de guerre ont effectivement apporté un empêchement majeur et non une simple gêne à la préparation ou à la présentation du concours.

En particulier le temps passé dans les centres militaires de préparation aux grandes écoles ne sera en aucun cas considéré comme une interruption des études.

b) *Majoration de points.*

Outre les majorations qui sont normalement attribuées pour la possession de certains diplômes, les candidats bénéficieront des majorations suivantes:

1° 2 points pour chaque mois passé en captivité (prisonniers de guerre, détenus) à l'exception du S. T. O.;

2° 5 points pour chaque mois passé dans les unités combattantes des F. F. L., armées du G. P. R. F., F. F. I. (maquis);

3° 20 points pour évasion des pays ex-ennemis ou occupés par l'ennemi (le passage de la ligne de démarcation avant le 11 novembre 1942 ne comptant pas pour une évasion);

4° Points attribués pour décorations:

Légion d'honneur, médaille militaire ou croix de la Libération, 50 points.

Médaille de la Résistance, 40 points.

Citation à l'ordre de l'armée, 40 points.

Citation à l'ordre du corps d'armée ou de la division, 30 points.

Autres citations, 20 points.

Les majorations ci-dessus ne seront attribuées qu'au vu de pièces justificatives officielles. Il est précisé qu'elles n'entreront en ligne de compte que pour le classement d'admission;

c) Les bénéficiaires des dispositions prévues aux paragraphes *a*) et *b*) ci-dessus seront inscrits sur une liste spéciale et admis en surnombre, sous réserve d'avoir obtenu un nombre total de points, majorations éventuelles comprises, au moins égale à celui du dernier candidat admis dans les conditions normales.

II. — ECOLE NAVALE

Le concours aura lieu conformément aux prescriptions des arrêtés ministériels du 6 septembre 1924 et du 7 février 1927, modifiés le 2 octobre 1946, le 31 janvier 1947 et le 18 septembre 1947 (*Journal officiel* du 27 septembre 1947).

En particulier:

a) *Conditions d'âge.*

Les candidats doivent être âgés de plus de seize ans et de moins de vingt ans au 1er janvier de l'année du concours (sauf exceptions prévues par le paragraphe 1er, *a*).

b) *Aptitude physique.*

Les candidats doivent remplir les conditions d'aptitude physique définies par l'arrêté ministériel du 31 janvier 1947.

Toutefois, par analogie avec les mesures prises en 1945, 1946, 1947, les candidats au concours de 1948 ayant effectivement concouru antérieurement alors que l'aptitude au service armé à la mer était seule exigée, n'auront pas à satisfaire aux conditions d'aptitude susdites, mais seulement à celles du service armé à la mer.

c) *Langues étrangères.*

Pour les candidats qui présentent deux langues étrangères la note de deuxième langue n'entrera en compte aux épreuves écrites et orales que si elle est égale ou supérieure à 7.

Sera considérée comme première langue celle pour laquelle le candidat aura obtenu la meilleure note aux épreuves écrites. En cas d'égalité des notes, l'anglais sera considéré comme première langue;

d) L'épreuve de dessin d'imitation est supprimée;

e) Le programme de physique est modifié conformément à la circulaire du 18 septembre 1947 (*Journal officiel* du 27 septembre 1947).

III. — ECOLE DES ÉLÈVES INGÉNIEURS MÉCANICIENS

Le concours aura lieu conformément aux prescriptions de l'A. M. du 7 septembre 1936.

En particulier:

a) *Conditions d'âge.*

Les candidats doivent être âgés de dix-neuf ans au moins et de vingt-trois ans au plus au 1er janvier de l'année du concours (sauf exceptions prévues par le paragraphe 1er ci-dessus).

b) *Aptitude physique.*

Les candidats doivent posséder l'aptitude physique au service armé à la mer avec une acuité visuelle de cinq dixièmes pour un œil et de deux dixièmes pour l'autre sans correction. Pas de daltonisme ni de diplopie.

Pour le ministre des forces armées:
Le sous-secrétaire d'Etat à l'armement chargé de la marine,
JOANNÈS DUPRAZ.

Ecole militaire interarmes.

Rectificatif au *Journal officiel* des 2, 3 et 4 novembre 1947: page 10902, 1re colonne, 58e et 59e ligne, au lieu de: « 2 décembre 1946 », lire: « 2 octobre 1947 ».

(Le reste sans changement.)

Liste, par ordre de mérite, des candidats de la classe 47/1 (métropole et T. O. A.) admis au peloton d'élèves aspirants de réserve (armée de terre).

1 Bagot (Jean-Pierre), 2e dragons, Autriche, T. O. A.
2 Souesne (Pierre), 1er R. A. L., T. O. A.
3 Bellanger (Pierre), 8e B. I., 9e région.
4 Dokhelar (Bernard), 14e B. I., 5e région.
5 Chalard (Jean), 35e R. A. L. P., 5e région.
6 Dubreucq (Michel-Gustave-Alfred), 1er E. R. T., 1re région.
7 Becart (Georges), 2e B. C. P., 1re région.
8 Outurquin (Marcel), 738e C. M., T. O. A.
9 Lespinasse (Pierre), 93e B. I., 1re région.
10 Evain (Jean-Claude), 4e R. C., 6e région.
11 Carroy (Christian), 42e rég. de trans., T. O. A.
12 Giron (René), 35e R. A. L. P., 5e région.
13 Lugano (Christian), 12e cuir., T. O. A.
14 Bourguignon (Guy), 4e génie, 8e région.
15 Pourade (Roger), 110e B. I., T. O. A.
16 Regniez (André), 93e B. I., 1re région.
17 Luc (Claude), 5e génie, 1re région.
18 Corteel (Pierre), 1re E. R. T., 1re région.
19 Tassaert (Maurice), 1er R. A. L., T. O. A.
20 Basquin (Léon), 49e B. I., T. O. A
21 Gallen (Jean), G. T. 502, T. O. A.
22 Reynauld (Michel), G. T. 502, 1re Cie Q. G., T. O. A.
23 Vandewalle (Jacques), 93e B. I., 1re région.
24 Vanmeste (Jacques), 14e B. G., T. O. A.
25 Billard (Jean), 5e génie, 1re région.
26 Hornez (André), 5e génie, 1re région.
27 Nicolas (Jean), 88e bat. des trans., 8e région.
28 Sapin (Claude), 6e B. C. A., Autriche.
29 Jean (Daniel), 1er R. A. C., 5e région.
30 Ropars (Guy), 1er R. T. M., 9e région.
31 Merriaux (Jean), 40e R. A., 6e région.
32 Hugo (Georges), train, T. O. A.
33 Carles (Robert), 20e B. C. P., T. O. A.
34 Roux (Fernand), 88e B. T., 8e région.
35 Proust (André), 5e génie, 5e Cie, 1re région.
36 Saulnier (Michel), 152e B. I., 6e région.
37 Tripont (Jean), 5e génie), 1re région.
38 Senez (Jean-Marie), 25e R. A., 6e région.
39 Allezand (Jean), 110e B. I., T. O. A.
40 Jonio (René), 4e génie, 8e région.
41 Alverne (André), 20e B. C. P., T. O. A
42 Paquot (Jean), 75e Cie, 5e région.
43 Delattre (André), 1er E. R. T., 1re région.
44 Altier (Claude), 20e B. C. P., T. O. A.
45 Laude (Pierre), 2e dragons, Autriche.
46 Quinson (Maurice-Jean), 1er E. R. T, 1re région
47 Faloux (André), 47e B. T., T. O. A.
48 Honoré (Michel), 6e G. A., 1re région.
49 Reneyier (Alain), 285e C. C. R., T. O. A.
50 Quemener (Maxime), 23e B. I., 5e région.
51 Langlet (Lucien), 5e R. T. M., 7e région.
52 Leman (Gérard), 1/39 R. I., 6e région.
53 Groison (Henri), 27e B. I., 7e région.
54 Descure (Michel), 41e B. I., 3e région.
55 Courtel (Charles), 23e B. I., 6e région.
56 Dolle (Jacques), 2e dragons, Autriche.
57 Mathieu (André), 4e génie, 8e région.
58 Cuperly (Pierre), 501e R. C. C., 1re région.
59 Sentenac (René), 18e R. T., 6e région.
60 Le Bourg (R.), 68e R. A., 4e région.
61 Rocher (Robert), 49e B. I., T. O. A.
62 Routier (Pierre), 3e R. S. A. R., T. O. A.
63 Rondaro (Georges), 11e R. A., T. O. A.
64 Panchot (Michel), 5e génie, 1re région.
65 Roviere (Louis), 11e R. A., T. O. A.
66 Grimal (Michel), 93e B. I., 1re région.
67 Sacquepee (Max), 11e R. C. A., T. O. A.
68 Guichet (Jean-Paul), 5e génie, 1re région.
69 Corde (Michel), 502e G. T., 4e région.
70 Lafabrègue (Roger), 1re E. R. T.
71 Collignon (Jean-Marie), 75e compagnie, 5e région.
72 Koyoumian (Jean), 21e R. A., T. O. A.
73 Sonnet (Serge), 20e B. C. P., T. O. A.
74 Busnel (Henri), 5e génie, 1re région.
75 Bergerot (René), 8e B. C. P., 6e région.
76 Taine (René), 49e B. I., T. O. A.
77 Courtin (Robert), 5e génie, 1re région.
78 Beaulils (Edmond), 7e R. C. A., T. O. A.
79 Pinguet (Daniel), 5e B. I., T. O. A.
80 Lanthere (Jean), 8e R. C. A., 8e région.
81 Rolland (Pierre), 14e B. I., 5e région.
82 Durand (Georges), 4e génie, 8e région.
83 Loris (Nicolas), 11e R. A., T. O. A.
84 Soudron (Jean), 5e génie, 1re région.
85 Bernard (Francis), 25e B. A., 6e région.
86 Hue (Pierre-Maurice), 9e E. R. T., 9e région.
87 Gastebois (André), 8e B. C. P., 6e région.
88 Bernard (Roland), 1er B. I., T. O. A.
89 Frenkel (Jean-Michel), 3e B. I. C., 1re région.
90 Ponsot (Roger), 16e R. A. B., 6e région.
91 Debaig (Raymond), 14e B. I., 5e région.
92 Leclerc (Henri-Gustave), 28e B. T., 9e région.
93 Florenge (Daniel), 5e génie, 1re région.
94 Eveno (Jean), 41e B. I., 3e région.
95 Loisel (Roger), 47e B. T., T. O. A.
96 Villain (Raymond), 7e génie, 9e région.
97 Finger (Fernand), 8e R. A., 6e région.
98 Suzanne (André), 51e R. A., 7e région.
99 Legoy (Jean), 8e R. T., 2e bataillon, 1re région.
100 Achard (Pierre), 35e B. I., T. O. A.
101 Rivoal (Joseph), 2e R. G., 6e région.
102 Buhon (Georges), 2e dragons, Autriche.
103 Marechal (G.), 2e cuir., 4e région.
104 Goity (Yves), 14e B. I., 5e région.
105 Morizet (Pierre), 421e F. T. A., T. O. A.
106 Desormières (Pierre), 12e R. O. R., T. O. A.
107 Souchaud (Jean), 11e R. A., T. O. A.
108 Quentin (Claude), 26e B. I., 6e région.
109 Bernardin (Henri), 47e B. T., T. O. A.
110 Riglet (Maurice), 20e B. C. P., T. O. A.
111 Loyaux (Pierre), S. S. 661e, T. O. A.

113 Valat (Roger), 47e B. T., T. O. A.
114 Bedilis (Roger), C. I. T. no 8, 8e région.
115 Dumesnil (Marc), 71e B. I., 3e région.
116 Bardin (Paul), 3e B. I. C., 1re région.
117 Dauge (Jean), 199e infanterie alpine, T. O. A.
118 Pouriot (Daniel), 20e B. C. P., T. O. A.
119 Petit (Roland), 1/47e R. A., T. O. A.
120 Pruvost (Daniel-Louis), 1er R. M. T., 1re région.
121 Descamps (Jacques), 67e B. I., 2e région.
122 Dauvergne (Michel), 141e B. I. A., 9e région.
123 Roudeix (Henri), 421e F. T. A., T. O. A.
124 Studier (Paul), 5e génie, 1re région.
125 Davaux (Jean-Aristide), 5e génie, 1re région.
126 Rolland (Jean), 9e génie, T. O. A.
127 Caulbert (Claude), 11e R. C. A., T. O. A.
128 Golorach (Fernand), 5e R. T. M., 7e région.
129 Dumesle (René), 42e R. T., T. O. A.
130 Partoes (Jean-Claude), 18e B. I. P., 5e région.
131 Benoist (André-René), 93e B. I., 1re région.
132 Thonnard (Roger), 4e génie, 8e région.
133 Nattier (Roger), 4e R. A., T. O. A.
134 Remy (Jean), 1er R. A. L., T. O. A.
135 Perretti (Jean), 110e B. I., T. O. A.
136 Dufaut (Pierre), 42e R. T., T. O. A.
137 Uguen (François), G. T. 502, T. O. A.
138 Omez (Joseph), 54e R. A., 7e région.
139 Brunet (Jacques), 20e B. C. P., T. O. A.
140 Drouin (Georges), 18e R. T., 6e région.
141 Bertrand (Claude), 11e R. A., T. O. A.
142 Lorthiois (Guy), 1er R. T. M., 9e région.
143 Haffreingue (Jacques), 5e génie, 1re région.
144 Barbary (Michel), 42e R. T., T. O. A.
145 Le Borgne (Alexandre), 68e R. A., 4e région.
146 Huguet (Roland), 1/3e R. A. C., 1re région.
147 Brochet (Emile), 18e R. T., 6e région.
148 Mathieu (André), 1/47e R. A., T. O. A.
149 Abiven (Yves), 30e B. C. P., 4e région.
150 Hazard (Michel), 81e R. I., 9e région.
151 Gayerie (Robert), 12e cuirassiers, T. O. A.
152 Langlet (Jean), 49e B. I., T. O. A.
153 Hochgertiel (André), 35e B. I., T. O. A.
154 Gross (Jean), 18e B. I. A., 5e région.
155 Mazard (Pierre-André), 3e B. I. O., 1re région.
156 Pennanec'h (Jean), 18e R. T., 6e région.
157 Millot (Roger), 40e R. A., 6e région.
158 Chauvin (René), 23e B. I., 6e région.
159 Pauwels (Jean), 41e B. I., 3e région.
160 Potet (Jacques), 32e B. I., 3e région.
161 Elhuin (Jean), 24e R. A., T. O. A.
162 Aouston (Charles), 47e R. A., T. O. A.
163 Leduc (Pierre), 405e R. A. A., 9e région.
164 Gaillard (Pierre), C. C. R. 254, T. O. A.
165 Cayez (Jacques), 42e R. T., T. O. A.
166 Scolliege (Pierre), 3e B. I. C. I., 1re région.
167 Mesle (Gilbert), 8e R. T., 1re région.
168 Merce (André), 8e R. T., 1re région.
169 Mandin (Jean-Henri), 5e génie, 1re région.
170 Danton (Robert-Georges), 5e génie, 1re région.
171 Moine (Henri), 5e génie, 1re région.
172 Fa[illegible] (Paul), 4e R. C., 6e région.
173 [illegible]e Ba[illegible]on (Yves), 31e B. C. P., 6e région.
174 Gu[illegible]and (André), 71e B. I., 3e région.
175 Hannoye (René), 3e B. I. C., 1re région.
176 Troteau (Pierre), 152e B. I., 6e région.
177 Loridant (Albert), 43e B. I., 2e région.
178 Lavit (Claude), 25e R. A., 6e région.
179 Gillot (Alain), 30e B. C. P., T. O. A.
180 Decousser (Raymond), 49e B. I., T. O. A.
181 Poras (Yves), 51e B. I., T. O. A.
182 Coucke (Roger-Emile), 3e B. I. C., 1re région.
183 Mesgouez (Georges), 1er B. I. C., 1re région.
184 Senacq (Pierre), 11e B. G., T. O. A.
185 Massechelier (Raymond), 51e B. I., T.O.A.
186 Papilleaud (Jean), 51e B. I., T. O. A.
187 Perreten (Jacques), 49e B. I., T. O. A.
188 Ast (Abel), 199e I. A., T. O. A.
189 Duhamel (Max), 201e R. P. N. A., T. O. A.
190 Gilotaux (Pierre), 85e C. M. T., T. O. A.
191 Perrodin (Michel), 1re compagnie T., T. O. A.
192 Clercin (Roland), 1/32e R. A., T. O. A.
193 Menjucq (Louis), 8e R. C. A., 8e région.
194 Belbouche (Max), 405e R. A. A., 9e région.
195 Doutreligne (Jacques), 49e B. I., T. O. A.
196 Foursin (André), 11e R. A., T. O. A.
197 Thiéry (Henri), 93e B. I., 1re région.
198 Guillon (Michel-Robert), 5e régie, 1re région.
199 De Bruxelles (Robert), 153e compagnie de réparation, 7e région.
200 Blondeau (Jacques), 2e B.C.P., 1re région.
201 Piriou (Jean), 38e B. T., 3e région.
202 Mandin (Léon), 4e B. I. C., 8e région.
203 Morel (Gérard), 141e B. I. A., 9e région.
204 Rault (Francis), 99e B. I. A., 8e région.
205 Vandeville (Daniel-Gérard), 5e génie, 1re région.
206 Senfaute (Georges), 2e R. G., 6e région.
207 Senon (Marcel), 17e B. I., T. O. A.
208 Noguer (Paul), 7e génie, 9e région.
209 Duros (Philippe), 2e dragons, Autriche.
210 Mas (Louis), 18e B. I. P., 5e région.
211 Camino (Joseph), 14e B. I., 5e région.
212 Cambion (Claude), 5e B. P. I. C., 5e région.
213 Chanoir (Raymond), 2e B. C. P., 1re région.
214 Denan (Henri-Louis), 5e génie, 1re région.
215 Dumoulin (Jean), 92e B. I., 8e région.
216 Carcenat (Léo), 99e B. I. A., 8e région.
217 Lamaison (Guy), 25e R. A., 6e région.
218 Rousseau (Raymond), 7e E. R. T., 7e région.
219 Leroy (Maurice), 4e B. C. P., 7e région.
220 Bochet (Gilbert), 5e génie, 1re région.
221 Gozart (Jacques), 18e B. I. P., 5e région.
222 Prévost, G. T. 502, T. O. A.
223 Girard (Christian), 421e F. T. A., T. O. A.
224 Mi[illegible]on (René), 2e R. A., T. O. A.
225 Guillon (Yvon), 4e R. A., T. O. A.
226 Laudin (Georges), 93e B. I., 1re région.
227 Dournel (Jean), 1er R. M. T., 1re région.
228 Dutertre (André), 421e F. T. A., T. O. A.
229 Desbouvrie (Jules), 32e R. A., T. O. A.
230 Stevignon (Pierre), 16e R. A. B., 6e région.
231 Stoffaes (Yves), 92e B. I., 8e région.
232 Ollerdissen (Pierre), 12e R. D. R., T. O. A.
233 Guérin (Maurice), 199e infanterie alpine, T. O. A.
234 Garrouteigt (Michel), 1er B. C. P., 1re région.
235 Delarue (Raymond), 25e R. A., 6e région.
236 Grimonprez (Michel), 49e B. I., T. O. A.
237 Mercier (Pierre), 2e G. E. A. S. A. M., 2e région.
238 Ryo (Robert), 2e B. I. C., 5e région.
239 Auvillain (Bernard), 157e C. O. G., T. O. A.
240 Ruer (Michel), 1/32e R. A., T. O. A.
241 Rémy (André), 8e R. A., 6e région.
242 Maison (Jean-Léon), 5e génie, 1re région.
243 Sans (Jules), 5e génie, 1re région.
244 Bourgeois (Jacques), 6e G. A., 1re région.
245 Engel (Charles), 23e B. I., 3e région.
246 Bousquet (Jean), B. C. P., T. O. A.
247 Pirevre (Hubert), 199e I. alpine, T. O. A.
248 Chaplain (André), 12e Bon Commandement, T. O. A.
249 Tounevain (Fernand), 18e B. I. P., 5e région
250 Goret (Gilbert-Joseph), 93e B. I., 1re région
251 Tanneux (Robert), 42e R. D., T. O. A.
252 Boyauval (René), C. L. T. 157, T. O. A.
253 Gsell (Maurice), Ce 17/3, 5e région.
254 Quarez (Paul), 4e R. C., 6e région.
255 Jammes (André), 152e B. I., 6e région.
256 Chevallier (Raymond), 42e R. Train, T. O. A.
257 Carpentier (Paul), 110e B. I., T. O. A.
258 Morvan (Yves), 27e B. I., 7e région.
259 Bertrand (Guy), 3e B. I. C., 1re région.
260 Deshayes (Jean-Louis), 501e R. C. C., 1re région.
261 Gardet (André), 19e C. I. T., T. O. A.
262 Paquier (Pierre), 13e C. I. T., T. O. A.
263 Cordonnier (Etienne), 142e Ce T, T. O. A.
264 Bouinois (René), 11e R. A., T. O. A.
265 Comdon, 33e R. A., 4e région.
266 André (Georges), 2e R. dragons, Autriche.
267 Blais (Jean), 92e R. I., 8e région.
268 Sence (René), 8e R. dragons, 4e région.
269 Moulon (Michel-Gabriel), 28e B. T., 9e région
270 Tesserot (Pierre), 2e R. C. P., 5e région.
271 Lecigne (Marcel), 7e B. C. I., 5e région.
272 Peyre (André), 5e génie, 1re région.
273 Sauvage (Léandre), 5e génie, 1re région.
274 Dupont (Jacques), 51e B. I., T. O. A.
275 Jullien (Jean-Marie), 199e I. alpine, T. O. A.
276 Borcelle (Lucien), 110e B. I., Tè O. A.
277 Durand (Jean), 47e Bon trans., T. O. A.
278 Moreau (Guy), 1er B. I., T. O. A.
279 Charlet (Max), 7e génie, 9e région.
280 Gally (Gratien), 85e C. M. T., T. O. A.
281 Ponce (Roger), 8e B. I., 2e région.
282 Tronequée (Paul-Charles), 3e R. A. C., 1re région.
283 Ferreux (Raoul), 54e R. A., 7e région.
284 Yapoudjian (Khoron), 93e B. I., 1re région.
285 Keller (Michel), 25e R. A., 6e région.
286 Pilon (Mario), C. I. train no 6, 6e région.
287 Dedisse (Albert), 16e R. A. B., 6e région.
288 Atamian (Jean), 421e F. T. A., T. O. A.
289 Garadec (Jean), 20e B. C. P., T. O. A.
290 Bailière (Jean), G. T. 502, T. O. A.
291 Moutier (Alfred), 58e bat. T., 2e région.
292 Guillot (Marc), 6e R. C. A., T. O. A.
293 Folletête (Ernest), 5e B. I., T. O. A.
294 Offredo (Joachim), 41e B. I., 3e région.
295 Even (Raymond), 141e B. I. A., 9e région.
296 Le Leet (Alain), 1er R. T. M., 9e région.
297 Bouchet (Henri), 5e génie, 1re région.
298 Lemoine (Bernard), 21e R. A., T. O. A.
299 Mesniankine (André), 1/47 R., T. O. A.
300 Dupuy (Raymond), 4e B. C. P., 7e région.
301 Bezin (Pierre), 16e R. A. B., 6e région.
302 Kaprielan (Pierre), 99e B. I. A., 8e région.
303 Galland (Julien), 85e C. M. T., T. O. A.
304 Leberger (Paul), 47e R. A., T. O. A.
305 Barbot (Robert), 24e B. C. P., T. O. A.
306 Caillon (Jean), 12e R. A., T. O. A.
307 Leloup (Roland), 1/401 R. A. A., 1re région.
308 Sebie, 4e E. R. T., 4e région.
309 Barbeau (René), 152e B. I., 6e région.
310 Detaille (Pierre), 60e R. A., T. O. A.
311 Joly (Roger), 421e F. T. A., T. O. A.
312 Tassaux (Noël), 421e F. T. A., T. O. A.
313 Sert (Georges), 32e B. I., 3e région.
314 Viala (Jean-André), 2e C. I. R. T., 9e région.
315 Rolland (Emile), 4e R. I. C., 8e région.
316 Lesage (Marcel), 3e B. I. C., 1re région.
317 Rodier (Noël), 4e B. C. P., 7e région.
318 Hauser (Michel), 7e S. I. M., 7e région.
319 Blum (Georges), 54e R. A., 7e région.
320 Deroubaix (Emile), 93e B. I., 1re région.
321 Calvin (Jean-Pierre), 2e R. H., 1re région.
322 Auclair (Jean-René), 93e B. I., 1re région.
323 Callaud (Robert), 421e F. T. A., T. O. A.
324 Charpentier (Jean-Pierre), 28e Bon Trans., 9e région.
325 Pierre (Roger), 41e B. I., 3e région.
326 Cheminade (Marie-Jean), 9e génie, T. O. A.
327 Legrand (Claude), 51e B. I., T. O. A.
328 Floch (Roger), 32e B. I., 3e région.
329 Canon (Gérard), 4e R. A., T. O. A.
330 Casadement (Jacques), 436e G. T., 3e région.
331 Deletre (Robert), 1/3 R. A. C., 4e B. F. T. A., 1re région.
332 Raymond (Maurice), 3e R. S. A., R. T. O. A.
333 Couturier (Robert), 9e génie, T. O. A.
334 Coudrais (Bernard), 1er R. T. M., 9e région.
335 Van der Hauwest (Pierre), train, T. O. A.
336 Romet (Emmanuel), 2e R. Drag., Autriche.
337 Hamonic (Marcel), 1er E. R. T., 1re région.
338 Clerc (André), 1/39 R. A., 6e région.
339 Bois (Claude), C. I. Train no 6, 6e région.
340 Gerard (Marcel), 2e B. I. C., 5e région.
341 Le Blanc (Charles), 12e Cuirs., T. O. A.
342 Bodiguel (Albert), G. T. 510, T. O. A.
343 Vernier (Jean), 42e R. de Train, T. O. A.
344 Besson (Robert), 199e I. Alpine, T. O. A.
345 Leguidecocq (Lucien), 71e B. I., 3e région.
346 Denis (Gilbert), 38e Bon, 3e région.
347 Morlier (Georges), 4e génie, 8e région.
348 Thevenin, 24e R. A., T. O. A.
349 Papail (Arsène), 1er R. T. M., 9e région.
350 Goz (Lucien), 66t S. I. M., Ser. de San., T. O. A.
351 Bottin (Jacques), 7e C. A. S. M., 7e région.
352 Brouillon (André), 24e R. A., T. O. A.
353 Durand (Robert), 405e R. A. A., 9e région.
354 Feys (Michel), 93e B. I., 1re région.
355 Frys (Bernard), 93e B. I., 1re région.
356 Bonniface (Georges), 1er E. R. T., 1re région.
357 Buffet (René), 1-39 R. A., 6e région.
358 Depierre (Henri), 9e génie, T. O. A.
359 Avez (Lionel), 10e R. génie, T. O. A.
360 Ruffenach (Gilbert), 9e bataillon de commandement, T. O. A.
361 Cuperlier (Pierre), 25e R. A., 6e région.
362 Smagghe (Charles), 1er R. T. M., 9e région.
363 Puaud (Michel-Jean), 28e bataillon trans., 9e région.
364 Vallin (Louis), 15e R. A., 2e région.
365 Larue (Roger), 11/421 F. T. A., T. O. A.
366 Pages (Louis), 2e télég., T. O. A.
367 Bonifice (Gilbert), 1er B. génie, T. O. A.
368 De Broucker (Jacques), 32e B. I., 3e région.
369 Delfosse (Michel), 42e R. des trains, T. O. A.
370 Maugy (Michel), 405e R. A. A., 92 région.

371 Capron (Jean), 1er B. I. C., 1re région.
372 Brunlaux (Adolphe), 141e B. I. A., 9e région.
373 Legouest (Charles), 8e B. C. P., 6e région.
374 Noury (Jacques), 3e R. S. M., 6e région.
375 Degoul (Louis), 14e B. G., T. O. A.
376 Coroller (Alain), 20e B. C. P., T. O. A.
377 Meniel, 8e dragons, 4e région.
378 Isidore (Pierre), 1/93 R. A. M., Autriche.
379 Roquette (Claude), 501e R. C. C., 1re région.
380 Plouchard (Jacques), 3e B. I. C., 1re région.
381 Mengelle (Robert), 93e B. I., 1re région.
382 Grosos (Eugène), 93e B. I., 1re région.
383 Cheron (André), 5e génie, 1re région.
384 Crouet (Jean-Yves), 28e bataillon transm., 9e région.
385 Forest (Bernard), 18e R. T., 6e région.
386 Drecq (André), 92e B. I., 8e région.
387 Allary (Jean), 8e C. I. T., 8e région.
388 Jarrot (Charles), C. I. 702 C. R. E., T. O. A.
389 Le Dorre (Camille), 10e R. A. A., 3e région.
390 Ribault (Pierre), 8e S. I. M., 8e région.
391 Thibault (Bernard), 35e R. A. L. P., 5e région.
392 Foyer (J.), 33e R. A., 4e région.
393 Patrier (René), 2e R. G., 6e région.
394 Courty (Pierre), 25e R. A., 6e région.
395 Laserre (Roger), 25e R. A., 6e région.
396 Chevillard (Gérard), 81e B. I., 3e région.
397 Boyon (Maurice), 7se bataillon train, 7e région.
398 Giroud (Bernard), 7e E. R. T., 7e région.
399 Lajournade (René), 93e B. I., 1re région.
400 Gellibert (Claude), 5e génie, 1re région.
401 Le Beauchamp (Philippe), 51e B. I., T. O. A.
402 Pirot (Roland), 51e B. I., T. O. A.
403 Salaun (François), 11/7 R. T. A., T. O. A.
404 Cordier (Jean), 85e C. M. T., T. O. A.
405 Cognet (Georges), 1er bataillon, T. O. A.
406 Cailleux (Pierre), 32e B. I., 3e région.
407 Bertran (Michel), 23e compagnie, Autriche.
408 Lachaux (Louis), 4e génie, 8e région.
409 Laborde (Jean-Pierre), 18e B. I. P., 5e région.
410 Gueroult (Jean), 405e R. A. A., 9e région.
411 Berthuot (Jacques), 1er R. A. L., T. O. A.
412 Vauville (Michel), 93e B. I., 1re région.
413 Morizot (Robert-Etienne), 5e génie, 1re région.
414 Colonge (Pierre), 2e hussards, 1re région.
415 Montagne (Jean-Pierre), 23e R. A., 6e région.
416 Jacques (André), C. C. R. 254, T. O. A.
417 Pizecco (Mario), 49e B. I., T. O. A.
418 Robinet (Claude), 199e I. A., T. O. A.
419 Roy (Roger), 7e S. I. M., 7e région.
420 Lauzon (de) (Jacques), 1er R. S. M., 4e région.
421 Leculier (Jean), 3e R. S. A. R., T. O. A.
422 Aubin (Claude), 60e R. A., T. O. A.
423 Irigoyen (Jean), 14e B. I., 5e région
424 Trocme (Robert), 32e B. I., 3e région.
425 Coupigny (André), 71e B. I., 3e région.
426 Hachin (André), 8e B. I., 2e région.
427 Morris (Jacques), 18e B. I. P., 5e région.
428 Berger (Jean), 54e R. A., 7e région.
429 Hinfray (Bernard), 42e R. des Tr., T. O. A.
430 Melier (Bernard), 4e B. I. C., 8e région.
431 Gadenne (Bernard), 67e B. I., 2e région.
432 Hellier (Pierre), 8e R. C. A., 8e région.
433 Poncy (Hubert), 7e E. R. T., 7e région.
434 Salz (Elie), 2e hussards, 1re région.
435 Mann (Oscar), 18e R. T., 6e région.
436 Jeanniot (Pierre), 19e B. C. P., T. O. A.
437 Vigaigne (Jacques), 285e C. C. R., T. O. A.
438 Blondeau (Jacques), 46e B. I., T. O. A.
439 Ernoult (Eugène), 6e B. C. P., 6e région.
440 Perat (Christian), 47e B. T., T. O. A.
441 Holtzer (Pierre), R. C. C., T. O. A.
442 Marchand (Jean), 1er B. I., T. O. A.
443 Lucibello (François), 42e R. des trains, T. O. A.
444 Chouzenoux (Pierre), 199e I. A., T. O. A.
445 Crepin (Pierre), 1er R. T. M., 9e région.
446 Tilloy (Maurice), 8e régiment, 4e région.
447 Mounier (René), 42e R. B. T., T. O. A.
448 Piot (Pierre), 31e B. C. P., 6e région.
449 Dhaze (Michel), 482e C. R. E. B., 3e région.
450 Robin (Jacques), 92e B. I., 8e région.
451 Calmels (Robert), 67e B. I., 2e région.
452 Saint-Beuve (Bernard), 2e B. T. C., 5e région.
453 Ferrenet (François), 2e B. C. P., 5e région.
454 Sullam (Michel), 2e R. C., 6e région.
455 Rendepierre (Jean), troup. trans. 508, 6e région.
456 Fay (André), 2e R. G., 6e région
457 Missier (François), 53e trans., T. O. A.
458 Thiry (Francis), 47e B. T., T. O. A.
459 Costa (Jean), 1/93 R. A. M., Autriche.
460 Begue (Paul), 5e R. T. M., 7e région.
461 Dumon (Yves), 31e B. C. P., 6e région.
462 Gresser (André), 11e R. A., T. O. A.
463 Lorphelin (Guy), 20e B. C. P., T. O. A.
464 Brun (Jacques), 60e R. A., T. O. A.
465 Pagniez (Lucien), 18e R. T., 6e région.
466 Rolland (Paul), 11e B. C. A., Autriche.
467 Blondeau (René), 23e Ce, Autriche.
468 Catherine (Raymond), 5e génie, 1re région.
469 Janot (Roger), 1er R. T. M., 1re région.
470 Sustrac (Alain), 1/3e R. A. C., 1re région.
471 Lardans (Daniel), 8e R. C. A., 8e région.
472 Pateille (Jean), 47e B. T., T. O. A.
473 Boyer (Jacques), 9e bataillon de commandement, T. O. A.
474 Delanney (Gilbert), 32e R. A., T. O. A.
475 Fajeau (Henri), G. G. A., 1re région.
476 Cnaupy (Emile), 5e génie, 1re région.
477 Maynadier (Jacques), 2e B. C. P., 1re région.
478 Point (Henri), 1er B. C. P., 1re région.
479 Tourneur (Auguste), 5e génie, 1re région.
480 Rhode (René), 531e sanitaires, T. O. A.
481 Deschamps (André), 2e R. A., T. O. A.
482 Bena (Paul), 5e R. I., T. O. A.
483 Gaillot (Maxime), 88e bataillon de transmissions, 8e région.
484 Eyraud (Théophile), 4e B. A. C., 8e région.
485 Lebon (Raymond), 54e R. A., 7e région.
486 Danteny (Michel), 8e R. T., 2e bataillon, 1e région.
487 Rambeau (Serge), 2e régiment, Autriche.
488 Portal (Maurice), 88e bataillon des transmissions, 8e région.
489 Lépine (Jacques), 51e B. I., T. O. A.
490 Leblanc (Paul), 110e B. I., T. O. A.
491 Duvivier (Yves), 11e R.C. A., T. O. A.
492 Delavaud (Jean), 61e R. A., 7e région.
493 Gaury (Pierre), 4e R. A., T. O. A.
494 Savignac (Pierre), 12e cuirassiers, T. O. A.
495 Ruyant (Bernard), 1/47e R. A., T. O. A.
496 Lespine (Pierre), 153e B. I., 6e région.
497 Lesaffre (Pierre), 67e B. I., 2e région.
498 Le Calve (Lucien), 68e R. A., 4e région.
499 Dutillieul (Francis), 24 B. I., T. O. A.
500 Chantelle (Roger), 5e génie, 1re région.
501 Frère (Pierre), 1er B. C. P., 1re région.
502 Laluyaux (Jean), 32e B. I., 3e région.
503 Le Borgne (Alain), 42e régiment des transmissions, T. O. A.
504 Tamisier (Jean), 20e B. C. P., T. O. A.
505 Jouanin (Eugène), 1er R. T. M., 9e région.
506 Forel (Jacques), 1/39e R. A., 6e région.
507 Morvan (André), 5e génie, 1re région.
508 Planteligne (René), 5e génie, 1er bataillon, 12e compagnie, 1re région.
509 Layerle (Jean), R. C. C. C., T. O. A.
510 Arligues (Robert-Jean), 81e B. I., 9e région.
511 Ouachée (Bernard), 4e B. I. C., 8e région.
512 De Pau (Noël), 60e R. A., T. O. A.
513 Dufresne (Gisselin), 4e E. R. T., 4e région.
514 Chomon (Pierre), 152e B. I., 6e région.
515 Mouchet (Jean-Louis), 2e R. C. P., 5e région.
516 Chee (Henry), 2e R. C. P., 5e région.
517 Tromas (Pierre), 49e B. I., T. O. A.
518 Martin (Michel), 92 bataillon de commandement, T. O. A.
519 Miscreur (Pierre), 5e génie, 1re région.
520 Lamorère (Christian), 32e B. I., 3e région.
521 Billaut (Pierre), 13e B. C. A., Autriche.
522 Bellanger (Serge), 21e R. A., T. O. A.
523 Legourd (Michel), 2/401e R. A. A., 1re région.
524 Pradelle (Albert), 12e cuirassiers, T. O. A.
525 Nadaud (René), 421e R. A. A., T. O. A.
526 Billon (Maurice-Alphonse), 141e B. I. A., 9e région
527 Oxner (Jacques), 1er R. A. C., 8e région.
528 Cortequisse (Lionel), G. T. 353, T. O. A.
529 Bachelle (Régis), 4e E. R. T., 4e région.
530 Beaufils (Emile), 4e E. R. T., 4e région.
531 Autexier (Marc), 6e génie, 3e région.
532 Lafont (Gilbert), 23e compagnie, Autriche.
533 Mabit (Jacques), 1er R. E. T., 1re région.
534 Condadzian (Pierre-Auguste), 8e R. T., 1re région.
535 Aspero (Paul), 8e R. I., 1re région.
536 Boursaud (André), 93e R. I., 1re région.
537 Miquet (Maurice), 3e R. S. M., 6e région.
538 Lelièvre (Jean), 41e B. I., 3e région.
539 Delteil (André), 1/93e R. A. M., Autriche.
540 Allanic (Roger-Jean), 28e bataillon de transmission, 9e région.
541 Lomont (Robert), 11e R. C. A., T. O. A.
542 Juglaret (Marcel), G. T. 354, T. O. A.
543 Bichet (René), 2e R. G., 6e région.
544 Piot (André), 3e R. S. M., 6e région.
545 Meunier (Jacques), 1er B. C. P., 1re région.
546 Lucotte (Georges), 93e B. I., 1re région.
547 Dupoux (Serge), 93e B. I., 1re région.
548 Balaresque (Yves), G. G. A., 1re région.
549 Briois, 1re R. S. M., 4e région.
550 Pinault (Pierre), 15e R. A., 2e région.
551 Dubos (Armaury), 450e train, Autriche.
552 Rooson (Jean), 20e B. C. P., T. O. A.
553 Mathy (Jacques), 9e bataillon de commandement, T. O. A.
554 Lecoq (Pierre), 11e B. G. A., Autriche.
555 Moutarde (Michel), 13e B. C. A. Autriche.
556 Lelanchon (Claude), C. L. T. 157, T. O. A.
557 Bonneville (R.), 2e cuirassiers, 4e région.
558 Ortès (André), 24e B. C. P., T. O. A.
559 Laiandee (Robert), 11e R. A., T. O. A.
560 Royer (Jean), 5e génie, 1re région.
561 Hadamard (Jacques), 4e R. C., 6e région.
562 Colin (André), 5e génie, 1re région.
563 Toulon (Maurice), 49e B. I., T. O. A.
564 Cabrolier (Henri), 14e B. I., 5e région.
565 Roubinet (Pierre), 78e bataillon de transmission, 7e région.
566 Vizy (René), 3e B. I. C., 1re région.
567 Pauzat (Louis), 152e B. I., 6e région.
568 Penlvey (Serge), 47e B. T., T. O. A.
569 Schwerdroffer (Jean), 49e B. I., T. O. A.
570 Simar (Roger), 49e B. I., T. O. A.
571 Masson (Pierre), 19e B. C. P., T. O. A.
572 Lassailly (Yves), 5e B. I., T. O. A.
573 Bescou (Hervé), 32e B. I., 3e région.
574 Bordier (Georges), 71e B. I., 3e région.
575 Blouin (Maurice), 7e S. I. M., 7e région.
576 Landreau (André), 18e B. I. P., 5e région.
577 Morisseau (Michel), 152e B. I., 8e région.
578 Osmont (Jean-Pierre), 2e B. I. C., 5e région.
579 Chemineau (Robert), C. C. R. 254, T. O. A.
580 Catoir (Maurice), 1er B. I., T. O. A.
581 Segard (Albert), 201e R. P. N. A., T. O. A.
582 Potel (François), 19e Bataillon de commandement, T. O. A.
583 Chevillotte (Jean), 1re B. C. P., 1re région.
584 Dujardin (Jacques), 49e B. I., T. O. A.
585 Cluzel (Marcel), 85e C. A. T., T. O. A.
586 Pailloux (Henri), G. T. 500, T. O. A.
587 Dottin (Jean), 5e E. R. T., 5e région.
588 Choquet (Roger), 18e R. T., 6e région.
589 Drouets (Fernand), 16e R. A. B., 6e région.
590 Jouanneau (Henri-Louis), 1er R. A. T., 1re région.
591 Kerherve (Jean), 1re B. C. P., 1re région.
592 Saugier (Daniel), 7e S. I. A., 7e région.
593 Gabiron (Jean), 1/93e R. A. M., Autriche.
594 Lechanteur (Philippe), 32e B. I., 3e région.
595 Berton (Gérard), 151e R. I., 6e région.
596 Dapere (Roger), 7e génie, 9e région.
597 Dessenoix (Michel), 421e F. T. A., T. O. A.
598 Renevot (Jacques), J. T. 502, T. O. A.
599 Bescond (André), 42e régiment des transmissions, T. O. A.
600 Kœnig (Roger), 14e B. G., T. O. A.
601 Dinnuat (Paul), 5e génie, 1re région.
602 Jabet (Noël), 85e C. M. T., T. O. A.
603 Leboucher (Jean), 30e B. C. P., 4e région.
604 Lepelley (Lucien), 11/7e R. T. A., T. O. A.
605 Le Floch (Hervé), 8e R. T., 1re région.
606 Brizard (Robert), 42e régiment des transmissions, T. O. A.
607 Van Horreweghe (Claude), 1re E. R. T., 1re région.
608 Licneul (Michel), 10e génie, T. O. A.
609 Ducarveau (Jacques), 4e génie, 8e région.
610 Hoquet (Jean), 54e R. A., 7e région.
611 Thierry (Jean), 1er R. A. L., T. O. A.
612 Frère (Claude), 31e B. C. P., 6e région.
613 Scherrer (Jean), 153e B. I., 6e région.
614 Rourlon (Jean), 5e génie, 1re région.
615 Carcanague (André), 3e R. S. A., 6e région.
616 Lourme (Joachim), 25e R. A., 6e région.
617 Guillot (Jean), 5e B. I., T. O. A.
618 Dalens (Albert), 5e génie, 1re région.
619 Ticolat (Paul), T. O. A., T. O. A.
620 Gourmel (François), 12e R. A., T. O. A.
621 Crienon (Maurice), 31e B. C. P., 6e région.
622 Pacull (Guy), 11/7e R. T. A., T. O. A.
623 Resnier (Jean), 27e B. C. A., Autriche.
624 Pettier (Jacques), 6e génie, 3e région.
625 Remy (Robert), 16e R. A. B., 6e région.
626 Piesslet (Pierre), 4/21e R. T. A., T. O. A.
627 Lequien (Georges), 32e génie, T. O. A.
628 Graulier (Charles), 5e génie, 1re région.
629 Portets (André), 8e R. T., 3e B., 8e Cie, 1re région.
630 Marguet (Jean), 5e R. T. A., 7e région.

631 Ribour (André), 32e B. I., 3e région.
632 Ricquet (Guy), 71e B. I., 3e région.
633 Lefebvre (Marcel), 32e B. I., 3e région.
634 Muller (Bernard), 18e R. T., 6e région.
635 Schmidt (Florent), 35e B. I., T. O. A.
636 Garat (Louis), R. C. C. C., T. O. A.
637 Nadion (Georges), G. T. 354, T. O. A.
638 Botta (Pierre), 25e R. A., 6e région.
639 Sureau (François), 18e B. I. P., 5e région.
640 Lévy (Jean), 32 R. A., T. O. A.
641 Bernard (G.), 48e B. T., 4e région.
642 Audrain, 33e R. A., 4e région.
643 Laplagne (Serge), 35e C. M. T., T. O. A.
644 Bertereche (Pierre), 285e C. C. R., T. O. A.
645 Quidet (Bernard), 25e R.A., 6e région.
646 Mathivet (Robert), 421e F.T.A., T.O.A.
647 Dejoug (Bernard), 47e B.T., T.O.A.
648 Ballatre (Jean), 199e infanterie alpine, T.O.A.
649 Sardet (André-Pierre), 8e R.T., 1re région
650 Briet (Désiré), 3e R.A.C., 1re région.
651 Clergeau (Gilles), 5e génie, 1re région.
652 Jouffroy (Marcel), 27e B.I., 7e région.
653 Guichoux (Yves), 61e R.A., 7e région.
654 Lambert (Marcel), 3e B.I.C., 1re région.
655 Jeannel (Michel), 8e R.A., 6e région.
656 Groussole (Gaston), 35e B.T., T.O.A
657 Juillard (Pierre), 605e compagnie magasin, T.O.A.
658 Thibault (Jacques), 1er bataillon du génie, T.O.A.
659 Caron (Lucien), 4e E.R.T., 4e région.
660 Hu (Gilbert), F.C.M. 431, Autriche.
661 Boursier (Yves), 5e génie, 1re région.
662 Misset (Pierre), 8e R.I., 1re région.
663 Brodard (Michel), 11e R.C.A., T.O.A.
664 Lecque (René), 421e F.T.A., T.O.A.
665 Roy (Guy), 199e infanterie alpine, T.O.A.
666 Mabon (Marc), 11e R.A., T.O.A.
667 Martin (Michel), 18e B.I.P., 5e région.
668 Fiévet (Jean), 2e R.C.P., 5e région.
669 Jarno (Antoine), G.T. no 508, 6e région.
670 Bonte (Bernard), 81e B.I., 9e région.
671 Nedelec (François), 14e B.G., T.O.A.
672 Michel (André), 11e R.C.A., T.O.A.
673 Delacroix de Ravignan (Dominique), G.T. no 502, T.O.A.
674 Leroux (Louis), 450e compagnie de transport, Autriche.
675 Boileau (Gérard), 71e B.I., 3e région.
676 Dubois (Guy), G.T. no 501, 1re région.
677 Peuvion (Roger), 11e R.A., T.O.A.
678 Raillard, Jean), G.T. no 509, T.O.A.
679 Ligneau (Paul), 13e C.I.T., T.O.A.
680 Seguin (Pierre), 19e B.C.P., T.O.A
681 Cousseau (Jean), 60e R.A., T.O.A.
682 Domine (Raymond), 110e B.I., T.O.A.
683 Pernet (Georges), 75e compagnie de transmissions, 5e région.
684 Martinois (Lucien), 132e bataillon d'infanterie, 6e région.
685 Blaise (Jean), 7e R.C.A., T.O.A.
686 Bergnier (Louis), 102e G.O.A., T.O.A.
687 Dibos (Jacques), 11/7e R.T.A., T.O.A.
688 David (Marcel), C.C.R. 253, T.O.A.
689 Fourmy (Pierre), 2e cuirassiers, 4e région.
690 Gengembre (Jean-Marie), 1er B.I.C., 1re région.
691 Corbineau (Yves), 1/93e R.A.M., Autriche.
692 Melenier (Robert), 88e bataillon de transmissions, 8e région.
693 Coatalem (François), 14e B.G., T.O.A.
694 Jeannot (Abel), 3e régiment de génie, T.O.A.
695 Le Gal (Ange), 5e génie, 1re région.
696 Butelli (Francis), 99e B.I.A., 8e région.
697 Chalbos (Michel), 12e R.A., T.O.A.
698 Peignon (Michel), 1er B.I., T.O.A.
699 Barrier (André), 199e d'infanterie alpine, T.O.A.
700 Sourrieu (Alain), 43e R.I., 2e région.
701 Wald (Bernard), 3e R.S.A., 6e région.
702 Gérard (Maurice), 8e R.A., 6e région.
703 Wiscart (Jacques), 501e R. C. C., 1re région.
704 Le Metayer (Jean), 2e hussard, 1re région.
705 Falhun (Jean-Louis-Lucien), 3e B. I. C., 1re région.
706 Coirret (Julien), 1er E. R. T., 1re région
707 Gangloff (René), 2e R. A., T. O. A.
708 Colart, 33e R. A., 4e région.
709 Fremaux (Robert), 11e R. C. A., T. O. A.
710 Marechal (Jean), 58e bataillon de transmissions, 2e région.
711 Coulon (Jean-Louis), 85e C. M. T., T. O. A.
712 Ponne (Guy), 6e R. C. A., T. O. A.
713 Theil (Raymond), 2e R. G., 6e région.
714 Montembaut (Eugène), 31e B C. P., 6e région.
715 Loup (Edme), 1/93e R. A. M., Aut.
716 Le Faou (Robert), 32e B. I., 3e région.
717 Poirier (Gilbert), 5e génie, 1re région.
718 Robert (Roger), 8e R. T., 1re région.
719 Wasselynck (René), 1er R. T. M., 9e région.
720 Guillot (Hervé), 162e compagnie Q. G. et T., T. O. A.
721 Régnier (Georges), G. T. 354, T. O. A.
722 Goubot (Daniel), 42e régiment des transmissions, 4e région.
723 Blondel (Marcel), 48e bataillon des transmissions, 4e région.
724 Pionneau (Jean), Q. G. 157, T. O. A.
725 Lebrun (Gilbert), Q. G. 157, T. O. A.
726 Reylier (Roger), 18e R. T. 6e région.
727 Pienol (Jean), 49e B. I., T. O. A.
728 Varel (Lucien), C. C. R. 251, 6e région.
729 Louis (Jean), 25e R. A., 6e région.
730 Perignon (Jacques), 11/421e F. T. A., T. O. A.
731 Morel (Yves), 24e B. I., T. O. A.
732 Philippe (Michel), 8e R. T., 1re region.
733 Nowak (Sylvestre), 93e B. I., 1er région.
734 Gonzallez-de-Linares (Philippe), 93e B. I., 1re région.
735 Courty (Claude), 93e B. I., 1re région.
736 Godart (Bernard), 23e B. I., 6e région.
737 Josse (Serge), 23e B. I., 6e région.
738 Le Nerveu (Robert), 18e B. I. P., 5e région.
739 Jochaud de Plessix (Joël), 2e régiment de dragons, Aut.
740 Royo (Gérard), 42e régiment des transmissions, T. O. A.
741 Blaise (Jean), 4e R. A., T. O. A.
742 Domergue (Joseph), 12e bataillon de Cdt, T. O. A.
743 Guego (Pierre), C. I. 702 C. R. E., T. O. A.
744 Delmaille (Michel), 4e E. R. T., 4e région.
745 Lacoste (Henri), 28e bataillon des transmissions, 9e région.
746 Nadaud (Roland), 1er R. A., T. O. A.
747 Dalle (Gabriel), 15e R. A., 2e région.
748 Colpart (Edouard), 8e R. T. 1re région.
749 Debut (Daniel), 5e génie, 1re région.
750 Depuydt (Robert), 93e B. I., 1re région.
751 Poslic (Yves), 18e R. T., 6e région.
752 Breuce (Gilbert), 31e B. C. P., 6e région.
753 Massaloux (Jacques), 51e B. I., T. O. A.
754 Lorin (Eloi), G. T. 510, T. O. A.
755 Malignon (Claude), 11/7e R. T. A., T. O. A.
756 Le Goff (André), 46e B. I., T. O. A.
757 Tourret (Jacques), 1/7e R. A., T. O. A.
758 Rousée (Jacques), 81e B. I., 9e région.
759 Boutaud (Raymond), G. T. 885, T. O. A.
760 Mauce (L.), 30e B. C. P., 4e région.
761 Dujardin (Gérard), 2e escadron train, 2e région.
762 Laisné (Claude), 8e R. C. A., 8e région.
763 Eusenbles (Roger), 11e R. C. A., T. O. A.
764 Henry (André), G. T. 354, T. O. A.
765 Dagoret (Bernard), 14e B I., 5e région.
766 Cureau (André), 19e B. C. P., T. O. A.
767 Pinchon (Ferdinand), 2e R. G., 6e région.
768 Garaudon (Louis), 4e R C., 6e région.
769 Desseaux (Roger), 1er R. N. T., 1re région.
770 Dupouis (Georges), 93e B. I., 1re région.
771 Fland (François), 8e régiment de transmissions, 1re région.
772 Grieu (André), 1er E. R. T., 1re région.
773 Loustalot (Célestin), 93e B. I., 1re région.
774 Véron (Henri), 49e B. I., T. O. A.
775 Coutin (Pierre), 110e B. I., T. O. A.
776 Denat (André), 12e R. A., T. O. A.
777 Poignonnec (Marcel), 32e B. I., 3e région.
778 Rathqueber (Lucien), 5e génie, 1re région.
779 Nus (Jacques), 2e R. A., T. O. A.
780 Laures (Pierre), 18e B. I. P., 5e région.
781 Bocquet (Jean), 1/11e R. A., T. O. A.
782 Grellier (Jacques), 2e B. C. P., 1re région
783 Blanchart (Jacques), 5e génie, 1re région.
784 Taillandier (Robert), 32e génie, T. O. A.
785 Passelcu (Jacques), 18e R. T., 6e région.
786 Liscourt (Jean), 152e B. I., 6e région.
787 Ehrhard (Paul), 23e B. I., 6e région.
788 Poussin (Marc), 5e B. P. I. C., 5e région.
789 Ferez (Paul), 9e B. de C., T. O. A.
790 Desvilles (Eugène), 49e B. I., T. O. A.
791 Gary (Guy), 20e B. C. P., T. O. A.
792 Mazeraud (Albert), 35e B. I., T. O. A.
793 Pecoits (Jean), 11e B. C. A., Autriche.
794 Soulet (Armand), 18e B. I. P., 5e région.
795 Néron (André), 9e génie, T. O. A.
796 Derrier (Michel), 4e E. R. T., 4e région.
797 Fabre (Edouard), 93e B. I., 1re région.
798 Leray (Pierre), 2e hussards, 1re région.
799 Courtine (Maurice), 15e R. A., 2e région.
800 Guilleminot (Louis), 35e B. I., T. O. A.
801 Renard (Bernard), 20e B. C. P., T. O. A.
802 Richard (Léon), 12e R. D. R., T. O. A.
803 Prabolot (Jean), 42e régiment de transmissions, T. O. A.
804 Mougnes (Jacques), 40e R. A., 6e région.
805 Leserrec (Bernard), 32e B. I., 3e région.
806 Brochet (Fernand), 102e G. O. A., T. O. A.
807 Jacquot (Pierre), 157e C. R. D., T. O. A.
808 Warocquier (Marcel), 1/32e R. A., T. O. A.

Liste par ordre de mérite des candidats de la classe 47/1 (Afrique du Nord) admis au peloton d'élèves aspirants de réserve (armée de terre).

1 Yonneaux (Pierre), 1/3e R. T. A., Algérie.
2 Cherounaud (Michel), 1/3e R. T. A., Algérie.
3 Pelletier (André), 1/6e R. T. A., Algérie.
4 Soutenet (Jean-Léon), 2e R. T. A., Algérie.
5 Lalanne (Robert), 1/3e R. T. A., Algérie.
6 Blanchart (Armand), 25e D. A. P., 75e compagnie du train, Algérie.
7 Rauline (Pierre), 79e compagnie du train, Algérie.
8 Laval (Pierre), 32e train, C. I. T. M., Maroc.
9 Cellier, 25e D. A. P., 2e compagnie de Q. G., Algérie.
10 Frederic (Pierre), 25e D. A. P., 76e compagnie du train, Algérie.
11 Daviaud, 25e D. A. P., 92e compagnie de Q. G., Algérie.
12 Gillotin (Hubert), 5e B. C. P., Algérie.
13 Galinau (Lucien), 1/8 R. T. T., Tunisie.
14 Dievillon (Jean), 1/9e R. T. A., Algérie.
15 Wiedmer (Bernard), 1/8 R. T. M., Maroc.
16 Grangeret (Claude), 79e compagnie du train, Algérie.
17 Normand (Jacques), 44e compagnie du train, Tunisie.
18 Bernard (Guy), G. T. 491, Algérie.
19 Boulet (Louis), 45e R. T., Algérie.
20 Descarpentries (Jacques), 25e D. A. P., 76e compagnie du train, Algérie.
21 Staseele (Georges), 2e B. C. P., Maroc.
22 Savraux (Georges), 1/62 R. A., Tunisie.
23 Gabard, 25e D. A. P., 92e compagnie de Q. G., Algérie.
24 Desfontaines (Maurice), 67e R. A., Algérie.
25 Rondault (Jean), 126e B. I., Algérie.
26 Russaouen (Yves), 4e R. T. T., Tunisie.
27 Parat (André), 2/1e R. C. P., Algérie.
28 Constantin (Pierre), 8e cuirassiers, Tunisie.
29 Dutters, 123e compagnie de Q. G., Algérie.
30 Breu (Jacques), 8e cuirassiers, Tunisie.
31 Dedieu (Jean-Paul), 41e R. T., Maroc.
32 Gheysen (Jacques), 9e R. C. A., Algérie.
33 Huet (Raymond), 4e R. S. T., Tunisie.
34 Sergent (Edmond), 79e compagnie du train, Algérie.
35 Ricquart (Pierre), 1/64 R. A., Maroc.
36 Bommart (Daniel), 2e B. C. P., Maroc.
37 Faur Perdicou (Claude), 1/3e R. T. A., Algérie.
38 Soulier (Georges), 2/1e R. C. P., Algérie.
39 Charbonnier (André), 67e R. A., Algérie.
40 Jouen (Pierre), 2e R. T. A., Algérie.
41 Crepiat (Pierre), 126e B. I., Algérie.
42 Lechevallier (Yves), 2e B. C. P., Maroc.
43 Jacquotte (Gérard), 111/3e zouaves, Algérie.
44 Franche (Aimé), G. T. 491, Algérie.
45 Petit (Claude), 31e génie, Maroc.
46 Espinasse (André), 79e compagnie du train, Algérie.
47 Henaf (Albert), 2e R. T. A., Algérie.
48 Esquignol (André), 120e S. I. M., Tunisie.
49 Aubry (Bernard), 2e R. T. A., Algérie.
50 Castelain (Jacques), 4e R. T. M., Maroc.
51 Leroux (Jean-Louis), 492e G. T. aéro, Maroc.
52 D'Halluin (Raymond), G. T. 491, Algérie.
53 Butin (Pierre), compagnie Q. G. 123, Algérie.
54 Loth (Henri), 1/66e R. A., Algérie.
55 Plumereau, 1er hussards, Algérie.
56 Aubry (Marcel), 32e C. I. T. M., Maroc.
57 Besnard (Jean), 4e R. T. T., Tunisie.
58 Flamens (Albert), 8e cuirassiers, Tunisie.
59 Paillet (Pierre), 9e zouaves, Algérie.
60 Marais (Jean), 1/2e brigade zouaves, Tunisie.
61 Degonville (Bernard), 19e génie, Algérie.
62 Hauton (Roland), 49e génie, Algérie.
63 Mongany (André), 2/64 R. A., Maroc.
64 Pied (Henri), 2e bataillon zouaves, Algérie.
65 Lemoine (Marcel), 5e R. A. C. P., Algérie.
66 Laurent (Jean), 79e compagnie T., Algérie.
67 Camus (Jacques), 45e R. T., Algérie.

68 Brus (Claude), 25e D. A. P., Algérie.
69 Vanroey (Jean), 25e D. A. P., 76e compagnie T., Algérie.
70 Cazaban (Guy), 8e cuirassiers, Tunisie.
71 Quillec (Pierre), 492e G. T. aéro, Maroc.
72 Ballansat (Jean), 8e cuirassiers, Tunisie.
73 Bouchet (Jean), 20e R. A., Algérie.
74 Lacoste (Claude), 41e de T., Tunisie.
75 Faveur (Claude), 4e R. S. M., Maroc.
76 Horvais (Roger), 192e A. P., Maroc.
77 Garbe (Jacques), 31e génie, Maroc.
78 Fatout (Jacques), 192e A. P., Maroc.
79 Dosbaa (Robert), 67e R. A., Algérie.
80 Senez (Michel), 67e R. A., Algérie.
81 Mesplede (Pierre), 2e bataillon zouaves, Algérie.
82 Bailly (Raphaël), 41e R. T., Maroc.
83 Lavigne (Maurice), 9e R. T. A., Algérie.
84 Guillemette (Jacques), 1er B. Z. T., Maroc.
85 Taquet (Paul), 19e génie, Algérie.
86 Huot (Gérard), 20e R. A., Algérie.
87 Nourisson (Stéphan), 11/3e R. T. A., Algérie.
88 Espinel, 25e D. A. P., 92e compagnie Q. G., Algérie.
89 Cédale (Guy), 1/3e R. T. A., Algérie.
90 Bisquet (Jacques), 9e R. T. A., Algérie.
91 Baubert (Roger), 45e R. T., Algérie.
92 Pondaven (Louis), 1er R. T. A., Algérie.
93 Nowé (Jean), 25e D. A. P., 76e compagnie T., Algérie.
94 Coustenoble (Jacques), 2e bataillon zouaves, Algérie.
95 Husson (André), 2e R. T. A., Algérie.
96 Pringarbe (Roger), 32e C. I. T. M., Maroc.
97 Duffaud (Clément), 32e C. I. T. M., Maroc.
98 Chapelin (François), 4e R. T. T., Tunisie.
99 Lanoir (Michel), 4e R. T. T., Tunisie.
100 Wallerand (André), 4e R. T. T., Tunisie.
101 Velgue (Robert), 2e B. C. P., Maroc.
102 Cabau (Jean), 25e D. A. P., Algérie.
103 Pipet (Pierre), 16e B. C. P., Algérie.
104 Beuve (Albert), 20e R. A., Algérie.
105 Lensen (Maurice), 51e compagnie essences RAV. 726, Tunisie.
106 Lefort (Michel), 5e R. A. C. P., Algérie.
107 Fraysse (Michel), 45e R. T., Algérie.
108 Pointier (Jean), 126e B. I., Algérie.
109 Mathat (Michel), 28e escadron du train, Algérie.
110 Carré (Jacques), 41e R. T., Maroc.
111 Chatel (Jean-Louis), 45e R. T., Algérie.
112 Marconnet (Robert), 111/3e zouaves, Algérie.
113 Balderman (Samuel), 1/63e R. A., Algérie.
114 Dumont (Jacques), 4e R. S. T., Tunisie.
115 François (Christian), 1/2 brigade de zouaves, Tunisie.
116 Cornier (Georges), 2/1e R. C. P., Algérie.
117 Gaillard (Gilbert), 1/8e R. T. L., Maroc.
118 Delporte (Roger), 32e C. I. T. M., Maroc.
119 Nicolfau (Jean), 1er R. S. A., Algérie
120 Colle (Michel), 2e bataillon de zouaves, Algérie.
121 Aupetit (Robert), 31e génie, Maroc.
122 Le Foreslier (Roger), 19e génie, Algérie.
123 Valence (Bernard), 1/7e R. A. C., Maroc.
124 Pelisson (Jean), 9e zouaves, Algérie.
125 Moroso (Paul), 1/8e R. T. T., Tunisie.
126 Sabron (Jean-Claude), 803e C. O. S., Algérie.
127 Namblard (Jacques), 2e R. T. A., Algérie.
128 Gabillat (Pierre), 32e C. I. T. M., Maroc.
129 Lambert (Georges), 19e génie, Algérie.
130 Barberot (Jean-Marie), 25e D. A. P. génie, Maroc.
131 Cognet (Célestin), 45e R. T., Algérie.
132 Peradon (Bernard), 16e B. C. P., Algérie.
133 Adam (Joseph), 1er R. A. T., Algérie.
134 Bidet (Guy), 1er R. A. T., Algérie.
135 Turmeau (Raymond), 1/8e R. T. T., Tunisie.
136 Hauger (Pierre), 1/8e R. T. T., Tunisie.
137 Madras (André), 11/6e R. T. M., Maroc.
138 Nardoux (Henri), 2/8e zouaves, Maroc.
139 Fauveau (Félix), 45e R. T., Algérie.
140 Vandepeute (Jules), 4e R. T. T., Tunisie.
141 Didot, 25e D. A. P. 92e compagnie Q. G., Algérie.
142 Tourneur (René), 2e B. C. P., Maroc.
143 Duquesne (Marcel), 192e A. P., Maroc.
144 Guillemain (Marcel), 1/3e R. T. A., Maroc.
145 Sollet (Yves), 32e C. I. T. M., Maroc.
146 Hostine (Robert), 1/3e R. T. A., Algérie.
147 Houssier (Jacques), 25e D. A. P. 75e compagnie T., Algérie.
148 Vanuxeem (Jules), 45e R. T., Algérie.
149 Cattelin, 25e D. A. P. 92e compagnie Q. G., Algérie.
150 Bourdon (Pierre), 67e R. A., Algérie.
151 Tatenclous (Yves), 1/8e R. T. T., Algérie.
152 De Belle (Roche-Guy), 9e R. T. A., Algérie.
153 Beuscart (Francis), 2e bataillon de zouaves, Algérie.
154 Pinol (André), 2/1er R. C. P., Algérie.
155 Lefebvre (Louis), 10e B. C. P., Maroc.
156 Robert (Jean), 5e B. C. P., Algérie.
157 Brigaudeau (Pierre), 2e R. C. A., Algérie.
158 Benard (Roland), 25e D A. P., Algérie.
159 Verfaille (Daniel), 11/3e R. T. A., Algérie.
160 Lebeurre (Eugène), 1er R. S. A., Algérie.
161 Costille (Roland), 32e C. I. T. M., Maroc.
162 Vernier (Denis), 11/6 R. T. M., Maroc.
163 Renard (Guy), 2/64 R. A., Maroc.
164 Weiss (Pierre), 2e B. C. P., Maroc.
165 Legezik (Romain), 5e B. C. P., Algérie.
166 Raux (Marceau), 1/62 R. A., Tunisie.
167 Guilloux (Yves), 8e cuirassiers, Tunisie.
168 Duval (Jean), 1/8 S. I. M., Maroc.
169 Cueff (Pierre), 26e train, Tunisie.
170 Vaumarseniille (Bernard), 31e génie, Maroc.
171 Dasseux (Roger), 4e R. S. T., Tunisie.
172 Bedhome (Raymond), 25e D. A. P., G. T. 491, Algérie.
173 Morisot (Michel), 19e génie, Algérie.
174 Pedrosa (Gilbert), 45e R. T., Algérie.
175 Bailliez (Pierre), 4e R. S. T., Tunisie.
176 Bonnaud (Bernard), 1/411e F. T. A., Algérie.
177 Deplanque (Michel), 16e B. C. P., Algérie.
178 Dole (Marc), 65e R. A., Algérie.
179 Boucly (André), 2e bataillon zouaves, Algérie.
180 Lopez (Patrick), 9e R. C. A., Algérie.
181 Brevart (Jean), 10e B. C. P., Maroc.
182 Laupelletier (Paul), 25e D. A. P., Maroc.
183 Le Bouyonnec (Yves), 4e R. S. T., Tunisie.
184 Felgines (Pierre), 16e B. C. P., Algérie.
185 Bouclet (Maurice), 1er R. T. A., Algérie.
186 Lonchamps (René), 11/6 R. T. S., Maroc.
187 Calazot (Henri), 67e R. A., Algérie.
188 Hiriart (Jean), 2/63e R. A., Maroc.
189 Ramponi (Henri), 79e compagnie T., Algérie.
190 Renaudin (Gilbert), 25e D. A. P., Algérie.
191 Oudot (Gérard), 2e R. T. M., Maroc.
192 Cussat-Bouton (Henri), 1er R. T. A., Algérie.
193 Percivalle (Etienne), 1/6e R. T. A., Algérie.
194 Coffin (René), 2e bataillon, Algérie.
195 Fouriner (René), 5e B. C. I., Algérie.
196 Maussant (Robert), 9e zouaves, Algérie.
197 Bordeux (Roland), 2e bataillon, Algérie.
198 Brevart (Charles), 6e R. A. L. P., Maroc.
199 Herbaut (Ernest), 411e R. A., Algérie.
200 Beague (Daniel), 16e B. C. P., Algérie.
201 Simon (Bernard), 4le trans., Tunisie.
202 Evrart (Maurice), 32e C. I. T. M., Maroc.
203 Sampieri (Joseph), 4e R. T. T., Tunisie.
204 Lanclaux (Claude), 1er R. T. A., Algérie.
205 Frzur (Jean), 2e bataillon, Algérie.
206 Wauthier (Jean), 2e B. C. P., Maroc.
207 Sacotte (Michel), 44e trans., Tunisie.
208 Du Jardin (Paul), 23e C. O. M. A., Tunisie.
209 Langevin (Yves), 2/1er R. C. P., Algérie.
210 Guiost (Jacques), 126e B. I., Algérie.
211 Royer (Michel), 1/65e R. A., Algérie.
212 Gay (Gérard), 2/63e R. A., Maroc.
213 Marly (Michel), 25e train, Algérie.
214 Harlée (Bernard), 32e génie, Maroc.
215 Buchet (Alain), 10e B. C. P., Maroc.
216 Bujeaud (Pierre), 41e R. I., Maroc.
217 Ricard (André), 9e R. T. A., Algérie.
218 Deveauy (Pierre), 67e R. A., Algérie.
219 Leclerq (Jacques), 3/41e Trans., Maroc.
220 Poirot (Michel), 2e bat. de zouaves, Algérie.
221 Bollore (Yves), 492e G. T. A. P., Maroc.
222 Depolily (Bernard), 19e génie, Algérie.
223 Brugnon (Michel), 9e R. T. A., Algérie.
224 Baudry (Bernard), 1er R. T. A., Algérie.
225 Daval (Jacques), C. I. T. no 10, Algérie.
226 Bazille (Gérard), 3e R. C. A., Algérie.
227 Lagisquet (Robert), 2/63e R. A., Maroc.
228 Crétin (Charles), 113e R. T. S., Tunisie.
229 Braillon (Jacques), 126e B. I., Algérie.
230 Bodin (André), 2e R. T. A, Algérie.
231 Fouillard (Robert), 1/4e R. T. M., Maroc.
232 Chevallier (Benoist), 19e B. C. P., Algérie.
233 Parment (Albert), 150e B. I., Maroc.
234 Garsault (Jean), 79e compagnie de trans., Algérie.
235 Dehouck (Pierre), 2/64e R. A., Maroc.
236 Kersos (Paul), 5e R. C. A., Algérie.
237 Rousseau (Roger), 111/3e zouaves, Algérie.
238 Perrot (Maurice), 2e R. T. A., Algérie.
239 Royet, 25e D. A. P., 92e Cie Q. G., Algérie.
240 Ferrand (André), 2e bat. de zouaves, Algérie.
241 Le Fur (Yves), 9e R. C. A., Algérie.
242 Cavarle (Jean), 192e A. P., Maroc.
243 Thezard (André), 31e génie, Maroc.
244 Demarest (François), 2/63e R. A., Maroc.
245 Morchipont (Maurice), 1/62e R. A., Tunisie.
246 Patoor (Henri), 25e D. A. P., 76e Cie trans., Algérie.
247 Prévost (Jacques), 11/3e R. T. A., Algérie.
248 David (Roger), 20e R. A., Algérie.
249 Langlois (Jacques), 1/66e R. A., Algérie.
250 Tirfoin (Bernard), 5e B. C. P., Algérie.
251 Lefbvre (Georges), 25e C. O. M. A., Tunisie.
252 Broussaud (Jean), 31e génie, Maroc.
253 Lefeli (Jean), 20e R. A., Algérie.
254 Richard (Georges), 3/41e trans., Maroc.
255 Barbe (Eugène), 192e A. P., Maroc.
256 Hillairet (Jean), 1/62e R. A., Tunisie.
257 Zentelin (Louis), 19e génie, Algérie.
258 De Pontbriand (Patrice), 192e A.P., Maroc.
259 Malichecq (André), 82e C. T. T. L., Maroc.
260 Fuzeau (Claude), 1/66e R. A., Algérie.
261 Laurence (Jacques), 25e train, Algérie.
262 Queudot (Roger), 31e génie, Maroc.
263 Lefranc (Jean), 11e S. I. M., Maroc.
264 Rougier (Ernest), 32e C. T. M., Maroc.
265 Witner (Lucien), 4e R. T. T., Tunisie.
266 Quenailer (Armand), 4e zouaves, Tunisie.
267 Delcambre (Pierre), 10e B. C. P., Maroc.
268 De Herre, 2/63e R. A., Maroc.
269 Besnard (Roger), 45e R T., Algérie.
270 Dauvisis (Paul), 4e zouaves, Tunisie.
271 Destans (Jean), 2e R. T. A., Algérie.
272 Thiébaud (Michel), 2e R. T. M., Maroc.
273 Natton (Bernard), 1/6 R. T. S., Maroc.
274 Mascault (Jacques), 1/3e R. T. A., Algérie.
275 Leroux (Joseph), 31e génie, Maroc.
276 Margheri (Joseph), 2/63 R. A., Maroc.
277 Nan (Gérard), 12e chasseurs, Maroc.
278 Desmoulin (René), 5e R. C. A., Algérie.
279 Lourdin (Lucien), 41e R. T., Maroc.
280 Girard (Marius), 9e R. C. A., Algérie.
281 Soyer (Guy), 25e D. A. P., 92 compagnie Q. G., Algérie.
282 Larouze (Guy), 126e C. I. M., Maroc.
283 Chazel (Paul), 2/63e R. A., Maroc.
284 Deloux (Norbert), 1/3e R. T. A., Algérie.
285 Monateuil (Jacques), 5e R. G A., Algérie
286 Ferrais (Eugène), 45e R. T., Algérie.
287 Dallatorre 25e D. A. P., Algérie.
288 Delaby (Alexandre), 122e Q. G., Algérie.
289 Niarfeix (Bernard), 25e D. A. P. génie, Maroc.
290 Capron (Michel), 2/4 R. T. M., Maroc.
291 Bisilliat-Gardet (René), 2e R. T. A., Algérie.
292 Gombert (René), 1/8e R. T. T., Tunisie.
293 Maison (Paul), 1/2 R. A. C., Tunisie.
294 Budin (Henri), 9e R. T. A., Algérie.
295 Tanguy (Lucien), 10e B. C. P., Maroc.
296 Montus (Marc), 2e R. T. A., Algérie.
297 Morin (Georges), 1er R. T. A., Algérie.
298 Martinez (Paul), 5e R. C. A., Algérie.
299 Chalaignier (André), 3e R. C. A., Algérie.
300 Chambaud (Jacques), 19e génie, Maroc.
301 Sucheix (Jean), 31e génie, Maroc.
302 Canal (Julien), 6e R. A. L. P., Maroc.
303 Labrousse (René), 1/2 brigade de zouaves, Tunisie.
304 Pille (Claude), 4e R. S. T., Tunisie.
305 Cardinot (Henri), 2e R. C. A., Algérie.
306 Thevenet (Jean), 2e R. T. A., Algérie.
307 Sainty (Jacques), 126e C. R., Maroc.
308 Van de Guinste (Léon), 20e R. A., Algérie.
309 de Boisaubert, 2/4 R. T. M., Maroc.
310 Maydat (Albert), 1/3 R. T. A., Algérie.
311 Warin (Edgard), 45e R. T., Algérie.
312 Dubrule (Maxime), 32e C. I. T. M., Maroc.
313 Danjou (Philippe), 25e COMA, Tunisie
314 Babert (Jacques), 3e hussards, Maroc.
315 Barat (Jean), 25e D. A. P., Algérie.
316 Degraeve (René), 67e R. A., Algérie.
317 Le Mene (Roger), 2e bataillon de zouaves, Algérie.
318 Popot (Georges), 9e R. T. A., Algérie.
319 Ranchy (René), 4e R. S. A., Algérie.
320 Dequin (Pierre), 31e génie, Maroc.
321 Chatillon (Lucien), 1/2 brigade de zouaves, Tunisie.
322 Jeu (Jean-Claude), 4e R. S. T., Tunisie.
323 Payre (Marcel), 31e génie, Tunisie.
324 Dufour (Georges), 5e B. C. P., Algérie.
325 Foucault (Robert), 1er R. T. A., Algérie.

326 Raymond (Jacques), 10e B. C. P., Maroc.
327 Fuseller (Jean), 1er R. S. A., Algérie.
328 Kindt (Louis), 1/3 R. T. S., Tunisie.
329 Joliot (André), 26e train, Tunisie.
330 Delmas (Yves), 5e R. A. C. P., Algérie.
331 Curtet (Bernardt), 1/66e R. A., Algérie.
332 Grelicly (Marcel), 34e génie, Tunisie.
333 Willaert (Robert), 4e R. S. M., Maroc.

Additif au tableau d'avancement des sous-officiers de l'armée de l'air (année 1947) et nominations correspondantes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 octobre 1947: page 10400, 2e colonne, 45e ligne, lire: « Dejay (Louis), C. R. A. P. 203 »; 3e colonne, 7e ligne, lire: « Cossevin (André), B. M. C. T. 571 »; 18e ligne, lire: « Levaufre (Gaston) »; 21e ligne, lire: « Jeune (Robert), B. M. C. T. 571 »; 22e ligne, lire: « Fogt (Lucien) »; 29e ligne, lire: « Laroche (René-L.), E. M. 1er R. A. »; 30e ligne, lire: « à compter du 1er juin 1947 ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

Fonds de concours.

Par arrêté du 4 novembre 1947, il a été ouvert au ministre des affaires économiques, des travaux publics et des transports, de la reconstruction et de l'urbanisme, sur le budget de l'exercice 1947 (Travaux publics et des transports), chapitre 311: « Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux des transports », pour l'emploi de fonds de concours, un crédit de 1.627.999 F.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

Déclaration d'urgence des travaux de reconstruction dans des communes sinistrées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1947: page 10968, 3e colonne, département des Ardennes, 9e ligne, au lieu de: « la Neuville-Amaire », lire: « la Neuville-à-Maire ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret du 10 novembre 1947 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Fillols (Pyrénées-Orientales).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 4 avril 1882, modifiée et complétée par celles des 16 août 1913 et 6 janvier 1933 relatives à la restauration et à la conservation des terrains en montagne;

Vu les propositions de l'administration des eaux et forêts tendant à déclarer d'utilité publique les travaux à effectuer dans le périmètre de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Fillols, lesdites propositions approuvées par le ministre de l'agriculture le 29 septembre 1945;

Vu l'arrêté du préfet des Pyrénées-Orientales en date du 25 octobre 1945 prescrivant l'ouverture de l'enquête et la convocation du conseil municipal de la commune de Fillols;

Vu le procès-verbal d'enquête clos à la date du 9 décembre 1945;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune intéressée en date du 5 janvier 1946;

Vu l'avis du sous-préfet à Prades (auquel sont dévolues les attributions du conseil d'arrondissement) en date du 17 mai 1946;

Vu l'avis du conseil général des Pyrénées-Orientales en date du 22 juillet 1946;

Vu l'avis de la commission spéciale en date du 8 mars 1946;

Vu l'avis motivé du préfet des Pyrénées-Orientales en date du 23 août 1946;

Vu l'avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics, instituée par décret du 2 novembre 1945, en date du 29 janvier 1947;

Vu l'avis du conseil d'administration des eaux et forêts en date du 27 avril 1947, approuvé par le ministre de l'agriculture le 22 mai 1947;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à effectuer, conformément au projet annexé, dans le bassin de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Fillols.

La contenance du terrain à restaurer est de 499 ha 36 a 76 ca.

Art. 2. — La dépense qui résultera de l'exécution de ces travaux, évaluée à:

305.000 F plus les frais d'acte, en ce qui concerne l'acquisition de 225 ha 41 a 39 ca de terrains;

2.940.000 F, en ce qui concerne la constitution des boisements et la construction des ouvrages de correction,

sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au ministère de l'agriculture pour la restauration et la conservation des terrains en montagne.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

MARCEL ROCLORE.

Décret du 10 novembre 1947 déclarant d'utilité publique les travaux de restauration à effectuer dans le bassin de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture,

Vu la loi du 4 avril 1882, modifiée et complétée par celles des 16 août 1913 et 6 janvier 1933, relatives à la restauration et à la conservation des terrains en montagne;

Vu les propositions de l'administration des eaux et forêts tendant à déclarer d'utilité publique les travaux à effectuer dans le périmètre de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Vernet-les-Bains, lesdites propositions approuvées par le ministre de l'agriculture le 29 septembre 1945;

Vu l'arrêté du préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 25 octobre 1945, prescrivant l'ouverture de l'enquête et la convocation du conseil municipal de la commune de Vernet-les-Bains;

Vu le procès-verbal d'enquête clos à la date du 9 décembre 1945;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune intéressée en date du 5 janvier 1946;

Vu l'avis du sous-préfet à Prades (auquel sont dévolues les attributions du conseil d'arrondissement) en date du 17 mai 1946;

Vu l'avis du conseil général des Pyrénées-Orientales en date du 22 juillet 1946;

Vu l'avis de la commission spéciale en date du 8 mars 1946;

Vu l'avis motivé du préfet des Pyrénées-Orientales en date du 25 août 1946;

Vu l'avis de la commission de contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics, instituée par décret du 2 novembre 1945, en date du 29 janvier 1947;

Vu l'avis du conseil d'administration des eaux et forêts en date du 27 avril 1947, approuvé par le ministre de l'agriculture le 22 mai 1947;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'utilité publique les travaux à effectuer, conformément au projet ci-annexé, dans le bassin de la Têt inférieure, sur le territoire de la commune de Vernet-les-Bains.

La contenance du terrain à restaurer est de 1.178 ha 21 a 45 ca.

Art. 2. — La dépense qui résultera de l'exécution de ces travaux, évaluée à:

155.000 F, plus les frais d'acte, en ce qui concerne l'acquisition de 97 ha 18 a 15 ca de terrains;

4.090.000 F, en ce qui concerne la constitution des boisements et la construction des ouvrages de correction,

sera imputée sur les crédits ouverts chaque année au ministère de l'agriculture pour la restauration et la conservation des terrains en montagne.

Art. 3. — Le ministre de l'agriculture est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1947.

PAUL RAMADIER

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'agriculture,

MARCEL ROCLORE.

Décret n° 47-2158 du 12 novembre 1947 relatif aux indemnités des rapporteurs près la commission nationale agricole de l'invalidité et de l'inaptitude au travail.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances,

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, ensemble les ordonnances subséquentes par l'effet desquelles ont été provisoirement maintenus en application:

L'acte dit loi du 5 avril 1941 chargeant le ministre de l'agriculture de l'application des lois sociales en agriculture;

L'acte dit décret du 28 juin 1941 fixant le régime transitoire des assurances sociales en agriculture, et notamment son article 4 instituant une commission nationale d'invalidité et d'inaptitude au travail;

L'acte dit arrêté du 13 juillet 1943 allouant des indemnités aux rapporteurs de la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail;

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'allocation aux vieux travailleurs salariés et modifiant les régimes de pen-

sion de vieillesse et d'invalidité des assurances sociales, et notamment son article 2;

Vu le décret n° 47-611 du 4 avril 1947 relatif aux indemnités des rapporteurs près le conseil supérieur de la sécurité sociale et de la commission nationale de l'invalidité et de l'inaptitude au travail;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 6 janvier 1945 portant réforme des traitements des fonctionnaires de l'Etat et aménagement des pensions civiles et militaires;

Vu l'article 30 de la loi n° 47-1497 du 13 août 1947;

Vu la loi de finances n° 47-1496 du 13 août 1947;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 1er et 4 du décret n° 47-611 du 4 avril 1947 précité sont applicables à la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail.

Art. 2. — L'indemnité prévue à l'article 1er du décret précité du 4 avril 1947 est payable par trimestre sur présentation d'états visés par le président de la commission nationale agricole d'invalidité et d'inaptitude au travail.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté susvisé du 13 juillet 1943 sont abrogées.

Art. 4. — Le ministre de l'agriculture et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres

Le ministre de l'agriculture,

MARCEL ROCLORE.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Directions des services agricoles.

Par arrêté du 10 novembre 1947, la date d'effet des mutations prononcées par arrêté du 13 octobre 1947 a été suspendue en ce qui concerne MM. Vandamme, Vastine et Rolland, ingénieurs en chef, directeurs des services agricoles.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Waller (Ernest), brigadier des eaux et forêts de 1re classe à Griesbach (Haut-Rhin), maison forestière d'Estenbach, est révoqué avec pension.

Direction générale des eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Schaeffer (Georges), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Saverne (Bas-Rhin), maison forestière de Grosspechter, est admis à la retraite d'office.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Thiry (Dominique-Auguste-Louis), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Berthelming (Moselle), maison forestière de Thélung, est révoqué avec pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, la révocation de M. Hemmerlé (Auguste), garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Chatenois (Bas-Rhin), maison forestière de Danielsrain, prononcée par arrêté ministériel du 9 septembre 1946, à compter du 30 juillet 1946, est confirmée. M. Hemmerlé est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Dornstetter (Joseph), brigadier des eaux et forêts en disponibilité à Bitschwiller (Haut-Rhin), est admis à la retraite d'office.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Haas (Charles) fils, garde domanial des eaux et forêts de 2e classe à Gunsbach (Haut-Rhin), maison forestière de Gunsbach, est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Bacher (Oscar), brigadier des eaux et forêts de 1re classe à Strasbourg (Bas-Rhin), est admis à la retraite d'office.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Arnold (Gaston-Louis), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Saverne (Bas-Rhin), maison forestière de Hunebourg, est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Arnold (Emile), garde domanial des eaux et forêts en retraite à Sturzelbronn (Moselle), est privé de la jouissance de sa pension pendant un an.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Baechlel (Charles), garde domanial des eaux et forêts à Sierentz (Haut-Rhin), est révoqué avec pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Beyrath (Georges), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Bouxwiller (Bas-Rhin), est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 15 octobre 1947, M. Schwartz (Henri), garde domanial des eaux et forêts de 1re classe à Saint-Louis (Moselle), est révoqué sans pension.

Par arrêté en date du 20 octobre 1947, M. Mathieu (Albert), garde domanial des eaux et forêts de 2e classe en disponibilité à Aiguebelle (Savoie), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts, avec ses grade et classe actuels, et mis à la disposition du conservateur des eaux et forêts à Dijon (Côte-d'Or) (domaine soumis).

Par arrêté en date du 24 octobre 1947, M. Casalta (Paul-André), garde domanial des eaux et forêts à Aire-sur-Adour (Landes), triage n° 21 de l'inspection des eaux et forêts à Mont-de-Marsan-Sud, est nommé, sur sa demande, en la même qualité, à Tende.

Par arrêté en date du 24 octobre 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er novembre 1947, la démission de M. Thévot (Abel), garde domanial des eaux et forêts à Vénasque (Vaucluse), triage n° 6 de l'inspection des eaux et forêts à Avignon.

Par arrêté en date du 27 octobre 1947, M. Robin (René), garde domanial des eaux et forêts à Neuvy (Loir-et-Cher), maison forestière de la Héronnière, triage n° 3 de l'inspection des eaux et forêts de Blois, est mis en disponibilité, sur sa demande, pour une période de trois mois, à compter du 1er novembre 1947.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, M. Abadie (Joseph), garde domanial des eaux et forêts de 6e classe, en disponibilité à Bourg-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté, avec ses grade et classe actuels, à Arengosse (Landes), triage n° 10 de la chefferie des eaux et forêts de Mont-de-Marsan-Sud, en remplacement de M. Lauer, qui a reçu une autre affectation.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, est acceptée, sur sa demande, à compter du 15 septembre 1947, la démission de M. Cos (Lamberti), garde domanial des eaux et forêts à Samoens (Haute-Savoie), triage n° 11 de l'inspection des eaux et forêts, à Bonneville.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, sont titularisés en qualité de commis des forêts à l'issue du stage réglementaire

MM. Mallard (Marie-Jules-Emile), à Mézières (Ardennes).
Calvet (Guy-Marie-François), à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Chobart (André), à Rouen (Seine-Inférieure).
Belhabit (Jean), à Sens (Yonne).
Beaumet (Pierre), à Blois (Loir-et-Cher).

Sixième liste de coopératives agricoles agréées conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 mai 1947: page 4918, Vosges, 88-11, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative agricole d'approvisionnement de Bains », lire: « Coopérative agricole d'approvisionnement de Bains-les-Bains ».

Huitième liste de coopératives agricoles agréées conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 juin 1947:

Page 5660, Gard, 30-3, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Petit Rhône », lire: « Coopérative d'utilisation de matériel agricole Le Petit Rhône, de Fourques ».

Page 5661, Vosges, supprimer de la liste des coopératives agricoles de ce département appartenant au type B les coopératives immatriculées sous les numéros 88-10 et 88-11 dont l'agrément a déjà été publié dans la sixième liste parue au *Journal officiel* du 29 mai 1947, page 4918.

Neuvième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 août 1947: page 7692, Gard, supprimer de la liste des coopératives agricoles de ce département dont l'agrément a déjà été publié dans la huitième liste parue au *Journal officiel* du 18 juin 1947, page 5660.

Dixième liste de groupements coopératifs agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9957, Rhin (Bas-), N-15, 1re colonne, au lieu de: « UB. — Achat en commun et approvisionnement », lire: « UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles ».

Page 9958, Allier, le numéro d'immatriculation 03-102 est celui de la Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Broût-Vernet (et non celui de la Société coopérative agricole maraîchère régionale de Montluçon, comme il a été imprimé par erreur) et le numéro 03-103, celui de la Société coopérative agricole maraîchère régionale de Montluçon (et non celui de la Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnements de Broût-Vernet, comme il a été imprimé par erreur); Ardennes, 08-3, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative agricole de Saint-Etienne à Arnes », lire: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Etienne-à-Arnes; 08-8, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative agricole de Driancourt », lire: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Dricourt »; 08-12, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative agricole de Bayonville », lire: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Bayonville »; 08-15, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative agricole de Fraillicourt », lire: « Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Fraillicourt ».

Page 9960 Corrèze, 19-31, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole à Madranges », lire: « Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel agricole de Madranges ».

Page 9962, Dordogne, le numéro d'immatriculation de la dernière coopérative publiée est 24-33 et non 24-52. Pour cette même coopérative, 3e colonne, au lieu de: « Saint-Front-d'Alemps », lire: « Saint-Front-d'Alemps ».

Page 9963, Ille-et-Vilaine, 35-55, 4e colonne, au lieu de: « La Fourcherie », lire La Foucherie ».

Onzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 octobre 1947:

Page 9966, Alpes (Hautes), 05-37, 3e colonne, après: « et d'instruments agricoles », ajouter le mot: « de ».

Page 9969, Finistère, 29-15, 4e colonne, au lieu de: « Manner Soul », lire: « Maner Soul ».

Page 9971, Rhin (Bas), 67-114, 3e colonne, au lieu de: « Coopérative viticole de Cleebourg », lire: « Coopérative viticole de Cleebourg, Oberhoffen, Rott, Steinseltz ».

Page 9972, Rhin (Bas), 67-94, 3e colonne, au lieu de: « Fuderhein », lire: « Fuderheim ».

Douzième liste de groupements coopératifs agricoles agréés conformément aux dispositions de l'article 50 de l'ordonnance du 12 octobre 1945 relative au statut juridique de la coopération agricole.

1° *Groupements coopératifs agricoles agréés après avis du comité central d'agrément des coopératives agricoles.*

TYPE 1	NUMERO d'immatriculation 2	DENOMINATION DU GROUPEMENT COOPERATIF 3	SIEGE SOCIAL 4
		Hérault (*suite*).	
UB. — Achat en commun et approvisionnement.	N-24	Institut coopératif de sélection de bois et plants de vigne et de génétique viticole.	Montpellier.
		Loir-et-Cher.	
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-17	Union des coopératives de vente des associations agricoles de Loir-et-Cher.	Blois.
		Loire-Inférieure (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-23	Société coopérative des producteurs de sel de l'Ouest.....	Guérande.
UA. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-18	Union agricole de l'Ouest (U. A. O.).....	Nantes.
		Meurthe-et-Moselle.	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-16	Coopérative agricole de reconstitution de Meurthe-et-Moselle.....	Nancy.
		Pyrénées (Hautes-)	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	N-22	Coopérative agricole départementale des céréales et légumes secs des Hautes-Pyrénées.	Tarbes.
		Rhin (Bas-) (*suite*).	
UA, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-20	Union agricole de l'Est.....	Strasbourg.
		Somme.	
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	N-21	Société coopérative agricole d'achats et de ventes en commun de Picardie.	Amiens.
		Vosges (*suite*).	
B. — Achat en commun et approvisionnement.	N-19	Coopérative agricole d'approvisionnement de l'arrondissement de Saint-Dié.	Saint-Dié.

2° Coopératives agricoles agréées après avis des comités départementaux d'agrément des coopératives agricoles.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
		Allier (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	03-137	Coopérative agricole de stockage et de vente des céréales de Taxat-Senat.	Taxat-Senat.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	03-113	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Noyant-Chatillon-Meillers.	Noyant-d'Allier.
Idem	03-115	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement « Union paysanne et ouvrière », d'Ygrande.	Ygrande.
Idem	03-116	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnements de Néris-les-Bains.	Néris-les-Bains.
Idem	03-121	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Bourbon-l'Archambault.	Bourbon-l'Archambault.
Idem	03-122	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Montaiguet-en-Forez.	Montaiguet-en-Forez.
Idem	03-124	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Chouvigny..	Chouvigny.
Idem	03-125	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Cressanges..	Cressanges.
Idem	03-126	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Gipcy.....	Gipcy.
Idem	03-130	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement de Treban....	Treban.
Idem	03-132	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Vaumas....	Vaumas.
Idem	03-133	Coopérative d'achat et d'approvisionnement de Domérat.....	Domérat.
Idem	03-134	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Villefranche-d'Allier.	Villefranche.
Idem	03-135	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Vallon-en Sully.	Vallon-en-Sully.
Idem	03-136	Coopérative agricole d'achats et d'approvisionnement de Chassenard.	Chassenard.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	03-114	Coopérative d'utilisation de matériel agricole et de battage de Saint-Etienne-de-Vicq.	Saint-Etienne-de-Vicq.
Idem	03-117	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation de machines et d'instruments agricoles de Cressanges.	Cressanges.
Idem	03-118	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Taxat-Senat.....	Taxas-Senat.
Idem	03-119	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Montmarault.....	Montmarault.
Idem	03-123	Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Meaulnoise »....	Meaulne.
Idem	03-127	Coopérative d'utilisation de matériel agricole des Saulniers-Besson..	Hameau des Saulniers, commune de Besson.
Idem	03-128	Coopérative d'utilisation de matériel agricole de Bord-Guignardière-Doyet.	Doyet.
Idem	03-129	Coopérative d'utilisation de matériel agricole « l'Espérance », de Saint-Plaisir.	Saint-Plaisir.
Idem	03-131	Coopérative d'utilisation de matériel agricole « La Moderne », de Treban.	Treban.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	03-120	Coopérative agricole de Tronget.....	Tronget.
		Alpes (Hautes-) (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	05-10	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Vincent-Savournon.	Lieudit « Saint - Vincent », commune de Savournon.
Idem	05-11	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Nossage et Benevent.	Nossage.
Idem	05-12	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'intruments agricoles de Montéglin.	Montéglin.
Idem	05-13	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles des Rougiers-Châteauvieux.	Châteauvieux.
Idem	05-14	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Chorges.	Chorges.
Idem	05-15	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de la Roche-des-Arnauds.	La Roche-des-Arnauds.
Idem	05-16	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Espinasses.	Espinasses.
Idem	05-17	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Quint-la-Roche-des-Arnauds.	La Roche-des-Arnauds.
Idem	05-18	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Saint-Julien-en-Beauchêne.	Hameau de Montama, commune de Saint-Julien-en-Beauchêne.
		Alpes-Maritimes (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	06-03	Coopérative agricole et oléicole de Drap et des communes limitrophes.	Drap.
Idem	06-04	Société laitière coopérative du Haut-Var.....	Guillaumes.
		Cantal.	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	15-5	Coopérative laitière de Ségur-les-Villas.....	Ségur-les-Villas.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	15-3	Coopérative des agriculteurs et sinistrés du canton de Chaudes-Aigues.	Chaudes-Aigues.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	15-2	Coopérative des sinistrés agricoles du canton de Chaudes-Aigues....	Chaudes-Aigues.
Idem	15-4	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Massiac.	Massiac.
Idem	15-6	Coopérative agricole d'exploitation de la Marnière-de-Saint-Paul-des-Landes.	Saint - Paul - des Landes.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	15-1	Coopérative agricole intercommunale de Celles.....	Celles.
		Corse (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	20-5	Coopérative du Nord de l'île et de la côte orientale.....	Quartier Lupino, commune de Bastia.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	20-4	Coopérative de motoculture du Sud-Est et de la Corse.....	Porto-Vecchio.
		Haute-Garonne (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	31-40	Société coopérative de culture mécanique de Lagarde.....	Lagarde.
Idem	31-46	Société coopérative agricole d'achat en commun et d'utilisation de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Castelmaurou.	Castelmaurou.
Idem	31-61	Société coopérative de labour et de battage de Nailloux et de Montgeard.	Montgeard.
Idem	31-62	Coopérative de culture mécanique de Gaillac-Toulza.....	Gaillac-Toulza.
Idem	31-63	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Bazus.	Bazus.
A, B. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement.	31-50	Coopérative d'achat et de vente des cultivateurs exploitants du canton de Caraman.	Caraman.
A, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	31-34	Société coopérative agricole d'achat et de vente des cultivateurs exploitants de Gaure.	Gaure.
Idem	31-38	Société coopérative agricole intercommunale de Bérat, Labastide-Clermont, Pouchar-Ramet, Savères.	Bérat.
		Gironde (*suite*).	
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	33-27	Coopérative de blé du Libournais.....	Libourne.
Idem	33-29	Coopérative des producteurs de semences de Guyenne.....	Libourne.
Idem	33-31	Cave coopérative de Guitres.....	Guitres.
Idem	33-32	Cave coopérative vinicole intercommunale des Côtes du Fleu, Porchères, Saint-Antoine, Saint-Christophe, les Eglisottes.	Saint - Christophe - de-Double.
Idem	33-33	Cave coopérative de Juillac et Flaujagues.....	Flaujagues.
Idem	33-34	Société coopérative de vinification de Landourneriz-Marangin.....	Marangin.
Idem	33-35	Coopérative agricole de stockage de blés de Coutras.....	Coutras.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	33-30	Coopérative d'approvisionnement des agriculteurs girondins.....	Libourne.
Idem	33-37	Coopérative agricole des champignonnistes de la Gironde.....	Bordeaux.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	33-28	Coopérative de matériel agricole du Libournais.....	Libourne.
Idem	33-36	Coopérative de motoculture de Blasimon.....	Blasimon.
		Loiret (*suite*).	
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	45-16	Coopérative agricole de culture mécanique et d'utilisation de matériel en commun du Val-de-Loire, de Beaulieu-sur-Loire.	Beaulieu-sur-Loire.
Idem	45-17	Coopérative de battage de la Chapelle-Saint-Mesmin.....	La Chapelle-Saint-Mesmin.
Idem	45-18	Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Presnoy.	Presnoy.
Idem	45-19	Coopérative agricole de battage et de motoculture de Cernoy-en-Berry.	Cernoy-en-Berry.
Idem	45-20	Coopérative de motoculture de la commune de Saint-Peravy-Epreux.	Saint-Peravy-Epreux.
Idem	45-21	Coopérative de culture mécanique de Saint-Germain-des-Prés.	Saint - Germain - des - Prés.
Idem	45-22	Coopérative agricole de culture mécanique « La Laborieuse », de Laas.	Laas.
Idem	45-23	Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Poilly-lez-Gien.	Poilly-lez-Gien.
Idem	45-24	Coopérative agricole de battage et culture mécanique de Gien	Gien.
Idem	45-27	Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Lorris.	Lorris.
Idem	45-28	Coopérative agricole de culture mécanique des Muids à Mareau-aux-Prés.	Saint - Hilaire - Saint - Mesmin.
Idem	45-42	Coopérative agricole de battage et culture mécanique de Noyers	Noyers.
Idem	45-43	Coopérative agricole de battage et de culture mécanique de Montereau.	Montereau.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	45-29	Coopérative agricole de Chuelles	Chuelles.
Idem	45-30	Coopérative agricole et viticole de la Chapelle-Saint-Mesmin	La Chapelle-Saint-Mesmin.
A, B, C. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	45-25	Coopérative agricole des agriculteurs de Chailly-en-Gâtinais pour le battage, la culture mécanique, l'achat et la vente.	Chailly-en-Gâtinais.
Idem	45-26	Coopérative agricole de battage, culture mécanique, vente et achat de Chailly-en-Gâtinais et Thimory.	Chailly-en-Gâtinais.
Idem	45-31	Coopérative agricole de Geudreville-Bazoches	Bazoches - les - Gallerandes.
Idem	45-32	Coopérative agricole de culture mécanique de Cercottes	Cercottes.
Idem	45-33	Coopérative agricole de Loury	Loury.
Idem	45-34	Coopérative agricole de culture mécanique et de battage de Marcilly-en-Villette.	Marcilly-en-Villette.
Idem	45-35	Coopérative agricole de Saint-Marc, Semoy, Boigny	Orléans.
Idem	45-36	Coopérative agricole de Villereau	Villereau.
Idem	45-37	Coopérative agricole de Boulay-les-Barres	Boulay-les-Barres.
Idem	45-38	Coopérative agricole de Saint-Marc-Saint-Vincent	Orléans.
Idem	45-39	Coopérative agricole de Puiseaux « L'Avenir »	Puiseaux.
Idem	45-40	Coopérative agricole de Vrigny-aux-Bois	Vrigny.
Idem	45-41	Coopérative agricole de Baule	Baule.

Lot (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	47-16	Coopérative agricole des producteurs de lavande de la région martelaise.	Martel.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	47-12	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de Latronquière.	Latronquière.
Idem	47-13	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de la région de Payrac.	Lamothe-Fénelon
Idem	47-14	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de la région de Gourdon.	Gourdon.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	47-17	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Creysse.	Creysse.
Idem	47-18	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Maurelle, commune d'Anglars-Lacapelle.	Anglars.
Idem	47-19	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Miers.	Miers.
Idem	47-20	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Rocamadour.	Rocamadour.
Idem	47-21	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bétaille.	Bétaille.
Idem	47-22	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole « Querey-Union ».	Flaujac-Poujols.
B, C. — Achat en commun et approvisionnement. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	47-15	Coopérative agricole d'achat et d'approvisionnement en commun de Béduer.	Béduer.

Maine-et-Loire (*suite*).

B. — Achat en commun et approvisionnement.	49-85	Coopérative syndicale des agriculteurs beaugeois	Baugé.
Idem	49-89	Coopérative d'approvisionnement du canton de Saint-Georges-sur-Loire.	Savennières.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	49-82	Coopérative d'utilisation de matériel de Saint-André-de-la-Marche	Saint - André - de - la - Marche.
Idem	49-83	Coopérative d'utilisation de matériel des riverains de l'Evre, du Fief-Sauvin.	Le Fief-Sauvin.
Idem	49-84	Coopérative de motoculture de Pontigné	Pontigné.
Idem	49-86	Coopérative de battages de Noyant-Auverse	Noyant.
Idem	49-87	Coopérative de battages de Linières et des Moulins	Brigne.
Idem	49-88	Coopérative d'utilisation de matériel de l'Auberivière	Saint - Macaire - en Mauges.
Idem	49-90	Coopérative de battages et de labours de la Tessoualle et environs	La Tessoualle.

Moselle (*suite*).

A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	57-12	Association mosellane des producteurs de blé, de Metz	Metz.
Idem	57-13	Groupement des producteurs de blé de la région de Morhange	Morhange.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	57-11	Coopérative agricole de reconstitution du canton de Vigy	Vigy.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation. 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	57-44	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Chieulles.	Chieulles.
Idem	57-45	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Hunting.	Hunting.
Idem	57-46	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Sainte-Barbe.	Sainte-Barbe.
Idem	57-47	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Talange.	Talange.
Idem	57-48	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Villers-Stoncourt.	Villers-Stoncourt.
Idem	57-49	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Bourgaltroff.	Bourgaltroff.
Idem	57-50	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vatimont.	Vatimont.
Idem	57-51	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Vigy.	Vigy.
Idem	57-52	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Beux.	Beux.
Idem	57-53	Coopérative d'achat et d'utilisation en commun de matériel agricole de Heining.	Heiging.
Pyrénées (Hautes-) (*suite*).			
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	65-12	Coopérative de motoculture de Saint-Martin-d'Auriébat	Auriébat.
Idem	65-13	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel de machines et d'instruments agricoles de Caussade-Rivière.	Caussade-Rivière.
Idem	65-14	Coopérative d'achat et de matériel agricole de Larreule	Larreule.
Idem	65-15	Coopérative de battage, d'achat et d'utilisation en commun de machines et d'instruments agricoles de Maubourguet.	Maubourguet.
Idem	65-16	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles d'Auriébat.	Auriébat.
Sarthe (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	72-41	Coopérative laitière du Mans	Le Mans.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	72-41	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « Le Plessis », de Mansigné.	Mansigné.
Idem	72-42	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Douillet-le-Joly.	Douillet-le-Joly.
Idem	72-43	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Théligny.	Théligny.
Idem	72-45	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Savigné-l'Evêque.	Savigné-L'Evêque.
Idem	72-46	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de Beaumont-sur-Sarthe.	Beaumont-sur-Sarthe.
Idem	72-47	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de la Guierche.	La Guierche.
Seine-et-Oise.			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	78-1	Coopérative d'insémination artificielle du Vexin	Hameau d'Etrez, commune de Saint-Gervais.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles.	78-2	Société coopérative de travaux agricoles de Brétigny-sur-Orge	Hameau de la Moinerie, commune de Brétigny-sur-Orge.
Idem	78-3	Société coopérative de travaux agricoles de Boinville-le-Gaillard	Boinville-le-Gaillard.
Idem	78-4	Société coopérative de travaux agricoles de Gagny	Gagny.
Idem	78-5	Société coopérative agricole de battage et de motoculture des Méreaux, de Blaru	Blaru.
Idem	78-6	Société coopérative de travaux agricoles de Buno-Bonnevaux	Buno-Bonnevaux
Idem	78-7	Société de travaux agricoles et atelier coopératif de Santeny	Santeny.
Idem	78-8	Société coopérative de travaux agricoles de la Verrière	Coignières.
Idem	78-9	Société coopérative de travaux agricoles d'Omerville	Omerville.
Idem	78-10	Société coopérative de travaux agricoles de la région de Bondoufle	Bondoufle.
Idem	78-11	Société coopérative de travaux agricoles d'Ennery	Ennery.
Idem	78-12	Société coopérative de travaux agricoles d'Hérouville	Pontoise.
Idem	78-13	Société coopérative agricole de culture mécanique de la région de Maule.	Maule.
Idem	78-14	Société coopérative agricole de culture mécanique de la région de Saint-Clair-sur-Epte.	Magny-en-Vexin.
Sèvres (Deux-) (*suite*).			
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	79-15	Coopérative avicole de Soignon, commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent.	Hameau de Soignon, commune de Saint-Martin-de-Saint-Maixent.
Idem	79-18	Laiterie et fromagerie coopérative de Lezay	Lezay.

TYPE 1	NUMÉRO d'immatriculation 2	DÉNOMINATION DE LA COOPÉRATIVE 3	SIÈGE SOCIAL 4
A. — Production, transformation, conservation ou vente de produits agricoles.	79-19	Coopérative de laiterie et fromagerie de la vallée de la Sèvre.....	Hameau d'Irleau, commune du Vangeau.
Idem	79-20	Société coopérative agricole de laiterie de Saivre-Casterie.....	Lieudit « Casterie », commune de Saivre
Idem	79-21	Société coopérative agricole de laiterie de l'île de Magné.....	Magné.
B. — Achat en commun et approvisionnement.	79-16	Coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Niort.	Niort.
Idem	79-17	Coopérative agricole intercommunale d'approvisionnement de Châtillon-sur-Sèvre.	Châtillon-sur-Sèvre.
C. — Achat et utilisation en commun de matériel, de machines et instruments agricoles.	79-22	Société coopérative agricole de battage de Bois-Ragon, commune de Breloux-la-Crèche.	Lieudit « Bois-Ragon », commune de Breloux-la-Crèche.
Idem	79-23	Société coopérative agricole de battage « L'Avenir », de Mautré, commune d'Azay-le-Brûlé.	Hameau de Mautré, commune d'Azay-le-Brûlé.
Idem	79-24	Société coopérative agricole « La Benjamin », de Bretignolles.....	Bretignolles.
Idem	79-25	Société coopérative agricole de battage de Fonvérines-Creuze, commune d'Azay-le-Brûlé.	Hameau de Fonverines, commune d'Azay-le-Brûlé
Idem	79-26	Société coopérative agricole de Cerzeau, Chamiers, Mons, commune d'Azay-le-Brûlé.	Hameau de Cerzeau, commune d'Azay-le-Brûlé.
Idem	79-27	Société coopérative agricole de battage « La Fraternelle », de Montaillon, commune de Mougon.	Hameau de Montaillon, commune de Mougon.
Idem	79-28	Société coopérative de battage et de motoculture de Mardre-le Breuil, commune de Melle.	Lieudit « le Breuil », commune de Melle.
Idem	79-29	Société coopérative agricole de culture et de battage de l'Absie.....	Absie.
Idem	79-30	Société coopérative agricole de battage et culture mécanique « L'Amicale », des Vaux, commune de Chef-Boutonne.	Lieudit « les Vaux », commune de Boutonne.
Idem	79-31	Société coopérative agricole « La Fraternelle », de Saint-Maurice-la-Fougereuse.	Saint - Maurice - la - Fougereuse.
Idem	79-32	Société coopérative de travaux agricoles « L'Idéale », de Reffannes.	Lieudit « la Challerie », commune de Reffannes.
Idem	79-33	Coopérative de travaux agricoles de Noizé.....	Noizé.
Idem	79-34	Coopérative de travaux agricoles de Sainte-Soline.....	Sainte-Soline.
Idem	79-35	Société coopérative de travaux agricoles de Largeasse.....	Largeasse.
Idem	79-36	Coopérative de culture « Les Epinards », commune de Boussais.....	Hameau de l'Hopiteau, commune de Boussais.
Idem	79-37	Coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles de la Chapelle-Largeau et ses environs.	Lieudit « la Clavelière », commune de la Chapelle-Largeau.
Idem	79-38	Coopérative d'achat et d'utilisation de matériel en commun de Faye-sur-Ardin.	Faye-sur-Ardin.
Idem	79-39	Société coopérative de travaux agricoles de Moutiers-sur-Chantemerle.	Moutiers - sur - Chantemerle.
Idem	79-40	Coopérative de travaux agricoles de Pougne-Hérisson.....	Pougne-Hérisson.
Idem	79-41	Société coopérative d'utilisation de matériel agricole de Lageon.....	Lageon.
Idem	79-42	Coopérative de travaux agricoles des Granges, commune de Busseau.	Lieudit « les Granges », commune de Busseau.
Idem	79-43	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de machines, de matériel, et d'instruments agricoles de Verruyes.	Lieudit « la Fragnée », commune de Verruyes.
Idem	79-44	Société coopérative civile de culture mécanique agricole de « L'Avenir », de Fleury-Bret, commune d'Aubigné.	Hameau de Fleury, commune d'Aubigné.
Idem	79-45	Société coopérative de travaux agricoles « La Gerbe d'or », de Pugny et du Breuil-Bernard.	Pugny.
Idem	79-46	Société coopérative de travaux agricoles « La Saint-Michel », commune de Saint-Aubin-de-Beaubigné.	Saint - Aubin - de - Baubigné.
Idem	79-47	Société coopérative agricole de travaux agricoles de la Boulaie, commune de Breuil-Chaussée.	Lieudit « la Boulaie », commune de Breuil-Chaussée.
Idem	79-48	Société coopérative agricole d'utilisation de matériel « Le Progrès d'Argentières », de Prailles.	Lieudit « Douhault », commune de Prailles.
Idem	79-49	Société coopérative agricole de travaux agricoles du Puits-Guitonneau, commune de Vernoux-en-Gatine.	Lieudit « Puits-Guitonneau », commune de Vernoux-en-Gatine.
Idem	79-50	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « L'Avenir », d'Aigonnay.	Aigonnay.
Idem	79-51	Société coopérative agricole de travaux agricoles du Chiron, commune de Vernoux-en-Gatine.	Lieudit « le Chiron », commune de Vernoux-en-Gatine.
Idem	79-52	Société coopérative agricole « La Poterie orientale », de Saint-Aubin-de-Baubigné.	Lieudit « Poterie Orientale », commune de Saint - Aubin - de - Baubigné.
Idem	79-53	Société coopérative agricole d'achat et d'utilisation en commun de matériel, de machines et d'instruments agricoles « La Fraternelle », de Soulièvres et Lageon.	Hameau de Barroux, commune de Soulièvres.

MINISTÈRE DES FINANCES

Décret n° 47-2153 du 4 novembre 1947 portant modification du décret du 29 septembre 1935 relatif à la réorganisation du service des alcools.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu le décret-loi du 30 juillet 1935 relatif à la défense du marché des vins et au régime économique de l'alcool;

Vu le décret du 29 septembre 1935 modifié par les décrets du 2 décembre 1935 et du 27 avril 1940, portant réorganisation du service des alcools;

Vu le décret du 21 avril 1939 relatif au régime économique de l'alcool,

Décrète:

Art. 1er. — Le comité visé à l'article 2 du décret du 29 septembre 1935 est composé comme suit:

Le directeur général des contributions indirectes, président.

Le chef du service de la coordination des administrations financières.

Un membre désigné par le ministre des finances.

Art. 2. — L'article 4 du décret du 29 septembre 1935, modifié par le décret du 2 décembre 1935 est à nouveau modifié comme suit:

« Il est institué un conseil supérieur des alcools, composé de cinquante-trois membres, savoir:

« Quatre députés;

« Trois conseillers de la République;

« Le représentant de l'état-major de la défense nationale;

« Le directeur des poudres;

« Le chef du service des essences de l'armée;

« Quatre représentants du ministère des finances;

« Deux représentants du ministère de l'économie nationale;

« Deux représentants du ministère du commerce et de l'industrie;

« Deux représentants du ministère de l'agriculture;

« Un représentant du ministère de la santé publique et de la population;

« Un représentant du ministère des travaux publics et des transports;

« Dix représentants des agriculteurs;

« Dix représentants des fabricants d'alcool, dont un désigné au titre de l'industrie sucrière et un au titre de l'industrie des carburants de remplacement;

« Dix représentants des utilisateurs d'alcool;

« Une personnalité qualifiée par ses travaux scientifiques sur la production et l'utilisation de l'alcool.

« Les représentants des administrations et des intérêts professionnels sont désignés et nommés par arrêtés du ministre des finances, après avis des autres ministres intéressés en ce qui concerne les représentants de leur propre département.

« Le contrôleur financier assiste aux séances du conseil supérieur ».

(Le reste sans changement.)

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret n° 47-2154 du 12 novembre 1947 relatif à l'organisation de la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'article 4 de l'ordonnance n° 45-1335 du 20 juin 1945;

Vu le décret n° 47-1175 du 25 juin 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Le sixième alinéa de l'article 3, le dernier alinéa de l'article 6 et le dernier alinéa de l'article 8 du décret du 9 mars 1938, relatif à l'organisation de la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel, sont abrogés.

Art. 2. — Les deux premiers alinéas de l'article 7 dudit décet du 9 mars 1938 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Les statuts doivent prévoir le mode d'emploi des bonis constatés en fin d'exercice.

« Sauf dérogation accordée par le ministre des finances, après avis de la chambre syndicale des banques populaires, les réserves constituées par la société reçoivent les mêmes emplois que ceux prévus à l'article 6 pour les avances de l'Etat ».

Art. 3. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret n° 47-2155 du 12 novembre 1947 portant attribution d'indemnités aux comptables du Trésor chargés du contrôle des casinos et de l'encaissement de l'impôt progressif sur les jeux dans ces établissements.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques;

Vu l'article 31 de la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 relatif aux indemnités pour frais de déplacement attribuées aux fonctionnaires civils, agents, employés et ouvriers de l'Etat et les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est alloué aux comptables du Trésor chargés du contrôle des casinos et de l'encaissement de l'impôt progressif opéré par l'Etat sur les jeux dans ces établissements, dans les conditions prévues par la loi du 15 juin 1907 réglementant le jeu dans les casinos des stations balnéaires, thermales et climatériques, une indemnité spéciale non assujettie aux retenues pour le service des pensions civiles et calculée en tenant compte de l'importance des casinos et du nombre des vérifications effectuées.

Cette indemnité se compose de trois éléments:

1° Le remboursement des frais de déplacement;

2° La rémunération du travail supplémentaire qui résulte pour les comptables de l'accomplissement des vérifications;

3° Une somme forfaitaire représentative de frais.

Art. 2. — Les frais de déplacement engagés par les comptables à l'occasion du contrôle des jeux dans les casinos sont remboursés dans les conditions prévues par le décret n° 45-2268 du 4 octobre 1945 et les textes qui l'ont modifié.

Art. 3. — Les casinos sont classés, pour la détermination des éléments de l'indemnité visés aux paragraphes 2° et 3° de l'article 1er ci-dessus, en quatre catégories suivant l'importance du produit brut des jeux et la nature des jeux pratiqués, d'après le tableau suivant:

CATÉGORIES	PRODUIT BRUT	JEUX PRATIQUÉS
1°. — Petits casinos	Inférieur à 1 million.	
2°. — Casinos moyens	De 1 à 5 millions.	
3°. — Grands casinos	De 5 à 15 millions	Jeux ordinaires et roulette et trente et quarante.
	De 5 à 25 millions	Casinos ne pratiquant que les jeux ordinaires.
4°. — Très grands casinos	Supérieur à 15 millions	Jeux ordinaires et roulette et trente et quarante.
	Supérieur à 25 millions	Casinos ne pratiquant que les jeux ordinaires.

Art. 4. — Les vérifications des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs des finances sont rémunérées forfaitairement d'après le barème suivant:

CATÉGORIES des casinos.	VÉRIFICATION approfondie.	VÉRIFICATION supplémentaire.
	francs.	francs.
1re	500	250
2e	1.000	500
3e	1.500	750
4e	2.000	1.000

Les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs particuliers des finances effectuent, quelle que soit la catégorie à laquelle appartient le casino soumis à leur contrôle, une vérification approfondie par saison d'hiver ou d'été et deux vérifications lorsque le casino fonctionne toute l'année. Ils accomplissent en outre des vérifications supplémentaires dont le nombre ne peut dépasser celui qui représente la catégorie de l'établissement contrôlé.

Art. 5. — Le taux de chacune des vérifications ordinaires et supplémentaires effectuées par les percepteurs résulte de l'application du tarif des indemnités pour heures supplémentaires auxquelles les comptables sont susceptibles de prétendre suivant leur grade et leur classe au nombre d'heures que demande normalement chaque vérification. La durée de chacune des vérifications ordinaires et supplémentaires est évaluée, selon l'importance des casinos, d'après le tableau suivant:

CATÉGORIES	DURÉE DES VÉRIFICATIONS	
	Ordinaires.	Supplémentaires.
1re	1 heure.	1 heure.
2e	2 heures.	1 heure.
3e	3 heures.	2 heures.
4e	4 heures.	2 heures.

A partir du 1er novembre 1947, les percepteurs sont tenus de procéder à une vérification ordinaire par quinzaine dans chaque casino soumis à leur contrôle, quelle que soit la catégorie à laquelle appartient cet établissement.

Ces comptables effectuent en outre des vérifications supplémentaires dont le nombre ne peut dépasser les limites fixées par le tableau ci-dessous:

CATÉGORIES	NOMBRE maximum de vérifications inopinées par quinzaine.	RÉPARTITION des vérifications.		
		Semaine.	Dimanche.	Nuit.
1re	1	»	1	»
2e	2	1	1	»
3e	3	1	1	1
4e	4	1	1	2

Art. 6. — Il est alloué à tous les comptables chargés du contrôle des casinos une indemnité forfaitaire représentative de frais indépendante de la qualité du comptable et fixée comme suit, d'après l'importance du casino contrôlé:

CATÉGORIES	MONTANT DE L'INDEMNITÉ forfaitaire.
	francs.
1re	1.000
2e	2.000
3e	3.000
4e	4.000

Art. 7. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, dont les dispositions sont applicables aux vérifications effectuées au cours de la saison des jeux 1946-1947 et des saisons suivantes.

Fait à Paris, le 12 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret n° 47-2115 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 29 septembre 1945 et de la loi du 25 avril 1946 en ce qui concerne l'embauchage et le reclassement du personnel des organismes d'assurances, de réassurances ou de capitalisation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 novembre 1947: page 10935, 2e colonne, article 15, 3e, 4e et 5e ligne, au lieu de: « ... toute opération d'agence générale d'assurances, l'organisme de production... », lire: « ... toute création d'agence générale d'assurances, d'organisme de production... ».

Transfert du portefeuille de contrats d'une société de capitalisation.

Le ministre des finances,

Vu le décret-loi du 14 juin 1938 unifiant le contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances, notamment son article 11;

Vu la demande de transfert présentée le 16 juin 1947;

Vu l'avis publié au *Journal officiel* du 6 juillet 1947 invitant les créanciers de la société anonyme de capitalisation La Sauvegarde capitalisation, ayant son siège social à Paris, 34, boulevard Haussmann, et ceux de la société anonyme de capitalisation Epargne foncière de France, ayant son siège social à Paris, 17, boulevard Flandrin, à présenter dans un délai de trois mois leurs observations sur la demande de transfert susvisée, tendant au transfert du portefeuille de contrats de capitalisation avec ses droits et obligations, de la première à la seconde des deux sociétés précitées;

Considérant qu'aucune observation n'a été présentée sur le transfert demandé et que ce transfert est conforme aux intérêts des assurés et créanciers des deux sociétés,

Arrête:

Art. 1er. — Est approuvé dans les conditions prévues par l'article 11 du décret-loi du 14 juin 1938, le transfert à la société anonyme de capitalisation Epargne foncière de France, ayant son siège social à Paris, 17, boulevard Flandrin, de la totalité du portefeuille de contrats de capitalisation avec ses droits et obligations, de la société anonyme de capitalisation La Sauvegarde capitalisation, ayant son siège social à Paris, 34, boulevard Haussmann.

Art. 2. — Le directeur des assurances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1947.

Le ministre des finances,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BERNARD CLAPPIER.

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Comité technique national provisoire interprofessionnel.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 octobre 1947, au sommaire et à la page 10839, 3e colonne, 1re ligne, au lieu de: « Arrêté modifiant la composition du comité technique provisoire interprofessionnel », lire: « Arrêté modifiant la composition du comité technique national provisoire interprofessionnel »; 3e colonne, 4e ligne, au lieu de: « Vu l'article 11 de l'arrêté du 23 avril 1946 », lire: « Vu l'article 11 de l'arrêté du 23 septembre 1946 ».

Création d'une commission chargée d'étudier les modifications à apporter à l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux travailleurs salariés et assimilés des professions non agricoles, en ce qui concerne l'assurance vieillesse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1947: page 10971, 1re colonne, article 1er, 4e ligne, au lieu de: « Titre II, chapitres VII et XI », lire: « Titre II, chapitres VI, VIII et IX et titre VI ».

Circulaire n° 308 S. S. du 7 novembre 1947 relative aux tarifs d'honoraires des praticiens pour soins aux assurés sociaux.

Paris, le 7 novembre 1947.

Le ministre des affaires sociales et des anciens combattants à MM. les directeurs régionaux de la sécurité sociale.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission nationale des tarifs, prévue à l'article 10 de l'ordonnance du 19 octobre 1945, vient, au cours de sa séance du 29 octobre 1947, de prendre un certain nombre de décisions intéressant les tarifs d'honoraires des médecins, des chirurgiens dentistes, des sages-femmes et des auxiliaires médicaux, pour soins aux assurés sociaux.

En premier lieu, la commission a décidé de relever les tarifs qu'elle avait précédemment fixés par voie d'autorité, en ce qui concerne les départements dans lesquels aucune convention n'est intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale et les syndicats de praticiens.

Ces tarifs figurent au tableau I ci-annexé.

Par ailleurs, la commission nationale a décidé d'approuver les tarifs inclus dans un certain nombre de conventions intervenues

entre les caisses régionales de sécurité sociale et des syndicats médicaux.

Ces tarifs figurent au tableau II A ci-annexé.

D'autre part, je vous signale que j'ai, en application de l'article 5 (§ 3) du décret du 12 juin 1946 prévoyant des mesures transitoires pour l'application dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, du nouveau régime de sécurité sociale, et après avis de la commission nationale des tarifs, approuvé les tarifs figurant dans les conventions intervenues entre la caisse régionale de sécurité sociale de Strasbourg et les syndicats médicaux des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.

Ces tarifs figurent au tableau II B ci-annexé.

Enfin, la commission nationale des tarifs a décidé de donner son approbation aux tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux et le syndicat des sages-femmes de la Dordogne.

Ces tarifs figurent dans le tableau III ci-annexé.

Conformément à la règle admise par la commission nationale des tarifs au cours de sa séance du 4 juillet 1946, les décisions qui précèdent prennent effet quinze jours après la date à laquelle elles sont intervenues, soit le 14 novembre 1947.

Il vous appartient, dès réception de la présente circulaire, de prendre toutes dispositions utiles pour que les décisions dont il s'agit reçoivent le maximum de publicité, tant auprès des organismes de sécurité sociale que des assurés eux-mêmes.

Pour le ministre et par autorisation :
Le directeur du cabinet,
FERNAND SAMSON.

TABLEAU I

Tarifs fixés d'office au cours de la séance du 29 octobre 1947 pour les départements n'ayant pas passé convention.

A. — *Médecins.*

	C.	V.	V. D.	V. N.	P. C.	K.	I. K.	ACCOUCHEMENT simple.	ACCOUCHEMENT gémellaire.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Seine, Lyon et banlieue, Marseille...	165	190	330	470	105	105		4.500	5.800	14 novembre 1947.
Ensemble des départements.....	145	140	240	350	90	90	15 plaine. 20 montagne. 24 haute montagne. 48 cas exceptionnels.	3.600	3.800	

B. — *Sages-femmes.*

	FORFAITS D'ACCOUCHEMENT simple.	FORFAITS D'ACCOUCHEMENT gémellaire.	S. F.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	
Seine, Lyon et banlieue, Marseille.....	4.000	5.000	65		14 novembre 1947.
Autres départements.....	2.500	3.200	55	15 plaine. 20 montagne. 24 haute montagne. 48 cas exceptionnels.	

C. — *Dentistes.*

	D.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	
Seine, Lyon et banlieue, Marseille, Seine-et-Oise, Zone I.....	105		14 novembre 1947.
Seine-et-Oise, Zone II, autres départements.....	90	15 plaine. 20 montagne. 24 haute montagne. 48 cas exceptionnels.	
Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle.....	70		

D. — *Auxiliaires médicaux.*

	A. M.	INDEMNITÉ FIXE de déplacement pour soins domiciliaires dans la localité.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	
Seine, Lyon et banlieue, Marseille, Zone I de Seine-et-Oise	65	15	Maintien des valeurs précédemment fixées soit : 12 plaine. 15 montagne. 18 haute montagne. 36 cas exceptionnels.	14 novembre 1947.
Autres départements.....	55	15		

TABLEAU II

A. — **Tarifs médicaux conventionnels approuvés par la commission nationale des tarifs.**

	C.	V.	V. D.	V. N.	K.	P. C.	ACCOUCHEMENT simple.	ACCOUCHEMENT gémellaire.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
Seine-et-Oise :										
Zone I	150	200	300	450	100	100	5.000	6.300		
Zone II	130	180	250	360	100	100	4.500	5.000	15	14 novembre 1947.
Haute-Garonne :										
Toulouse	120	150	250	350	100	100	3.500	4.000		
Département	100	130	250	350	100	100	3.000	3.500	15 plaine. 19 montagne. 23 haute montagne. 45 cas exceptionnels.	—
Ariège	100	120	200	300	80	100	3.000	3.500	Idem.	—
Gers	100	130	250	350	100	100	3.000	3.500	Idem.	—
Manche	120	150	225	300	100	100	3.000	3.500	15	—
Finistère	120	150	250	350	100	100	3.000	4.000	15	—
Meurthe-et-Moselle	120	150	300	400	100	100	3.000	»	15	—
Vosges (1)	120	150	300	400	100	100	3.000	»	»	—
Vendée (2)	120	150	300	»	100	100	3.000	4.000	15 plaine.	—
Gironde :										
Bordeaux et agglomération bordelaise	120	150	300	400	100	100	4.000	4.500	»	—
Autres communes du département	»	140	»	»	»	»	3.500	4.000	15	—
Lot-et-Garonne	120	140	300	400	100	100	3.500	4.000	15	—
Dordogne	120	140	300	400	100	100	3.500	4.000	15	—
Landes	120	140	300	400	100	100	3.500	4.000	15	—

(1) Les tarifs prévus dans la convention ne sont approuvés que sous réserve que les parties se mettent d'accord en vue de prévoir une valeur de l'indemnité kilométrique différente pour la plaine et la montagne, et conforme aux taux retenus d'une manière générale pour tous les départements.

(2) Les tarifs prévus dans cette convention sont approuvés sous réserve que les parties se mettent d'accord sur une diminution de la valeur de la visite de nuit, dont le taux de 450 F est estimé trop élevé, et fasse disparaître le taux spécial prévu pour l'indemnité kilométrique de nuit et des jours fériés.

B. — **Tarifs médicaux approuvés par le ministre des affaires sociales et des anciens combattants.**

	C.	V.	V. D.	V. N	P. C.	K.	FORFAITS accouchement simple.	FORFAITS accouchement gémellaire.	I. K.	DATE D'EFFET
	francs.	francs.	francs	francs.	francs	francs.	francs.	francs.	francs.	
Haut-Rhin, Bas-Rhin	110	130	250	350	80	80	2.700	3.500	15 plaine. 19 montagne. 45 cas exceptionnels.	14 novembre 1947
Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Metz...	»	140	»	»	»	»	»	»	»	
Moselle	Mêmes tarifs que dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, sauf : K = 80 (soins au domicile du malade en maisons de santé privées, 2e classe, malades ambulants, radios) ; K = 50 (en maisons de santé privées, 3e classe, malades stationnaires, toutes spécialités, y compris radiologistes).									

TABLEAU III

Tarifs inclus dans la convention intervenue entre la caisse régionale de sécurité sociale de Bordeaux, et le syndicat des sages-femmes de la Dordogne.

FORFAITS D'ACCOUCHEMENT simple.	FORFAITS D'ACCOUCHEMENT gémellaire.	S. F.	V. D.	V. N.	I. K.	DATE D'EFFET
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
2.400	3.000	40	120	160	12	14 novembre 1947.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Désignation des membres des commissions départementales instituées par le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 relatif à l'amnistie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu la loi n° 47-1504 du 16 août 1947 portant amnistie;

Vu le décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la loi du 16 août 1947 portant amnistie;

Vu l'arrêté du 28 septembre 1947;

Vu les propositions faites par les sièges nationaux des organisations représentées aux commissions départementales instituées par l'article 5 du décret susvisé,

Arrêtent:

Article unique. — Sont nommés membres des commissions départementales instituées par l'article 5 du décret n° 47-1807 du 12 septembre 1947 déterminant les justifications à produire pour obtenir le bénéfice des dispositions des articles 10 et 11 de la loi du 16 août 1947 portant amnistie, les personnes ci-après désignées:

AISNE

Front national: Biard (Roger).
Ceux de la Libération: Poulaine (Robert).
Ceux de la Résistance: Tetart.
Mouvement de la Libération nationale: Mazo (Yvonne).

ALLIER

Organisation civile et militaire: Dufloux.
Libération-Nord: Tronche (Raymond).
Ceux de la Résistance: Prévost (Henri).
Ceux de la Libération: Mandar.

ARDENNES

Front national: Deste.
Organisation civile et militaire: Vallard (Fernand).
Organisation de la Résistance de l'armée: général Nerot.
Mouvement de la Libération nationale: Mme Hubert (Blanche).

AUBE

Front national: Vantalon.
Organisation civile et militaire: Cosson.
Ceux de la Libération: Gouaille (Roger).
Ceux de la Résistance: Portaillibert.

BELFORT (TERRITOIRE DE)

Front national: Barey (Marcel).
Organisation civile et militaire: Galliot (Alice).
Libération-Nord: Pauquet (Charles).
Ceux de la Libération: Millet.
Organisation de résistance de l'armée: Coulon (Georges).
Mouvement de la Libération nationale: Me Neller.

CALVADOS

Front national: de Bouard (Michel).
Ceux de la Libération: Ollives.

CHARENTE

Front national: Petit.
Ceux de la Libération: Penchenat (F.).
Mouvement de la Libération nationale: Mme Stivil.

CHARENTE-MARITIME

Front national: Fouille (Henry).
Libération-Nord: Faraud.
Ceux de la Libération: Weninger.
Ceux de la Résistance: Lafitte (Jean).
Organisation de résistance dans l'armée: Bolher.
Mouvement de la Libération nationale: Me Bignon.
Organisation civile et militaire: commandant Laudoyer.

CHER

Libération-Nord: Pontoizeau (André).
Ceux de la Résistance: Michaut.
Ceux de la Libération: Renaud.
Mouvement de la Libération nationale: Lerasle.

CÔTE-D'OR

Confédération des réseaux de la France combattante: Marot (Maurice).
Front national: Mutin (Louis).
Libération-Nord: Poillevey.
Ceux de la Résistance: Mahon (Roger).

CÔTES-DU-NORD

Front national: Chevallier.
Ceux de la Libération: Noël (Alfred).
Ceux de la Résistance: Villand (Marcel).
Organisation civile et militaire: Mme Andreis.

DOUBS

Front national: Linderme.
Libération Nord: Tarradin.
Mouvement de la Libération nationale: Cêtre (Louis), au lieu d'Adam.
Organisation civile et militaire: Hartmann, au lieu de Henrissat.

EURE

Confédération des réseaux de la France combattante: Villegas (Jules).
Front national: Mme Blond (Jeanne).

EURE-ET-LOIR

Front national: Leroi (Jean).
Organisation civile et militaire: Cagnet (Félix).
Libération Nord: Herbelin.
Ceux de la Libération: Valet (Maurice).
Ceux de la Résistance: Gagnon (André).
Mouvement de la Libération nationale: Fromageau (Jean).

FINISTÈRE

Front national: Le Guillou.
Libération Nord: lieutenant-colonel Berthaud.
Ceux de la Libération: Le Gal (François).
Ceux de la Résistance: Mazé (Jean-François-Louis).

GIRONDE

Front national: Rivière (Jean).
Organisation civile et militaire: commandant Paillère, au lieu de Abblard.
Ceux de la Résistance: Abblard.
Organisation de résistance de l'armée: commandant Beauvais, au lieu de lieutenant Lacroix.

ILLE-ET-VILAINE

Front national: Petri.
Ceux de la Résistance: Baluteig.
Organisation de résistance de l'armée: général Marasse

INDRE-ET-LOIRE

Front national: Lafoucrière (Raymond).
Organisation civile et militaire: Girard (Elzear).
Ceux de la Libération: père de La Péraudière.
Ceux de la Résistance: Renard.
Mouvement de la Libération nationale: abbé Carlotti.

LANDES

Ceux de la Résistance: Dussarat.

LOIR-ET-CHER

Front national: Bled.
Organisation civile et militaire: Robinet.
Ceux de la Libération: Besnard (Auguste).
Ceux de la Résistance: Billard (Madeleine).
Libération Nord: Berthin.

LOIRE-INFÉRIEURE

Front national: Legrand.
Ceux de la Résistance: commandant Cochet.

LOIRET

Front national: Benier.
Organisation civile et militaire: Jean-Bernard Badaire.
Ceux de la Libération: Pochan (Albert).
Ceux de la Résistance: David (Maxime).
Mouvement de la Libération nationale: Besnard (Henri).
Organisation de résistance de l'armée: colonel de Dalmassy, au lieu de Brossard de Corbigny.

MAINE-ET-LOIRE

Ceux de la Libération: Leroux (René).
Ceux de la Résistance: colonel Camard.

MANCHE

Front national: Blouet.
Libération Nord: Schmitt.
Mouvement de la Libération nationale: Lepelletier (Alfred).

MARNE

Confédération des réseaux de la France combattante: Dargelas.
Front national: Fréron.
Organisation civile et militaire: docteur Babou.

MARNE (HAUTE-)

Front national: Hernaire (Raoul).
Organisation civile et militaire: Mme Vanetti.
Ceux de la Résistance: Piaspier (Albert).
Organisation de résistance de l'armée: Morlot (André).
Mouvement de la Libération nationale: Doncarli.

MAYENNE

Front national: Georget (Paul).
Organisation civile et militaire: Le Basser (François).
Ceux de la Résistance: Moitier.
Organisation de résistance de l'armée: Sane (Martin).

MEURTHE-ET-MOSELLE

Front national: Klein.
Libération Nord: Masson (Désiré).
Mouvement de la Libération nationale: Pouget (René).
Ceux de la Libération: Buvier.

MEUSE

Front national: Sidoum.
Organisation civile et militaire: Engler (Lucien).
Libération Nord: Morlet.
Ceux de la Résistance: Lehmolier (René).
Organisation de résistance de l'armée: Pierre (Jean).
Ceux de la Libération: Didier (Marcel).

MORBIHAN

Front national: Le Coguic.
Organisation civile et militaire: Lescoublet.
Libération Nord: Le Penven.
Ceux de la Résistance: Simon.
Mouvement de la Libération nationale: Fichau (Louis).
Ceux de la Libération: Chantrel (René).

MOSELLE

Front national: Chaussoy (Gaston).
Libération Nord: Duhr (Nicolas).

NIÈVRE

Confédération des réseaux de la France combattante: Guyot (Pierre).
Front national: Piault (André).
Ceux de la Résistance: colonel Roche.

NORD

Libération Nord: Pourrez (Léon).
Organisation civile et militaire: Quero, au lieu de Lejoune (Bastien).

OISE

Front national: Jauneau (Georges).
Libération Nord: Segonds (Maurice).
Ceux de la Résistance: Philippon.
Organisation de résistance de l'armée: Brezillon (Max).

ORNE

Confédération des réseaux de la France combattante: Gros (André).
Front national: Letellier.
Organisation de résistance de l'armée: Leroux.
Ceux de la Libération: Provost.

PAS-DE-CALAIS

Front national: Seyes.
Ceux de la Libération: Somville.
Organisation de résistance de l'armée: docteur Duflos, au lieu de Logevière-Runel.

RHIN (BAS-)

Front national: Netter (Roland).
Libération Nord: Wenger (Bernard).
Ceux de la Libération: P. Weiss.

RHIN (HAUT-)

Front national: Meyer-Valmy.
Organisation civile et militaire: Scherrer.
Libération Nord: Haas (Xavier).
Ceux de la Libération: Desfosses.
Ceux de la Résistance: Woretzyk.
Organisation de résistance de l'armée: M. Kiebler, au lieu de Dungler.

SAÔNE-ET-LOIRE

Front national: Boyer.
Libération Nord: Simon (Charles).
Ceux de la Libération: Berthaud (Vincent).
Mouvement de la Libération nationale: Avinière (André).
Ceux de la Résistance: Mme Perrin.

SAÔNE (HAUTE-)

Front national: Perroniat.
Organisation civile et militaire: Convers.
Libération Nord: Lamboley (André).
Ceux de la Libération: Boigey (Maurice).
Mouvement de la Libération nationale: Bellat (Robert).
Organisation de la résistance de l'armée: Oudin (Joseph), au lieu de Chavanne.

SARTHE

Organisation civile et militaire: Salmon.
Libération Nord: Mme Moral.
Ceux de la Libération: Daniel (René).

SEINE

Libération Nord: Straumann.

SEINE-INFÉRIEURE

Front national: Mercier.
Ceux de la Libération: Le Ravaillec.
Mouvement de la Libération nationale: Malrev.

SEINE-ET-MARNE

Libération-Nord: Bouteloup.
Mouvement de la Libération nationale: Mme Duplessis (Alex).

SEINE-ET-OISE

Front national: Arnaud (Jean).
Libération-Nord: Lamble (Auguste).

SÈVRES (DEUX-)

Front national: Maze.
Libération-Nord: Guignard.
Ceux de la Libération: M. Beche.
Ceux de la Résistance: docteur Boucher.
Organisation de Résistance de l'armée: général Fauche.
Organisation civile et militaire: Helier (Roger), au lieu de Guignard.

SOMME

Front national: Masson.
Ceux de la Libération: Delattre (Paul).
Ceux de la Résistance: Laroque (Jean).
Mouvement de la Libération nationale: Lambin (Jean).

VENDÉE

Confédération des réseaux de la France combattante: Pineau (Pierre).
Front national: Mathe (Paul).
Ceux de la Libération: Baradeau (Eugène).
Ceux de la Résistance: Vignaux.

VIENNE

Front national: Quantard.
Ceux de la Libération: Curzenne
Ceux de la Résistance: Rieckert

VOSGES

Organisation civile et militaire: Goguel.
Libération-Nord: pasteur Valet.
Ceux de la Libération: Vial (Charles).
Mouvement de la Libération nationale: Georges (Lucien).

YONNE

Front national: Symonnot (Armand).
Organisation civile et militaire: Mulot (Georges).
Ceux de la Résistance: Castets (Pierre).
Organisation de Résistance de l'armée: Marty.
Mouvement de la Libération nationale: Chateau (Raoul).

AIN

Front national: Pesce, Blanc.
Confédération des réseaux de la France combattante: Marchand (Joseph).

ALPES (BASSES-)

Front national: Laurens (Louis), Roux (Eugène).
Mouvement de la Libération nationale: Besson, Savary (R.).
Confédération des réseaux de la France combattante: Jouve.

ALPES (HAUTES-)

Front national: Baychère (Jean), Borel.

ALPES-MARITIMES

Front national: Franco, Leydet.

ARDÈCHE

Organisation de Résistance de l'armée: Péri (Pierre), Blanc.
Mouvement de la Libération nationale: Froment (Edouard), Janvier.

ARIÈGE

Front national: Amiel (Philippe), Vidal.
Organisation de Résistance de l'armée: MM. Remaury, Durroux (Jean).
Mouvement de la Libération nationale: M. Deltrull, au lieu de Deltreuil.

AUDE

Front national: Beucher, Rouquet.
Mouvement de la Libération nationale: Huc, Lespinasse.

AVEYRON

Front national: Charbonnier, Lavergne (Arthur).

CANTAL

Front national: Joussens, Baratier.
Orgnisation de résistance de l'armée: Claude Fayard, Bapt.
Mouvement de la libération nationale: Ledieu, Malassagne.

CORRÈZE

Front national: Thomas, Montagnac.
Organisation de résistance de l'armée: Michelet (Edmond).

CORSE

Front national: Leca, Benielli.
Organisation de résistance de l'armée: lieutenant Colombani, Ogliastroni.

CREUSE

Front national: Riboulet, Couturier.
Organisation de résistance de l'armée: Gouillier (Bernard).

DORDOGNE

Front national: Conangle (Eugène), Roche (Samson).
Organisation de résistance de l'armée: commandant Boillet.

GARD

Front national: Vigne (Elysée), Garnero.
Organisation de résistance de l'armée: colonel Vigan-Braquet, Gascuel.

GARONNE (HAUTE-)

Front national: Guérard, Rouquet.
Mouvement de la libération nationale: Me Cazenave, au lieu de commandant Montpzat.

GERS

Front national: Trille, Alicot.
Mouvement de la libération nationale: lire M. Soules.
Organisation de résistance de l'armée: lire M. Robert, à la place de M. Tailleur.

INDRE

Front national: Romains, Vigals.
Mouvement de la libération nationale: Bellier (Paul), Mme Boivin.
Confédération des réseaux de la France combattante: Rumel (Henri).
Organisation de résistance de l'armée: Pech (Roger).

ISÈRE

Mouvement de la libération nationale: Mme Pain, Aubry (Henry).
Confédération des réseaux de la France combattante: Gamonet (Antoine).

JURA

Front national: Monchanat (Louis), Boisson.
Organisation de résistance de l'armée: commandant Vandelle.

LOIRE

Front national: Tamet (Antoine), Lade (Jacques).
Organisation de résistance de l'armée: Poughon, commandant Marais.
Mouvement de la libération nationale: Peillon (Maurice), Gallet (Marcel).

LOIRE (HAUTE-)

Front national: Bardel (Louis), Thivillier.
Organisation de résistance de l'armée: Bonnissol, Chabrier.

LOT

Front national: lieutenant-colonel Collignon (Henri), Castel (Georges).

LOT-ET-GARONNE

Organisation de résistance de l'armée: Bonnet.

LOZÈRE

Front national: Léglaize (Roger), Cibien.
Organisation de résistance de l'armée: Pierrel, Huc (Jean).
Mouvement de la libération nationale: Mazel, Corbesse

PUY-DE-DÔME

Front national: Jouan, Bazin (Louis).
Confédération des réseaux de la France combattante: Fabre.

PYRÉNÉES (BASSES-)

Front national: Sarail, Cluchague.
Mouvement de la libération nationale: lire Delom-Sorbe, au lieu de Semach, et Garat, au lieu de Blachon.
Organisation de résistance de l'armée: Bonne (Henri), au lieu de Delom-Sorbe.

PYRÉNÉES (HAUTES-)

Front national: Prouette, Chastelain.
Mouvement de la libération nationale: lire Charrier (Roger), au lieu de Charleur.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Front national: Robert (Charles), Rius (Sébastien).
Organisation de résistance de l'armée: lire M. Lacoste, au lieu de capitaine Ely.

RHÔNE

Mouvement de la libération nationale: Saurat, Laval (René).

SAVOIE

Front national: Berthet (René), Chapuis (Pierre).
Mouvement de la libération nationale: lire M. Blard (Félix), au lieu de Blard.

TARN

Front national: Calverac, Desplats
Mouvement de la libération nationale: lire: M. Amalric, au lieu de Almeric.
Organisation de résistance de l'armée: lieutenant Tabarly, au lieu de capitaine Emery.

TARN-ET-GARONNE

Front national: Duplan (Jean), Vignoboul.
Organisation de résitance de l'armée: capitaine Finaud, au lieu de Furiaud.

VAUCLUSE

Front national: Rivière, Escouffier (Marcel).
Mouvement de la libération nationale: Faraud, Fernand (Jean).

VIENNE (HAUTE-)

Front national: Philibert, Denis (Alphonse).
Organisation de résistance de l'armée: colonel Villeneuve.

Fait à Paris, le 10 novembre 1947.

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de la guerre,
FORCINAL.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret n° 47-2157 du 13 novembre 1947 transférant au ministre de l'industrie et du commerce les attributions concernant la cinématographie.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 novembre 1945 relative aux attributions des ministres et à l'organisation des ministères;

Vu la loi du 25 octobre 1946 portant création d'un centre national de la cinématographie;

Vu le décret du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement, complété et modifié par les décrets des 9 mai et 22 octobre 1947;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le ministre de l'industrie et du commerce exerce les attributions antérieurement dévolues au ministre de la jeunesse, des arts et des lettres, en ce qui concerne la cinématographie. Il a sous son autorité le centre national de la cinématographie, dans les conditions prévues par la loi du 25 octobre 1946 susvisée.

Art. 2. — Le ministre de l'industrie et du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

Décret n° 47-1747 du 4 septembre 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux et fixant les modalités du calcul de l'indemnité allouée aux titulaires de redevances tréfoncières.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 septembre 1947:

Page 8933, 3e colonne, article 2, 10° et 11° ligne, au lieu de: « ...par le tonnage net du 1er juillet 1945 au 30 juin 1946... », lire: « ... par le tonnage net extrait du 1er juillet 1945 au 30 juin 1946... ».

Page 8934, 1re colonne, article 5, 2e alinéa, 4e ligne, au lieu de: « ...sociétés exploitant les mines avant les Houillères de la Loire... », lire: « ...sociétés exploitant les mines avant les Houillères du bassin de la Loire... », article 8, 4e ligne, au lieu de: « ...charbonnages de France... », lire: « ...Charbonnages de France... »; article 9, dernier alinéa, 1re ligne, au lieu de: « ...charbonnages de France... », lire: « ... Charbonnages de France... »; 4e ligne, au lieu de: « ...houillères du bassin de la Loire... », lire: « ... Houillères du bassin de la Loire... »; 2e colonne, article 12, 2e alinéa, dernière ligne, au lieu de: « ...houillères du bassin de la Loire... », lire: « ... Houillères du bassin de la Loire... ».

Mines grisouteuses.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu les décrets du 13 août 1911 et du 30 juillet 1930 portant règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles, et notamment l'article 218 de ce règlement;

Vu l'avis en date du 22 août 1947 de la station d'essais du centre d'études et de recherches des charbonnages de France (C. G. n° 577 A),

Arrête:

Art. 1er. — Est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le carter type C. A. C. I. pour collecteurs de moteurs asynchrones, construits par la société anonyme Constructions électriques Nancy, 1, rue Pierre-Villard, à Nancy, dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté:

25725. — Collecteur à balais fixes avec limiteur de vitesse.
25765. — Collecteur pour moteurs à relevage.

Art. 2. — Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leurs carters, ou chacun des éléments de ceux-ci, devront avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 8 hpz pour le collecteur et 3 hpz pour la boîte à bornes.

Les pièces éprouvées doivent posséder un numéro distinctif.

Les appareils doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° La date du présent arrêté;
4° Leur numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas gravées directement sur l'appareil elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur l'appareil.

Un certificat de conformité, une copie du présent arrêté et un procès-verbal rendant compte des conditions d'épreuve, établis les uns et les autres par le constructeur sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Art. 3. — Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence des diamètres entre:
a) L'arbre moteur et son palier;
b) L'axe de commande et son logement,
ne devra pas être supérieure à 0,5 mm;

2° Les entrées de câble devront être d'un type agréé et conformes aux règles d'agrément du 29 mai 1946; elles devront faire avec le carter, sur lequel elles seront fixées, des joints d'au moins 25 mm de largeur et ayant au plus 0,5 mm de jeu et leurs vis de fixation ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter.

Art. 4. — L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Fait à Paris, le 8 novembre 1947.

Pour le ministre de l'industrie et du commerce et par délégation:
Le directeur des mines,
PERRINEAU.

Conseil d'administration du centre d'études techniques de l'automobile et du cycle

Par arrêté du 10 novembre 1947, est nommé membre du conseil d'administration du centre d'études techniques de l'automobile et du cycle:

En qualité de personnalité scientifique ou technique.

M. le colonel Gaston Lavaud, de l'état-major de l'armée, en remplacement de M. le colonel Charles Ailleret.

Administration centrale.

Par arrêtét en date du 22 octobre 1947, Mme Trépont (Michèle), administrateur civil de 3e classe au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée en qualité de chef de bureau de 4e classe au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1947.

Par arrêté en date du 22 octobre 1947, Mme Bourdeau (Jeanne), secrétaire d'administration de 2e classe (1er échelon) au ministère de l'industrie et du commerce, est détachée en qualité de rédacteur principal de 2e classe auprès du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, pour une période de cinq ans au maximum, à compter du 1er septembre 1947.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Déliberation du conseil de l'université d'Aix-Marseille conférant le titre de docteur « honoris causa » à des savants étrangers.

Par arrêté en date du 31 octobre 1947, est approuvée une délibération du conseil de l'université d'Aix-Marseille conférant le titre de docteur *honoris causa* à:

Lord Russel, professeur à l'université de Cambridge.

MM. Sharsky, membre de l'académie des sciences médicales de l'U. R. S. S.
Engelhardt, membre de l'académie des sciences médicales de l'U. R. S. S.
Harington, membre de la Société royale des sciences de Londres
Lipmann, professeur à la faculté de médecine de l'université Harvard, à Boston.
Mac Kean, professeur à l'université de Chicago.
Arnold Reymond, professeur honoraire à l'université de Lausanne.
Henner, professeur de clinique neurologique à l'université de Prague.

Délibération du conseil de l'université de Montpellier conférant le titre de docteur « honoris causa ».

Par arrêté en date du 31 octobre 1947, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Montpellier conférant le titre de docteur *honoris causa* à:

M. Roch, professeur de clinique médicale à la faculté de médecine de Genève;

et à titre posthume à:

M. Barbeau, directeur de la Canadian Physiological Society.

Délibération du conseil de l'université de Nancy conférant le titre de docteur « honoris causa » à des savants étrangers.

Par arrêté en date du 31 octobre 1947, est approuvée une délibération du conseil de l'université de Nancy conférant le titre de docteur *honoris causa* à:

MM. Dalcq, professeur à la faculté de médecine de Bruxelles.
Quadrat, recteur de l'école polytechnique de Prague.
Knös, secrétaire d'Etat au ministère des cultes de Suède.
Bessemans, directeur de l'institut d'hygiène et de bactériologie de l'université de Gand.

Legs et donations.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 5.201 F au chapitre 616: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 9.851 F au chapitre 616: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 202.300 F au chapitre 616: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 3 novembre 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 323.860 F au chapitre 616: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, il est ouvert au ministère de l'éducation nationale, sur l'exercice 1947, un crédit de 600 F au chapitre 616: « Emploi de fonds provenant de legs ou de donations » du budget de l'éducation nationale.

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie.

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, l'arrêté du 6 mars 1947 établissant la liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux dans les facultés de médecine et les facultés mixtes de médecine et de pharmacie est complété comme suit:

« Physique médicale: M. Verain.
« Physiologie: Mlle Cruck ».

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, sont nommés:

Président du conseil de perfectionnement de l'école nationale des Chartes.

M. Adrien Blanchet, vice-président en remplacement de M. Ch. Petit-Dutaillis, décédé.

Vice-président dudit conseil.

M. Mario Roques, membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, en remplacement de M. A. Blanchet.

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, l'arrêté du 9 octobre 1947 nommant, à compter du 1er novembre 1947, M. Gueraud (Octave) secrétaire bibliothécaire stagiaire à l'institut français d'archéologie orientale du Caire, est rapporté.

M. Gueraud (Octave) est nommé, à compter de la même date, secrétaire bibliothécaire titulaire audit institut.

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, M. Taule (Charles), instituteur du cadre des Hautes-Pyrénées, est nommé, à dater du 1er janvier 1947, secrétaire administrateur de l'observatoire du Pic-du-Midi, dans l'emploi créé par la loi susvisée.

A compter de cette date, M. Taule sera rangé dans la 4e classe de l'emploi (105.000 F).

Par arrêté en date du 6 novembre 1947, l'arrêté du 30 septembre 1947 suspendant M. Pisot de ses fonctions de maître de conférences à la faculté des sciences de Bordeaux, est rapporté.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 14 novembre 1947.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Proclamation, par suite de vacance, d'un membre du Conseil de la République (application de l'article 3 de la loi du 5 avril 1947, modifié par la loi du 29 août 1947).

2. — Vote de la proposition de loi de Mme Simone Rollin, conseiller de la République, tendant à modifier l'article 5 de la loi du 13 janvier 1939 relative aux congés payés des concierges d'immeubles à usage d'habitation. (Nos 1558-2286. — M. Croizat, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

3. — Débat sur la demande de discussion d'urgence du projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre. (N° 2630.)

4. — Discussion du projet de loi tendant à permettre aux femmes l'accession à diverses professions d'auxiliaire de justice. (Nos 212-1012. — Mlle Archimède, rapporteur.)

5. — Discussion: I. du projet de loi modifiant les articles 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1831, 1923, 1924, 1950 et 2074 du code civil, et 41 du code de commerce; II. des propositions de loi: 1° de M. Georges Maire et plusieurs de ses collègues, conseillers de la République, tendant à modifier les articles 1341, 1342, 1343, 1344, 1345 du code civil relatifs aux actes écrits des contrats et obligations, et les articles 1923, 1924, 1950 relatifs au dépôt et au séquestre; 2° de M. Georges Pernot, conseiller de la République, tendant à modifier certaines conditions d'admissibilité de la preuve testimoniale. (Nos 1166-529-1206-1087-1431. — M. Defos du Rau, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi portant création de conseils supérieurs de prud'hommes. (Nos 249-1837-2559. — M. Alfred Costes, rapporteur.)

Séance du vendredi 14 novembre 1947.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Barthélemy, jusques et y compris M. Ben Aly Cherif.

Tribunes. — Depuis M. Lavergne, jusques et y compris Mme Lempereur.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 14 novembre 1947.

N° 2314 (1). — Lettre rectificative au projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés (renvoyée à la commission des finances).

N° 2604. — Projet de loi modifiant l'article 6 de la loi n° 46-2140 du 4 octobre 1946 accordant à l'Etat un droit d'acquisition prioritaire sur les denrées alimentaires (renvoyé à la commission du ravitaillement).

N° 2620. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif à la composition du conseil d'administration de la caisse autonome d'amortissement.

N° 2621. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances sur le projet de loi relatif à la composition de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

N° 2622. — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif à certains aménagements de la dette de l'Etat, de la Société nationale des chemins de fer français et de la ville de Paris.

N° 2624. — Projet de loi modifiant les articles 237, 238, 239, 240, 241 et 247 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 2625. — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée

N° 2628. — Projet de loi prorogeant la législation en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (renvoyé à la commission de la justice)

N° 2629. — Projet de loi portant abrogation de l'acte dit loi du 31 mars 1942 relative à la fusion des entreprises de desserte des îles côtières et de traversées des estuaires de l'Atlantique (renvoyé à la commission de la marine marchande).

N° 2630. — Projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre.

(1) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le jeudi 13 novembre 1947

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 14 novembre 1947, à onze heures (local de la commission n° 263) :

I. — Organisation des travaux de la commission.

II. — Avis sur le projet de loi (n° 2620) relatif à l'introduction du franc en Sarre.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 14 novembre 1947, à onze heures (local de la commission n° 255) :

Nomination d'un rapporteur pour avis et rapport pour avis sur le projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 novembre 1947, à dix heures (local de la commission des finances) :

Projet de loi relatif à l'introduction du franc en Sarre.

N. B. — La présente convocation annule et remplace celle qui a été expédiée le 10 novembre 1947. Le ministère des finances vient de faire savoir, en effet, que certains articles du projet de loi (n° 2615) portant réforme fiscale, considérés comme définitifs, viennent d'être modifiés après nouvel examen par le conseil d'Etat. Il en résulte que la commission ne pourrait utilement discuter ce texte ainsi que le prévoyait l'ordre du jour de la convocation annulée.

La commission des finances se réunira le mardi 18 novembre 1947, à dix heures (local de la commission des finances) :

Projet de loi (n° 2615) portant réforme fiscale. — M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur se réunira le vendredi 14 novembre 1947, à dix heures (local de la commission n° 207) :

Examen du projet de loi (n° 2623) modifiant la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 sur la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française (procédure d'urgence demandée).

Réunions de commissions du vendredi 14 novembre 1947.

Commission des affaires économiques, à onze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à onze heures. — Local n° 255.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Sous-commission des emprunts-or de la commission des finances, à quatorze heures trente. — Local de la commission des finances.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 207.

Commission du ravitaillement, à dix heures. — Local n° 232.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 14 novembre 1947.

A vingt et une heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Dépôt d'un projet de loi.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent :

1er *étage.* — Depuis M. Rogier, jusques et y compris M. Serrure.

Tribunes. — Depuis M. Siabas, jusques et y compris M. Armengaud.

Modifications aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE D'UNION RÉPUBLICAINE ET RÉSISTANTE POUR L'UNION FRANÇAISE

(13 membres au lieu de 14.)

Supprimer le nom de M. Guissou.

GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS

(16 membres au lieu de 15.)

Ajouter le nom de M. Guissou.

GROUPE DE L'UNION DÉMOCRATIQUE DU MANIFESTE ALGÉRIEN

(rattaché administrativement au groupe communiste aux termes de l'article 16 du règlement.)

(2 membres au lieu de 3.)

Supprimer le nom de M. Saadane.

Nomination de membres d'organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du 13 novembre 1947, le Conseil de la République a nommé MM. Julien Brunhes et Quessot membres du conseil supérieur des transports

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du jeudi 13 novembre 1947.

Présents. — MM. Armengaud, Bardon-Damarzid, Brizard, Charles-Cros, Gadoin, Gargominy, Noval, Rochereau, Siaut.

Excusés. — M. Debray, Mme Vialle.

Commission de la marine et des pêches.

Séance du jeudi 13 novembre 1947.

Présents. — MM. Abel-Durand, Bocher, Charles-Cros, Claireaux, Defrance, Denvers, Gautier (Julien), Jaouen (Albert), Le Contel (Corentin), Léro, Montier (Guy), Siabas, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Jaouen (Yves), Vourc'h.

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le vendredi 14 novembre 1947, à quinze heures trente (local de la commission) :

Projet de loi déposé d'urgence relatif à l'introduction du franc en Sarre.

Audition du ministre des finances sur ce projet.

Réunion du vendredi 14 novembre 1947.

Commission des finances, à quinze heures trente. — Local de la commission.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Sociétés étrangères d'assurances.

La société étrangère d'assurances The British Law Insurance Company Limited, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 3 octobre 1947) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues en Algérie à raison des agences qui sont ou seront exploitées tant en France métropolitaine qu'en Algérie dans la branche « risques de transports maritimes, aériens et terrestres » et, notamment, de l'agence établie à Paris, 5, rue de la Bourse, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France continentale et à l'Algérie.

La société étrangère d'assurances The London Assurance, ayant son siège à Londres, a fait agréer par l'administration de l'enregistrement (décision du 13 septembre 1947) un représentant responsable des taxes et pénalités susceptibles d'être dues dans la métropole à raison des agences qui y sont ou seront exploitées dans la branche « risques de transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens », et, notamment, de l'agence établie à Paris, 5, rue de la Bourse, pour de telles assurances et dont les opérations s'étendent à la France métropolitaine et à l'Algérie.

Ministère des finances.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la trente-septième tranche de la loterie nationale 1947 a eu lieu à Paris, le 12 novembre 1947, à 20 heures 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B
8	gagnent	300 fr.	300 fr.
0	—	400 fr.	400 fr.
33	—	500 fr.	1.000 fr.
66	—	800 fr.	1.500 fr.
201	—	1.500 fr.	2.500 fr.
323	—	1.500 fr.	2.500 fr.
591	—	1.500 fr.	2.500 fr.
301	—	2.000 fr.	3.000 fr.
316	—	2.000 fr.	3.000 fr.
040	—	2.500 fr.	3.500 fr.
412	—	2.500 fr.	3.500 fr.
509	—	2.500 fr.	3.500 fr.
0.144	—	4.000 fr.	10.000 fr.
5.287	—	4.000 fr.	10.000 fr.
6.100	—	4.000 fr.	10.000 fr.
7.737	—	4.000 fr.	10.000 fr.
8.216	—	4.000 fr.	10.000 fr.
2.966	—	10.000 fr.	15.000 fr.
9.935	—	10.000 fr.	15.000 fr.
7.257	—	30.000 fr.	50.000 fr.
62.739	—	200.000 fr.	80.000 fr.
75.213	—	200.000 fr.	80.000 fr.
83.648	—	200.000 fr.	80.000 fr.
85.707	—	200.000 fr.	80.000 fr.
95.156	—	200.000 fr.	80.000 fr.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B
013.946	gagnent	600.000 fr.	120.000 fr.
017.464	—	600.000 fr.	120.000 fr.
031.903	—	600.000 fr.	120.000 fr.
051.629	—	600.000 fr.	120.000 fr.
129.091	—	600.000 fr.	120.000 fr.
116.103	—	1.000.000 fr.	200.000 fr.
242.712	—	1.000.000 fr.	200.000 fr.
034.209	—	2.000.000 fr.	1.000.000 fr.
170.209	—	8.000.000 fr.	4.000.000 fr.

PAYEMENT DES LOTS
(Extrait de l'article 14 du règlement.)

Les billets gagnants non présentés dans un délai de six mois à compter du tirage sont annulés (règlement du 29 mai 1947).

Le prochain tirage aura lieu le 19 novembre 1947.

Avis relatif au tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1947.

Le tirage de la trente-huitième tranche de la loterie nationale 1947 aura lieu en présence du public, le mercredi 19 novembre 1947, à vingt heures trente.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

BANQUE DE FRANCE

SIEGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 6 NOV. 1947	AU 30 OCT. 1947
Encaisse-or (monnaies et lingots)		52.816.556.128 36	52.816.556.128 36
Bon du Trésor négociable (engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique)		9.446.531.535 14	9.446.531.535 14
Bons du Trésor négociables (souscriptions de l'Etat au fonds monétaire international et au capital de la banque internationale pour la reconstruction et le développement)		12.000.000.000 »	12.000.000.000 »
Monnaies d'argent, d'aluminium et de billon		483.621.839 »	482.044.078 »
Comptes courants postaux		9.378.464.750 40	8.808.338.838 40
Disponibilités à vue à l'étranger		515.745 51	153.108 59
Avances sur lingots et monnaies d'or		»	»
Portefeuille commercial et d'effets publics:			
Effets escomptés sur la France	133.464.875.297 15		
Effets garantis par l'office des céréales (loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941)	194.500.000 »	133.668.923.859 15	133.172.032.320 89
Effets escomptés sur l'étranger	9.548.562 »		
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger		»	»
Effets négociables achetés en France (décret du 17 juin 1938)		38.511.639.352 »	38.047.954.352 »
Avances sur titres		4.943.202.727 81	4.319.061.228 85
Avances à trente jours au maximum sur effets publics à échéance déterminée n'excédant pas deux ans		14.962.319.000 »	6.477.689.000 »
Bons du Trésor négociables (convention du 11 avril 1946 approuvée par la loi du 9 mai 1946, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947 et convention du 28 août 1947 approuvée par la loi du 4 septembre 1947)		65.000.000.000 »	65.000.000.000 »
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)		5.002.537.351 22	5.002.537.351 22
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928; convention du 12 novembre 1938; décret du 12 novembre 1938; convention du 27 mars 1947; loi du 29 mars 1947)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947)		118.500.000.000 »	127.800.000.000 »
Avances provisoires consenties à l'Etat en vue du payement des dépenses d'entretien des troupes allemandes d'occupation en France (conventions des 25 août, 29 octobre, 12 et 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin 11 septembre, 27 novembre et 26 décembre 1941 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre et 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		112.980.750 11	112.980.750 11
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		11.318.600.034 21	16.504.208.223 95
Total		955.149.893.075 91	955.994.656.927 51

PASSIF		AU 6 NOV. 1947	AU 30 OCT. 1947
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897)		303.231.451 81	303.231.451 81
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857)		22.105.750 11	22.105.750 11
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		872.932.018.750 »	867.700.383.795 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	39.509.277 68		
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement	704.328.313 »		
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds	72.266.793.496 80	74.182.520.851 46	81.792.096.152 18
Dispositions et autres engagements à vue	1.171.889.766 98		
Divers		7.523.516.266 53	5.990.339.775 41
Total		955.149.893.075 91	955.994.656.927 51

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	Effets publics et effets de commerce représentant des ventes	2,1/2 %
	Autres effets de commerce	3 %
Avances sur titres		4,1/4 %
Avances à 30 jours		2,1/2 %

Certifié conforme aux écritures
Le gouverneur
de la Banque de France,
EMM. MONICK.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

SOCIETE ALSACIENNE DE CONSTRUCTIONS MECANIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A MULHOUSE (HAUT-RHIN)
R. C.: Mulhouse B 511.

En vue de l'amortissement contractuel de la douzième tranche d'obligations 4 1/2 0/0 1930 de la Société alsacienne de constructions mécaniques, il a été procédé le 10 octobre 1947, en l'étude de Me Riery, docteur en droit, notaire à Mulhouse (Haut-Rhin), au tirage de 3.200 obligations, dont les numéros sont donnés par le tableau ci-dessous.

Les obligations figurant ci-dessous cessent de porter intérêt à dater du 1er novembre 1947.

Etat numérique des 3.200 obligations 4 1/2 0/0 1930 de la Société alsacienne de constructions mécaniques amorties le 1er novembre 1947 (amortissement n° 12).

23	123	124	125	126	137	153
193	236	237	263	272	319	353
354	372	423	455	457	472	525
554	555	572	661	662	663	797
798	799	800	801	823	837	853
872	925	950	953	972	1.045	1.050
1.053	1.076	1.135	1.148	1.153	1.172	1.242
1.244	1.253	1.272	1.328	1.337	1.361	1.372
1.424	1.439	1.454	1.472	1.540	1.542	1.554
1.572	1.623	1.681	1.682	1.683	1.723	1.745
1.809	1.820	1.823	1.837	1.880	1.881	1.923
1.969	1.970	1.972	2.023	2.045	2.053	2.072
2.124	2.137	2.153	2.172	2.223	2.237	2.254
2.273	2.328	2.340	2.353	2.374	2.523	2.524
2.525	2.526	2.528	2.537	2.553	2.572	2.623
2.637	2.653	2.673	2.723	2.742	2.753	2.772
2.823	2.837	2.853	2.872	2.923	2.937	2.953
2.972	3.023	3.037	3.082	3.083	3.124	3.137
3.153	3.172	3.232	3.237	3.253	3.282	3.323
3.337	3.353	3.372	3.423	3.437	3.453	3.472
3.524	3.537	3.553	3.572	3.623	3.637	3.653
3.672	3.723	3.750	3.753	3.772	3.823	3.837
3.853	3.872	3.923	3.957	3.960	4.001	4.032
4.037	4.092	4.093	4.137	4.139	4.153	4.173
4.223	4.288	4.289	4.290	4.332	4.344	4.379
4.380	4.423	4.449	4.462	4.472	4.523	4.537
4.553	4.572	4.636	4.637	4.653	4.672	4.783
4.784	4.798	4.799	4.842	4.844	4.853	4.889
4.928	4.948	4.953	4.994	5.028	5.046	5.070
5.072	5.129	5.139	5.153	5.180	5.225	5.237
5.254	5.272	5.323	5.346	5.353	5.372	5.426
5.445	5.454	5.472	5.523	5.537	5.553	5.572
5.623	5.637	5.655	5.672	5.724	5.737	5.754
5.772	5.824	5.848	5.853	5.893	5.929	5.937
5.957	5.972	6.025	6.037	6.053	6.084	6.123
6.137	6.153	6.172	6.223	6.245	6.253	6.272
6.328	6.337	6.353	6.372	6.423	6.437	6.453
6.472	6.523	6.546	6.561	6.572	6.623	6.680
6.681	6.682	6.725	6.737	6.753	6.774	6.823
6.837	6.853	6.872	6.923	6.960	6.964	6.974
7.025	7.037	7.053	7.072	7.140	7.171	7.172
7.173	7.226	7.237	7.253	7.272	7.323	7.337
7.364	7.372	7.429	7.430	7.469	7.472	7.529
7.540	7.553	7.572	7.623	7.637	7.653	7.674
7.732	7.737	7.763	7.772	7.823	7.837	7.853
7.872	7.926	7.944	7.953	7.972	8.023	8.229
8.235	8.236	8.261	8.262	8.263	8.264	8.266
8.267	8.268	8.272	8.335	8.337	8.367	8.372
8.423	8.437	8.453	8.472	8.528	8.550	8.573
8.574	8.629	8.647	8.653	8.672	8.723	8.737
8.753	8.772	8.823	8.844	8.854	8.880	8.925
8.937	8.953	8.977	9.023	9.046	9.053	9.072
9.124	9.137	9.153	9.172	9.223	9.237	9.271
9.275	9.329	9.337	9.364	9.372	9.423	9.476
9.477	9.478	9.523	9.537	9.553	9.588	9.623
9.657	9.660	9.674	9.779	9.780	9.781	9.782
9.853	9.854	9.855	9.876	9.942	9.944	9.955
9.978	10.029	10.047	10.060	10.072	10.123	10.137
10.155	10.179	10.237	10.239	10.253	10.272	10.323
10.416	10.419	10.420	10.435	10.437	10.453	10.640
10.642	10.644	10.645	10.646	10.647	10.648	10.655
10.672	10.723	10.762	10.769	10.772	10.823	10.844
10.861	10.872	10.961	10.962	10.963	10.972	11.098
11.099	11.109	11.101	11.123	11.168	11.169	11.175
11.276	11.277	11.278	11.279	11.327	11.337	11.367
11.372	11.423	11.437	11.501	11.502	11.527	11.542
11.554	11.575	11.623	11.657	11.660	11.672	11.744
11.745	11.753	11.772	11.823	11.844	11.853	11.872
11.923	11.937	11.953	11.976	12.025	12.039	12.055
12.086	12.155	12.157	12.160	12.172	12.223	12.237
12.257	12.272	12.323	12.337	12.363	12.372	12.442
12.444	12.461	12.472	12.523	12.537	12.553	12.573
12.623	12.637	12.653	12.672	12.723	12.753	12.754
12.776	12.823	12.861	12.863	12.872	12.923	12.940
12.953	12.979	13.035	13.037	13.053	13.072	13.123
13.137	13.153	13.172	13.355	13.362	13.363	13.364
13.366	13.367	13.368	13.372	13.423	13.437	13.454
13.472	13.527	13.537	13.553	13.572	13.627	13.645
13.653	13.672	13.724	13.737	13.753	13.774	13.823
13.837	13.853	13.872	13.923	13.971	13.975	14.001
14.023	14.045	14.073	14.074	14.136	14.137	14.154
14.172	14.225	14.245	14.294	14.301	14.323	14.355
14.374	14.375	14.448	14.449	14.453	14.472	14.523
14.539	14.553	14.575	14.655	14.657	14.660	14.691
14.723	14.761	14.762	14.774	14.823	14.855	14.857
14.946	14.947	14.948	14.953	14.972	15.025	15.037
15.053	15.072	15.127	15.137	15.153	15.172	15.223
15.237	15.261	15.272	15.331	15.337	15.355	15.379
15.437	15.439	15.453	15.472	15.523	15.537	15.557
15.573	15.623	15.655	15.657	15.672	15.731	15.746
15.753	15.772	15.823	15.839	15.861	15.872	15.923
15.962	15.963	15.972	16.035	16.037	16.053	16.072
16.125	16.139	16.572	16.573	16.574	16.575	16.576
16.577	16.578	16.579	16.580	16.581	16.591	16.592
16.593	16.594	16.595	16.597	16.598	16.599	16.623
16.637	16.653	16.676	16.723	16.737	16.753	16.772
16.823	16.837	16.853	16.872	16.925	16.937	16.953
16.972	17.023	17.048	17.057	17.076	17.123	17.137
17.153	17.172	17.223	17.253	17.254	17.280	17.324
17.337	17.367	17.377	17.429	17.439	17.453	17.472
17.523	17.537	17.553	17.572	17.626	17.639	17.653
17.672	17.715	17.776	17.760	17.772	17.823	17.837
17.853	17.872	17.923	17.937	17.953	17.976	18.026
18.060	18.061	18.072	18.123	18.137	18.153	18.172
18.223	18.237	18.253	18.272	18.323	18.337	18.353
18.372	18.423	18.437	18.453	18.476	18.529	18.562
18.563	18.572	18.623	18.637	18.653	18.672	18.723
18.737	18.753	18.795	18.828	18.842	18.853	18.872
18.931	18.937	18.957	18.972	19.023	19.037	19.060
19.084	19.123	19.137	19.153	19.172	19.223	19.237
19.264	19.272	19.442	19.444	19.445	19.446	19.447
19.448	19.453	19.472	19.523	19.537	19.553	19.575
19.623	19.637	19.653	19.672	19.760	19.773	19.774
19.800	19.840	19.883	19.884	19.886	19.949	19.950
19.989	19.990	20.062	20.063	20.064	20.072	20.123
20.137	20.153	20.172	20.226	20.237	20.294	20.295
20.323	20.337	20.353	20.372	20.423	20.437	20.453
20.472	20.523	20.537	20.553	20.572	20.623	20.637
20.675	20.676	20.723	20.737	20.753	20.772	20.829
20.837	20.853	20.877	20.935	20.944	20.953	20.972
21.025	21.037	21.053	21.072	21.148	21.149	21.153
21.172	21.223	21.273	21.274	21.275	21.323	21.337
21.355	21.372	21.423	21.437	21.453	21.472	21.572
21.573	21.574	21.575	21.629	21.637	21.653	21.672
21.723	21.737	21.753	21.782	21.823	21.849	21.878
21.879	21.923	21.937	21.953	21.978	22.023	22.037
22.053	22.072	22.123	22.137	22.155	22.175	22.222
22.237	22.254	22.274	22.323	22.337	22.353	22.372
22.423	22.453	22.454	22.472	22.523	22.537	22.553
22.572	22.624	22.637	22.667	22.672	22.729	22.737
22.753	22.772	22.837	22.839	22.853	22.873	22.925
22.942	22.953	22.972	23.023	23.037	23.053	23.072
23.123	23.154	23.155	23.172	23.237	23.239	23.253
23.276	23.345	23.346	23.363	23.372	23.423	23.437
23.464	23.472	23.531	23.537	23.566	23.573	23.631
23.637	23.653	23.672	23.723	23.737	23.753	23.772
23.823	23.846	23.853	23.863	23.964	23.966	23.967
23.972	24.023	24.037	24.057	24.072	24.123	24.144
24.175	24.176	24.223	24.239	24.253	24.290	24.344
24.345	24.376	24.377	24.423	24.437	24.453	24.480
24.535	24.537	24.563	24.572	24.660	24.661	24.662
24.672	24.723	24.737	24.753	24.782	24.823	24.837
24.853	24.872	24.935	24.937	24.953	24.989	25.023
25.037	25.057	25.072	25.124	25.137	25.155	25.172
25.274	25.275	25.276	25.277	25.339	25.340	25.353
25.372	25.423	25.447	25.453	25.472	25.525	25.537
25.557	25.572	25.623	25.650	25.653	25.672	25.727
25.737	25.770	25.784	25.823	25.837	25.853	25.872
25.923	25.937	25.953	25.972	26.023	26.037	26.071
26.072	26.123	26.137	26.153	26.172	26.223	26.234
26.253	26.272	26.323	26.366	26.367	26.372	26.423
26.437	26.453	26.472	26.529	26.537	26.553	26.584
26.623	26.637	26.653	26.675	26.727	26.748	26.753
26.789	26.837	26.844	26.853	26.872	26.925	26.940
26.957	26.972	27.023	27.037	27.054	27.090	27.123
27.145	27.170	27.172	27.223	27.237	27.277	27.278
27.324	27.337	27.374	27.375	27.434	27.473	27.474
27.475	27.523	27.537	27.553	27.572	27.623	27.644
27.657	27.681	27.723	27.737	27.753	27.799	27.836
27.837	27.853	27.872	27.923	27.937	27.953	27.972
28.023	28.037	28.053	28.075	28.125	28.140	28.163
28.172	28.223	28.237	28.257	28.278	28.325	28.337
28.360	28.372	28.423	28.437	28.453	28.479	28.529
28.537	28.555	28.572	28.624	28.637	28.653	28.672
28.723	28.737	28.753	28.772	28.835	28.837	28.853
28.881	28.923	28.937	28.953	28.972	29.023	29.037
29.053	29.072	29.123	29.137	29.154	29.198	29.223
29.237	29.301	29.302	29.368	29.369	29.370	29.372
29.423	29.437	29.453	29.472	29.527	29.537	29.611
29.613	29.623	29.637	29.653	29.672	29.723	29.737
29.753	29.772	29.835	29.878	29.879	29.880	29.923
29.937	29.953	29.972	30.023	30.042	30.069	30.072
30.123	30.137	30.153	30.172	30.223	30.237	30.282
30.283	30.379	30.380	30.381	30.382	30.424	30.437
30.453	30.474	30.532	30.590	30.591	30.592	30.635
30.637	30.661	30.672	30.723	30.737	30.753	30.806
30.823	30.837	30.853	30.874	30.942	30.944	30.968
30.978	31.025	31.037	31.053	31.072	31.123	31.137
31.153	31.172	31.223	31.237	31.253	31.282	31.347
31.348	31.353	31.372	31.425	31.437	31.457	31.481
31.526	31.537	31.553	31.572	31.657	31.660	31.661
31.672	31.732	31.737	31.753	31.772	31.823	31.837
31.853	31.899	31.926	31.942	31.961	31.972	32.023
32.037	32.053	32.072	32.134	32.137	32.153	32.172
32.223	32.237	32.255	32.272	32.323	32.342	32.353
32.372	32.423	32.437	32.453	32.472	32.523	32.537
32.555	32.572	32.623	32.637	32.670	32.672	32.723
32.737	32.786	32.788	32.826	32.837	32.853	32.872
32.923	32.939	32.957	32.972	33.024	33.037	33.053
33.072	33.157	33.160	33.161	33.172	33.223	33.237
33.257	33.272	33.323	33.337	33.353	33.372	33.423
33.437	33.463	33.478	33.523	33.537	33.553	33.572
33.674	33.675	33.676	33.677	33.740	33.742	33.753
33.772	33.825	33.850	33.857	33.872	33.935	33.937
33.961	33.972	34.046	34.047	34.054	34.072	34.123
34.137	34.153	34.172	34.223	34.237	34.253	34.272
34.323	34.337	34.353	34.372	34.423	34.437	34.453
34.472	34.523	34.537	34.553	34.576	34.626	34.637

34.653 34.672 34.723 34.737 34.826 34.827 34.828
34.844 34.853 34.872 34.923 34.937 34.955 34.972
35.031 35.037 35.053 35.074 35.123 35.137 35.153
35.172 35.247 35.248 35.253 35.242 35.244 35.345
35.393 35.372 35.423 35.437 35.453 35.472 35.523
35.537 35.553 35.572 35.623 35.637 35.653 35.681
35.723 35.737 35.798 35.799 35.839 35.840 35.853
35.883 35.923 35.937 35.953 35.972 36.040 36.042
36.053 36.072 36.123 36.137 36.153 36.172 36.248
36.249 36.254 36.273 36.323 36.337 36.353 36.372
36.423 36.437 36.453 36.472 36.523 36.537 36.553
36.572 36.603 36.604 36.666 36.672 36.703 36.764
36.765 36.772 36.827 36.837 36.853 36.872 36.923
36.937 36.963 36.972 37.023 37.046 37.067 37.077
37.123 37.137 37.153 37.172 37.224 37.247 37.253
37.272 37.323 37.337 37.353 37.372 37.423 37.437
37.453 37.472 37.523 37.537 37.553 37.572 37.623
37.637 37.653 37.672 37.729 37.737 37.753 37.772
37.823 37.837 37.853 37.872 37.923 37.942 37.953
37.972 38.023 38.037 38.053 38.072 38.123 38.137
38.153 38.172 38.223 38.237 38.253 38.272 38.323
38.337 38.353 38.372 38.423 38.437 38.453 38.472
38.523 38.537 38.553 38.572 38.623 38.637 38.657
38.672 38.753 38.754 38.755 38.773 38.826 38.837
38.853 38.875 38.931 38.937 38.953 38.972 39.023
39.037 39.078 39.079 39.124 39.137 39.153 39.178
39.223 39.237 39.253 39.280 39.323 39.364 39.366
39.400 39.424 39.449 39.453 39.472 39.544 39.545
39.553 39.572 39.623 39.637 39.653 39.672 39.723
39.737 39.753 39.772 39.836 39.837 39.853 39.872
39.923 39.961 39.962 39.972 40.023 40.042 40.053
40.072 40.129 40.148 40.153 40.172 40.234 40.237
40.280 40.284 40.323 40.337 40.357 40.372 40.427
40.437 40.453 40.474 40.523 40.540 40.564 40.572
40.623 40.646 40.653 40.672 40.723 40.737 40.779
40.780 40.823 40.857 40.870 40.872 40.924 40.984
40.986 40.988 41.031 41.077 41.081 41.082 41.123
41.137 41.166 41.172 41.244 41.245 41.253 41.272
41.328 41.337 41.353 41.372 41.423 41.437 41.453
41.494 41.524 41.537 41.553 41.556 41.624 41.637
41.653 41.672 41.723 41.744 41.768 41.772 41.823
41.837 41.868 41.879 41.925 41.937 41.953 41.972
42.023 42.037 42.064 42.075 42.131 42.137 42.175
42.176 42.231 42.237 42.253 42.272 42.275 42.376
42.377 42.378 42.429 42.437 42.453 42.500 42.523
42.537 42.572 42.573 42.625 42.647 42.656 42.688
42.723 42.737 42.753 42.772 42.825 42.837 42.853
42.872 42.923 42.937 42.953 42.972 43.023 43.037
43.053 43.072 43.123 43.137 43.153 43.177 43.223
43.237 43.253 43.275 43.323 43.337 43.360 43.372
43.423 43.439 43.453 43.472 43.523 43.537 43.553
43.572 43.627 43.637 43.653 43.672 43.723 43.803
43.804 43.805 43.823 43.839 43.853 43.883 43.923
43.942 43.953 43.972 44.025 44.040 44.071 44.072
44.123 44.137 44.163 44.173 44.223 44.245 44.253
44.272 44.324 44.380 44.381 44.382 44.423 44.437
44.453 44.472 44.523 44.537 44.553 44.581 44.625
44.637 44.661 44.672 44.723 44.737 44.770 44.772
44.844 44.845 44.853 44.872 44.923 44.946 44.953
44.974 45.031 45.037 45.053 45.086 45.123 45.142
45.153 45.172 45.226 45.237 45.253 45.272 45.323
45.337 45.353 45.372 45.423 45.437 45.469 45.472
45.523 45.537 45.553 45.592 45.623 45.644 45.653
45.672 45.723 45.737 45.763 45.772 45.823 45.837
45.853 45.872 45.923 45.937 45.977 45.978 46.023
46.037 46.053 46.072 46.123 46.137 46.153 46.172
46.225 46.237 46.264 46.272 46.325 46.337 46.353
46.372 46.423 46.437 46.453 46.472 46.523 46.537
46.553 46.572 46.624 46.637 46.653 46.678 46.723
46.737 46.753 46.772 46.823 46.837 46.883 46.884
46.923 46.937 46.953 46.974 47.025 47.037 47.057
47.074 47.123 47.137 47.161 47.172 47.223 47.237
47.254 47.276 47.323 47.337 47.354 47.405 47.423
47.437 47.453 47.472 47.523 47.537 47.553 47.572
47.625 47.637 47.691 47.692 47.729 47.740 47.753
47.772 47.823 47.837 47.853 47.872 47.923 47.937
47.953 47.972 48.023 48.040 48.053 48.072 48.123
48.137 48.153 48.172 48.223 48.237 48.253 48.272
48.323 48.337 48.353 48.372 48.424 48.437 48.476
48.477 48.551 48.537 48.557 48.572 48.623 48.667
48.668 48.672 48.723 48.737 48.755 48.776 48.823
48.837 48.853 48.878 48.923 48.937 48.953 48.972
49.023 49.044 49.053 49.072 49.123 49.137 49.153
49.172 49.223 49.237 49.253 49.272 49.323 49.337
49.353 49.372 49.423 49.437 49.453 49.475 49.523
49.537 49.553 49.572 49.623 49.637 49.653 49.672
49.723 49.737 49.753 49.772 49.829 49.837 49.853
49.880 49.934 49.937 49.953 49.974 50.023 50.037
50.053 50.072 50.323 50.324 50.325 50.326 50.327
50.328 50.329 50.331 50.344 50.345 50.363 50.378
50.423 50.437 50.453 50.472 50.523 50.545 50.553
50.572 50.623 50.637 50.653 50.672 50.723 50.783
50.784 50.789 50.832 50.837 50.853 50.877 50.929
50.937 50.953 50.972 51.032 51.037 51.053 51.072
51.124 51.137 51.153 51.172 51.223 51.237 51.266
51.272 51.323 51.337 51.353 51.372 51.423 51.437
51.453 51.472 51.523 51.537 51.553 51.572 51.623
51.637 51.653 51.672 51.723 51.737 51.753 51.772
51.823 51.837 51.853 51.872 51.923 51.937 51.953
51.972 52.023 52.037 52.053 52.072 52.123 52.137
52.153 52.172 52.223 52.237 52.253 52.272 52.323
52.337 52.353 52.372 52.423 52.437 52.453 52.472
52.523 52.537 52.553 52.572 52.623 52.637 52.653
52.672 52.723 52.737 52.753 52.772 52.823 52.837
52.853 52.872 52.923 52.937 52.953 52.972 53.023
53.037 53.053 53.072 53.123 53.137 53.153 53.172
53.223 53.237 53.253 53.272 53.323 53.337 53.353
53.372 53.423 53.437 53.453 53.472 53.523 53.537
53.553 53.572 53.623 53.637 53.653 53.672 53.723
53.737 53.753 53.772 53.823 53.837 53.853 53.872
53.923 53.937 53.953 53.972 54.023 54.037 54.053
54.072 54.123 54.137 54.153 54.172 54.223 54.237
54.253 54.272 54.323 54.337 54.353 54.372 54.423
54.437 54.453 54.472 54.523 54.537 54.553 54.572
54.623 54.637 54.653 54.672 54.723 54.737 54.753
54.772 54.823 54.837 54.853 54.872 54.923 54.937
54.953 54.972 55.023 55.037 55.053 55.072 55.123
55.137 55.153 55.172 55.223 55.237 55.253 55.272
55.323 55.337 55.353 55.372 55.423 55.437 55.453
55.472 55.523 55.537 55.553 55.572 55.623 55.637
55.653 55.672 55.723 55.737 55.753 55.772 55.823
55.837 55.853 55.872 55.923 55.937 55.953 55.972
56.023 56.037 56.053 56.072 56.123 56.137 56.153
56.172 56.223 56.237 56.253 56.272 56.323 56.337
56.353 56.372 56.423 56.437 56.453 56.472 56.523
56.537 56.553 56.572 56.623 56.637 56.653 56.672
56.723 56.737 56.753 56.772 56.823 56.837 56.853
56.872 56.923 56.937 56.953 56.972 57.023 57.037
57.053 57.072 57.123 57.137 57.153 57.172 57.223
57.237 57.253 57.272 57.323 57.337 57.353 57.372
57.423 57.437 57.453 57.472 57.523 57.537 57.553
57.572 57.623 57.637 57.653 57.672 57.723 57.737
57.753 57.772 57.823 57.837 57.853 57.872 57.923
57.937 57.953 57.972 58.023 58.037 58.053 58.072
58.123 58.137 58.153 58.172 58.223 58.237 58.253
58.272 58.323 58.337 58.353 58.372 58.423 58.437
58.453 58.472 58.523 58.537 58.553 58.572 58.623
58.637 58.653 58.672 58.723 58.737 58.753 58.772
58.823 58.837 58.853 58.872 58.923 58.937 58.953
58.972 59.023 59.037 59.053 59.072 59.123 59.137
59.153 59.172 59.223 59.237 59.253 59.272 59.323
59.337 59.353 59.372 59.423 59.437 59.453 59.472
59.523 59.537 59.553 59.572 59.623 59.637 59.653
59.672 59.723 59.737 59.753 59.772 59.823 59.837
59.853 59.872 59.923 59.937 59.953 59.972 60.023
60.037 60.053 60.072 60.123 60.137 60.153 60.172
60.223 60.237 60.253 60.272 60.323 60.337 60.353
60.372 60.423 60.437 60.453 60.472 60.523 60.537
60.553 60.572 60.623 60.637 60.653 60.672 60.723
60.737 60.753 60.772 60.977 60.978 60.979 60.980
60.981 60.982 60.983 60.984 61.023 61.037 61.053
61.072 61.123 61.137 61.153 61.172 61.223 61.237
61.253 61.272 61.323 61.337 61.353 61.372 61.423
61.437 61.453 61.472 61.523 61.537 61.553 61.572
61.623 61.637 61.672 61.673 61.723 61.737 61.753
61.772 61.824 61.837 61.853 61.872 61.942 61.944
61.953 61.972 62.023 62.037 62.053 62.072 62.123
62.137 62.153 62.172 62.223 62.237 62.253 62.272
62.323 62.337 62.353 62.372 62.423 62.437 62.453
62.472 62.523 62.537 62.553 62.572 62.681 62.682
62.683 62.684 62.723 62.737 62.753 62.772 62.823
62.837 62.853 62.872 62.923 62.937 62.971 62.972
63.023 63.050 63.053 63.074 63.147 63.148 63.153
63.172 63.227 63.248 63.253 63.273 63.323 63.342
63.363 63.372 63.513 63.514 63.516 63.524 63.525
63.537 63.553 63.575 63.623 63.637 63.653 63.672
63.723 63.737 63.775 63.776 63.834 63.837 63.855
63.872 63.923 63.937 63.953 63.972 64.027 64.037
64.053 64.081 64.206 64.207 64.209 64.210 64.223
64.237 64.253 64.279 64.346 64.347 64.354 64.374
64.427 64.437 64.454 64.472 64.523 64.537 64.553
64.575 64.623 64.644 64.653 64.672 64.723 64.737
64.754 64.774 64.823 64.837 64.853 64.872 64.923
64.937 64.953 64.973 65.023 65.037 65.053 65.072
65.123 65.137 65.167 65.172 65.223 65.249 65.257
65.272 65.323 65.337 65.353 65.372 65.423 65.437
65.453 65.472 65.525 65.537 65.553 65.572 65.626
65.637 65.653 65.672 65.723 65.737 65.760 65.794
65.823 65.839 65.853 65.872 65.923 65.937 65.953
65.972 66.023 66.037 66.053 66.072 66.123 66.137
66.173 66.174 66.223 66.237 66.253 66.272 66.323
66.337 66.353 66.372 66.423 66.437 66.455 66.472
66.524 66.537 66.553 66.572 66.623 66.637 66.662
66.675 66.726 66.737 66.789 66.790 66.823 66.837
66.853 66.872 66.923 66.937 66.953 66.972 67.023
67.045 67.057 67.072 67.123 67.137 67.153 67.176
67.223 67.237 67.253 67.272 67.323 67.337 67.353
67.372 67.423 67.437 67.460 67.472 67.523 67.537
67.553 67.572 67.627 67.639 67.653 67.672 67.723
67.737 67.753 67.772 67.823 67.837 67.853 67.925
67.926 67.937 67.953 67.972 68.023 68.037 68.053
68.072 68.123 68.137 68.153 68.172 68.223 68.240
68.253 68.272 68.323 68.337 68.353 68.372 68.423
68.437 68.453 68.472 68.529 68.537 68.553 68.572
68.625 68.637 68.653 68.672 68.723 68.757 68.760
68.772 68.823 68.837 68.855 68.873 68.923 68.937
68.953 68.972 69.024 69.037 69.070 69.072 69.123
69.154 69.155 69.172 69.223 69.237 69.253 69.272
69.323 69.337 69.353 69.372 69.423 69.454 69.455
69.475 69.523 69.537 69.557 69.572 69.624 69.637
69.653 69.672 69.723 69.737 69.753 69.772 69.823
69.837 69.853 69.872 69.923 69.937 69.953 69.972
70.039 70.040 70.053 70.072 70.123 70.137 70.153
70.172 70.223 70.237 70.253 70.272 70.323 70.337
70.353 70.373 70.423 70.437 70.453 70.498 70.523
70.537 70.553 70.572 70.623 70.664 70.676 70.677
70.723 70.737 70.768 70.772 70.823 70.837 70.853
70.872 70.925 70.937 70.954 70.972 71.028 71.037
71.053 71.072 71.123 71.137 71.153 71.176 71.223
71.237 71.253 71.272 71.323 71.348 71.353 71.372
71.423 71.437 71.453 71.480 71.523 71.537 71.553
71.572 71.623 71.637 71.653 71.672 71.723 71.737
71.764 71.772 71.837 71.839 71.853 72.872 71.924
71.953 71.954 71.972 72.023 72.037 72.053 72.072
72.123 72.147 72.153 72.172 72.223 72.245 72.253
72.272 72.323 72.337 72.353 72.372 72.435 72.437
72.457 72.474 72.604 72.605 72.606 72.607 72.623
72.637 72.655 72.672 72.723 72.737 72.753 72.780
72.824 72.837 72.855 72.872 72.942 72.944 72.953
72.972 73.023 73.067 73.068 73.072 73.123 73.139
73.153 73.172 73.223 73.237 73.253 73.272 73.328
73.337 73.432 73.434 73.435 73.437 73.453 73.472
73.523 73.537 73.553 73.572 73.623 73.637 73.653
73.672 73.723 73.737 73.780 73.781 73.842 73.844
73.909 73.910 73.923 73.937 73.953 73.972 74.023
74.039 74.053 74.072 74.123 74.142 74.203 74.207
74.397 74.398 74.399 74.400 74.401 74.402 74.403
74.404 74.423 74.437 74.453 74.472 74.532 74.537
74.555 74.572 74.639 74.640 74.653 74.672 74.727
74.737 74.761 74.772 74.823 74.837 74.853 74.872
74.923 74.937 74.954 74.972 75.028 75.044 75.053
75.073 75.123 75.137 75.153 75.172 75.223 75.237
75.253 75.272 75.323 75.337 75.362 75.372 75.423
75.437 75.453 75.473 75.523 75.537 75.557 75.572
75.623 75.637 75.653 75.672 75.723 75.737 75.753
75.772 75.824 75.837 75.853 75.872 75.923 75.937
75.957 75.972 76.023 76.037 76.053 76.072 76.123
76.137 76.154 76.172 76.239 76.240 76.299 76.300
76.369 76.370 76.371 76.372 76.442 76.444 76.453
76.478 76.523 76.537 76.568 76.572 76.623 76.637
76.653 76.672 76.723 76.737 76.753 76.772 76.835
76.837 76.853 76.872 76.923 76.937 76.953 76.972
77.023 77.037 77.053 77.072 77.123 77.137 77.153
77.172 77.223 77.250 77.253 77.272 77.334 77.337
77.353 77.372 77.423 77.437 77.453 77.472 77.523
77.537 77.553 77.572 77.625 77.637 77.653 77.672
77.723 77.737 77.753 77.772 77.823 77.837 77.853
77.872 77.923 77.937 77.953 77.972 78.023 78.037
78.071 78.072 78.123 78.137 78.153 78.172 78.223
78.237 78.253 78.276 78.323 78.337 78.354 78.377
78.423 78.437 78.453 78.484 78.523 78.537 78.553
78.572 78.623 78.637 78.653 78.672 78.723 78.737
78.753 78.784 78.823 78.837 78.853 78.872 78.923
78.937 78.953 78.972 79.036 79.037 79.053 79.072
79.123 79.137 79.153 79.172 79.228 79.237 79.253
79.272 79.323 79.337 79.353 79.372 79.423 79.437
79.473 79.474 79.523 79.537 79.553 79.572 79.623
79.642 79.662 79.672 79.723 79.737 79.753 79.772
79.823 79.837 79.853 79.872 79.923 79.937 79.953
79.972

Liste des obligations 4 1/2 0/0 1930 restant à rembourser sur tirages antérieurs.

Amortissement n° 11.

22	33	120	121	122	134	200
234	235	303	409	433	454	497
550	553	596	640	657	792	793
794	795	796	822	833	843	896
924	997	1.042	1.043	1.044	1.133	1.147
1.206	1.239	1.240	1.243	1.296	1.327	1.333
1.343	1.396	1.423	1.433	1.443	1.537	1.539
1.543	1.596	1.622	1.696	1.743	1.744	1.807
1.822	1.833	1.843	1.896	1.922	2.014	2.022
2.043	2.044	2.096	2.123	2.133	2.143	2.296
2.327	2.397	2.520	2.533	2.543	2.605	2.622
2.633	2.643	2.696	2.722	2.740	2.743	2.803
2.822	2.833	2.843	2.896	2.922	2.935	2.996
3.022	3.033	3.043	3.096	3.123	3.133	3.196
3.231	3.233	3.243	3.296	3.322	3.333	3.343
3.396	3.422	3.433	3.443	3.507	3.523	3.536
3.543	3.596	3.622	3.633	3.643	3.696	3.722
3.733	3.805	3.822	3.833	3.843	3.896	3.922
3.933	3.955	4.000	4.091	4.098	4.143	4.203
4.222	4.284	4.286	4.301	4.396	4.422	4.447
4.448	4.522	4.533	4.543	4.634	4.635	4.644
4.750	4.781	4.782	4.843	4.902	4.927	4.933
4.947	4.997	5.022	5.033	5.045	5.097	5.128
5.137	5.143	5.196	5.224	5.233	5.296	5.322
5.345	5.396	5.423	5.443	5.444	5.505	5.522
5.533	5.543	5.616	5.622	5.633	5.643	5.696
5.722	5.733	5.743	5.796	5.823	5.833	5.845
5.896	5.933	5.943	6.001	6.024	6.033	6.096
6.122	6.143	6.196	6.222	6.237	6.244	6.296
6.327	6.333	6.345	6.396	6.422	6.433	6.443
6.516	6.522	6.544	6.545	6.596	6.633	6.724
6.733	6.743	6.822	6.833	6.850	6.922	6.955
6.957	7.001	7.024	7.033	7.043	7.136	7.137
7.139	7.154	7.196	7.225	7.233	7.243	7.307

7.335	7.428	7.434	7.449	7.503	7.528	7.543
7.620	7.622	7.633	7.647	7.696	7.733	7.743
7.796	7.822	7.833	7.843	7.902	7.925	7.933
7.996	8.234	8.310	8.333	8.334	8.366	8.548
8.549	8.596	8.625	8.633	8.646	8.696	8.722
8.733	8.822	8.843	8.896	8.924	8.933	8.943
8.996	9.004	9.045	9.123	9.143	9.196	9.222
9.233	9.243	9.296	9.325	9.501	9.522	9.596
9.622	9.654	9.655	9.696	9.777	9.778	9.847
9.848	9.849	9.850	9.896	9.939	9.940	9.943
10.023	10.033	10.136	10.143	10.196	10.296	10.322
10.360	10.396	10.414	10.433	10.434	10.449	10.531
10.532	10.634	10.635	10.636	10.637	10.639	10.643
10.696	10.722	10.760	10.761	10.822	10.842	10.843
10.906	10.957	10.960	10.996	11.043	11.097	11.122
11.164	11.166	11.196	11.250	11.274	11.275	11.326
11.333	11.345	11.403	11.443	11.526	11.537	11.596
11.622	11.649	11.650	11.739	11.740	11.742	11.743
11.796	11.822	11.833	11.843	11.896	11.922	11.933
11.943	12.022	12.037	12.096	12.134	12.150	12.154
12.196	12.222	12.233	12.243	12.298	12.322	12.333
12.362	12.434	12,435	2.443	12.496	12.522	12.533
12.543	12.598	12.622	12.696	12.722	12.733	12.750
12.796	12.822	12.845	12.860	12.896	12.933	12.949
12.996	13.028	13.034	13.043	13.096	13.122	13.133
13.196	13.331	13.332	13.333	13.334	13.350	13.353
13.354	13.396	13.422	13.433	13.443	13.496	13.526
13.535	13.543	13.596	13.626	13.633	13.644	13.696
13.723	13.735	13.743	13.810	13.822	13.833	13.896
13.922	13.972	13.973	14.000	14.022	14.126	14.145
14.224	14.233	14.244	14.300	14.322	14.335	14.444
14.445	14.446	14.447	14.499	14.596	14.649	14.650
14.701	14.722	14.799	14.839	14.854	14.997	15.023
15.033	15.043	15.096	15.126	15.133	15.143	15.196
15.222	15.233	15.245	15.296	15.329	15.333	15.435
15.436	15.447	15.497	15.555	15.604	15.622	15.633
15.654	15.729	15.733	15.745	15.797	15.822	15.835
15.843	15.922	15.947	15.961	15.999	16.033	16.034
16.043	16.098	16.124	16.133	16.432	16.433	16.434
16.435	16.549	16.550	16.553	16.554	16.555	16.557
16.560	16.561	16.562	16.563	16.564	16.566	16.596
16.633	16.697	16.736	16.743	16.799	16.822	16.833
16.843	16.898	16.924	16.943	16.996	17.022	17.033
17.096	17.133	17.143	17.196	17.222	17.245	17.296
17.322	17.396	17.428	17.437	17.522	17.533	17.543
17.624	17.637	17.643	17.729	17.744	17.796	17.822
17.835	17.843	17.896	17.822	17.835	17.843	17.896
17.922	17.943	18.000	18.025	18.055	18.057	18.099
18.122	18.133	18.143	18.222	18.244	18.296	18.322
18.333	18.434	18.443	18.528	18.545	18.546	18.622
18.633	18.696	18.733	18.743	18.796	18.827	18.840
18.843	18.897	18.929	18.943	18.996	19.022	19.033
19.043	19.096	19.133	19.143	19.196	19.222	19.233
19.243	19.296	19.596	19.622	19.633	19.643	19.696
19.754	19.757	19.799	19.825	20.007	20.057	20.060
20.061	20.097	20.122	20.134	20.147	20.196	20.225
20.296	20.322	20.333	20.348	20.396	20.516	20.522
20.533	20.543	20.599	20.622	20.633	20.643	20.704
20.733	20.746	20.828	20.833	20.845	20.932	20.933
20.934	20.943	20.936	21.024	21.033	21.043	21.196
21.222	21.271	21.272	21.296	21.322	21.343	21.403
21.422	21.433	21.445	21.547	21.550	21.628	21.643
21.696	21.722	21.733	21.822	21.847	21.848	21.896
21.922	21.933	21.943	21.996	22.022	22.043	22.096
22.122	22.143	22.196	22.233	22.253	22.296	22.322
22.333	22.500	22.533	22.543	22.596	22.635	22.643
22.696	22.733	22.743	22.796	22.824	22.836	22.843
22.896	22.924	22.940	22.943	22.996	23.034	23.045
23.109	23.122	23.133	23.153	23.234	23.235	23.236
23.243	23.340	23.342	23.343	23.344	23.396	23.422
23.443	23.496	23.529	23.533	23.543	23.596	23.643
23.696	23.722	23.733	23.743	23.796	23.844	23.845
23.896	23.922	23.962	23.963	23.996	24.022	24.043
24.096	24.122	24.142	24.143	24.196	24.222	24.233
24.243	24.325	24.340	24.342	24.343	24.396	24.422
24.433	24.443	24.496	24.522	24.534	24.543	24.596
24.654	24.655	24.657	24.722	24.733	24.805	24.822
24.833	24.843	24.896	24.933	24.934	24.943	24.996
25.022	25.036	25.043	25.102	25.122	25.133	25.143
25.268	25.269	25.270	25.271	25.296	25.397	25.445
25.446	25.496	25.524	25.533	25.543	25.606	25.622
25.648	25.649	25.702	25.726	25.733	25.801	25.822
25.843	25.922	25.933	25.943	25.999	26.033	26.061
26.122	26.133	26.143	26.196	26.222	26.297	26.322
26.363	26.396	26.503	26.522	26.533	26.543	26.622
26.633	26.643	26.726	26.733	26.836	26.843	26.896
26.924	26.996	27.022	27.033	27.043	27.122	27.133
27.144	27.196	27.222	27.233	27.243	27.323	27.333
27.343	27.396	27.432	27.433	27.472	27.496	27.522
27.533	27.544	27.602	27.622	27.696	27.722	27.733
27.822	27.835	27.896	27.922	27.933	27.943	27.996
28.022	28.033	28.043	28.096	28.133	28.143	28.196
28.222	28.233	28.296	28.324	28.343	28.396	28.422
28.433	28.443	28.496	28.528	28.533	28.543	28.596
28.623	28.633	28.643	28.700	28.722	28.743	28.796
28.833	28.834	28.900	28.922	28.935	28.943	28.996
29.022	29.033	29.043	29.096	29.133	29.143	29.196
29.222	29.233	29.296	29.324	29.343	29.396	29.422
29.433	29.443	29.496	29.528	29.533	29.543	29.596
29.623	29.633	29.696	29.722	29.733	29.743	29.805
29.833	29.834	29.877	29.922	29.933	29.943	29.996
30.022	30.196	30.222	30.233	30.243	30.360	30.396
30.423	30.433	30.443	30.496	30.531	30.533	30.589
30.596	30.633	30.634	30.643	30.696	30.805	30.822
30.833	30.843	30.923	30.940	30.996	31.043	31.332
31.345	31.346	31.396	31.424	31.433	31.443	31.496
31.525	31.543	31.596	31.696	31.733	31.743	31.796
31.822	31.835	31.898	31.940	31.943	31.997	32.022
32.033	32.046	32.096	32.132	32.133	32.143	32.197
32.222	32.233	32.243	32.296	32.322	32.337	32.343
32.433	32.496	32.522	32.533	32.596	32.622	32.644
32.696	32.733	32.743	32.800	32.833	32.843	32.898
32.922	32.937	33.023	33.033	33.043	33.096	33.149
33.150	33.153	33.196	33.222	33.233	33.243	33.296
33.322	33.333	33.343	33.422	33.433	33.462	33.496
33.522	33.533	33.598	33.671	33.672	33.673	33.736
33.737	33.739	33.745	33.824	33.896	33.933	33.934
33.996	34.022	34.044	34.045	34.396	34.422	34.435
34.443	34.496	34.522	34.545	34.596	34.633	34.643
34.824	34.825	34.833	34.843	34.896	34.922	34.934
34.947	34.996	35.043	35.096	35.133	35.245	35.246
35.337	35.339	35.340	35.343	35.396	35.422	35.433
35.496	35.522	35.535	35.543	35.622	35.635	36.643
35.702	35.722	35.822	35.837	35.843	35.896	35.933
35.943	36.000	36.037	36.039	36.043	36.096	36.122
36.133	36.143	36.245	36.246	36.296	36.322	36.343
36.396	36.422	36.435	36.443	36.496	36.522	36.533
36.543	36.596	36.696	36.760	36.761	36.762	36.796
36.826	36.833	36.843	36.896	36.922	36.933	36.943
36.996	37.022	37.037	37.045	37.116	37.122	37.133
37.143	37.223	37.245	37.246	37.522	37.533	37.543
37.596	37.622	37.643	37.696	37.743	37.796	37.822
37.833	37.843	37.896	37.922	37.940	37.943	37.996
38.596	38.622	38.635	38.648	38.696	38.743	38.744
38.845	38.896	38.929	38.933	38.943	38.996	39.033
39.096	39.123	39.143	39.296	39.355	39.399	39.423
39.448	39.496	39.596	39.696	39.722	39.733	39.833
39.834	39.835	39.843	39.903	39.922	39.955	39.957
39.996	40.022	40.040	40.043	40.102	40.126	40.146
40.147	40.196	40.232	40.243	40.296	40.322	40.333
40.343	40.426					
40.433	40.496	40.522	40.533	40.622	40.633	40.645
40.696	40.722	40.733	40.788	40.796	40.822	40.833
40.855	40.896	40.923	40.933	40.983	40.996	41.029
41.046	41.047	41.096	41.122	41.133	41.147	41.196
41.240	41.242	41.243	41.296	41.327	41.333	41.343
41.422	41.433	41.496	41.534	41.543	41.596	41.633
41.643	41.696	41.722	41.733	41.743	41.796	41.822
41.834	41.866	41.933	41.943	41.996	42.022	42.034
42.043	42.110	42.133	42.143	42.196	42.229	42.233
42.243	42.371	42.372	42.373	42.396	42.428	42.433
42.443	42.499	42.522	42.533	42.544	42.596	42.624
42.645	42.646	42.696	42.722	42.796	42.824	42.833
42.896	42.933	42.950	42.996	43.022	43.033	43.043
43.096	43.122	43.133	43.143	43.205	43.222	43.233
43.243	43.333	43.343	43.422	43.443	43.496	43.522
43.533	43.543	43.598	43.626	43.633	43.696	43.722
43.733	43.801	43.802	43.822	43.833	43.843	43.896
43.922	43.944	43.996	44.024	44.033	44.043	44.100
44.122	44.133	44.204	44.222	44.243	44.244	44.296
44.323	44.347	44.372	44.396	44.422	44.436	44.496
44.522	44.533	44.544	44.596	44.635	44.643	44.705
44.722	44.733	44.743	44.796	44.812	44.843	44.907
44.933	44.945	44.996	45.033	45.043	45.116	45.122
45.133	45.143	45.196	45.225	45.233	45.243	45.296
45.333	45.396	45.422	45.333	45.468	45.496	45.533
45.543	45.633	45.643	45.696	45.722	45.743	45.796
45.822	45.833	45.843	45.896	45.922	45.933	46.022
46.033	46.043	46.122	46.133	46.196	46.224	46.233
46.243	46.296	46.324	46.333	46.343	46.406	46.422
46.443	46.496	46.522	46.543	46.596	46.623	46.633
46.696	46.722	46.733	46.750	46.833	46.843	46.896
46.922	46.935	46.943	46.997	47.024	47.034	47.043
47.096	47.122	47.146	47.196	47.222	47.235	47.243
47.322	47.333	47.345	47.404	47.422	47.433	47.445
47.496	47.522	47.534	47.543	47.622	47.690	47.696
47.728	47.739	47.748	47.796	47.822	47.835	47.843
47.922	47.933	47.943	48.000	48.022	48.033	48.043
48.096	48.122	48 133	48.143	48.196	48.222	48.233
48.243	48.396	48.423	48.433	48.443	48.496	48.529
48.533	48.596	48.664	48.666	48.696	48.796	48.822
48.896	48.922	48.933	48.943	49.097	49.222	49.233
49.243	49.322	49.333	49.347	49.396	49.422	49.433
49.443	49.496	49.696	49.733	49.843	49.896	49.932
49.933	49.996	50.022	50.033	50.043	50.214	50.216
50.337	50.343	50.433	50.443	50.496	50.543	50.544
50.622	50.633	50.733	50.831	50.833	50.843	50.896
50.928	50.996	51.022	51.043	51.122	51.123	51.222
51.233	51.243	51.322	51.333	51.343	60.970	60.971
60.972	60.973	60.974	60.975	60.976	61.096	61.122
61.133	61.143	61.196	61.222	61.496	61.543	61.622
61.633	61.643	61.696	61.722	61.733	61.796	61.822
61.833	61.843	61.937	61.939	61.940	61.943	61.996
62.022	62.033	62.043	62.197	62.222	62.233	62.243
62.296	62.322	62 333	62.343	62.396	62.443	62.496
62.522	62.533	62.543	62.596	62.678	62.679	62.680
62.696	62.722	62.733	62.743	62.796	62.833	62.843
62.896	62.922	63.022	63.033	63.049	63.196	63.226
63.233	63.247	63.296	63.333	63.343	63.396	63.501
63.502	63.503	63.523	63.533	63.543	63.622	63.643
63.722	63.733	63.743	63.796	63.832	63.833	63.844
63.896	63.922	63.996	64.033	64.043	64.096	64.180
64.203	64.204	64.205	64.222	64.243	64.296	64.322
64.344	64.345	64.396	64.426	64.436	64.443	64.496
64.533	64.596	64.622	64.643	64.722	64.735	64.743
64.796	64.822	64.833	64.843	64.896	64.922	64.933
64.943	64.997	65.022	65.036	65.096	65.136	65.144
65.196	65.222	65.239	65.246	65.296	65.333	65.347
65.397	65.422	65.433	65.443	65.496	65.524	65.533
65.543	65.596	65.625	65.634	65.643	65.696	65.722
65.734	65.757	65.796	65.822	65.843	65.922	65.933
65.943	65.996	66.022	66.043	66.122	66.222	66.248
66.296	66.322	66.343	66.443	66.496	66.522	66.533
66.543	66.596	66.622	66.633	66.696	66.733	66.743
66.822	66.833	66.916	66.922	66.934	66.943	67.002
67.022	67.043	67.044	67.096	67.133	67.143	67.196
67.222	67.322	67 333	67.343	67.433	67.448	67.496
67.533	67.543	67.596	67.622	67.637	66.722	67.733
67.743	67.796	67.846	67.923	67.924	68.133	68.143
68.197	68.222	68.233	68.243	68.296	68.322	68.333
68.343	68.407	68 422	68.433	68.443	68.4[illegible]6	68.528
68.533	68.543	68.596	68.624	68.633	68.643	68.755
68.896	68.922	68.933	68.943	68.996	69.023	69.033
69.043	69.149	69.150	69.198	69.222	69.296	69.322
69.333	69.343	69.398	69.422	69.450	69.49[illegible]	69.522
69.543	69.596	69.623	69.633	69.643	69.707	69.722
69.733	69.743	69.796	69.834	69.843	69.922	69.936
69.943	69.996	70.025	70.037	70.096	70.122	70.143
70.196	70.222	70.233	70.243	70.296	70.322	70.334
70.343	70.396	70.433	70.444	70.497	70.522	70.533
70.546	70.622	70.662	70.663	70.707	70.722	70.733
70.822	70.833	70.843	70.896	70.924	70.933	70.943
71.002	71.027	71.033	71.044	71.098	71.122	71.147
71.196	71.222	71.233	71.298	71.322	71.333	71.346
71.399	71.422	71.433	71.443	71.496	71.522	71.533
71.543	71.596	71.622	71.633	71.643	71.701	71.722
71.733	71.763	71.796	71.836	71.843	71.923	71.949
72.001	72.044	72.096	72.122	72.133	72.146	72.196
72.222	72.244	72.296	72.336	72.343	72.396	72.433
72.434	72.443	72.622	72.633	72.643	72.696	72.722
72.733	72.745	72.822	72.833	72.843	72.896	72.935
72.936	72.943	72.996	73.033	73.066	73.097	73.122
73.133	73.143	73.196	73.222	73.233	73.243	73.301
73.327	73.333	73.428	73.429	73.431	73.433	73.443
73.522	73.533	73.543	73.596	73.622	73.733	73.743
73.796	73.839	73.840	73.843	73.933	74.022	74.033
74.044	74.096	74.122	74.140	74.201	74.202	74.222
74.390	74.391	74.392	74.393	74.394	74.395	74.396
74.422	74.433	74.496	74.531	74.533	74.543	74.596
74.627	74.637	74.643	74.696	74.733	74.743	74.796
74.845	74.898	74.922	74.943	74.996	75.033	75.043
75.096	75.122	75.133	75.143	75.196	75.322	75.348
75.396	75.433	75.443	75.496	75.543	75.696	75.733
75.743	75.796	75.833	75.845	75.896	75.922	75.933
75.998	76.022	76.096	76.122	76.133	76.197	76.298
76.360	76.361	76.368	76.437	76.439	76.440	76.596
76.622	76.643	76.719	76.722	76.733	76.743	76.796
76.822	76.834	76.843	76.896	76.922	76.933	76.943
76.996	77.043	77.096	77.122	77.133	77.143	77.198
77.222	77.248	77.249	77.296	77.332	77.333	77.396
77.422	77.433	77.443	77.496	77.522	77.543	77.596
77.643	77.696	77.722	77.733	77.743	77.796	77.822
77.833	77.843	77.896	77.922	77.933	77.943	77.996
78.022	78.033	78.096	78.122	78.133	78.143	78.205
78.222	78.233	78.243	78.296	78.322	78.343	78.396
78.422	78.433	78.443	78.496	78.522	78.533	78.543
78.596	78.622	78.633	78.643	78.696	78.796	78.822
78.833	78.843	78.896	78.922	78.933	78.943	79.043
79.096	79.122	79.133	79.143	79.196	79.227	79.233
79.243	79.296	79.322	79.433	79.496	79.522	79.533
79.543	79.603	79.633	79.643	79.720	79.722	79.733
79.743	79.796	79.822	79.833	79.896	79.922	79.996

Amortissement n° 10.

15	30	115	116	133	191	192
230	265	315	386	430	465	492
585	637	639	815	830	888	915
932	965	985	1.085	1.130	1.165	1.185
1.236	1.237	1.265	1.422	1.465	1.486	1.535
1.536	1.565	1.585	1.615	1.685	1.819	1.879
1.885	1.915	1.930	2.013	2.015	2.030	2.065
2.085	2.115	2.130	2.272	2.285	2.326	2.330
2.373	2.391	2.510	2.511	2.513	2.615	2.630
2.666	2.685	2.715	2.730	2.765	2.785	2.830
2.865	2.885	2.934	2.969	3.015	3.115	3.215
3.285	3.330	3.385	3.430	3.465	3.630	3.685
3.715	3.765	3.785	3.815	3.830	3.865	3.885
3.998	3.999	4.089	4.090	4.185	4.215	4.283
4.285	4.315	4.378	4.391	4.415	4.485	4.530
4.615	4.633	4.748	4.749	4.780	4.785	4.926
4.930	5.015	5.030	5.069	5.096	5.115	5.179
5.185	5.230	5.269	5.289	5.315	5.430	5.468
5.530	5.666	5.730	5.785	5.830	5.891	5.892
5.915	5.930	5.969	6.019	6.030	6.066	6.085
6.115	6.171	6.185	6.215	6.232	6.265	6.285
6.326	6.330	6.430	6.465	6.515	6.543	6.585
6.630	6.678	6.685	6.715	6.730	6.815	6.830
6.885	6.915	6.965	6.986	7.068	7.134	7.135

7.224	7.230	7.265	7.334	7.365	7.515	7.530
7.585	7.630	7.666	7.688	7.715	7.785	7.924
7.985	8.210	8.211	8.230	8.365	8.515	8.572
8.615	8.630	8.665	8.685	8.715	8.730	8.923
8.995	9.065	9.085	9.122	9.165	9.193	9.230
9.273	9.294	9.330	9.365	9.415	9.472	9.500
9.515	9.585	9.586	9.615	9.653	9.665	9.685
9.731	9.785	9.845	9.846	9.865	9.885	9.965
10.030	10.430	10.465	10.485	10.265	10.395	10.465
10.605	10.606	10.685	10.715	10.768	10.815	10.885
10.985	11.015	11.037	11.095	11.096	11.116	11.163
11.225	11.273	11.315	11.330	11.366	11.525	11.574
11.585	11.621	11.691	11.815	11.830	11.930	11.975
11.985	12.036	12.084	12.085	12.115	12.133	12.165
12.185	12.230	12.285	12.315	12.330	12.391	12.431
12.432	12.530	12.565	12.615	12.685	12.775	12.785
12.815	12.835	12.865	12.885	12.930	12.989	13.021
13.065	13.085	13.115	13.130	13.168	13.190	13.565
13.485	13.530	13.585	13.625	13.685	13.715	13.730
13.789	13.999	14.015	14.089	14.125	14.165	14.185
14.223	14.230	14.292	14.293	14.330	14.385	14.470
14.492	14.565	14.588	14.647	14.648	14.689	14.690
14.715	14.755	14.793	14.815	14.837	14.865	14.937
14.939	14.940	14.996	15.066	15.085	15.125	15.165
15.230	15.285	15.328	15.330	15.515	15.530	15.565
15.585	15.665	15.685	15.715	15.730	15.765	15.790
15.815	15.834	15.867	15.885	15.930	15.965	15.985
16.085	16.126	16.427	16.428	16.429	16.430	16.431
16.515	16.546	16.547	16.548	16.590	16.770	16.830
16.915	16.965	16.985	17.065	17.116	17.165	17.185
17.215	17.230	17.285	17.366	17.390	17.430	17.465
17.515	17.616	17.636	17.728	17.742	17.766	17.834
17.865	17.885	17.949	17.930	17.975	17.999	18.024
18.031	18.065	18.115	18.165	18.185	18.285	18.430
18.485	18.515	18.544	18.565	18.585	18.615	18.630
18.665	18.784	18.794	18.865	18.886	18.916	18.930
18.965	18.985	19.065	19.115	19.165	19.185	19.215
19.230	19.265	19.734	19.750	19.794	19.881	19.915
19.966	20.054	20.055	20.115	20.130	20.194	20.215
20.292	20.316	20.330	20.365	20.385	20.530	20.565
20.730	20.827	20.830	20.876	20.885	20.930	20.931
21.185	21.215	21.485	21.515	21.570	21.627	21.665
21.685	21.765	21.816	21.885	22.015	22.067	22.085
22.165	22.330	22.515	22.565	22.691	22.730	22.765
22.785	22.835	22.865	22.939	22.965	23.033	23.065
23.115	23.130	23.165	23.229	23.233	23.265	23.321
23.322	23.339	23.365	23.430	23.515	23.530	23.565
23.585	23.685	23.765	23.815	23.830	23.865	23.919
23.961	23.965	24.089	24.115	24.140	24.185	24.220
24.265	24.289	24.339	24.375	24.485	24.515	24.565
24.585	24.653	24.815	24.830	24.865	24.885	24.931
24.932	25.015	25.035	25.065	25.088	25.116	25.130
25.166	25.185	25.285	25.334	25.335	25.365	25.465
25.523	25.530	25.566	25.620	25.630	25.701	25.725
25.730	25.785	25.815	25.885	25.915	25.966	25.985
26.015	26.030	26.115	26.165	26.267	26.285	26.320
26.362	26.486	26.520	26.530	26.730	26.788	26.833
26.869	26.890	26.915	26.965	26.985	27.031	27.088
27.089	27.130	27.169	27.186	27.221	27.230	27.289
27.330	27.373	27.386	27.430	27.431	27.471	27.515
27.565	27.721	27.730	27.834	27.865	27.915	27.930
27.965	28.094	28.115	28.165	28.185	28.215	28.230
28.277	28.415	28.430	28.465	28.485	28.527	28.530
28.565	28.585	28.615	28.665	28.765	28.820	28.832
28.880	28.885	28.915	28.934	28.965	28.985	29.015
29.030	29.068	29.115	29.130	29.170	29.193	29.215
29.230	29.298	29.362	29.363	29.365	29.431	29.530
29.607	29.685	29.715	29.815	29.832	29.876	30.030
30.068	30.085	30.165	30.185	30.215	30.230	30.273
30.354	30.355	30.430	30.465	30.485	30.515	30.530
30.586	30.588	30.631	30.632	30.665	30.715	30.820
30.865	30.967	30.985	31.015	31.315	31.331	31.366
31.415	31.485	31.524	31.530	31.565	31.615	31.665
31.685	31.830	31.896	31.897	31.916	31.939	31.965
31.985	32.015	32.065	32.085	32.130	32.131	32.196
32.215	32.230	32.285	32.315	32.336	32.385	32.416
32.430	32.532	32.566	32.631	32.773	32.815	32.815
32.915	32.931	32.965	33.015	33.030	33.147	33.148
33.171	33.185	33.230	33.315	33.330	33.365	33.385
33.415	33.430	33.465	33.485	33.515	33.615	33.669
33.670	33.685	33.730	33.735	33.785	33.823	33.847
33.866	33.885	33.915	33.932	33.985	34.015	34.069
34.385	34.415	34.433	34.465	34.530	34.565	34.585
34.630	34.807	34.821	34.822	34.831	34.931	34.985
35.065	35.085	35.115	35.130	35.165	35.243	35.333
35.334	35.335	35.336	35.365	35.415	35.430	35.465
35.515	35.534	35.565	35.585	35.634	35.816	35.836
35.882	35.885	35.915	35.965	35.990	36.035	36.036
36.085	36.115	36.215	36.244	36.272	36.315	36.415
36.530	36.634	36.639	36.694	36.757	36.765	36.785
36.819	36.830	36.865	36.885	36.919	36.930	36.965
36.985	37.015	37.030	37.066	37.092	37.185	37.265
37.565	37.592	37.727	37.815	37.939	37.965	38.630
38.742	38.772	38.885	38.915	38.930	39.030	39.085
39.122	39.165	39.349	39.398	39.515	39.615	39.832
39.867	39.885	39.915	39.954	39.965	40.015	40.030
40.115	40.166	40.185	40.231	40.279	40.285	40.315
40.330	40.365	40.385	40.485	40.515	40.530	40.565
40.588	40.616	40.630	40.669	40.685	40.715	40.730
40.777	40.785	40.815	40.830	40.869	40.885	40.922
40.930	40.982	40.985	41.028	41.030	41.085	41.185
41.237	41.239	41.266	41.326	41.330	41.365	41.385
41.430	41.466	41.493	41.530	41.565	41.595	41.685
41.719	41.730	41.767	41.785	41.815	41.833	41.865
41.931	41.965	41.985	42.015	42.033	42.065	42.109
42.128	42.130	42.169	42.185	42.228	42.230	42.350
42.369	42.370	42.385	42.427	42.430	42.466	42.498
42.515	42.530	42.567	42.585	42.623	42.630	42.715
42.765	42.823	42.865	42.891	42.915	42.965	43.030
43.065	43.085	43.185	43.215	43.274	43.285	43.330
43.415	43.515	43.530	43.565	43.592	43.625	43.630
43.665	43.685	43.730	43.784	43.800	43.916	44.070
44.115	44.172	44.192	44.215	44.242	44.265	44.285
44.346	44.366	44.415	44.468	44.515	44.530	44.585
44.634	44.635	44.665	44.685	44.715	44.865	44.985
45.030	45.085	45.115	45.130	45.169	45.185	45.224
45.285	45.365	45.385	45.415	45.467	45.488	45.515
45.591	45.615	45.665	45.685	45.715	45.730	45.765
45.785	45.815	45.870	45.886	45.985	46.015	46.030
46.065	46.091	46.185	46.215	46.230	46.265	46.323
46.332	46.405	46.421	46.465	46.515	46.565	46.585
46.665	46.685	46.815	46.830	46.882	46.930	46.965
47.033	47.165	47.234	47.402	47.403	47.420	47.465
47.533	47.585	47.727	47.815	47.865	47.965	48.030
48.265	48.315	48.385	48.430	48.475	48.485	48.528
48.530	48.585	48.663	48.665	48.685	48.815	48.830
48.865	48.885	48.930	48.965	48.985	49.315	49.330
49.365	49.385	49.415	49.430	49.474	49.485	49.665
49.885	49.930	49.931	49.985	50.015	50.030	50.070
50.365	50.385	50.542	50.615	50.630	50.730	50.829
50.830	50.865	50.890	50.930	51.120	51.121	51.265
51.285	51.330	51.365	51.415	60.963	60.964	60.965
60.966	60.967	60.968	60.969	61.085	61.130	61.165
61.185	61.215	61.265	61.285	61.565	61.615	61.630
61.685	61.715	61.730	61.830	61.865	62.215	62.230
62.330	62.365	62.385	62.415	62.530	62.565	62.585
62.615	62.676	62.677	62.685	62.715	62.730	62.830
63.030	63.085	63.265	63.385	63.483	63.498	63.774
63.785	63.916	63.965	63.985	64.030	64.065	64.085
64.202	64.215	64.230	64.315	64.385	64.465	64.515
64.530	64.565	64.585	64.773	64.830	64.865	64.915
64.930	65.015	65.065	65.085	65.115	65.135	65.185
65.330	65.415	65.430	65.465	65.515	65.530	65.565
65.585	65.633	65.715	65.765	65.793	65.865	65.885
65.916	66.015	66.030	66.085	66.215	66.230	66.315
66.385	66.632	66.665	66.685	66.915	66.933	66.965
66.985	67.015	67.042	67.085	67.115	67.130	67.165
67.188	67.215	67.285	67.315	67.331	67.965	67.385
67.415	67.430	67.465	67.485	67.530	67.585	67.615
67.630	67.815	67.921	67.922	68.196	68.230	68.265
68.285	68.365	68.385	68.415	68.430	68.467	68.527
68.530	68.585	68.665	68.765	68.872	68.930	69.030
69.069	69.285	69.330	69.515	69.565	69.645	69.630
69.665	69.685	69.719	69.730	69.785	69.830	69.868
69.915	69.935	69.985	70.036	70.065	70.085	70.165
70.285	70.315	70.365	70.385	70.430	70.495	70.496
70.565	70.630	70.665	70.830	70.866	70.885	70.915
70.930	70.965	70.985	71.030	71.065	71.115	71.130
71.185	71.215	71.230	71.315	71.385	71.415	71.430
71.465	71.485	71.565	71.585	71.665	71.685	71.730
71.785	71.835	71.922	74.948	71.985	72.115	72.130
72.215	72.335	72.365	72.594	72.615	72.665	72.685
72.730	72.785	72.815	72.985	73.015	73.065	73.130
73.471	73.485	73.565	73.585	73.779	73.785	74.030
74.065	74.085	74.115	74.199	74.465	74.485	74.530
74.565	74.592	74.626	74.665	74.765	74.868	74.915
74.930	75.015	75.065	75.085	75.115	75.130	75.265
75.285	75.365	75.385	75.585	75.615	75.685	75.785
75.865	75.915	75.965	75.985	76.296	76.297	76.395
76.515	76.567	76.615	76.630	76.665	76.685	76.815
76.833	76.865	76.930	76.965	76.985	77.115	77.130
77.165	77.215	77.265	77.285	77.315	77.331	77.415
77.430	77.465	77.485	77.515	77.565	77.585	77.615
77.730	77.885	77.915	77.930	77.965	78.015	78.030
78.070	78.085	78.115	78.130	78.165	78.230	78.275
78.315	78.365	78.415	78.515	78.565	78.585	78.615
78.630	78.665	78.715	78.930	78.965	79.215	79.230
79.265	79.285	79.315	79.530	79.565	79.585	79.630
79.685	79.730	79.815	79.830	79.865	79.965	79.985

Amortissement n° 9.

17	18	118	119	229	336	453
517	518	638	655	922	923	1.129
1.140	1.238	1.241	1.317	1.318	1.420	1.818
1.838	1.841	2.019	2.121	2.122	2.841	2.947
2.918	3.117	3.442	3.517	3.518	3.717	3.718
4.038	4.088	5.617	5.618	5.845	5.846	5.917
6.018	6.117	6.217	6.218	6.243	6.344	6.517
6.518	6.541	6.542	6.676	6.677	6.717	6.718
6.817	6.818	6.848	6.849	7.017	7.023	7.041
7.132	7.133	7.138	7.222	7.223	7.238	7.241
7.338	7.448	7.717	7.718	7.922	7.923	8.209
8.319	8.618	8.619	8.644	8.645	8.941	9.218
9.219	9.238	9.241	9.649	9.650	9.719	9.934
9.938	9.941	10.019	10.141	10.603	10.622	10.623
10.717	10.718	10.755	10.757	10.943	11.035	11.036
11.117	11.118	11.153	11.223	11.224	11.242	11.314
11.818	11.938	11.941	12.117	12.132	12.241	12.317
12.318	12.361	12.617	12.618	12.718	12.841	13.222
13.310	13.419	13.623	14.018	14.141	14.221	14.222
14.850	15.041	15.326	15.327	15.431	15.432	15.438
15.446	15.717	15.719	15.946	16.817	16.818	16.838
16.841	17.217	17.218	17.243	17.244	17.426	17.438
17.538	17.541	17.617	17.618	17.726	17.727	17.740
17.741	17.838	17.938	17.941	18.023	18.047	18.048
18.117	18.118	18.317	18.318	18.341	18.418	18.542
18.617	18.618	18.738	18.741	18.941	19.038	19.138
19.141	19.217	19.218	19.241	19.732	19.733	19.841
20.117	20.118	20.438	20.441	20.538	20.541	20.717
20.718	20.825	20.826	20.928	20.929	20.942	21.038
21.041	21.217	21.218	21.317	21.817	21.818	21.941
22.218	22.241	22.542	22.741	22.838	22.841	22.938
22.941	23.117	23.238	23.319	23.320	23.419	23.528
23.538	23.541	23.717	23.718	23.738	23.741	23.842
23.918	24.018	24.117	24.118	24.218	24.219	24.238
24.338	24.341	24.417	24.650	24.938	24.941	25.038
25.041	25.117	25.118	25.443	25.444	25.521	25.522
25.538	25.541	25.738	25.761	25.938	25.941	26.117
26.360	26.361	26.518	26.519	26.538	26.542	26.617
26.618	26.842	26.922	26.923	27.117	27.118	27.142
27.143	27.219	27.220	27.238	27.341	27.426	27.469
27.470	27.538	27.543	27.938	27.941	28.117	28.118
28.217	28.238	28.323	28.417	28.641	28.917	28.918
29.017	29.018	29.038	29.041	29.217	29.218	29.238
29.241	29.357	29.360	29.361	29.420	29.421	29.638
29.641	29.874	29.875	29.917	29.918	29.941	30.217
30.218	30.238	30.241	30.353	30.548	30.549	30.641
30.717	30.818	30.819	31.017	31.018	31.038	31.317
31.318	31.343	31.344	31.417	31.418	31.523	31.540
31.541	31.617	31.618	31.717	31.723	31.738	31.741
31.817	31.818	31.917	31.941	32.217	32.238	32.341
32.418	32.541	32.817	32.818	33.143	33.144	33.145
33.146	33.241	33.317	33.318	33.338	33.417	33.461
33.617	33.618	33.728	33.729	33.845	33.846	33.917
33.918	34.417	34.540	34.738	34.806	34.841	34.842
34.945	35.038	35.117	35.118	35.242	35.541	35.641
35.817	35.917	35.918	36.217	36.218	36.517	36.518
36.538	36.541	36.747	36.817	36.818	36.841	36.917
36.918	36.938	37.217	37.241	37.242	37.817	37.818
37.938	38.646	38.647	38.735	38.844	38.938	38.941
39.828	39.917	39.918	39.950	39.953	40.441	40.517
40.518	40.817	40.818	40.918	40.919	41.138	41.143
41.236	41.324	41.520	41.538	41.717	41.718	41.741
41.742	41.817	41.818	41.841	41.920	42.038	42.126
42.127	42.138	42.141	42.226	42.227	42.238	42.241
42.318	42.349	42.425	42.426	42.441	42.621	42.622
42.643	42.644	42.738	42.838	42.917	42.918	43.017
43.018	43.217	43.218	43.338	43.436	43.517	43.518
43.638	43.717	43.718	43.782	43.783	43.818	43.917
44.041	44.240	44.241	44.417	44.444	44.738	44.741
45.038	45.041	45.140	45.141	45.418	45.419	45.541
45.817	46.038	46.138	46.141	46.220	46.221	46.538
46.621	46.622	46.821	46.919	46.941	47.041	47.118
47.138	47.217	47.238	47.241	47.318	47.418	47.419
47.618	47.738	47.747	47.841	48.421	48.422	48.438
48.441	48.526	48.527	48.541	48.938	49.317	49.318
49.346	49.417	49.418	49.438	49.441	49.717	49.718
49.738	49.741	49.838	49.841	49.929	50.017	50.018
50.038	50.041	50.438	50.441	50.540	50.541	50.638
50.827	50.828	50.926	51.041	51.238	51.241	51.318
51.338	51.341	60.955	60.957	60.960	60.961	60.962
61.217	61.218	61.617	61.618	61.638	61.641	61.717
61.718	61.842	62.238	62.241	62.418	62.438	62.441
62.541	62.738	63.223	63.224	63.446	63.480	63.481
63.482	63.522	63.738	63.741	63.838	63.917	63.928
63.941	64.038	64.217	64.218	64.538	64.541	65.017
65.018	65.117	65.118	65.138	65.141	65.338	65.438
65.441	65.517	65.518	65.541	65.638	65.717	65.718
65.817	65.818	65.842	66.017	66.018	66.038	66.041
66.217	66.218	66.241	66.538	66.541	66.738	66.741
67.040	67.041	67.138	67.141	67.338	67.438	67.538
67.541	67.617	67.618	67.638	67.844	67.845	67.919
67.920	68.239	68.241	68.438	68.525	68.526	68.538
68.938	68.941	69.018	69.038	69.041	69.317	69.541
69.621	69.622	69.638	69.718	69.838	70.118	70.717
70.718	70.838	70.922	70.923	71.017	71.018	71.117
71.138	71.146	71.217	71.218	71.238	71.438	71.738
72.241	72.420	72.591	72.592	72.593	72.717	72.718
72.817	72.818	73.063	73.064	73.421	73.834	73.835
73.838	73.841	74.017	74.018	74.041	74.138	74.217
74.218	74.438	74.441	74.625	74.841	74.917	75.338
75.617	75.618	75.738	75.741	75.938	76.117	76.118
76.838	77.017	77.018	77.041	77.117	77.118	77.138
77.141	77.317	77.318	77.617	77.618	77.738	77.741
77.917	77.918	78.138	78.141	78.341	78.841	78.941
79.238	78.317	79.318				

Amortissement n° 8.

12	255	412	451	452	654	656
760	761	762	913	1.156	1.316	1.357
1.419	1.552	1.553	1.712	1.816	1.853	1.854
1.878	1.912	1.956	1.957	2.051	2.052	2.056
2.112	2.156	2.252	2.271	2.552	2.612	2.812
2.952	3.712	3.951	4.084	4.114	4.212	4.356
4.357	4.743	4.751	4.817	4.862	4.951	4.952
5.055	5.112	5.251	5.252	5.614	5.653	5.654
5.713	5.851	5.852	5.856	5.912	5.951	5.955

5.956	6.112	6.251	6.252	6.351	6.352	6.669
6.912	6.956	7.012	7.067	7.131	7.221	7.360
7.453	7.512	7.614	7.652	7.712	7.761	7.912
8.253	8.570	8.571	8.612	8.651	8.652	8.912
9.151	9.152	9.156	9.261	9.269	9.270	9.551
9.552	9.556	9.933	9.951	10.051	10.057	10.589
10.590	10.651	10.654	10.656	10.712	10.753	10.754
10.756	11.092	11.093	11.094	11.151	11.152	11.222
11.272	11.312	11.363	11.364	11.365	11.469	11.654
11.655	11.656	11.812	12.151	12.360	12.455	12.542
12.614	13.012	13.151	13.152	13.156	13.361	13.452
13.453	13.622	13.656	13.956	13.957	13.969	14.012
14.212	14.355	14.814	14.851	14.852	15.122	15.151
15.152	15.256	15.353	15.354	15.356	15.430	15.451
15.452	15.712	15.751	15.752	15.956	15.957	15.960
16.362	16.366	16.751	16.752	16.851	16.852	16.856
16.957	17.212	17.551	17.552	17.755	17.756	17.757
18.151	18.152	18.156	18.512	18.656	18.915	18.954
18.955	18.956	19.055	19.056	19.057	19.812	19.964
19.965	20.047	20.051	20.212	20.412	20.451	20.452
20.551	20.552	20.556	20.875	20.927	21.052	21.212
21.656	21.956	22.051	22.066	22.451	22.452	22.456
22.551	22.552	22.812	23.060	23.112	23.152	23.156
23.256	23.318	23.712	23.856	23.916	23.954	24.367
24.373	24.374	24.412	24.651	24.652	24.752	24.756
24.856	25.012	25.412	25.451	25.452	25.456	25.520
25.551	25.555	25.556	25.722	25.756	25.757	25.763
25.951	25.952	26.112	26.151	26.152	26.251	26.266
26.456	26.517	26.551	26.552	26.651	26.652	26.851
27.052	27.116	27.218	27.268	27.269	27.270	27.412
27.556	27.851	27.852	27.856	27.912	27.956	28.051
28.052	28.056	28.114	28.162	28.212	28.412	28.451
28.452	28.456	28.912	29.112	29.152	29.452	29.662
29.712	29.813	30.212	30.351	30.352	30.512	30.583
30.584	30.585	30.624	30.653	30.817	31.051	31.052
31.056	31.365	31.412	31.451	31.455	31.456	31.551
31.552	31.556	31.612	31.712	31.751	31.752	31.912
31.960	32.212	32.253	32.551	32.552	32.851	32.852
32.952	33.051	33.052	33.056	33.112	33.151	33.152
33.212	33.412	33.456	33.457	33.460	33.512	33.612
33.666	33.666	33.727	33.751	33.752	33.813	33.913
34.112	34.791	34.795	34.851	34.852	34.856	35.651
35.652	35.912	36.051	36.052	36.151	36.412	36.512
36.851	36.852	36.856	36.916	36.955	36.956	36.957
37.012	37.251	37.252	37.256	37.756	37.812	37.951
38.651	38.752	39.912	39.951	39.952	40.012	40.112
40.312	40.351	40.921	41.151	41.312	41.351	41.352
41.412	41.716	41.860	41.915	41.956	42.061	42.062
42.063	42.151	42.167	42.168	42.225	42.424	42.564
42.620	42.756	42.912	43.012	43.051	43.052	43.056
43.512	43.656	43.779	43.780	43.781	43.812	43.856
43.915	44.162	44.451	44.452	44.467	44.660	44.851
44.852	44.956	45.556	45.656	45.760	45.761	45.762
45.812	45.964	46.352	46.451	46.452	46.551	46.552
46.756	46.952	47.356	47.451	47.452	47.456	47.612
47.912	48.051	48.052	48.252	48.256	48.312	48.525
48.751	48.752	48.756	48.952	48.956	49.312	49.351
49.352	49.356	49.412	49.851	49.852	49.856	50.012
50.360	50.361	50.362	50.551	50.552	50.556	50.614
51.262	51.263	51.264	51.351	51.352	51.356	61.212
61.512	61.612	61.651	61.712	61.812	63.851	63.852
63.915	63.951	63.952	64.212	64.251	64.352	64.353
64.656	64.772	64.951	64.952	64.956	65.756	65.862
65.951	65.952	66.012	66.052	66.212	66.456	66.956
67.051	67.055	67.056	67.413	67.313	67.412	67.455
67.456	67.457	67.556	67.651	67.652	67.812	67.918
68.251	68.252	68.256	68.356	68.751	69.512	69.751
69.912	70.051	70.052	70.056	70.156	70.612	70.657
71.013	71.112	71.365	71.451	71.452	71.657	71.851
71.852	71.856	72.417	72.712	73.060	73.419	73.420
73.951	73.952	74.051	74.052	74.056	74.196	74.197
74.198	74.412	74.851	74.852	74.856	75.012	75.051
75.052	75.212	75.251	75.252	75.357	75.452	75.513
75.612	76.293	77.056	77.212	77.312	77.612	77.912
78.068	78.069	78.351	78.352	78.612	78.951	78.952
78.956	79.851	79.852	79.856			

Amortissement n° 7.

387	408	491	560	609	658	758
759	1.191	1.258	1.259	1.308	1.358	1.487
1.708	1.797	1.808	1.876	1.877	1.908	2.058
2.059	2.087	2.108	2.158	2.159	2.808	2.858
3.008	3.708	3.760	3.958	4.082	4.083	4.109
4.358	4.359	4.487	4.710	4.816	4.861	5.108
5.177	5.178	5.187	5.311	5.708	5.759	5.858
5.908	5.958	6.108	6.812	7.010	7.112	7.358
7.359	7.508	7.558	7.559	7.592	7.687	7.708
7.760	7.887	7.910	8.508	8.568	8.569	8.608
8.708	8.887	8.911	9.158	9.192	9.259	9.260
9.308	9.359	9.404	9.460	9.687	9.861	9.887
9.932	9.987	10.158	11.658	11.958	11.989	12.187
12.359	12.459	12.460	12.508	12.687	12.708	12.813
12.917	12.962	13.008	13.108	13.189	13.359	13.360
13.487	13.658	13.659	13.687	13.788	13.958	13.968
13.998	14.008	14.088	14.121	14.208	14.308	14.362
14.435	14.436	14.587	14.688	14.792	14.925	14.926
14.958	14.959	14.995	15.088	15.121	15.160	15.459
15.560	15.708	15.759	15.789	15.958	15.959	16.359
16.360	16.361	16.408	16.558	16.559	16.589	16.708
16.768	16.769	16.809	16.858	16.859	16.958	16.959
17.008	17.059	17.159	17.160	17.187	17.208	17.258
17.259	17.287	17.389	17.508	17.608	17.659	17.687
17.759	17.808	17.908	17.958	18.287	18.487	18.508
18.560	18.561	18.587	18.658	18.659	18.793	18.908
18.958	19.058	19.059	19.793	19.887	19.962	19.963
20.087	20.558	20.559	20.823	20.874	20.887	20.926
21.210	21.262	21.658	21.659	21.687	22.064	22.065
22.558	22.587	22.858	22.859	23.058	23.059	23.108
23.225	23.317	23.488	23.608	23.858	23.859	23.890
23.915	24.064	24.187	24.365	24.366	24.487	24.658
24.659	24.758	24.759	24.909	25.010	25.192	25.408
25.458	25.459	25.487	25.549	25.558	25.608	25.708
25.761	25.762	25.787	26.097	26.108	26.160	26.161
26.187	26.264	26.265	26.308	26.359	26.502	26.508
26.787	26.958	26.959	27.070	27.187	27.217	27.266
27.267	27.288	27.363	27.408	27.508	27.558	27.559
27.608	27.808	27.860	27.958	28.058	28.059	28.108
28.160	28.161	28.187	28.275	28.276	28.508	28.587
28.787	28.858	28.908	28.958	28.959	28.987	29.008
29.192	29.293	29.294	29.358	29.359	29.661	29.802
29.812	29.866	29.908	29.968	29.969	30.159	30.187
30.208	30.487	30.587	30.608	30.808	30.988	31.058
31.059	31.308	31.363	31.364	31.408	31.458	31.558
31.559	31.608	31.711	31.759	31.808	31.858	31.859
31.895	31.958	31.959	32.008	32.208	32.292	33.287
33.308	33.487	33.608	33.662	33.663	33.726	33.858
33.859	33.887	33.958	33.959	34.408	34.458	34.459
34.638	34.960	35.087	35.258	35.259	35.387	35.459
35.674	35.675	36.008	36.087	36.208	36.270	36.271
36.508	36.858	36.859	36.887	37.158	37.187	37.287
37.508	37.591	37.687	37.758	37.759	37.810	37.908
38.908	39.072	39.397	39.909	40.008	40.308	40.765
40.920	41.108	41.161	41.162	41.309	41.408	41.458
41.459	41.715	41.792	41.809	41.858	41.859	41.958
41.959	42.059	42.060	42.165	42.166	42.259	42.364
42.423	42.458	42.465	41.619	42.687	43.008	43.087
43.260	43.287	43.387	43.508	43.658	43.659	43.777
43.778	43.799	43.914	44.108	44.465	44.466	44.587
44.658	44.659	44.958	44 987	45.058	45.059	45.187
45.208	45.361	45.362	45.558	45.590	45.608	45.758
45.759	45.787	45.858	46.008	46.312	46.558	46.587
46.887	47.359	47.911	48.387	48.487	48.524	48.608
48.687	48.708	48.908	48.987	49.308	49.358	49.359
49.387	49.408	49.458	49.487	49.658	49.659	49.858
49.859	49.887	50.008	50.358	50.359	50.458	50.459
50.508	50.558	50.559	50.613	50.787	50.889	51.260
51.261	51.358	51.359	60.958	60.959	61.208	61.287
61.508	61.687	61.708	61.808	63.187	63.687	63.914
64.087	64.201	64.208	64.558	64.559	64.658	64.659
64.770	64.771	64.908	65.208	65.258	65.758	65.759
65.860	65.861	65.960	66.008	66.459	66.503	66.558
66.687	66.962	66.987	67.108	67.358	67.359	67.387
67.458	67.459	67.488	67.558	67.916	67.917	68.259
68.287	68.358	68.359	69.208	69.287	69.858	69.859
70.109	70.159	70.287	70.608	70.761	70.858	70.859
70.887	70.987	71.187	71.258	71.259	71.309	71.364
71.387	71.658	71.659	71.808	71.858	71.859	72.087
72.687	72.708	72.908	72.987	74.058	74.059	74.087
74.287	74.408	74.908	74.958	74.959	75.058	75.110
75.358	75.359	75.508	75.859	76.292	76.387	77.058
77.059	77.308	77.609	77.687	77.958	77.959	78.510
79.259	79.559	79.858				

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz

68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 500 F 4 1/2 0/0 1914

DE LA

Société anonyme des usines à gaz du Nord et de l'Est.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 43.000.000 DE FRANCS DONT LE SIÈGE SOCIAL EST A PARIS, 193, BOULEVARD MALESHERBES

En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

Tirage du 21 octobre 1947.

Cent obligations remboursables à partir du 1er décembre 1947, avec le coupon du 1er juin 1948 attaché à 486,50 F.

61 à 70 — 501 à 510 — 571 à 580 — 1.021 à 1.030 — 1.091 à 1.100 — 1.101 à 1.110 — 1.461 à 1.470 — 1.631 à 1.640 — 1.761 à 1.770 — 2.281 à 2.290.

Numéros des obligations restant à rembourser.

5 à 10 — 251 à 260 — 631 à 640 — 694 à 697 — 831 à 840 — 1.271 à 1.280 — 1.375 à 1.380 — 1.411 à 1.420 — 1.478 à 1.480 — 1.593 à 1.600 — 1.961 à 1.970 — 2.061 à 2.070 — 2.181 à 2.190 — 2.191.

VILLE DE PARIS

EMPRUNT MUNICIPAL DE 1892

Liste des 2.279 numéros sortis au 214e tirage effectué le 22 octobre 1947 et dont les 34 premiers ont droit aux lots ci-après:

N° 24.013: **100.000** F.

N° 118.325: **50.000** F.

N°s 60.162, 441.543: **10.000** F.

30 obligations remboursées par **1.000** F:

59.054	62.921	82.352	126.940	138.824
142.713	163.630	189.124	192.584	208.372
221.061	238.103	286.946	330.326	336.628
336.939	364.324	367.238	371.020	385.412
402.165	407.679	485.918	501.935	506.112
538.816	564.225	564.259	579.650	615.127

475, 559, 571, 712, 833, 840, 864, 968—1.148, 217, 343, 584, 705—2.116, 141, 190, 244, 331, 432, 798—3.214, 764—4.067, 191, 832—5.060, 93, 152, 251, 317, 379, 569, 822, 884, 906—6.657—7.211, 389, 754—8.091, 413, 589, 642, 858—9.095, 278, 419, 556, 894, 992—10.254, 281, 930—11.005, 521, 771, 795—12.220, 406, 745—13.541, 957, 966—14.158, 650, 778, 860—16.118, 677—17.092, 491—18.032, 334, 878—19.120, 409—20.118, 130, 162, 196, 243, 812, 833, 920—21.080, 238, 252, 262, 454, 476, 578—22.283, 440, 497, 578, 626, 632, 919—23.050, 115, 143, 209, 342, 590, 780—*24.013, 352, 363, 433, 513, 552, 615, 980—25.183, 405, 546, 596, 930, 982—26.091, 651, 912—27.051, 487, 792, 810—28.272, 400, 465—29.113, 262, 464, 599, 827—30.160, 446, 467, 656—31.090, 827—32.255, 441, 553, 617, 636, 853, 873—33.340, 441—34.088, 154, 260, 536, 594, 607, 674, 702, 962, 994—35.130, 150, 504, 657, 668, 671, 961—36.265—37.377, 446, 518, 916—38.499, 715—39.422, 686—40.236, 987—41.097, 164, 481, 737, 793, 840—42.137, 496, 906—43.010, 237, 243, 280, 651, 733, 740, 792, 835—44.271, 516, 523, 545, 676—45.685, 723, 828, 880—47.046, 799—48.402, 490, 626, 800, 907—49.128, 329, 450—50.195, 414, 482, 793, 828, 997—51.024, 229, 548, 940—52.430—53.512, 940, 945, 978—54.543, 573, 770—55.282, 738, 770, 915, 977—56.280, 285—57.126, 355, 394, 680, 752, 914—58.142, 373, 382, 512, 940—*59.054, 276, 308, 337, 556, 573, 609, 620, 887—60.096, *162, 244, 267, 293, 349, 723—61.302, 623, 682—62.244, 321, 371, 471, 721, 886, *921, 959—63.194, 460—64.265, 450, 914, 969—65.320, 908—66.445, 521, 620, 734, 766, 801—67.615, 845—68.189, 313, 395, 876, 895—69.445, 497, 708, 818, 872, 990—71.721, 762, 951, 968—72.557, 686, 745—73.063, 845—74.286, 505, 959.

75.039, 486, 517, 631, 942—76.129, 569, 633, 831—77.027, 212, 621—78.167, 482, 591, 957—79.071, 138, 287, 454, 935, 951, 978—80.018, 59, 87, 301, 764—81.250, 432, 436, 718, 771, 795, 886, 913—82.120, 352, 528, 611—84.222, 779, 926—85.738, 961—86.171, 181, 363, 437—87.028, 31, 70, 116, 308, 527, 532, 964—88.295, 315—89.793—90.198, 232, 321—91.087, 172, 575, 770—92.065, 532—93.789—94.560, 759, 778—95.078, 253, 591, 628, 814—98.143, 250, 480, 534, 567, 915—99.032, 93, 179, 268, 671, 916—100.142, 377, 592, 683 101.096, 498, 927—102.030, 90, 973—103.675, 990—104.205, 267, 440, 788—105.014, 457, 659, 987—106.289, 440, 472, 548—107.371, 444, 904—108.002, 185, 268, 576, 811—109.042, 606—110.049, 242, 245, 592, 759—111.745—112.447, 624—113.348, 389, 928—114.113, 134, 149, 155, 193, 397, 848, 868, 930—115.439, 458, 561, 777—117.501, 520, 866—118.325, 386, 405, 731, 793, 808, 989—119.377, 935, 968—120.054, 152, 254, 340, 347, 456, 472, 774, 817—121.140, 191, 493, 521, 748, 879—122.050, 226, 308, 579—123.476, 352, 882—124.217, 341, 777—125.339, 594, 656, 777, 959—126.029, 69, 628, 940—127.346, 521, 622, 892—128.055, 92, 440, 498, 749—129.204, 234, 318, 454, 553, 665, 760, 860—130.087, 174, 287, 655, 665, 765, 830—131.369, 632—132.042, 185, 263, 457, 907—133.234, 577, 611, 735, 885, 997—134.663, 820, 963—135.267, 832, 846—136.652, 850, 858, 959—137.162, 602, 985—138.824—139.391, 659, 679—141.003, 452, 483, 582—142.713, 748—143.056, 61, 219, 449, —144.363, 529, 574—145.505, 649, 910—146.142, 148, 186, 267, 814, 847, 851—147.560, 710—

(*) Voir le tableau des lots.

148.371, 541, 781, 998—149.151, 175, 329, 583, 729, 878.

150.059, 229, 610, 738—151.493, 513, 605, 771, 866, 928, 952, 986—152.271, 787, 788, 966, 996—153.107, 279, 356, 533, 829, 912—154.172, 302, 878, 894—155.179, 369, 870—156.028, 218, 458, 797, 823—157.251, 458, 709—158.311, 405, 644—159.151, 231, 395, 397, 456, 465, 492—160.179, 232, 329, 384—161.130, 139, 663, 676—162.282, 533—163.153, 402, *630, 643—164.131, 809, 922—165.779, 816—166.165, 180, 418, 793, 795—167.516, 551, 725, 857, 907—168.061, 192, 308, 444—169.240, 520, 661, 976—170.719, 922—171.089, 490, 815, 878—172.246, 315, 609, 751, 780, 858—173.122, 304—174.074, 43, 86, 426, 516, 908—175.056, 152, 608—177.295, 526, 825—178.355, 577—179.211, 431, 635—180.216, 401, 849—181.001, 207, 213, 547, 803, 807—182.232, 375, 462—183.069, 466, 883, 893, 972—184.068, 200, 273, 695—187.098, 269, 807—188.099, 166, 218, 221, 251, 368, 434, 973—*189.124, 141, 352, 514, 695, 796—190.475, 546, 521, 735, 801—191.279, 260, 476, 879—192.185, 517, *581—193.059, 748, 816—196.024, 530, 721, 990—197.844, 974—198.238, 305, 656, 731, 821—199.172, 714, 844, 982—200.160, 633, 774, 806—201.386, 467, 891, 895, 982—202.007—203.431, 471, 736, 744, 958, 959—204.371—205.190, 200, 480, 521, 712, 745, 940—206.901—207.704, 782—208.141, 323, *372, 631—209.145, 734—210.513, 585, 627, 762—211.034, 289, 788, 956—212.069, 257, 320, 318, 511, 554, 821—213.033, 39, 248, 563, 861—214.026, 546, 752, 850, 919—215.139, 184, 396, 673, 755—216.164, 577, 625, 797—217.608, 848, 897—218.091, 118, 743—219.345, 481, 525, 615, 640—220.301, 684—*221.061, 560—222.255, 405, 508, 619—223.119, 197, 419, 857, 954—224.002, 903, 919

225.008, 640, 824—226.290, 565—227.086, 158, 521, 657, 752—228.017, 581—229.189, 223, 272, 288, 441, 593—230.034, 255, 345, 522—523—231.886, 981—232.655, 677—233.087, 159, 486, 351, 453, 488, 634, 847—234.097, 340, 342, 353, 410, 516, 521, 568—235.236, 768, 842, 871—236.152, 594, 710—237.018, 711, 848—238.017, 405, 695, 901, 910, 968—239.432, 479, 742—240.076, 400, 217, 371, 621, 767—241.302, 365, 403, 629—242.084, 832, 981—243.902—244.667, 694—245.124, 878—246.402, 629, 636, 995, 997—247.032, 220, 574, 594, 834, 959—248.307—249.921—250.053, 329, 595—251.382, 554, 960—252.328, 561, 882—253.021, 185, 361, 472, 771—254.068, 550, 952—255.683—256.345, 587, 712, 808—257.594, 755, 995—*258.103, 548, 750—259.103, 458, 573—260.001, 419, 474, 482—261.086, 103, 188—262.090, 99, 362, 657, 739, 752, 802—263.088, 233, 483, 570, 576, 652, 741, 9 7—264.880—265.147, 791—266.355, 435, 507—267.751—268.319—269.087, 97, 309, 346, 411, 437—270.224, 522, 542, 964—271.088, 522—272.014, 435, 910—273.319, 366, 395, 524, 594, 800—274.821, 895—275.549, 637, 676, 714, 789—276.030, 50, 223, 474, 751, 912—277.292, 559, 891—278.507, 717—279.002, 982—280.225, 383, 571, 898—281.197, 428, 554, 646, 906—282.992—283.526, 567, 582, 709, 945—284.032, 285, 651, 895, 942—285.865—286.327, 369, 436, 675, *946—287.490, 589, 597, 603, 726, 840, 850—288.357, 637—289.283, 758—290.648, 722—291.118, 930—292.532, 635, 959—293.042, 259, 396, 473, 575—294.454, 508, 512, 555—295.014, 368, 568—296.080, 168, 180, 311, 757—297.053, 201, 998—298.429—299.004, 421, 568, 937.

300.000—302.101, 642, 799, 859—303.008, 256, 286, 407, 555, 685, 693—304.271, 341—305.411, 504, 770, 979—306.909, 946—307.464, 395, 893, 968—308.353, 659, 796, 882—309.825—310.098, 204, 953—311.060, 171, 672, 786, 871—312.460, 531, 703, 909—313.449, 477, 877—314.237, 310, 324, 540, 755—315.151, 218, 342, 573, 710, 888, 951—316.050—317.221, 495, 617, 823, 909, 931—318.321, 444, 688, 762—319.122, 283, 490, 513, 514, 943—320.010, 373, 537, 850, 954—321.621, 900—322.027, 209, 240, 329, 969—323.588, 910, 935—324.191, 260, 316, 696—325.065, 139, 394, 443—326.016, 69, 281, 684—327.038, 203, 302, 626, 631, 875—328.083, 182, 378, 583, 977—329.348—330.027, 205, *326—331.005, 17, 180, 217—332.214, 227, 774, 980—333.169, 319—334.472, 836, 997—335.783, 914, 982—336.483, *628, 777, 886, *939—337.119, 477, 572, 697, 852, 965, 999—338.277, 300, 761, 912—339.037, 109, 326, 361, 637, 708—340.846, 928—341.432, 679, 959—342.011, 18, 955—343.039—344.133, 316, 433, 719, 880—345.247, 551, 761, 848, 903—346.296, 596—347.027, 231, 376, 402, 450, 479, 509, 799—348.100, 305, 508, 733, 961—349.061, 80, 145, 834—350.142, 699—351.405—352.201, 410, 747, 761, 855—353.094, 101, 710, 819, 986—354.041, 67, 225, 272, 363, 419, 745—355.063, 211, 436, 551, 843—356.030, 106, 135, 166, 402, 438, 599, 929, 958—357.041, 157, 561, 602—358.012, 63, 105, 399, 960—359.054, 80, 234, 363, 554—360.200, 632, 642, 872—361.294—362.130, 308, 313, 406, 445—363.339, 467—*364.324, 524, 602, 876, 954—365.022, 141, 426, 525, 585, 598, 766, 790, 916, 964—366.064, 300, 820, 911—367.169, *238, 269, 466, 475, 509, 761, 954—368.056, 183, 406, 622, 840, 888, 945—369.583—370.511, 546, 936—*371.020, 84, 327, 585, 632—372.617, 702, 940—373.086, 106, 199, 294, 687—374.523.

375.697, 840, 895—376.033, 211, 253, 582, 827—377.100, 292—378.359, 664, 784, 852, 896—379.006, 74, 95, 513, 825, 863—380.258, 308, 411, 697, 835, 956—381.036, 289, 862—382.114, 153, 486, 541, 900—383.047, 370, 427, 662, 756—384.018, 210, 849—*385.142, 993—386.297, 858, 906, 946—387.017, 198, 428, 759—388.028, 188, 431, 815—389.173, 533, 748—390.944—391.164, 192, 660—392.285, 360, 717, 809—393.006, 60, 70, 250, 352, 393, 408, 799—394.172, 275, 310, 325—395.057, 598, 896, 967—396.102, 459, 545, 933—397.636, 661, 737, 899—398.027, 145, 518, —399.035, 148, 185, 842—400.810—401.387, 428, 580, 583, 785, 986—402.031, *165, 188, 313, 640, 694, 730, 845—403.313, 322, 678—404.366—405.016, 672, 979—406.228, 355, 768, 860—407.027, 240, 679, 791—408.389, 677, 790, 822, 999—409.063, 723, 745—410.225, 337, 397, 593, 604, 674, 919—411.292, 304, 582, 887—412.377, 553, 682, 905, 917—413.407— 414.369, 819—415.231, 598, 843, 850—416.103, 219, 308, 713—417.226, 313, 799, 993—418.319, 708, 932—419.429, 612, 671, 792—420.416, 860, 960—421.537—422.068, 475, 580, 835—423.141, 533, 686, 703, 814—424.320, 673, 728—425.221—426.288, 333, 477, 774, 987—427.058, 291, 420, 537, 807, 818, 884—428.265, 465, 728—429.080, 246, 635, 679, 727, 999—430.468—431.542, 692—432.204, 235, 294, 473, 624, 631, 610, 698, 923—433.269, 488, 492, 691, 937—434.297, 451, 703—435.087, 397, 628, 941, —436.052, 260, 432, 522, 596, 865—437.383, 476—438.122, 361, 403, 603, 828, 887—439.054, 353—440.382, 662, 962—441.243, 389, *543, 613, —442.141, 726, 835—443.156—444.382, 961—445.457, 600—446.038, 602—447.032, 158, 233, 276, 317, 521, 565, 856, 986—448.010, 18, 80, 627, 866—449.267, 310, 418, 700.

450.226, 287, 417, 498, 565, 603, 604, 704, 735, 922, 995—451.148—452.222, 759, 807—453.529—454.109, 269, 566, 690, 917, 978—455.069, 187, 318, 534, 713, 791, 839, 853—456.147, 629, 842, 971—458.765, 913—459.206, 312, 410, 450, 522, 545, 571, 587, 686—460.274, 460, 463, 579, 694—461.452, 493, 761, 786—462.028, 93—463.268, 512—464.021, 910—465.444—466.086, 467, 547, 568, 585, 669, 735, 805—467.451, 472, 827—468.107, 171, 693, 733, 840—469.129, 626—470.233, 330, 422, 910—471.205, 535, 555, 800, —472.317, 319, 321, 539, 715, 759—473.568, 625, 641, 692, 698—474.421, 549, 965—475.778, 798—476.019, 119, 992—477.238, 935, 981—478.427, 502, 668, 932—479.129, 216—480.151, 474, 771, 904, 988—481.272, 624—482.045, 272, 546, 605, 661 483.137, 152, 573, 818, 854, 945—484.391, 629, 731, 747—485.331, 385, 497, *918, 919—486.548, 642—487.057, 112, 791, 811—488.165, 400, 408, 412, 790, 871—489.085, 875—490.135, 315, 397, 425, 560—491.003, 251, 628, 735, 835, 932—492.522, 687, 936—493.546, 726—494.399, 461, 801, 873, 974—495.129, 822, 897—496.259, 487, 714, 821—497.139, 903—498.151, 337, 500, 503, 564, 745, 750, 927, 944, 980—499.548, 632—500.054, 65, 103, 839—501.660, 694, 781, 830, *935—503.142, 221, 428, 466, 511—504.117, 489—505.013, 132, 321, 713, 754, 999—506.075, 200, 855—507.425—509.008, 50, 457, 712—510.561, 658, 909—511.554, 555, 576, 617, 753, 989, 999—512.021, 139, 209, 252, 275, 418, 535, 812—513.201, 685, 850—514.047, 195, 607.

515.353, 457, 547, 557, 961—516.108, 255, 382, 455, 542, 814—517.110, 224, 376, 672, 686, 849—518.494, 700, 869, 953, 964, 997—519.931, 973—520.291, 462, 900—521.731, 898—522.078, 438, 871—523.442, 481, 661, 695, 972, 985—524.463, 911—525.207, 384, 458, 616—526.375, 572, 693—527.237, 655, 876—528.092, 252, 667, 766, 815—529.274, 521, 562, 621—530.096, 97, 209, 427, 566, 735, 885—531.240, 318, 420—532.062, 124, 348, 386, 903, 979—533.215, 296, 581, 803—534.027, 31, 252, 484, 665—535.332, 642, 795, 823—*536.112, 276, 278, 310, 461—537.003, 398, 443, 494—538.038, 391, *846, 989—539.711—540.082—541.721—542.042, 213, 712, 831, 995—543.119, 149, 219, 654, 821, 956—545.527, 573—546.047, 418, 523—547.006, 627, 916, 922—548.055, 513, 580—549.431, 477, 623, 848, 918—550.142, 616, 913—551.125, 324, 505, 820—552.233, 557, 602, 789—553.026, 135, 305, 366, 370, 941—554.403, 589, 800—555.278, 369, 668, 687, 692, 707, 775—557.478, 789, 805, 980—558.093, 487, 719—559.036, 494, 825, 964—560.284, 987—561.049, 445, 579—562.376, 379, 485, 497, 718—563.274, 474, 892—*564.225, *259, 338, 389, 748—565.231, 460, 576, 635—566.278, 389, 588, 623, 660—567.033, 345, 503, 526, 717, 747—568.189, 624—569.061, 235, 311, 387, 433, 466, 505, 747, 762, 870—570.018, 480, 625—571.155, 785, 945, 991—572.098, 298, 342, 536, 826—573.077, 537, 561, 573, 586, 613, 708—574.460, 474, 763—575.098, 329, 613, 784—576.060, 273, 397, 965—577.273, 635, 769, 830, 961—578.065, 170, 197, 421, 757, 830, 980—579.089. 102, 184, 285, *650—580.029—581.539, 541, 590, 696, 704—582.280, 484, 741, 882—583.496, 621—584.030, 196, 207, 605, 670, 732, 753, 818—*585.127, 384, 662, 963—586.078, 143, 357, 646—587.004, 403, 560.

Le payement des lots et le remboursement des obligations sorties sans lot auront lieu à la Recette-Perception municipale, à l'Hôtel de ville, à partir du 15 novembre 1947. Conformément à l'article 7 du cahier des charges, le payement des lots comprendra le remboursement des obligations.

Les titres amortis au pair seront remboursés, après déduction de l'impôt, à la somme nette de 382 F (unités) et de 95,50 F (quarts).

NOTA. — Le dernier coupon payable sur les titres sortis à ce tirage est à l'échéance du 15 novembre 1947.

Société anonyme des établissements Jacob Holtzer

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 77, RUE LA BOÉTIE, A PARIS

Registre du commerce: Seine n° 212606 B.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

en 30 ans, des 10.000 obligations 5 0/0 de 10.000 F émises en août 1947.

NUMÉROS d'ordre des tirages.	DATES des remboursements.	NOMBRE DE TITRES en circulation	NOMBRE DE TITRES à amortir.
1	10 août 1948.....	10.000	151
2	— 1949.....	9.849	158
3	— 1950.....	9.691	166
4	— 1951.....	9.525	174
5	— 1952.....	9.351	183
6	— 1953.....	9.168	192
7	— 1954.....	8.976	202
8	— 1955.....	8.774	212
9	— 1956.....	8.562	222
10	— 1957.....	8.340	234
11	— 1958.....	8.106	245
12	— 1959.....	7.861	257
13	— 1960.....	7.604	270
14	— 1961.....	7.334	284
15	— 1962.....	7.050	298
16	— 1963.....	6.752	313
17	— 1964.....	6.439	329
18	— 1965.....	6.110	345
19	— 1966.....	5.765	362
20	— 1967.....	5.403	380
21	— 1968.....	5.023	399
22	— 1969.....	4.624	419
23	— 1970.....	4.205	440
24	— 1971.....	3.765	462
25	— 1972.....	3.303	486
26	— 1973.....	2.817	510
27	— 1974.....	2.307	535
28	— 1975.....	1.772	562
29	— 1976.....	1.210	590
30	— 1977.....	620	620
	Total.....		10.000

Le tirage au sort s'effectuera de la manière suivante: un numéro sera tiré au sort. Les obligations à amortir seront appelées au remboursement à partir de ce numéro, suivant la suite naturelle des nombres, compte tenu des obligations amorties ou rachetées antérieurement, jusqu'à concurrence du nombre d'obligations dont l'amortissement est à effectuer. Pour l'application de ces dispositions, le numéro un sera considéré comme succédant au dernier numéro.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille, en date du 24 septembre 1947, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant, directement, indirectement, ou par personne interposée aux personnes ci-après désignées, qui doivent être réputées ennemies:

Viale (Marie), femme Emilien Clément, 9, montée des Iris, l'Estaque;
Di Constanzo (Daniel), 8, rue Amandier;
Costanzo (Ferdinando), 8, rue Amandier;
Giordano (Antoinette), 34, rue Edmond-Rostand;
Faella (Giocchino), boulevard Pinède-Saint-Mitre, Aubagne;
Pepito (Bernardino), La Paternelle, Sainte-Marthe;
Tatoni (Rissignolo), 46, rue Clovis-Hugues;
Donati (Rose), veuve François Grignoni, à la Ciotat;
Cau (Joseph), vallon des Peraurds, Saint-Antoine;
Venruti (Ettore), rue Reine-Jeeanne, la Fare;
Odignero (Costanzo), café Bassie, Perolo;
Chiocchia (Thérèse), 10, boulevard Lord-Huvan;
Berando (Marie), femme Antoine Dalmasso, 6, maisons neuves, Saint-Savournin;
Picca (Augustine), 15, avenue Joli;
Brignone (Bartolomeo), 9, traverse Musso;
Pognant-Gros (Maria), femme Georges Pognani, quartier Saint-Louis, traverse Viste;
Fino (Chiaffredo), 14, boulevard Grawitz, Saint-André;
Maffeo (Secundo), les Peyrets, Septèmes;
Volpi (Alfredo), 87, ruisseau Mirabeau, Saint-André;
Volpi (Ada), femme Alfredo Volpi, 87, ruisseau Mirabeau;
Campanella (Jeanne), route de Cassis, le Cabot;
Zanottti (Lucia), 131, boulevard Chave;
Sterrantino (Catherine), femme Vincent Morabito, 28, rue Docteur Jean-Sicard;
Falleri (Emilia), femme Octave Braccini, 13, rue Jourdan;
Palestri (Lino), avenue du docteur La Fare;
Savini (Veronica), 1, rue Damergue, Aubagne;
Schintu (Salvatore), 3, rue Rouvière, l'Estaque;
Belliardo (Lucie), femme Antoine Dessanti, 9, rue Tapis-Vert;
Viano (Pieto), 4, rue du Lavoir, les Caillols;
Giordano (Jacques), la Parette, Camp Pi Val;
Mozzacherini (Aelsolina), femme Gabriel;
Segond, 15, boulevard Thiers;
Bernardi (Joseph), 22, rue Grabet;
Palaressu (Antoinette), 7 avenue Layet, Saint-Barthelemy;
Nescolini (Louis), 22, rue Jeu-de-Ballon, Aubagne;
Fontana (Pierre), 95, rue Consolat;
Livolchecchi (Joseph), Estaque Riaux;
Polo (Peruchin), Pietro-les-Plaines;
Dallessandre (Margherite), femme Louis Boisa, 2, rue de l'Eglise;
Lamberti (Anna), 213, rue Endoume;
Bazzoli (David), Butte des Moulins, Allauch;
Chambon (Clara), 4, rue Mistral;
Vavassari (Giovanni), 19, rue Mitence,

et que l'administration desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 24 septembre 1947, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant, directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après désignées, qui doivent être réputées ennemies:

De Luca (Antonio), 5, boulevard des Fauvettes;
Antoniades (Antoine), Lagranière-Saint-Marcel;
Vernazzi (Pierre), 15, impasse Bonnefoi, le Canet;
Ferreri (Vittoria), femme Pierre Vernazza, 15, impasse Bonnefoi, le Canet;
Donofrio (Rocco), 11, rue Amiral-Roustan, la Ciotat;
Paone (Angelo), villa Benjamin, chemin des Olives;
Rigoauza (Anna), avenue Phénix, la Valentine;
Burozzoli (Auguste), 12, rue de la Palud;
Biancotto (Alessio), Font'argue, Miramas;
Gross (Johannes), chez Buron, place Lestrade;
Fornerone (Lorenzo-Michel), mas Jouquières;
Salvatore (Meloni), château Clovis, Estaquègre;
Bédini (Biagio), Pierrevier;
Cassetaï (Marie), chez Boiron, 4, rue Florac;
Barberio (Assunie), femme Guido Caprobianco, 38, boulevard de Strasbourg;
Travanut (Camille), campagne la Plane, traverse Lafare;
Prête (Jeanne-Joséphine), 43, rue des Vignes;
Mangoni (Guiseppe), 43, boulevard des Vignes;
De Ros (Madeleine), femme Augustin Redolfi, campagne Riporte, avenue d'Haïti;
Marcelli (Fermine), Grande-Bastide, la Pomme;
Antoni (Luisa), veuve Alexandre Bicchi, boulevard Bellevue, quartier Borel;
Ricapito (André), 20, rue Mazagran;
Arfaras (Nikitas), campagne Julien, les Camoins;
Calabro (Camrelo), le Vallon, maison Trimboli, à Saint-Henri;
Cresta (Emma), femme Joseph Mosca, les Pennes-Mirabeau;
Cabri (Germaine), veuve Pierre Tosini, 198, avenue Gabriel, Saint-Marcel;
Allietta, (Catherine), 85, boulevard Vauban;
Volpi (Odette), 9, rue Mistral, Aubagne;
Elzenberger (Halmut), 11, rue Thubaneau;
Miflin (Arnaldo), 19, rue du Jet-d'Eau;
Erav (Arnaldo), campagne Picon, chemin Sainte-Marthe;
Chiringhelli (Adrienne), 23, boulevard des Vignes;
Tonarelli (Maria), 101, boulevard National;
Morello (Amélie), femme Ernest Caprioni, plaine Gramyer, Saint-Antoine;
De Zon (Roger), 4, chemin des Aygalades, Saint-Louis;
Contardo (Ida), femme Jacques Pischiutta, 40, boulevard de Plluveaune;
Bruna (Etienne), campagne Menad, la Pomme;
Gastaldi (Pierre), 57, rue Nationale;
Tambourini (Dina), 19, rue Jean-Jaurès, Berre;
Mazzega (Stella), femme Angelo Turco, 16, traverse Arnavaux, le Canet;
Turco (Valérie), 16, traverse Arnavaux, le Canet;
Mezzaroba (Angelo), 20, boulevard Battala;
Teufner (François), 7, rue Pont-Saint-Jean;
Paganos (Emmanuel), quartier Saint-Louis;
Dimuro (Concetta), femme Alfred Dimuro, 2, rue Lulli,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille en date du 24 septembre 1947, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement ou par personne interposée aux personnes ci-après désignées, qui doivent être réputées ennemies:

Palamidessi (Olympe), 12, impasse Bonasse, Saint-André;
Bonicelli (Pierette), vallon Marinier, l'Estaque;
Gaudissard (Jean), 2 A, rue du Chêne;
Pelcolo (Tersil'a), femme Ercole Selvo, allée Gavoty-Honorat;
Careddu (Michel), 25, boulevard Marie-Joseph;
Porlezza (Valérie), veuve François Cler, rue Granoux;
Voubet (Juliette-Louise), Verduron, Saint-Antoine;
Sorrentino (Jean), 1, rue Jeune-Anacharsis;
Seizon (Kirk), 8, rue de la Mûre;
Sevetti (Dominique), 21, boulevard Ouvier, Pont-de-Vivaux;
Sorci (Carmela), 4, traverse Caylys;
Congin (Thérèse), 21, boulevard Sakakini;
Peyronnel (Adèle), veuve Barale, 7, boulevard Badier;
Giacomuzzi (Virgilio), bar de la Gare, Saint-Marcel;
Allione (Marguerite), 5, avenue Foch;
Azzalini (Cécile), 83, rue Brochier;
Tornavacca (Baptiste), 25, boulevard Battala;
Venuti (Luigi), 3, rue Espérandieu;
Motari (Anna), veuve Alfred Franchini, 17, rue Saint-André, Saint-Gabriel;
Casagrande (Ugo), caserne de la Charité;
Guimella (Léonie), 29, rue Cavaignac;
Arrigoni (Casar), 63, boulevard National;
Bissaco (Marie), 317, avenue du Prado;
Ennio (Louis), 12, château Joly;
Notareschi (Antoine), chemin vicinal de Saint-Loup;
Magnani (Ernesti), femme Louis Ardoine, 27, boulevard Roddocannachi;
Cancellière (Marguerite), 163, rue de la Corniche;
Chesta (Jeannine), 12, rue d'Arcole;
Ellero (Umberto), 41, rue d'Aix;
Giovannon (Ida), 189, Grand-Louchari, Saint-Pierre;
Assirelli (Gino), boulevard de la Jeunesse, l'Estaque, maison Sens;
Remicey (Eulis), 41, rue Papety;
Alibarli (Maria), femme Ecossi (Nathalie), 108, rue Liandier,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

D'une ordonnance rendue par le président du tribunal civil de première instance de Marseille, en date du 24 septembre 1947, enregistrée, il appert qu'il a été ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant directement, indirectement, ou par personne interposée, aux personnes ci-après indiquées, qui doivent être réputées ennemies:

Monteleone (Vincenzo), 27, boulevard Payan, Saint-Louis;
Ribert (Isidore-Agostino), 5, rue Nau;
Fidaleo (Gemma), 30, rue Caisserie;
Allegretti (Giavanna), femme Victor Ecclesia, rue Petite-Granière, Saint-Marcel;
Fabiole (Margherite), 11, rue de la République;
Mangili (Arthur), trav. Cimetière, Saint-André;
Picardo (Michèle), 17, avenue Camille-Pelletan;
Valenti (Rinaldo), 16, rue Saint-Jérôme, Lyon;
Usseglio (Cesanna), femme Said Haasani, Puits;
Lièvre, boulevard de Bellevue, Saint-Loup;
Polcci (Liliane), 30, rue Sérafen;
Dallerta, trav. Grognarde, la Pomme;
Varbero (Rosa), veuve Antonio Chelini, 16, rue de la Rotonde;
Panunzio (Jean), route Enco de Botte Vu Mimosa;
Gari (Stéfano), chez Tessore, au Merlan;
Sappino (Giovanni), 230, Estaque Gare;
Galliano (Catherine), femme Joseph Richiardi, 36, rue du Docteur-Cauvin, Saint-Barnabé;
Sorce (Giovanni), trav. Font, Caylas, n° 4;
Xipolitas (Xeriacos), 9, boulevard Bonne-Grâce;
Vara (Paola), femme Agostino Marchiori, 239, rue Nationale, Tubet;
Fulcodi (Virginia), veuve Jean Goritero, rue A.-Grandot, Saint-Henri;
Luccoli (Teresa), 15, rue Puvis-de-Chavanne;
Marchica (Giuseppa), femme Guiseppe Roccaro, 16, rue Reynarde;

Battaglia (Antonino), 3, quai du Port;
Sebastiani (Vittorio), 20, rue Renarde;
Ribotto (Catherine), femme Jacques Petiti, 89, boulevard Blancarde;
Mastantuono (Anna), femme Faussino Flocco, Plat des Marguerites, Saint-Just;
Gentille (Léonarde), 374, chemin de la Nerthe, Estaque;
Chapellu (Letizia), femme Alberto Gai, boulevard Mouren;
Cesari (Jules), 224, route Nationale, Saint-Louis;
Brusciati (Catherine), veuve Virgile Daddi, 7, rue Toussaint;
Pantera (Césarine), cam Muriers, la Montre;
Revelli (Maria), femme Joseph Anfosso, boulevard Casie, le Merlan;
Comat (Atti-Flo-Osvaldo), 112, rue A.-Daudet;
Chigo (Adèle), femme Joseph Torecino, 2, boulevard Véran;
Morenni (Olga), boulevard National;
Manni (Christina), femme Primo Nulli, 4, impasse Paroussier, Estaque;
Bernardi (Joseph), trav. de la Penne, Saint-Menet;
Mattiel (Annusina), femme Alphonse Ferrari, villa Adèle, montée Iris, Estaque;
Magnani (Joseph), 4, chemin Gesses;
Conti (Ernesto), villa Emile, boulevard Danson, Saint-Antoine;
Chimienti (Francesco), 41, rue Sainte-Barbe,

et que l'administration séquestre desdits biens a été confiée à l'administration des domaines, en la personne du directeur départemental des Bouches-du-Rhône.

AVIS DIVERS

LIBRAIRIE HACHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL :
A PARIS, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
Registre du commerce : Seine 55390.

La Librairie Hachette a l'honneur d'informer les porteurs d'obligations 5 0/0 1932 qu'il sera procédé, le 18 novembre 1947, à quatorze heures, à Paris, 79, boulevard Saint-Germain, au tirage au sort de la quinzième annuité des obligations de la société devant être remboursées à compter du 15 janvier 1948.

Demandes d'envoi en possession de successions

Par jugement en date du 29 octobre 1947, le tribunal de première instance de Nancy (deuxième chambre) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil, préalablement à l'envoi en possession des successions de :

1° Bridier (Frédéric), domicilié à Nancy, 5, rue Dauphine, décédé le 16 mars 1913;
2° Geoffroy (Marie-Louise), domiciliée à Nancy, 14, rue de La Salle, décédée le 4 mars 1912;
3° Desmarets (Louis), domicilié à Nancy, 22, rue Charles-Dussaulx, décédé le 9 octobre 1914;
4° Goubet (Jules-Joseph), domicilié à Nancy, 81, rue de la Colline, décédé le 13 janvier 1914;
5° Laurent (Emile), domicilié à Nancy, 8, rue Maurice-Barrès, décédé le 2 février 1916;
6° Augory (Gustave-Sylvestre), domicilié à Essey-les-Nancy, décédé le 20 janvier 1916.

Nancy, le 29 octobre 1947.

Le greffier du tribunal.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat à la présidence du conseil. Postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

en vue de la conclusion de marchés sur appels d'offres.

Des consultations par voie de marchés sur appels d'offres doivent être ouvertes courant décembre 1947 en vue de l'attribution des travaux d'entreprise générale à exécuter à Lyon (Rhône) :

Construction d'un poste d'énergie au centre radioélectrique de Lyon-la-Doua (3 millions).

Les entrepreneurs désireux de prendre part à ces consultations devront le faire connaître avant le 1er décembre, à midi, dernier délai, par lettre recommandée, à l'inspecteur général adjoint, directeur des services radioélectriques, 5, rue Froidevaux, Paris (14e). Cette lettre devra être accompagnée des pièces suivantes :

Certificat authentique constatant la qualité de Français du concurrent;
Deux certificats sur timbre délivrés par l'homme de l'art et ayant moins d'un an de date;
Certificat de patente de l'année en cours;
Certificat attestant la régularité de la situation en matière de sécurité sociale,

pièces justifiant que le concurrent appartient à la profession dont relèvent les travaux envisagés.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de la Drôme. ASSOCIATION CANTONALE DES CHASSEURS DE TAIN-L'HERMITAGE. But : protection du gibier, défense des récoltes. Siège social : mairie de Tain.

14 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lisieux. ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ÉCOLE DE FILLES DE DIVES. But : développer le goût de l'éducation physique et des sports chez les élèves de l'école. Siège social : école publique de filles, à Dives-sur-Mer.

14 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de la Roche-sur-Yon. LA SAINT-HUBERT-CLUB DE PUYMAUFRAIS. But : respect de la propriété, répression du braconnage, conservation du gibier, etc. Siège social : salle Orveau, bourg de Saint-Vincent-Puymaufrais.

15 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. ENTENTE BOULISTE PIERRERUE-COMBEJEAN. But : développement du sport boules. Siège social : M. Planes (Fernand), café de la Paix, à Combejean.

15 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Blida. Le Cercle d'escrime et de tennis de la Mitidja centrale change son titre et devient CERCLE DE TENNIS ET D'ESCRIME DE BOUFARIK. But : pratique des sports du tennis et de l'escrime. Siège social : chez le président, à Boufarik.

15 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Bréey. LES AMIS DE L'ENFANCE. But : venir en aide aux enfants nécessiteux fréquentant l'école maternelle et assurer, dans la mesure de ses ressources, la protection des nourrissons. Siège social : hôtel de ville de Longwy-Bas.

16 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. LES AMIS DE SAINTE-ANNE-LA-PALUD. But : préparation et organisation des pardons de Sainte-Anne-la-Palud; défense du site. Siège social : au presbytère de Plonévez-Porzay.

17 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de Châteauroux. LE BARBILLON ARTHONNAIS. But : pêche. Siège social : chez M. Boitard, Arthon.

17 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Aisne. ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DE MONTREUIL-SOUS-LAON. But : formation de jardins ouvriers en faveur des fonctionnaires et employés de Laon. Siège social : hôtel de ville de Laon.

18 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. ÉTOILE SPORTIVE DÉODATIENNE. But : éducation physique et sportive. Siège social : centre de formation professionnelle masculin, à Saint-Dié.

18 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. COOPÉRATIVE SCOLAIRE DE FRESNOY-EN-THELLE. But : rendre l'école plus agréable en améliorant le matériel scolaire et en organisant fêtes et voyages. Siège social, école de Fresnoy-en-Thelle.

18 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. Société d'éducation générale L'ESPÉRANCE DE GOURGÉ. But : développement des forces physiques et morales des jeunes gens et jeunes filles par le sport, le théâtre, le cinéma. Siège social : presbytère de Gourgé.

18 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de la Lozère. ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DU BUISSON. But : défense des intérêts familiaux. Siège social : M. Etienne Portalier, au Buisson.

22 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de Rennes. JEUNESSE SPORTIVE DU COMMERCE. But : pratique de tous les sports et en particulier le basket. Siège social : 8, rue Saint-Louis, à Rennes.

23 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Oise. SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ERNEMONT-BOUTAVENT. But : réglementation de la chasse et répression du braconnage. Siège social : M. Lefèvre (Maurice), à Ernemont-Boutavent.

23 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. SPORTIVE DU COLLÈGE MODERNE DE BREST. But : développement du sport. Siège social : collège moderne de Brest.

23 octobre 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. ASSOCIATION DES CONCERTS SYMPHONIQUES BRESTOIS. But : développer la musique à Brest. Siège social : école nationale de musique, avenue Foch, Brest.

24 octobre 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. La colonie des Châtelets change son titre et devient CENTRE DES CHATELETS. Modification aux statuts; transfert du siège social du 17, rue du Bercail, Alençon, au 5, rue des Châtelets, Alençon.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

23 septembre 1947. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Loire le 14 octobre 1947.) SOCIÉTÉ DES FEMMES POLONAISES EMILIA-PLATER. But : entraide entre adhérentes. Siège social : cité du Moulin, à Roche-la-Molière.

Paris. — Imp. des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.